This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1120

Soc. 3974 e. 143
1807

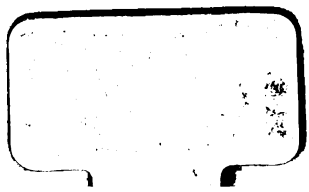

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1807.

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1807.

Par M.r TRÉLIS, secrétaire perpétuel.

A NISMES,

Chez la Veuve BELLE, Imprimeur de l'Académie du Gard, place du château, n.o 32.

AN 1808.

STATUTS DE L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DU GARD.

TIT. 2, ART. 21.

Le procès-verbal de chaque séance publique, comprenant le compte rendu par le secrétaire, sera imprimé et adressé à tous les membres de l'Académie, aux sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations, aux principaux fonctionnaires du département, et aux rédacteurs des journaux scientifiques et littéraires les plus accrédités.

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1807.

L'ACADÉMIE du département du Gard, encouragée par l'approbation dont les dépositaires d'une autorité protectrice et les corps littéraires les plus distingués ont honoré ses travaux passés, a vu s'augmenter le zèle de ceux qui la composent. Chacun d'eux s'empressant d'acquitter son tribut, il en est résulté une moisson littéraire plus considérable (nous n'osons dire plus riche) que les précédentes. Cette louable émulation, qui promet de s'accroître encore, avoit fait penser à l'un des plus zélés d'entre les académiciens, qu'à la publication d'une simple notice, l'aca-

démie feroit mieux de substituer, pour l'avenir, celle d'un volume annuel de mémoires.

M. *Bazille* voyoit plusieurs avantages dans la détermination qu'il proposoit à l'académie.

Il pensoit qu'un morceau de littérature ne sauroit s'abréger sans le dénaturer, et que l'extrait d'un ouvrage utile, ne pouvant pas le suivre dans ses développemens et ses détails, en affoiblit nécessairement l'influence, quand il ne la détruit pas entièrement.

Il croyoit que l'entière publication des mémoires lus dans les séances académiques, seroit à leurs auteurs un nouvel aiguillon ; et que, l'amour propre se trouvant plus particulièrement et plus vivement intéressé, chacun s'efforceroit de produire davantage et de mieux soigner ses productions.

Enfin, la proposition de M. *Bazille* lui sembloit mieux répondre à l'institution de l'académie, à ses engagemens envers le public, et sur-tout aux espérances que le gouvernement a justement fondées sur les travaux des sociétés littéraires. Par-là, dit-il, elle se montrera plus digne du beau siècle qui s'ouvre sous les auspices de la gloire et du génie, et pourra avec plus d'utilité poser sa pierre modeste au grand édifice de la prospérité publique.

L'académie, en reconnoissant la solidité des raisons alléguées par M. *Bazille*, a cependant jugé que des vues trop ambitieuses ne convenoient point à son état actuel, et, se rappelant le *quid valeant humeri* d'*Horace*, elle a voulu se borner, du moins encore, à donner un peu plus d'étendue à la notice de ses travaux.

On verra, par celle que nous publions aujourd'hui, que les objets d'utilité locale y tiennent une grande place, et que c'est vers eux que l'académie a plus spécialement dirigé ses efforts. S'il appartient aux compagnies littéraires des capitales, aux corps lettrés investis d'une grande et juste estime, et entourés de toutes les lumières et de tous les secours, d'envisager les sciences et les lettres sous leurs aspects généraux, d'en embrasser toutes les parties, de former, de diriger, de fixer l'opinion publique, un destin plus humble est le partage des académies de province. Elles doivent particulièrement s'attacher à bien connoître, soit au physique, soit au moral, les lieux auxquels elles appartiennent. Leur but principal doit être d'en améliorer l'état, d'en perfectionner les produits, d'en éclairer l'industrie, non par des soins et des détails auxquels elles ne peuvent se livrer, mais en découvrant les

erreurs, en proclamant les saines théories, en répandant les meilleures méthodes. Sous ce point de vue, on peut croire que les académies de province auront aussi leur utilité; et c'est en suivant de tels principes, c'est en répondant ainsi à l'honorable appel d'un gouvernement éclairé, qu'elles se vengeront de leurs détracteurs, et repousseront la défaveur que certains écrivains se plaisent à jeter sur elles. Si quelquefois elles sortent de ce cercle où les renferment la convenance et la nécessité, si elles s'occupent, par intervalles, de spéculations philosophiques ou de matières de goût, c'est un luxe qu'il seroit sans doute trop sévère de leur interdire, mais auquel elles ne doivent se livrer qu'avec sagesse et modération. Telles sont les maximes adoptées par l'académie du Gard, et auxquelles, depuis son rétablissement, elle s'est toujours conformée.

Discours académiques.

Les discours académiques ont trop souvent mérité d'être caractérisés par ce mot d'un ancien : *verba et voces prætereàque nihil.* Nous osons croire que ceux qui ont été prononcés cette année dans l'académie du Gard, sont à l'abri de ce reproche.

Celui par lequel M. *Gergonne*, comme vice-président, a ouvert une séance publique où assistoit le conseil général du département, a été parfaitement assorti à la circonstance. Il traite de l'union des lettres à l'autorité, et il fait voir le bonheur public s'augmentant par cette association heureuse. L'auteur s'attache sur-tout à montrer l'influence des corps littéraires dans les progrès des arts et de la civilisation.

Mais, si les gouvernemens retirent de grands avantages de leurs relations avec les savans et les gens de lettres, ceux-ci doivent reconnoître à leur tour tout ce qu'ils ont d'obligations à une protection éclairée. Les encouragemens que l'académie du Gard a reçus du premier magistrat de ce département, et de ses dignes coopérateurs, en lui prescrivant le devoir de la plus juste reconnoissance, l'ont dès long-temps pénétrée de cette vérité qui est devenue pour elle un sentiment.

Depuis la renaissance des lettres jusqu'à nos jours, M. *Gergonne* trouve par-tout des exemples frappans qui attestent et affermissent ses principes. Par-tout les relations de la puissance et du savoir ont produit les meilleurs effets; par-tout leur divorce a eu des résultats funestes.

Les siècles brillans de *Periclès* et d'*Auguste*,

des *Medicis* et de *Louis XIV*, sont mis par l'auteur en opposition avec les temps d'ignorance et de barbarie. « Mais, dit-il, qu'ai-je » besoin de chercher, dans des temps et dans » des contrées éloignées de nous, des exem- » ples de ce que peut l'association des lettres » et du pouvoir ? Quel siècle, quel peuple » en a jamais offert des preuves plus éclatantes » que celles que nous avons sous les yeux ? » A la suite d'une révolution qui avoit boule- » versé toutes les fortunes, développé toutes » les passions et tous les vices, brisé tous les » liens de la société et tous les ressorts du gou- » vernement, livré au fer des bourreaux l'élite » de nos citoyens, et amené notre malheureuse » patrie sur le penchant de sa ruine; pendant » le cours d'une guerre dont les annales des » nations n'offrent point d'exemples, et où, » seuls, nous avons eu à lutter contre l'Eu- » rope entière, tout semble se réorganiser » comme par enchantement. Nos discordes ci- » viles sont étouffées, et nos malheurs répa- » rés; le revenu public, ce redoutable écueil » des gouvernemens, est fondé sur des bases » inébranlables; le système des contributions se » perfectionne; le patrimoine des pauvres est » assuré; une police exacte et sévère veille à

» la sureté de nos routes, à la restauration
» de nos forêts et à la conservation de nos pro-
» priétés ; tous les intérêts sont réglés, et tous
» les délits réprimés par nos administrations et
» nos cours de justice ; des codes simples et
» uniformes, appropriés à nos mœurs, rem-
» placent une législation incertaine, irrégulière
» et incohérente ; la liberté des consciences est
» garantie ; l'instruction publique se réorganise
» sur un plan plus vaste et mieux combiné ;
» nos sociétés littéraires, long-temps dispersées,
» reprennent leurs paisibles et utiles travaux ;
» nos cités s'embellissent ; notre commerce et
» nos fabriques reçoivent une nouvelle activité ;
» des moyens faciles de communication leur
» sont ouverts de toutes parts, en dépit des
» obstacles que la nature semble leur opposer ;
» en un mot, la France, triomphante au de-
» hors, s'élève au dedans à tous les genres de
» prospérité.

» Et à quoi devons-nous attribuer d'aussi
» étonnans prodiges ? Qui nous a procuré tant
» de rares bienfaits ? N'est-ce pas la volonté
» ferme et éclairée d'un prince qui, long-temps
» avant d'en être devenu le protecteur, comp-
» toit, comme le plus glorieux de ses titres,
» celui qui l'attachoit à la première de nos

» sociétés savantes ; d'un prince qui a appelé » dans ses conseils et fait asseoir dans le sénat » les membres de cette illustre compagnie ; » d'un prince, enfin, qui, du milieu des » camps, n'a cessé de prodiguer aux savans » tous les genres d'encouragement et les dis- » tinctions les plus honorables ? Tout cela n'an- » nonce-t-il pas que l'union des lettres à l'au- » torité sera le caractère distinctif du siècle qui » commence ? et l'objet qui nous rassemble » ici, n'en offre-t-il pas encore une preuve » nouvelle ? »

L'auteur montre ensuite les liens qui unissent les travaux littéraires aux travaux administratifs. Il fait voir aussi en quoi ils diffèrent dans leur objet. « Ce qui intéresse sur-tout l'autorité, c'est » moins les spéculations théoriques, que les vé- » rités pratiques directement applicables à l'amé- » lioration de l'agriculture, au développement » de l'industrie, au perfectionnement des arts, à » l'économie domestique, et en général à tous » les moyens de prospérité ; or, ce n'est sou- » vent qu'à la suite des théories les plus abs- » traites, ce n'est que comme derniers résultats » des plus hautes spéculations, que viennent » s'offrir les découvertes les plus précieuses et en » même temps, si j'ose le dire, les plus populai-

» res; et, pour n'en citer ici qu'un exemple, si » les mystères les plus secrets de la chimie pneu- » matique ne nous eussent pas été révélés, nous » serions encore à attendre ces procédés désinfec- » tans qui, par leur application à un genre d'in- » dustrie d'un intérêt tout particulier pour ce » département, viennent d'acquérir une si heu- » reuse extension ».

M. *Gergonne* termine son discours en rappelant les principes qui ont jusqu'à ce jour dirigé l'académie dans ses travaux. Mais si l'utilité est le but principal qu'elle se propose, si elle s'efforce de cultiver, pour ses concitoyens, les fruits de la science, doit-elle pour cela en négliger les fleurs ? Non sans doute. « Et comment la belle littérature pourroit-elle » être oubliée sous ce ciel inspirateur, sur cette » terre classique, illustrée à la fois par les » plus grands souvenirs, par les plus rares mo- » numens des arts, et par les premiers essais » du plus parfait de nos poëtes ; dans une » contrée, dis-je, où ce génie inimitable semble » avoir laissé des émanations du feu divin qui » l'inspiroit, et où un sexe même, à qui nos » injustes préjugés sembleroient ne permettre » que l'usage de l'aiguille et du fuseau, a su » tirer de la lyre les sons les plus enchanteurs ?

» Eh ! quel genre de talent peut, plus que » celui de la poésie, procurer aux nations une » gloire impérissable ? Le nom d'*Homère* se » mêle à ceux des dieux et des demi-dieux; » le siècle d'*Auguste* n'est pas distingué de celui » de *Virgile* et d'*Horace*, et le grand *Corneille* » est assis au temple de l'immortalité, à côté » de *Louis le grand* !

» Réunissons donc nos efforts pour élever » ces belles contrées, par la culture des lettres » et des sciences, à la hauteur des destinées » du vaste empire dont elles font partie. Eh ! » dans quel département les moyens de pros- » périté sont-ils plus multipliés que dans celui » du Gard ? La beauté de son ciel, la richesse » variée de son sol, l'industrie active, la sage » économie et la vivacité d'esprit de ses habi- » tans, sa position géographique, les fleuves » et les canaux qui l'environnent et le traver- » sent, sa proximité de la mer, les grands » hommes qui l'ont illustré, les monumens pré- » cieux qu'il recèle, le souvenir de son antique » splendeur, et, plus que tout cela, le mérite » éminent, la sévère et impartiale justice, l'ac- » tive vigilance et les lumières du chef de » l'administration et de ses dignes coopérateurs; » tout semble conspirer pour faire du pays que

» nous habitons, un séjour de délices et de » bonheur. Et combien ne serions-nous pas » coupables, si nous négligions de mettre à » profit tant de rares avantages ? »

En prenant séance pour la première fois à l'académie, M. *Bazille* s'est acquitté du devoir que lui imposoient les statuts. Son discours de réception a eu pour objet les avantages que les gens de lettres peuvent retirer de leur commerce réciproque. Si la société se compose de différentes classes ; si cette diversité d'états, qui n'exclut pas l'égalité légale, est nécessaire au maintien de l'ordre social, ainsi la variété des esprits, des talens et des connoissances, affermira, embellira, éclairera les associations savantes. Le simple amateur lui-même (classe dans laquelle M. *Bazille* a la modestie de se ranger, mais où ne le laisseront ni l'estime de ses collègues, ni l'opinion de ses concitoyens) le simple amateur pourra y avoir aussi son degré d'utilité ; ceux qui ont le dévouement de consacrer toute leur vie aux pénibles méditations de la philosophie, et aux travaux constans de la littérature, ont besoin d'être suivis et soutenus, dans leur épineuse carrière, par des hommes qui, appliqués moins exclusivement

aux mêmes études, puissent cependant en apprécier le succès et en récompenser les travaux par une approbation raisonnée. Il faut des magistrats au législateur, des soldats au général, et des amateurs à l'homme de lettres et au savant.

C'est principalement encore de leur commerce habituel et de leurs relations journalières, que les gens de lettres voient naître, se nourrir et s'accroître cette émulation qui est à la vie littéraire ce qu'une sage ambition est à la vie civile, et qui, bien réglée et bien ordonnée, devient le mobile de tous les progrès.

Mais ces liaisons, ces réunions scientifiques tirent de l'aimable égalité qui y préside, leur premier avantage comme leur plus grand charme. « C'est, dit M. *Bazille*, au maintien de cette » égalité précieuse, que sont dus les succès » qu'obtiennent vos travaux. Sans elle, plus » de communications fraternelles, plus de fran- » chise dans la pensée, plus d'indépendance » dans le langage. Une froide étiquette rem- » placeroit le noble élan du génie que la liberté » soutient, et que protège la douce et indul- » gente fraternité.

» Heureusement ce n'est pas dans les sociétés » savantes qu'on peut redouter une pareille corruption

» corruption de leur principe constitutif. On » a dit que, si la justice s'envoloit de la terre, » elle devroit trouver un refuge dans le cœur » des magistrats; je dirai que si l'égalité pouvoit » en être bannie, elle trouveroit, au sein des » sociétés savantes, un asile inviolable et sacré. »

M. *Gergonne*, vice-président de l'académie, a répondu au discours de M. *Bazille*.

La noble profession de jurisconsulte, qu'exerce avec succès le nouvel académicien, a engagé M. *Gergonne* à jeter un coup d'œil rapide sur les rapports, souvent trop oubliés, qui doivent exister entre l'étude des lois et celle des lettres, entre la jurisprudence et la philosophie: l'auteur trouve la preuve de la force qu'elles acquièrent par leur union, et du secours qu'elles se prêtent, dans les ouvrages même de M. *Bazille*.

M. *Gergonne* le félicite ensuite sur la constance de ses opinions, et l'esprit conséquent qui a dirigé sa conduite à travers les temps orageux qui ont entraîné tant de gens hors des limites du juste et du vrai, et submergé la raison et les principes dans les tempêtes des passions. « Vous avez, lui dit-il, été frappé » d'une honorable proscription.....; mais » bien différent de tant d'hommes foibles qui, » aigris par le malheur, ont trahi ou abandonné

» la cause de la philosophie, vous avez con-
» servé, vous avez rapporté parmi vos conci-
» toyens ces maximes de raison universelle, ces
» idées libérales qu'un malheureux esprit de
» réaction semble aujourd'hui vouloir repousser
» et que l'académie sait apprécier, parce qu'elle
» les partage. »

Les avantages des sociétés savantes, les douceurs de la réunion fréquente de ceux qui les composent, l'heureux échange de leurs lumières et de leurs avis, les séances académiques, envisagées comme une société d'amis éclairés qui s'entr'aident et s'encouragent; telles sont les matières qui ont servi de sujet au reste du discours de M. *Gergonne*. L'académie a regretté qu'il n'ait pu que les effleurer.

Agriculture, Économie, Manufactures et Arts.

Dans un ouvrage intitulé : *De l'industrie manufacturière du département du Gard*, M. *Vincens-St-Laurent* s'est proposé d'en apprécier les effets sur la population et sur la richesse de cette contrée.

L'auteur n'a encore communiqué à l'académie que la première partie de son travail : il y offre un tableau complet des ressources industrielles

du pays, depuis les objets les plus minimes jusqu'aux établissemens les plus importans ; il retrace l'histoire de leur naissance et de leur destinée ; il décrit leur état présent, recherche les causes des progrès de ceux qui ont prospéré, et de la decadence de ceux qui déclinent ; indique les moyens de soutenir la splendeur des uns, et d'empêcher la ruine totale des autres, et suppute les pertes occasionnées par l'anéantissement de quelques fabriques jadis florissantes.

Tous les détails sur l'origine, la valeur, la quantité, la preparation et l'emploi des matières premières, sur le nombre de bras que leur transformation occupe, sur le salaire des ouvriers, sur le prix et sur les débouchés des marchandises manufacturées, ont été recueillis avec soin par M. *Vincens-St-Laurent*, et c'est de ces faits que, dans la seconde partie de son ouvrage, il déduit les conséquences dont le résultat sera de prouver que, dans les principales manufactures, l'industrie, en ne s'exerçant guère que sur des productions locales, pour la consommation de l'étranger, quintuple la population et quadruple la richesse territoriale.

« Aucun autre département, dit M. *Vincens-St-Laurent*, ne pourroit peut-être offrir un

» spectacle plus riche, plus varié, plus inté-
» ressant, que celui que présente, sous le
» rapport de l'industrie, le département du
» Gard : elle en peuple, en vivifie, en enrichit
» toutes les parties. Les villes seules n'y ren-
» ferment pas des ateliers : dans les campagnes
» aussi, souvent la même main conduit la
» charrue et pousse la navette ; manie la bêche
» et imprime le mouvement au métier à bas;
» plante et cultive la vigne, et en distille les
» produits ».

Deux causes paroissoient avoir essentiellement contribué à donner cette extrême activité à l'industrie du département du Gard : l'avantage d'un sol abondant en productions diverses, susceptibles d'être mises en œuvre, et les lois qui interdirent si long-temps aux protestans toute autre profession que celle du commerce.

En effet, le département du Gard, remontant des bords de la Méditerranée aux plus hauts sommets des Cevennes, réunit en quelque sorte tous les climats, et la nature y prodigue ses dons les plus opposés : le marbre, la houille, le fer, le cuivre, le plomb, l'argent, l'alkifous, l'antimoine, la couperose, le sel, la soude, l'huile, le tan, les cuirs, les suifs,

le lait, la laine, les argiles, le merrain, le bois de châtaignier qu'on taille en douves et qu'on ploie en cercles, et l'arbre précieux qui donne la soie.

Tant de ressources appeloient tous les genres d'industrie. Encouragée par leurs succès, l'agriculture a multiplié les moyens de les étendre; mais qu'elle est loin de les avoir épuisés, et combien pourroit-elle encore leur faire de présens dont elle n'auroit à emprunter que le germe aux pays étrangers! Le coton, l'indigo et une multitude de graines et d'arbres propres à nos besoins de toutes les sortes, et particulièrement à ceux de nos manufactures, s'acclimateroient probablement avec facilité dans nos contrées, et contribueroient à rédimer la France d'une partie du tribut immense que lui coûtent ces objets.

A l'égard de l'influence de la persécution des réformés, sur l'industrie du département, M. *Vincens-St-Laurent* observe que « par-tout » on élève des troupeaux, que par-tout on » cultive le mûrier, que presque par-tout on » trouve des vignobles, et que cependant ce » n'est guère que dans la *Vaunage*, que dans la » *Gardonnenque* et dans les *Cevennes*, au sein » de la population protestante, que s'est ouverte

» cette double source de prospérité qui découle » de l'union des arts manufacturiers avec les » travaux de l'agriculture.

» Toutesfois, ajoute-t-il, combien long-temps » ces cantons malheureux ont-ils été livrés aux » vexations les plus cruelles, aux gênes, aux » alarmes, à tout ce qui devoit effaroucher, » éloigner, tuer l'industrie ! Et dans le même » temps, ceux qui professoient la religion du » prince, jouissant d'une entière liberté, d'une » sécurité parfaite, d'une protection spéciale, » ne semble-t-il pas qu'avec de tels avantages » ils ne devoient laisser aux calvinistes qu'à » glaner dans le champ du commerce !

» Le contraire est arrivé, et cette singularité » provient peut-être en partie de la cause gé- » nérale dont l'effet, depuis la réformation, » a été observé chez tous les peuples où elle » s'est introduite, mais bien plus certainement » d'une cause particulière et locale.

» Les protestans, déclarés, par une loi ab- » surde et tyrannique, inhabiles à tous les em- » plois publics, et même à un grand nombre » de professions, n'eurent d'autres ressources, » pour l'avancement de leur fortune, que le » négoce, et ici leur activité ne pouvoit guère » s'exercer que dans le commerce des manu-

» factures. Des fabriques s'élevèrent à *Nismes* » et dans les principales villes des montagnes : » est-il étonnant que les chefs de ces établis- » semens aient choisi dans leur communion les » hommes qu'ils avoient le dessein d'associer à » leurs travaux, qu'ils vouloient faire parti- » ciper aux avantages qui devoient en résulter, » et de qui sans doute ils croyoient pouvoir » attendre plus d'affection, de dévouement et » de reconnoissance ? Le bienfait s'étendit aux » campagnes, quand les bras des cités devinrent » insuffisans; et si l'on considère la nature des » pays dont les habitans furent appelés à en » jouir, et combien les soins champêtres de- » voient laisser de loisir à ceux des *Cevennes*, » avant que la culture des mûriers y eût pris » un grand accroissement, et à ceux de la » *Vaunage*, lorsque la vigne ne couvroit encore » qu'une petite partie de son sol, on cessera » d'être surpris que des cultivateurs aient joint » aux travaux de la terre l'exercice des arts, » du commerce.

» Cette impulsion donnée d'abord à une » classe, se communiqua successivement à » l'autre par l'effet de l'exemple, quand la » prospérité progressive des manufactures exigea » un plus grand nombre d'ouvriers, et lorsque

» la tolérance eut affoibli les motifs de la pré-
» dilection. Mais ceux qui reçurent les premiers
» germes de l'industrie, ont continué à les cul-
» tiver avec plus de soin et de succès; et c'est
» principalement à eux que sont dus les progrès
» de cet esprit d'industrie qui est devenu le
» caractère dominant du peuple du Gard, et
» les avantages inappréciables que cette contrée
» en retire. »

Grâces à cette disposition générale, il n'y a point de commune, sur-tout au nord et au couchant du chef-lieu, où l'on ne rencontre une petite industrie, pour ainsi dire domestique, qui, en occupant les loisirs des femmes et des filles, n'ajoute aux moyens de subsistance et même à l'aisance et trop souvent peut-être aussi au luxe d'un assez grand nombre de familles.

Ainsi, dans la ville d'*Aigues-mortes* et dans les communes de *St-Laurent-d'Aigouze*, de *Vauvert*, d'*Aimargues* et du *Caylar*, qui avoisinent la mer et les marais, dix-huit cents personnes du sexe féminin se partagent annuellement 80,000 fr., produit de vingt mille filets de pêcheurs, fabriqués par leurs mains.

Ainsi, dans toute la contrée appelée la *Gardonnenque*, qui comprend vingt-cinq communes

et une population de 10,000 ames, c'est la filature du coton au rouet, qui, avant la multiplication des grands mécaniques, employoit, pendant neuf mois chaque année, le temps d'environ deux mille femmes, et attiroit dans le pays plus de 150,000 fr. payés par les marchands de coton de Nismes, d'Alais, de Lézan et de St-Jean-du-Gard, qui approvisionnoient les fabriques.

Dans les hautes Cevennes, la même industrie s'exerce au sein des ménages, sur la laine, et y produit des résultats encore plus avantageux, en s'y liant à la préparation des estames.

Avant que l'entier défrichement des garrigues de *Vauvert* eût extirpé jusqu'au germe du chêne arbrisseau (*quercus coccifera*), plus de cent habitans de cette commune étoient occupés, depuis le 15 de mai jusqu'au 15 de juin, à ramasser et à préparer, pour la consommation de Nismes et de Montpellier, le kermès, insecte précieux qui, plus multiplié, pourroit suppléer à la cochenille. Il s'en recueilloit, chaque année, 2000 kilogrammes, dont le produit total s'élevoit à 6,000 fr.

La commune de *Vauvert* a aussi perdu un autre genre d'industrie, par l'effet de l'impôt sur le sel. Depuis la suppression de la gabelle,

ses pêcheurs, au nombre de trente-cinq, aidés par un nombre à peu près égal d'ouvriers, saloient, pendant les mois d'avril, de mai, de juin, de juillet et d'octobre, environ 10000 myriagrammes d'anguilles fines, et le double d'anguilles communes. Les premières, achetées par les Catalans de 60 à 70 centimes le kilogramme, alloient approvisionner les marchés de Toulouse, de Narbonne et de Perpignan. Les secondes, portées à la foire de Beaucaire et aux marchés de Carpentras, y étoient vendues à raison de 13 à 16 centimes le kilogramme; et le produit total des deux qualités montoit de 80,000 à 100,000 fr.

Le salage du poisson est aussi ancien à *Aigues-mortes*, que la ville même. Elle jouit, pour cet objet, depuis le 13.e siècle, en vertu d'une concession de *Louis IX*, confirmée par lettres-patentes de *Philippe le hardi*, de l'affranchissement des droits sur le sel, et du privilége de s'approvisionner gratuitement de cette denrée dans les salins particuliers de Peccais. On sale dans cette commune, pour la consommation du Roussillon, de l'ancienne province de Languedoc, et du ci-devant comtat Vénaissin, de 100000 à 120000 myriagrammes de poissons de toute espèce; mœlettes achetées

à Notre-Dame-de-la-Mer, muges et sardines, et sur-tout anguilles fines et communes, pêchés dans les marais, dans les étangs, dans les canaux et sur les côtes. Cette branche d'industrie rapporte de 300,000 à 400,000 fr.

Le territoire de cette même commune et celui de la commune de *St-Laurent-d'Aigouze* qui l'avoisine, produisent naturellement la soude ordinaire, et l'on y cultive la grande soude dans les terres salines et sablonneuses, lorsque, par l'effet de circonstances météorologiques, elles ne sont pas susceptibles d'un autre rapport. La plante calcinée se transforme en pierre dure qui entre dans la composition du verre et du savon. Il est difficile d'apprécier avec quelque exactitude le revenu d'une récolte accidentelle : on se bornera donc à dire que le salicor préparé se vend au taux moyen de 40 c. par kilogramme.

Tous les étés, environ cent individus de tout sexe, de la commune de *Galargues* (et cette industrie est, de temps immémorial, le patrimoine héréditaire de quelques familles), après avoir cueilli, dans leur propre pays, dans le Querci et dans la Provence, de 15000 à 20000 kilogrammes de croton à teinture, appelé *maurelle*, les broient, en expriment le

suc en les pressurant, et en imbibent des chiffons qu'ils exposent à la vapeur de l'urine, combinée avec de la chaux vive, de l'alun et du fumier de cheval. Ces chiffons, ainsi colorés, sont expédiés en Hollande, et rapportent annuellement à ceux qui les préparent, de 15,000 à 20,000 fr.

Peut-être a-t-on le droit de s'étonner que la plante qui fait la base de cette industrie ne soit pas cultivée, et que nos chimistes laissent à des étrangers le secret d'enlever de ce tournesol en drapeaux, la couleur rouge qui en fait le prix, et dont ils composent une teinture.

La culture du micoucoulier et l'art de le façonner en fourches, sont aussi le privilége exclusif de la commune de *Sauve*. Sept cents arpens métriques de roches, confusément entassées et évidemment arrachées par une violente secousse, de la montagne qui les domine, produisent chaque année un revenu de 25,000 fr., de beaucoup supérieur à celui que donneroit la même étendue dans les terres les plus fertiles. Il résulte de la vente de 5,000 douzaines de fourches qui ne sont autre chose que la tige même de l'arbre, parvenue à une certaine hauteur, et à l'extrémité de laquelle une habile distribution de la sève a entretenu

à une grosseur, à une longueur et à une distance égales, trois branches que l'on courbe à l'aide d'une machine, et dont les pointes sont aiguisées, après que la fourche entière a été pelée, sechée et assouplie au four; instrument solide et léger en usage dans tous les départemens méridionaux, et dont la consommation devroit et pourroit être plus étendue.

Tous les propriétaires de fourches sont associés. Un conseil pris parmi eux détermine l'époque de la coupe; des experts les examinent une à une, et rejettent tout ce qui est défectueux. Admises, elles sont adjugées en masse, aux enchères; le bail fixe le prix de la revente, et l'entrepreneur trouve ordinairement dans son marché un bénéfice net de 10 fr. par charge, c'est-à-dire, par six douzaines.

M. *Vincens-St-Laurent* n'a oublié ni la fabrication du charbon de bois, ressource assez considérable pour un grand nombre de communes de l'arrondissement d'Uzés, ni les tuileries très-multipliées sur tous les points du département; fabriques sans doute assez peu dignes d'attacher par leur nature, mais qui présentent cependant quelque intérêt, par la seule considération qu'elles donnent du prix à la terre la plus stérile.

Les manufactures de poterie participent à cet avantage, et sont en assez grand nombre et même d'une certaine importance dans le département.

Celle de *Sommières*, d'où ne sortent que des tuyaux et des vases grossiers et sans vernis, ne rapporte pas plus de 1,800 fr.

Celles d'*Anduze*, au nombre de six, qui, outre des objets semblables et de la petite vaisselle, font des briques fines, appelées *mahons*, et des vases de diverses dimensions dont la consommation s'étend à un rayon de 7 à 9 myriamètres, produisent environ 15,000 fr.

Celles d'*Alais*, où il se façonne principalement de la vaisselle brune en dehors et blanche en dedans, travaillée avec assez de soin, rendent 20,000 fr.

Celles de *Meynes*, de 9,000 à 10,000 fr. en vaisselle commune.

Celles de *St-Julien-de-Peyrolas*, dont les produits sont plus communs encore, n'en retirent pas au-delà de 2,000 fr.

Celles de *St-Quentin*, au nombre de quarante, emploient cent vingt ouvriers, dont chacun gagne 2 fr. 50 c. par jour; elles fournissent à tous les départemens du midi, de Marseille à la Garonne et aux Pyrénées, des ustensiles de ménage pour tous les genres de service,

et attirent dans une commune rurale, à peine peuplée de 1,700 habitans, la somme annuelle de 170,000 fr.

On fabrique en outre à *St-Quentin*, dans quatre ateliers, de 10,000 à 15,000 grosses de pipes, dont une partie s'exporte en Espagne et en Italie, objet de 30,000 à 40,000 fr.

Il y a aussi dans la même commune une manufacture de creusets très-estimés des orfèvres et des chimistes. Le secret de cette fabrication est soigneusement gardé par l'entrepreneur; et comme il ne travaille que sur commande, il n'est pas facile de connoître le produit de son industrie.

Enfin, de dix-huit fabriques de poterie que possédoit, il y a vingt ans, la commune de *St-Victor-des-Oules*, il ne lui en reste que sept qui occupent quarante-huit individus. La consommation de leurs ouvrages est bornée, en temps de guerre, aux départemens voisins du Rhône; mais, en temps de paix, on en expédie une partie en Catalogne et à Naples. Dans son état présent, cette manufacture ne rend pas au-delà de 36,000 fr.

Mais la commune de *St-Victor* tire un autre parti de ses argiles très-diversifiées en couleur et en qualités, et dont ne peuvent se passer les

fabriques des communes voisines pour les mêler avec les terres qu'elles tirent de leur propre fonds. Elle fournit aux manufactures de St-Quentin toutes les argiles noires et toute la terre de pipe qu'elles emploient, et elle en envoie aussi une petite quantité, à 5 c. le kilogramme, à quelques fabriques de faïence de Marseille.

Il s'exporte aussi, chaque année, pour la même ville, pour Toulouse et pour St-Vallier, 80,000 myriagrammes de terre de pipe, dont la valeur n'est, il est vrai, que de 2,000 à 3,000 fr.; mais les mines qui renferment cette terre, deviendroient une source abondante de richesses, si elles cessoient d'être livrées à l'ignorance et à la cupidité de ceux qui les exploitent.

Le territoire de *St-Victor* produit les principaux élémens de la porcelaine. Son sable du roc de Montfort est parfaitement semblable au *pétunzé* des Chinois, et son argile blanche a tous les caractères du *koalim*. Mais telle est la puissance de la routine, que les fabricans résistent à toute idée de perfectionnement et d'innovation, et que, loin que jamais aucun d'eux ait essayé de fabriquer de la porcelaine, ou seulement d'imiter la poterie anglaise, ils s'obstinent à ne manufacturer qu'une vaisselle commune, grossière et d'un vil prix.

Toutes

Toutes nos manufactures de poterie tirent de l'Espagne, par Marseille, de l'Allemagne, de l'Angleterre en temps de paix, et de Bolène au département de Vaucluse, tous les vernis que ne peuvent leur fournir *St-Paulet-de-Caisson*, *St-Hypolite-dé-Montaigu*, et la mine d'alkifous de *Durfort*.

Il y avoit autrefois, dans ce qui forme aujourd'hui l'étendue du département du Gard, un assez grand nombre de gentilhommes verriers; mais il ne subsiste plus un seul de leurs établissemens : ils ont dû être anéantis par la dévastation des forêts. A défaut de bois, la proximité des mines de charbon de *St-Jean-de-Valeriscle*, a fait établir dans cette commune deux ateliers de verrerie, dont l'un n'a pas une activité constante, et dont l'autre, plus soutenu, ne fabrique que des bouteilles et des gobelets de verre blanc qui se consomment dans le département et dans celui de l'Ardèche. Le produit de ces deux manufactures ne surpasse pas 15,000 fr.

La verrerie placée dans l'ancienne chartreuse de Valbonne, commune de *Cornillon*, est plus considérable. Elle expédie dans les diverses parties du département du Gard, et dans ceux de l'Hérault, de Vaucluse et de

la Drôme, 2500 myriagrammes de gobelets et de bouteilles ordinaires d'un verre blanc et verdâtre très-commun, du prix de 50 centimes le kilogramme, et d'une valeur totale de 12,500 fr.; et 2500 myriagrammes de grandes bouteilles, de dame-jeannes et de cornues pour la distillation, dont le prix est de 63 centimes par kilogramme, et le produit en masse, de plus de 15,000 fr.

Le sable employé dans ces fabriques est extrait des lieux mêmes, et le salicor d'Aigues-mortes, de Marsillargues dans le département de l'Hérault, et de Ste-Marie dans celui des Bouches-du-Rhône.

La mine de couperose de *St-Julien-de-Valgalgue* près d'Alais, n'a vu se former, dans son voisinage, que deux petits ateliers pour la préparation des substances dont ses produits sont la base; l'un d'ocre et de brun rouge, provenant de la calcination d'une terre vitriolée; l'autre, d'un rouge en poudre, dont le fond est de sulfate de fer; et qu'on peut substituer avec avantage, pour polir l'or, au rouge d'Angleterre.

Un ouvrier habile avoit tenté d'établir, dans la ville d'*Alais*, une fabrique de limes. Leur trempe et leur qualité avoient été reconnues

au moins égales à celles des meilleures limes d'Allemagne. Il est à regretter que le défaut de moyens et d'encouragement ait empêché cette petite manufacture de se soutenir.

Il y a lieu de s'étonner que les vastes et riches mines de houille d'*Alais* et de ses environs, n'aient encore attiré ni forges, ni fonderies, ni aucune de ces grandes usines qui, à défaut de bois, emploient le charbon de terre. Mais il paroît que les avantages que ces mines offrent pour ces sortes d'établissemens, ne seront pas toujours négligés; une forge va être placée auprès de l'une d'elles; et si cette spéculation a le succès que donnent le droit de s'en promettre, les moyens, l'activité et les lumières de l'homme industrieux qui la médite, il est probable qu'il poussera plus loin ses entreprises, et qu'après avoir obtenu la concession des mines de fer que renferment ses possessions, il sollicitera la même faveur pour l'exploitation des autres mines de tout genre, que couvre aussi le sol de son héritage, et qu'il en mettra en œuvre les produits.

De trois ateliers où l'on fabriquoit à *Génolhac* des sonnettes pour les troupeaux, il n'en subsiste plus qu'un d'une très-petite importance.

Vingt-cinq ouvriers sont employés, dans la

même commune, à la coutellerie : le revenu total de cette branche d'industrie est de 15,000 à 20,000 fr.

Les cantons de *Trèves* et d'*Alzon*, situés dans les montagnes du 4.me arrondissement, fournissent aux caves de Roquefort environ 6,000 myriagrammes de fromages composés de lait de brébis, avec mélange d'un douzième de lait de chèvre, et en retirent 40,000 fr.

Le département du Gard n'a que deux fabricans de tabacs, dont les ateliers en produisent ensemble 3000 myriagrammes, objet d'environ 200,000 fr.

Les papeteries n'y sont qu'au nombre de quatre ; l'une à *Mialet*, avec une seule cuve ; la seconde à *Molières*, n'ayant aussi qu'une cuve ; la troisième, à *St-Laurent-le-Minier*, à laquelle sept cuves et trente ouvriers suffisoient à peine, lorsqu'elle étoit chargée de la fourniture du papier de cartes, et réduite à présent à deux cuves et à huit ouvriers ; et la quatrième, à *Uzés*, établie d'abord sous les auspices et avec le concours des états de la province de Languedoc, pour la fabrication des cartons, à l'imitation de ceux dont se servent les Anglais dans l'apprêt des étoffes, mais presque anéantie, sous ce rapport, par l'effet

de circonstances étrangères au talent de l'entrepreneur et à la beauté de son ouvrage, puisque le gouvernement lui a, naguères encore, accordé de nouveaux encouragemens, et devenue une simple papeterie où, comme dans toutes les autres du département, on ne fait plus que du papier commun, et principalement de grand pliage.

Le produit total de ces quatre ateliers n'excède pas 120,000 fr.

Le nombre de cartes à jouer qui se confectionnent dans le département, s'élève à 2,000,000, et leur produit, de 18,000 à 20,000 fr. Ce qui sur cette somme appartient à la main d'œuvre, revient à la ville de *Nismes*, la seule du département où se fabriquent les cartes; mais les droits absorbent la moitié du produit.

A *St-André-de-Valborgne*, trois manufactures de chapeaux grossiers en vendent, aux foires du département de la Lozère, et aux communes voisines, environ cinq mille chaque année, au prix de 5 à 8 fr., et en retirent au moins 30,000 fr.

La chapellerie est plus importante à *Anduze*. Huit ateliers y fabriquent, à l'aide de cent ouvriers, dont le salaire journalier est de

2 fr., vingt-sept mille chapeaux fins ou communs, du prix de 3 à 27 fr., dont la consommation s'étend dans un rayon de 10 à 12 myriamètres, et pour laquelle on a l'espoir de trouver un nouveau débouché en Espagne, ce qui augmenteroit considérablement le produit de cette fabrication qui s'élève aujourd'hui à plus de 200,000 fr.

La tannerie et la mégisserie forment, dans le département du Gard, une branche de commerce d'une assez grande étendue.

Les ateliers de mégisserie du *Vigan* produisent dix mille douzaines de peaux, soit de chevreau, d'agneau et de mouton en sumac ou en basane, soit de parchemin, et la vente de ces objets excède 150,000 fr.

St-Hypolite retire de ses tanneries établies depuis plus de deux siècles, environ 300,000 fr. chaque année.

St-Jean-du-Gard, les deux tiers de cette somme;

Sommières, 100,000 fr.

Anduze, où l'on s'applique particulièrement à la préparation des cuirs de cheval, pour tiges de bottes, et impériales de voitures; des cuirs de cochon et des cuirs jaunes pour selles, et des cuirs noirs pour brides et harnois, 40,000 fr.

St-Ambroix, 60,000 fr.

Uzés, 100,000 fr.

Bagnols, 30,000 fr.

Beaucaire, qui ne travaille guère qu'en peaux colorées et bronzées, 120,000 fr.

Et *Nismes*, 400,000 fr.

Toutes ces manufactures se plaignent de la rareté de l'écorce de chêne, et l'attribuent à l'avide impatience des propriétaires de bois, qui les coupent avant l'âge requis, et quelquefois à une si petite grosseur, qu'ils n'en peuvent pas enlever la peau.

De 14000 myriagrammes de raclures de tanneries, on fabrique à *St-Hypolite* 6000 myriagrammes de colle forte, dont la vente, faite pour la plus grande partie à Lyon, rapporte au-delà de 100,000 fr.

Il y en a aussi une manufacture à *Anduze*, qui ne rend que le tiers de celle de *St-Hypolite*.

Il n'existe dans le département qu'une seule manufacture de toiles peintes et imprimées; mais cet établissement, formé à peine depuis vingt ans dans la ville de *Nismes*, mérite, par la rapidité de ses progrès et par son importance actuelle, une attention particulière. Ateliers de teinture, ateliers de graveurs, ateliers d'impression, tout est réuni dans une seule enceinte,

et cette industrieuse colonie, composée de plus de deux cents individus, a l'avantage d'occuper, sans les séparer, des familles entières, pères, mères et enfans.

Le département possède quatre sortes d'ateliers de teinture ; 1.° pour la soie et le coton ; 2.° pour la laine ; 3.° pour l'écarlate ; 4.° pour le coton en rouge, bleu et violet bon teint.

Les teintures en soie, filoselle et coton ont éprouvé les mêmes vicissitudes que les fabriques qui emploient ces matières ; et la diminution du nombre, tant des métiers d'étoffes que des métiers à bas, a entraîné la réduction de celui des teinturiers.

Le produit annuel de leur travail est, à *Nismes*, de 180,000 fr.

A *St-Hypolite*, de 50,000 fr.

Au *Vigan*, de 12,000 fr.

A *Anduze*, de 20,000 fr.

A *Alais*, de 40,000 fr.

A *St-Jean-du-Gard*, de 15,000 fr.

A *Uzès*, de 10,000 fr.

Et à *Bagnols*, de 6,000 fr.

Les maîtres teinturiers en laine sont au nombre de huit seulement, dont l'un à *Alais*, trois à *Nismes* et quatre à *St-Hypolite*. Ils ne teignent guère que des étoffes en pièces, et

l'on peut évaluer le produit de leur industrie, pour *Alais*, à 12,000 fr., pour *Nismes*, à 60,000 fr., et à 30,000 fr. pour *St-Hypolite*.

Lorsque l'Espagne consommoit des bas de laine rouge, les villes de *Nismes* et *du Vigan* avoient plusieurs grands établissemens de teinture en écarlate. Un seul, patrimoine de la même famille, depuis plus d'un siècle, subsiste encore à *Nismes*, et teint annuellement pour le département, pour Lyon, pour le Vivarais, le Dauphiné, Montpellier et Lodève, cinq cents pièces de grosse draperie, et mille pièces de petite, pesant ensemble 1250 myriagrammes. Le prix moyen de cette teinture étant de 4 fr. par kilogramme de lainage, elle rapporte en totalité 50,000 fr. chaque année.

L'art de teindre les cotons en rouge, en bleu et en violet bon teint, est exercé à *Nismes* avec une supériorité hautement reconnue par les fabriques de mouchoirs de Pau et de Cholet, et par le témoignage de M. *Macquer*, après les épreuves chimiques, auxquelles il en soumit les produits par ordre du gouvernement, en 1775. Cette branche d'industrie rapporte de 150,000 à 200,000 fr., sans y comprendre la valeur du coton.

La même main qui la cultive, a aussi créé

une manufacture d'étoffes de coton à carreaux blancs et rouges, ou blancs et bleus, ou blancs et violets, et de mouchoirs fond violet ou fond paliacate, dont la qualité soutient avec succès la concurrence des mêmes articles fabriqués à Rouen et à Montpellier.

Les troupeaux du département fournissent exclusivement la matière que façonnent ses manufactures de laine. Le nombre de ces étoffes est de six, savoir : des *tricots* ou *pessots*, des *serges*, des *cadis*, deux espèces de *moletons* et des *tramières*.

Anduze fabrique des pessots, mais seulement cent cinquante pièces, valant 15,000 fr.

Cette branche d'industrie est beaucoup plus considérable à *St-Hypolite*, *Cros*, *Lasalle*, *Saumane* et dans quelques autres communes circonvoisines. Leurs ateliers envoient au marché de *St-Hypolite*, au moins deux mille pièces de tricots, dont la valeur excède 200,000 fr.

Une partie de cette marchandise est employée en blanc pour l'habillement des troupes. Une autre partie, teinte en diverses couleurs, reçoit un apprêt en ratine, et fournit, par la voie du commerce intermédiaire, à la consommation du pays même et à celle des départemens d'alentour, de Lyon et des contrées envi-

ronnantes, et des pays au-delà des Alpes nouvellement réunis à la France.

On se plaint à *St-Hypolite* de ce que la fabrique de pessots déchoit de son ancienne réputation. On en attribue la cause à l'avidité de certains fabricans qui réduisent successivement le nombre de fils de la chaîne, fixé autrefois par les règlemens, et on réclame le rétablissement des inspecteurs de manufactures.

« Il ne faut que se souvenir du mal que » ces agens leur ont fait si long-temps, pour » se croire autorisé, par intérêt pour les fa- » bricans même, à former un vœu contraire au » leur. Si quelques-uns d'entr'eux détériorent » la qualité des étoffes, ils ne décrient que » leurs fabriques; et si tous les rendent plus » légères et moins solides, c'est que sans doute, » par économie ou par goût, le consommateur » l'exige ainsi, et qu'on en trouve un débit » plus facile et plus avantageux. C'est la fan- » taisie du consommateur qui fait la destinée des » manufactures, et non l'asservissement à ces » gênes qui, sous le nom de règlement, s'op- » posent à toute innovation utile, et étouffent, » sous les vexations, l'art du perfectionnement » et le génie de l'invention. »

Les *serges* dites d'*Alais* se fabriquent aux

environs d'*Uzés*, et se portent toutes aux marchés de cette ville, où elles sont achetées pour la consommation du département et de ceux qu'a formés la Provence.

Cette branche d'industrie qui autrefois occupoit un grand nombre de bras, est aujourd'hui presque anéantie. Elle produit à peine trois cents pièces d'étoffes, et un revenu de 7,000 fr.

C'est aussi des campagnes aux environs d'*Uzés*, que viennent les *cadis* au nombre de mille pièces, objet de 125,000 fr.

Il s'en est jadis manufacturé beaucoup dans la *Vaunage*; mais la seule commune de *Clarensac* a conservé quelques débris de cette industrie, et en retire de 8 à 9,000 fr., prix de soixante à soixante et dix pièces qui sortent encore de ses ateliers, au lieu de deux cents pièces qui s'y confectionnoient avant la révolution.

La moitié des *cadis* reste dans le pays pour sa propre consommation ; l'autre moitié est expédiée à Lyon et à Genève, où elle reçoit une préparation particulière avant d'aller habiller les paysans de la Suisse et de la Savoie.

Anduze et *Sommières* fabriquent des moletons dont la qualité différente est distinguée par le nom de chacune de ces villes.

Anduze en a livré à la consommation de l'Auvergne, du Limousin et du Dauphiné, jusqu'à six mille pièces ; elle ne leur en fournit plus que deux mille cinq cents, dont elle retire environ 200,000 fr.

La fabrique de *Sommières* a été encore plus maltraitée. De seize mille pièces de moleton que rendoient ses métiers, elle est réduite à six mille, et, au lieu de 1,500,000 fr., elle ne touche plus que 600,000 fr. qui se partagent entre les communes de *Sommières* et de *Villevieille* où se fabriquent les premières qualités, et les communes de *Junas*, d'*Aujargues* et d'*Aubaïs* d'où viennent les secondes sortes.

On a tâché d'introduire dans cette manufacture l'usage de la navette volante. Un ouvrier intelligent, entretenu pendant plusieurs années, aux frais du département, à l'école du conservatoire des arts à Paris, devoit enseigner à ses confrères à se servir de cet instrument ; mais ses leçons et son exemple ont vainement cherché à triompher de la routine et de l'habitude.

Mille pièces de tramières, étoffe lâche et grossière, propre seulement pour doublure, manufacturées dans les communes voisines de

celle d'*Anduze*, sont apprêtées et vendues dans cette ville, et y font entrer dans la circulation près de 100,000 fr.

Le département du Gard ne possède qu'un très-petit nombre de métiers qui travaillent en chanvre ou en lin; ils sont presque tous dans les campagnes et employés à façon par des particuliers qui fournissent la matière première filée par la main de leurs femmes, de leurs filles ou de leurs servantes.

« Mais la source la plus féconde de notre » industrie, c'est la soie. Qu'on ait eu raison » d'attribuer à *Olivier de Serres* la gloire d'avoir » le premier propagé en France la culture du » mûrier, ou que l'honneur d'avoir rendu cet » important service puisse être justement re- » vendiqué en faveur de *François Traucat*, » jardinier de Nismes, toujours est-il certain » que ce dernier ayant commencé, en 1564, » à planter de ces arbres en Languedoc et en » Provence, il en avoit déjà porté le nombre, » quarante ans après, à plus de quatre millions, » et que l'éducation des vers-à-soie devint » bientôt, dans ces provinces, une branche » bien importante de l'économie rurale. »

Le premier art qu'elle fit naître fut celui de filer le cocon; et cet art est aujourd'hui

exercé dans plus de cent cinquante communes du département.

Les tours sont, en partie, imités de ceux dont on fait usage en Piémont, et en partie, de ceux que le célèbre *Vaucanson* a inventés; mais ils ne ressemblent qu'imparfaitement à leurs modèles, et trop souvent la négligence dans les procédés ajoute aux mauvais effets des vices de leur construction. Un seul fileur de cette contrée, s'occupant, en négociant et en artiste, des progrès de sa filature, a imaginé des moyens aussi simples qu'ingénieux d'empêcher les brins de se coller, encore humides, les uns sur les autres, et il a de plus substitué avec beaucoup de succès, l'appareil à vapeur aux méthodes usitées.

La quantité moyenne des soies que produit annuellement le département, est, d'après l'expérience de trente années, de 8500 myriagrammes, objet de 2,500,000 fr.

Ces soies peuvent être réduites à deux sortes; celles qui sont croisées, et celles qui ne le sont pas. Parmi les premières, les soies qu'on nomme improprement *organsins* sont mieux désignées par la qualification de *soies fines*, quoiqu'elles n'aient pas toutes cette qualité au même degré. *Villeneuve*, *Roquemaure*, *Con-*

naux, *Bagnols* et autres lieux d'alentour sont en possession de fournir les soies les plus fines, particulièrement *Roquemaure* qui a de plus l'avantage de filer les soies blanches les plus estimées. *Alais*, *Anduze*, *St-Jean-du-Gard* font aussi de soies fines croisées, qui le disputent en finesse et en qualité et même en blancheur, aux soies les plus renommées, et qui ne sont pas moins recherchées par les fabriques de Paris, de Lyon et de St-Chaumont.

Il se file aussi à Nismes des soies croisées auxquelles on donne sans motif le titre d'*organsins*.

Les tramettes d'*Alais* reçoivent de même une croisure au filage; mais le brin en est en général plus ferme que les prétendus organsins avec lesquels elles ont d'ailleurs beaucoup d'analogie. Elles forment une classe intermédiaire entre les soies de Vivarais et de Provence, et ce qu'on appelle génériquement les soies d'*Alais*.

Celles-ci, vulgairement *trames*, se font dans toutes les *Cevennes*, et varient en qualité suivant leur degré de finesse.

Il y a une autre espèce très-inférieure de trame qui se file aux environs de *Valabrègue*, et à laquelle cette commune a donné son nom.

Il

Il faut aussi compter, parmi les soies ; la *chique*, produit du cocon simple, mais gâté par la mort de la chenille ; le *doupion*, provenant du cocon dans lequel deux vers se sont enfermés ; la *filoselle* et la *fantaisie*, matières tirées des débris des filatures, et la *bourre* qui n'est que le déchet de la soie au dévidage.

Les fabricans qui emploient ces divers débris, regrettent que le filage ne s'en fasse pas par des moyens mécaniques ; et en effet cette opération à la quenouille et au rouet, renchérit trop des matières destinées à former des tissus de bas prix. La chambre de commerce de Nismes a invité les propriétaires d'une grande filature de cocon, à y essayer les *frisons* ; mais elle ne connoît pas encore le résultat de cet essai.

Les soies grèges sont, à *Nismes*, *Anduze* et *Alais*, l'objet d'un commerce considérable de commission et de spéculation pour l'approvisionnement des fabriques de St-Étienne, de St-Chaumont, de Lyon, de Paris et de Tours.

Suivant leur destination, les soies grèges reçoivent un apprêt au moulin ou à une machine appelée *ovale*, à cause de sa forme : elles y sont quelquefois doublées et toujours plus ou moins tordues.

Les moulins étoient autrefois au nombre de cent quinze dans la ville de *Nismes*, mus par des chevaux ou par des hommes. L'impossibilité, à cause de la cherté de la main d'œuvre, de soutenir la concurrence des moulins des départemens de l'Ardèche, de la Drôme, de Vaucluse, et de quelques communes de celui du Gard, a ravi à *Nismes* cette branche d'industrie presque toute entière. Il ne lui reste que quinze moulins dont huit ouvrent des *doupions* en soies à coudre, et sept des soies en poil.

Alais en possède soixante-neuf, préparant annuellement 4000 myriagrammes de soie en poil pour l'usage des fabriques de Paris, et 150 myriagrammes de soie à coudre.

Au *St-Esprit*, à *Villeneuve*, à *Bagnols* et dans son canton, on compte trente moulins qui préparent ensemble 3000 myriagrammes de soies en trames doubles.

L'ouvraison des organsins employés par la fabrique d'étoffes, se fait dans les départemens de l'Ardèche, de la Drôme et de Vaucluse.

Le produit des ouvraisons dans celui du Gard peut être évalué à plus de 300,000 fr.

Les matières destinées à la fabrication des bas reçoivent aussi un apprêt au moulin à ovale, et quelquefois deux, particulièrement

les soies ; suivant qu'elles ont été plus ou moins croisées au filage. Lorsqu'il y a lieu à deux œuvres, la seconde se donne après la teinture. La première consiste dans l'assemblage des brins au nombre requis, et l'une et l'autre leur donnent le tors convenable. *Nismes* occupe cent de ces machines qui préparent 4000 myriagrammes de soie, et *Alais*, *Uzés*, *Anduze*, *Sauve*, *St-Hypolite* et *le Vigan* en entretiennent ensemble 60, par lesquelles sont ouvrés 2400 myriagrammes de soie, de filoselle, de bourre ou de coton.

Cette main d'œuvre répartit entre 300 individus du sexe féminin, car les femmes seules sont employées à cette espèce d'ouvrage, une somme d'environ 150,000 fr.

Il faut ajouter à ce produit et à celui des moulins, le salaire de treize cents dévideuses, se montant à 180,000 fr.

Les pellicules des cocons qui restent après qu'on a tiré la soie, les côtes qui sont leur première enveloppe, la bave blanche à laquelle ils sont suspendus, sur les bruyères, les cocons de la plus foible qualité, que le ver n'a qu'ébauchés, ceux que la chenille a percés après sa métamorphose en papillon, toutes ces matières, connues sous le nom de *frisons* ou de

moresques, ont besoin de diverses préparations pour devenir propres aux différens emplois auxquels on les destine.

On en sépare, sous le nom de *peaux*, les cocons percés, d'où l'on tire ensuite un fil appelé *coconille*, dont il se fait deux qualités.

On extrait ensuite les parties qui, avant le cardage et le filage, doivent être décruées par ébullition dans de l'eau de savon, et produire trois sortes de *fantaisies*, dont la qualité est déterminée par leurs divers degrés de finesse et de blancheur, et deux espèces de *capitons* tirés des côtes soumises à une préparation particulière,

Deux qualités de *filoselle*, distinguées par les noms de *première* et de *seconde barbe*, proviennent des autres parties des frisons qui ne se décruent pas.

Toutes ces matières sont battues, écrasées sur un billot, à diverses reprises, décruées, s'il y a lieu, et ensuite cardées et filées.

Ces différens procédés emploient à *Nismes*, à *Alais*, à *Uzés*, à *Bagnols*, mais sur-tout dans tous les villages, au nombre d'environ cinquante, des cantons d'Uzés, de St-Chaptes et de Lussan, et dans quelques communes de *la Vaunage*, environ huit mille individus des

deux sexes, pendant cinq mois, dans la saison où les travaux de la campagne sont suspendus.

La matière première du *fleuret*, et sous ce nom générique on comprend toutes celles que donnent les frisons, est fournie au département non-seulement par ses propres filatures et par celles des départemens voisins, mais encore par le Piémont et le Milanais, en quantité assez considérable : on en tiroit aussi autrefois du Levant.

Le *fleuret* sert à la fabrication de diverses étoffes, de galons et de bas ; et il s'en expédie une assez notable quantité à Paris et dans les autres départemens.

La consommation des frisons bruts s'élève à 40000 myriagrammes, dont 30000 sont décrués, et 10000 ne subissent pas cette opération, et qui, déduction faite de dix pour cent de déchet en terre, et de celui qu'ils éprouvent au cardage, donnent 3000 myriagrammes de *fantaisie*, première sorte, du prix moyen de 16 fr. 50 centimes le kilogramme; 1250 myriagrammes de seconde sorte, à 8 fr. 50 c. le kilogramme ; 3000 myriagrammes de troisième sorte, à 2 fr. 25 c. le kilogramme ; 1800 myriagrammes de *capitons*, à 8 fr. 50 c. le kilogramme; 1800 myriagrammes de la même matière, d'une qualité inférieure, à 2 fr. 25 c.

le kilogramme ; 5600 myriagrammes de *filoselle première barbe*, à 8 fr. 50 c. le kilogramme; 2800 myriagrammes de *seconde barbe*, à 2 fr. 25 centimes le kilogramme; 3800 myriagrammes de *coconille*, première sorte, à 8 fr. 50 c. le kilogramme ; et 1900 myriagrammes de *coconille* grossière, à 2 fr. 25 c. aussi le kilogramme ; en tout 24950 myriagrammes de matières préparées, dont la valeur est de 1,800,000 fr.

Les soies à coudre proviennent du *doupion*. La ville de *Nismes* en faisoit autrefois un commerce considérable dans le royaume et dans l'étranger, et principalement avec les colonies de l'Amérique. Elle avoit l'avantage de donner cette marchandise à plus bas prix que Gênes, le Piémont et l'Espagne, par l'effet d'un procédé économique de teinture. Un inspecteur des manufactures en obtint la prohibition, et tua cette utile branche d'industrie. Quand on s'aperçut de la faute, il ne fut plus temps de la réparer ; les étrangers s'étoient emparés de ce commerce. Il a cependant repris une sorte de vie, et le produit annuel s'en élève, pour la ville d'*Alais*, à plus de 50,000 fr. ; et, pour la ville de *Nismes*, à 320,000 fr., en y comprenant les soies pour la fabrication des gazes, des

blondes noires et blanches, et des tulles, les soies à tresser et à broder, les soies à cordonnet, et les capitons filés pour le point de tapisserie, et à l'usage de la manufacture des Gobelins.

A la fabrication des soies à coudre, se joint, dans les mêmes mains, celle des galons et padoux de fleuret, et des rubans de soie noire. Il s'en faisoit autrefois cent quatre-vingt mille pièces, valant 500,000 fr. Cette branche d'industrie s'est agrandie : elle produit aujourd'hui 650,000 fr., prix de 236000 pièces; sur quoi 70,000 fr. appartiennent à la ville d'Alais, et 580,000 fr. à celle de Nismes.

« La fabrique d'étoffes de soie et d'étoffes » mélangées de soie et d'autres matières analo- » gues ou de fil ou de laine, est concentrée pres- » que toute entière dans la ville de Nismes. » Il faut, pour en trouver l'origine, remonter » jusqu'au milieu du 13.e siècle. Ce n'est guère » néanmoins que cent ans plus tard qu'elle » a commencé à prendre quelque consistance. » En 1664, on ne comptoit que trente métiers » en tout genre d'étoffes; mais cette industrie » étoit libre, aussi fit-elle des progrès rapides. » Assujettie, en 1682, à des règlemens, son » avancement se ralentit; et si elle ne s'a-

» néantit pas totalement, c'est que l'invention » de nouvelles méthodes, et la nécessité de » plier la fabrication au goût des consomma- » teurs, força d'élargir les entraves qui la gar- » rottoient.

» La plus funeste étoit la disposition qui » soumettoit les fabricans à n'employer, pour » les chaînes de leurs étoffes, que des soies » étrangères, et parmi ces soies, celles de Pié- » mont étoient les seules convenables. Elles » s'élevèrent, en 1750, à des prix si excessifs, » que le commerce de la fabrique devint ruineux » et qu'il fallut l'abandonner.

» Ce terrible effet du système réglementaire » obligea enfin d'y renoncer, et soudain la » fabrique ressuscita. Restreinte jusqu'alors à » trois ou quatre espèces d'étoffes, elle en fit » ou plutôt elle en imita jusqu'à cent vingt » de genres différens. Le talent de nos fabri- » cans consiste moins, en effet, dans l'inven- » tion que dans l'art de combiner l'emploi des » matières avec économie, d'après de bons » modèles, et le principal mérite de leurs ou- » vrages est la légéreté, l'apparence et le » bas prix. »

Jusqu'en 1784, époque où l'usage des toiles de coton blanches ou peintes s'introduisit pres-

que exclusivement dans l'habillement des femmes, la fabrique d'étoffes de *Nismes* avoit successivement porté le nombre de ses métiers au-delà de trois mille cinq cents, dont la majeure partie étoit employée à la fabrication de *taffetas* dits *d'Angleterre*, de *florences*, de *demi-florences*, de *gros de Tours*, de *velours*, de *pluches*, et de *serges de soie*, consommés par l'intérieur du royaume et par l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique.

Une autre portion de ces métiers fabriquoit des *gros de Tours sur fantaisie*, et des *papelines*, dont il ne s'exportoit qu'une petite quantité en Italie.

L'Italie consommoit presque seule une multitude de petits articles façonnés et tramés de fil, qui sortoient de nos ateliers; et l'intérieur de la France leur demandoit une assez grande quantité de *bourgs doubles* et de *satins sur fil*, à l'instar de ceux du Levant, et souvent embellis par des impressions à la planche.

Le mélange du fil et de la soie produisoit aussi des étoffes pour meubles très-variées et maintenant presque entièrement oubliées par l'effet de la préférence qu'ont obtenue les papiers pour tapisserie. On imitoit particulièrement avec une habileté peu commune, ces

damas façonnés qui sont un des plus admirables produits de la fabrique de Lyon : même apparence, même élégance dans les dessins, même éclat dans les couleurs, avec une grande économie dans le prix. « En cette circonstance, comme en presque toutes, le but et » l'avantage de la fabrique de *Nismes* étoit » de mettre à la portée des fortunes médiocres les inventions et les jouissances, qui semblent d'abord devoir être le privilége exclusif de l'opulence et du luxe. »

Les tissus soie et coton se bornoient alors aux *canicules* et aux *petits grains*, étoffes très-recherchées par nos provinces. A ces tissus succédèrent les *éternelles*, étoffes aussi de soie et de coton, qui, modifiées en vingt façons différentes, trouvèrent un tel débit pendant quelques années, que presque tous les métiers furent exclusivement employés à cette fabrication.

Vinrent ensuite les *mouchoirs façon de Madras* qui, durant la révolution, furent à peu près les seuls produits de la fabrique de *Nismes*.

On combinoit aussi la soie avec la laine, et il en résultoit une étoffe appelée *burat*, dont il se fabriquoit dix mille pièces qui rendoient 750,000 fr. Aujourd'hui il s'en fait à

peine 500 pièces, valant ensemble 45,000 fr.

Le *capiton* fournissoit la matière d'un *moleton* de soie dont il se fabriquoit annuellement à *Nismes* de douze cents à quinze cents pièces, du prix de 100 fr. chacune. Il ne s'en fait pas maintenant plus de cent cinquante pièces, et le produit de cette branche de commerce est réduit à moins de 20,000 fr.

Quoique la fabrication des étoffes de *fleuret* ait aussi considérablement diminué, puisqu'on y emploie trois cents métiers de moins qu'en 1780 et en 1788, elle a cependant encore une certaine consistance.

A *Alais*, elle occupe trente métiers à façonner des *bourrettes* fines, mi-fines ou grosses, dont la vente, dans les environs et dans le département de l'Ardèche, produit 60,000 fr.

A *St-Ambroix*, douze métiers du même genre y amènent 25,000 fr. payés par les consommateurs du pays même et des départemens limitrophes.

A *Bagnols*, la même somme est le prix de 13000 mètres de la même étoffe, provenant du travail aussi de douze métiers, et consommés par les femmes de la contrée pour leurs vêtemens.

Des tissus d'une espèce semblable, appelés

serges ou *imberlines*, lorsqu'ils sont croisés et alors employés pour meubles ; et nommés *bourrettes* ou *siciliennes*, lorsqu'ils ne sont pas croisés et, sous cette forme, disposés pour robes, entretiennent encore à *Nismes* l'activité de quatre-vingt-dix métiers ; à *Margueritte*, de quatre cents, et d'une quinzaine dans quatre autre villages voisins, et mettent chaque année en circulation la somme de 1,400,000 fr.

Si maintenant on jette un coup d'œil général sur ce que fut la fabrique des étoffes à l'époque de sa plus grande prospérité, sur les vicissitudes qu'elle a éprouvées, et sur ce qu'elle est en ce moment, on voit que de trois mille cinq cents métiers qu'elle entretenoit avant que la mode des mousselines, des toiles peintes et des papiers de tapisserie lui eût porté préjudice, elle en perdit tout à coup, en 1784, plus de la moitié, par l'effet de cette double cause ; qu'au temps de la révolution, il ne lui en est guère resté que douze cents, et qu'aujourd'hui elle en occupe le double.

Sur ce nombre, à peine y en a-t-il le tiers consacré à la fabrication des étoffes tout soie, ou à celles de soie et fleuret, ou de fleuret seulement. Le surplus travaille en mouchoirs soie et coton de diverses grandeurs, façon de

cachemire, unis, brochés, cannelés, bordés de franges et enrichis de broderies, et à de petites étoffes cadrillées, aussi soie et coton, pour robes, et dont la consommation se fait en France et dans les pays limitrophes.

Quoique la fabrique d'étoffes n'ait recouvré qu'environ les deux tiers des métiers qu'elle employoit autrefois, son produit actuel est néanmoins supérieur au produit ancien, à cause de l'excessive augmentation du prix de la main d'œuvre. Elle retiroit 5,000,000 fr. de la vente de ses marchandises; elle en retire plus de 6,000,000 fr., sur quoi il faut prélever près de 1,500,000 fr. pour le salaire des seuls tisserands, et de 150,000 à 200,000 fr. pour celui des brodeuses et faiseuses de franges, sans compter les frais de dévidage, de moulinage, d'ourdissage et de teinture, dont il a été parlé ailleurs.

Mais cet état de prospérité est menacé d'une inévitable décadence, et déjà les *sarsinettes* et une autre espèce de *florence*, étoffes tout soie, dont il se faisoit des envois considérables aux États-Unis de l'Amérique, sont des articles anéantis: perte notable, dont la cause ne peut que porter aussi un grand préjudice aux autres parties de la fabrique d'étoffes, en occasionnant la cherté, la rareté et peut-être

la privation totale des cotons dont cette manufacture met en œuvre plus de 12000 myriagrammes par année.

Loin pourtant de se laisser décourager par ces obstacles, l'industrie des fabricans de *Nismes* y trouvera peut-être un nouvel aiguillon: ils chercheront à multiplier les combinaisons des matières nationales, et, à l'avantage de s'affranchir par là des tributs qu'ils payent aux étrangers, ils ajouteront celui de rendre le sort de leurs manufactures indépendant, au moins sous plusieurs rapports, des événemens politiques.

« A peine la première fabrique de bas de » soie au métier qu'ait eu la France, fut-elle » établie, en 1656, au château de Madrid dans » le bois de Boulogne, qu'un ouvrier originaire » de Nismes, nommé *Cuvillier*, et dont la » famille y exerce encore la même profession, » apporta ce genre d'industrie dans son pays » natal. Les progrès durent en être lents, puis- » que les mémoires de *Baville*, qui sont de » 1698, ne font aucune mention de cette ma- » nufacture. Elle n'a pris un accroissement sen- » sible que lorsque, vers le milieu du 18.me » siècle, la tolérance religieuse succéda enfin » tacitement à un long système de persécution. » L'Italie, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne,

» le Portugal et les Indes occidentales lui ou-
» vrirent successivement d'immenses débouchés.
» Les guerres, les prohibitions l'exposèrent,
» il est vrai, quelquefois à d'assez grandes vi-
» cissitudes ; elle étoit néanmoins parvenue au
» plus haut degré de prospérité, lorsqu'en 1778
» des droits excessifs mis en Espagne sur les
» bas de soie de toute espèce, et ensuite la
» défense d'introduire dans ce royaume, au
» Mexique et au Pérou, les bas à coins de
» couleur, même ceux qui, déjà parvenus à
» Cadix, avoient acquitté les droits, porta le
» coup mortel à cette branche d'industrie. »

Aucun nouveau débouché n'a pu dédommager le département des avantages qu'il retiroit de son commerce avec l'Espagne, et le rétablissement de ce commerce est l'unique moyen de rendre à nos fabriques de bas de soie toute leur ancienne splendeur.

Les Mexicaines et les Péruviennes ont, il est vrai, renoncé à nos bas de couleur à broderies si riches et si variées, et qui ont été si long-temps de mode parmi elles. Il n'y auroit pas sans doute autant de bénéfice à leur fournir des chaussures moins façonnées, mais leur luxe laisseroit encore assez de latitude à l'industrie française, pour espérer de gros profits.

Un traité favorable avec l'Espagne deviendroit donc, lorsque la paix aura rétabli les communications, un grand bienfait du gouvernement pour nos fabriques de bas de soie, et un tel traité ne seroit peut-être pas moins dans l'intérêt de l'Espagne que dans celui de la France.

« Manquant de population, et avec une agri-
» culture languissante dans la plupart de ses
» provinces, l'Espagne ambitionne de s'emparer
» de toutes les manufactures : c'est commencer
» l'édifice par le comble. Les fabriques ne sont
» vraiment utiles que lorsqu'elles sont fondées
» sur des productions nationales abondantes.
» L'Espagne devroit donc s'attacher à rétablir
» l'agriculture, au lieu d'employer le petit
» nombre de bras qui lui restent, aux travaux
» de l'industrie. Il vaudroit mieux, dans l'état
» de dépopulation où elle se trouve, qu'elle
» favorisât l'exportation de ses matières pre-
» mières, que de s'occuper à les mettre en
» œuvre. La France qui est son alliée naturelle,
» pourroit lui assurer dans l'empire quelque
» préférence sur celles des autres nations, par
» des exemptions ou des modérations de droits,
» et en retour l'Espagne recevroit, aussi sous des
» droits modérés et par préférence, les ouvrages

» des

» des manufactures françaises, et en permettroit » la libre introduction dans les Indes par les » vaisseaux espagnols, comme avant la prohi- » bition. »

Les relations de la fabrique de bas du département avec l'Allemagne et la Russie, interrompues par la guerre, ne sont pas encore rétablies, et celles qu'elle étoit parvenue à former avec le continent de l'Amérique septentrionale, viennent tout à coup de s'anéantir par l'effet des mesures relatives aux vaisseaux neutres. La brusque cessation de ces importans rapports a fait tomber, presque en un seul jour, le prix de la main d'œuvre de moitié, et condamné, dans la même proportion, les ouvriers à l'inaction et à la misère.

Avant cette dernière catastrophe, de six mille métiers occupés autrefois par la fabrique de bas, elle en avoit remis en activité trois mille.

Sur ce nombre, *Nismes* en employoit, dans la ville et dans les campagnes, quinze cents, dont le produit étoit de 2,000,000 fr.

Le Vigan et ses annexes, quatre cents, rendant près de 700,000 fr.

St-Hypolite et ses environs, trois cent cinquante, d'un revenu de 600,000 fr.

Sauve et les communes d'alentour, cent

procurant une circulation de 260,000 francs.

Alais, *Génolhac*, *St-Ambroix* et tous les lieux circonvoisins, quatre cents, produisant 650,000 fr.

Anduze et son voisinage, cent cinquante, faisant entrer dans le pays 250,000 fr.

Et *St-Jean-du-Gard*, cent, donnant 200,000 francs.

Ainsi, trois mille métiers produisoient, il y a peu de jours encore, dans le département du Gard, en marchandise 75,000 douzaines de paires de bas de soie, unis ou façonnés, ou l'équivalent de cette quantité en gants et en mitaines de diverses sortes, et, en argent, une somme de 4,600,000 francs, dont la main d'œuvre absorboit les deux tiers.

Le *fleuret*, c'est-à-dire, la *filoselle*, la *fantaisie* et la *bourre* servent aussi à fabriquer des bas, et tantôt chacune de ces matières est employée séparément à cet usage; et tantôt elles sont mêlées l'une à l'autre.

Lorsque l'Espagne tiroit de ces sortes de bas, cette fabrique étoit montée au plus haut degré de splendeur. La prohibition l'anéantit presque totalement; mais depuis quelques années elle a repris une nouvelle vie et recouvré

toute son ancienne activité. La consommation de ses produits se fait principalement en Allemagne, à Paris et dans les départemens des ci-devant Pays-Bas.

Quatre cents métiers travaillent, à *Nismes* et dans les villages environnans, aux bas de *fleuret*; ils en font annuellement huit mille douzaines, dont la valeur est de 550,000 fr.

A *Uzès*, cinq cents métiers en donnent dix mille douzaines, d'une qualité inférieure à celle de *Nismes*, et dont la vente s'élève à 450,000 francs.

Avant que l'Espagne et ses colonies fussent fermées à la bonneterie française, *Nismes*, *St-Hypolite* et *le Vigan* y expédioient, concurremment avec des bas de soie, une très-grande quantité de bas de laine écarlate, pour femmes : mille métiers occupés à ce genre de fabrication, employoient 7000 myriagrammes de matière du pays; et cette industrie répandoit dans les trois communes auxquelles elle appartenoit, près de 800,000 fr. Il n'en reste pas même la trace.

Le Vigan et *St-Hypolite* l'ont remplacée par la fabrication de bas et bonnets de coton, dont il se fait aussi une certaine quantité à *Sumène* et à *Sauve*. Mille ouvriers trouvent leur sub-

l'expérience en grand démontra bientôt l'insuffisance de ce moyen, et il est certain que tout le mérite et tout l'avantage du nouveau système consiste dans l'application de la théorie du comte *de Rumford* aux procédés distillatoires, et sur-tout dans l'usage d'un nouvel appareil dont M. *Solimani* est incontestablement l'inventeur, et auquel il a donné le nom *d'alcogène.*

Sous quelque forme que les imitateurs de M. *Solimani* aient déguisé cet instrument, on le retrouve partout dans un réfrigérant ascendant, ou placé entre la chaudière et le serpentin, et dans lequel s'opère la condensation, au gré du distillateur, par la graduation de la température, suivant le degré de force de l'alcohol qu'on veut obtenir.

La commune d'*Aiguesvives* étoit à peu près la seule du département en possession de la conversion des eaux-de-vie en esprits. Cette fabrication procuroit à ce bourg qui compte à peine 1,500 habitans, une circulation annuelle de 1,500,000 fr., produit de trois mille pièces d'alcohol, dont le prix moyen a été de 500 fr. pendant les dix dernières années qui ont précédé la création de l'impôt sur les boissons, et l'adoption du nouveau mode de dis-

tillation. Mais partout les anciens alambics font place aux nouveaux appareils, et l'art de distiller, pratiqué naguère dans quelques communes seulement, emploie maintenant, pendant une partie de l'année, dans quatre-vingt-dix villes ou villages, mais toujours principalement dans la *Vaunage* et dans les contrées adjacentes, six cent quarante maîtres distillateurs et onze cents chaudières.

On estime à 600 myriares la surface des terrains complantés en vignes dans le département. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette supputation n'est pas exagérée; mais on sait qu'en 1806 il a été recueilli 1800000 hectolitres de vin, et que la quantité de ce produit qui a été distillé, a rendu 40000 hectolitres d'eau-de-vie preuve de Hollande, ou de marc, et 45000 hectolitres d'esprit 3/6, dont la vente a donné près de 4,000,000 fr.

La ville de Paris, le nord de la France et l'Allemagne, par Strasbourg, consomment toutes ces boissons. Les esprits combinés avec de l'eau y sont recomposés en eau-de-vie; mais jusqu'à présent on n'avoit pas réussi à rendre à cette eau-de-vie toute sa force primitive : il paroît cependant que cet utile secret vient d'être découvert, et c'est un nouveau service que M.

Solimani aura rendu au commerce des esprits.

Quatre brasseries de bière, dont deux à *Nismes*, une à *Alais* et une à *Anduze*, fabriquent annuellement 500 hectolitres de cette liqueur ; la vente s'en élève à 15,000 fr.

Au commerce des boissons se lie l'industrie de la tonnellerie, qui comprend la fabrication des douves, des cercles, et leur assemblage en tonneaux. Plusieurs communes des montagnes des *Cevennes*, particulièrement du côté de *Sumène* et du *Vigan*, tirent leur aisance de cet emploi de leurs bois de mûrier et principalement de châtaignier. Les barriques qui en proviennent sont presque toutes consommées par les propriétaires de vignobles du département de l'Hérault, dont les vins se vendent et s'expédient dans ces sortes de futailles.

A l'égard de celles dont on fait usage pour les eaux-de-vie et les esprits, presque tout le merrain dont elles sont nécessairement faites, descend, par la Saône et par le Rhône, des contrées voisines des Vosges et du Mont-Jura. Acheté par les distillateurs dans les chantiers de *Beaucaire*, de *St-Gilles* et de *Lunel*, il est le plus souvent mis en œuvre par leurs chefs d'ateliers qui sont toujours tonneliers.

Nous n'avons, en ce moment, que des

données trop peu certaines sur ce genre d'industrie, pour hasarder d'en apprécier le produit ; mais il est évident, par l'étendue du commerce des liquides dans le département, qu'il ne peut être qu'assez considérable.

Le dernier genre d'industrie dont il reste à parler, est celui de l'orfévrerie. Il est exercé dans le département par cinquante-sept maîtres, savoir, vingt-deux à *Nismes*, sept à *Alais*, cinq à *Bagnols*, quatre à *Beaucaire*, quatre à *Uzés*, trois à *St-Esprit*, trois au *Vigan*, trois à *Sommières*, deux à *Anduze*, deux à *St-Ambroix*, un à *Calvisson* et un à *Saint-Gilles*. Tous ensemble travaillent annuellement 115 hectogrammes d'or, et 1550 hectogrammes d'argent, en bijoux dont la valeur, y compris le droit de garantie et la façon, se porte, pour les objets d'or à 45,000 fr., et pour les objets d'argent à une somme à peu près égale.

On s'étonnera peut-être que, dans le tableau de l'industrie qui vient d'être esquissé, on n'ait fait entrer ni les résultats de la fabrication du sel, ni ceux de l'exploitation des mines, objets d'un si grand poids dans la balance du commerce du département.

M. *Vincens-St-Laurent*, prévenant cette objection, répond que, « quoique ces deux arts ne

» puissent pas être considérés précisément comme
» une industrie agricole, néanmoins comme leurs
» produits sont un bienfait spontané de la na-
» ture, et ne forment qu'une denrée ou que
» des matières premières, ils étoient étrangers
» à des recherches exclusivement consacrées à
» l'industrie manufacturière. Mais, ajoute-t-il,
» ces deux branches de commerce seront sou-
» mises à un examen particulier, et tiendront
» une place importante dans le tableau général
» des richesses industrielles départementales,
» dont le travail actuel ne forme qu'une partie.

» De ce travail il résulte, en résumé, que
» soit pour la production des matières premières
» que le pays fournit à ses manufactures, soit
» pour leur préparation et leur fabrication, soit
» enfin pour l'achat, le débit et le transport des
» marchandises qui proviennent de ses ateliers,
» l'industrie occupe directement ou indirecte-
» ment la population du département presque
» entière; qu'il réunit cinquante genres de fabri-
» ques, même en ne comptant celles des étoffes
» de laine et celle des étoffes de soie, chacune
» que pour une espèce; et que la valeur totale
» de leur produit est de plus de 27,000,000 fr.

» Il reste à déterminer ce que l'agriculture
» peut revendiquer sur cette somme, et sur

» combien de têtes sa portion est répartie. Pour » cet effet, il faudra en suivre toutes les opé- » rations, depuis la première préparation de » la terre, jusqu'au dernier procédé de la ré- » colte des divers objets qu'elle livre à l'in- » dustrie, et compter le nombre de bras qu'elle » emploie, les jours de travail et les salaires; » et procédant ensuite de la même manière, à » l'égard des matières brutes jusqu'à leur der- » nière transformation, nous serons en état de » connoître avec exactitude l'influence respective » de l'agriculture et de l'industrie sur la po- » pulation et sur la richesse.

» Nous aurons aussi à fixer la part du com- » merce intermédiaire, tant pour le prix des » matières étrangères dont il approvisionne nos » manufactures, que pour son droit de com- » mission ou pour son bénéfice sur la revente » de leurs produits.

» Ces considérations et ces recherches feront » le sujet d'un second mémoire. »

Si l'on considère l'importance et l'utilité de l'ouvrage que nous venons d'extraire, et si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut des principes adoptés par l'académie, et de l'objet particulier qu'elle se propose, on ne s'étonnera point, sans doute, du développement

que nous avons donné, dans cette notice, au travail de M. *Vincens-St-Laurent*. On n'imaginera que difficilement tout ce qu'il a coûté de soins et de peines à son auteur. Mais l'on y reconnoîtra partout un écrivain supérieur à sa matière, et qui sait donner du prix aux détails les plus minutieux et les plus arides, par le but vers lequel il les dirige et par les vues philosophiques qu'il sait y mêler à propos. Nous devons considérer le tableau que nous présente M. *Vincens-St-Laurent*, comme une carte générale et sure à consulter de notre industrie manufacturière, et à laquelle devront se rapporter toutes les recherches du même genre qui seront entreprises à l'avenir.

Parmi les objets d'une utilité spéciale et directe, l'académie a dû mettre au premier rang la suite des expériences commencées sur l'application des procédés désinfectans à l'éducation des vers à soie. Elle s'en étoit annuellement occupée, avant que M. *Paroletti* eût publié son excellent mémoire sur le même sujet. Parfaitement convaincue de la bonté de cette pratique, l'académie devoit chercher à la répandre et en recommander l'adoption. Une instruction claire, précise, et qui, par sa simplicité, fût,

pour ainsi dire, populaire, lui parut propre à atteindre le but qu'elle se proposoit. Elle la publia un peu avant la saison de la récolte qu'elle vouloit améliorer: elle voyoit à cela le double avantage de faire, dès cette année, jouir ses concitoyens du bienfait d'un procédé salutaire, et d'en constater le succès par une foule d'expériences faites à la fois dans un grand nombre de circonstances et de lieux divers.

M. le Préfet du Gard, dont l'activité éclairée et le zèle infatigable ne se démentent jamais, et qui ne laisse pas échapper une seule occasion d'être utile au pays commis à ses soins, instruit du dessein de l'académie, a bien voulu y ajouter le sceau de l'autorité, et employer sa juste et puissante influence pour en aider le succès. Il a ordonné, par un arrêté bien motivé, la publication et l'envoi dans toutes les communes du département, de l'*avis* rédigé par l'académie. Nous croyons devoir rappeler ici le procédé facile dont elle a éprouvé et recommandé l'usage, au défaut de flacons désinfectans de M. *Guyton Morveau*.

Il consiste à mêler, dans un vase de verre ou de terre non vernissé, une cuillerée de sel marin avec à peu près un tiers d'oxide noir de manganèse, et à y verser une petite quantité

d'acide sulfurique. Le mélange aussitôt fermente et laisse échapper en grande abondance une fumée acide, vive et pénétrante qu'il faut éviter de respirer de trop près. On doit alors le promener autour des établis, jusqu'à ce que la fermentation se soit calmée. Si la pièce est très-grande, il sera bon d'avoir deux ou trois de ces petits appareils. On renouvelle cette opération soir et matin.

L'absence de toute mauvaise odeur et la sécheresse de la litière, à la fois causes et indices de la santé des vers, en seront les premiers effets remarquables.

Ces fumigations sont très-propres à empêcher les vers de tourner au gras, et à ramener la santé dans les chambrées languissantes. On croit aussi avoir observé qu'elles accélèrent la marche de l'éducation de ces précieuses chenilles.

On doit insister sur ces moyens désinfectans dans les plaines et dans les lieux humides, plus que dans les pays de montagnes; et dans les temps bas et mous, plus que pendant les vents du nord qui les rendent même inutiles.

Peut-être seroit-il prudent de diminuer les fumigations pendant les quatre maladies des vers à soie, temps où il n'est pas prouvé que les stimulans leur soient favorables; on les leur

prodigueroit, en revanche, à la sortie de la mue, et lorsqu'on recommence à leur donner de la feuille. Enfin c'est sur-tout vers le temps de la montée, que ces gaz acides et vivifians peuvent être utiles en excitant les vers à s'élancer sur la bruyère avec cette vigueur qui est le garant du succès.

L'empressement de ceux qui élèvent des vers à soie n'a pas répondu, il faut l'avouer, à l'espérance de l'académie, et ce n'est pas la première fois qu'elle a eu à lutter contre le préjugé et l'aveugle routine; mais elle ne se laissera pas décourager par une résistance qu'elle avoit prévue (1).

Un membre du conseil général du département du Gard, très-éclairé sur les matières commerciales et économiques, et qui dirige une

(1) M. *Solimani* pense qu'il seroit à la fois plus commode et d'un effet plus approprié, de se servir d'une bouteille dont le bouchon seroit traversé par un tuyau de verre, et dans laquelle on auroit mis provision de sel mouillé et d'oxide de manganèse, qu'on renouvelleroit deux ou trois fois seulement pendant toute l'éducation. On n'auroit donc plus qu'à y jeter journellement, matin et soir, le petit verre d'acide sulfurique, et le dégagement du gaz s'opéreroit non plus tout à la fois, mais avec lenteur et d'une manière continue.

manufacture de soies, dont les produits ont paru avec éclat dans la dernière exposition publique de ceux de l'industrie française, a appelé l'attention et les recherches de l'académie sur les moyens d'étouffer la chrysalide du ver à soie, sans altérer, dégrader ou salir le tissu qui la renferme. Si les méthodes ordinaires suffisent pour les cocons dont la soie est destinée à la teinture, il est nécessaire d'agir avec plus de précaution sur ceux dont le fil ne doit pas être revêtu d'une couleur étrangère, et qui est souvent exposé à perdre sa blancheur et son éclat, par les taches ineffaçables qu'y imprime l'exsudation de la nymphe.

M. *Alexandre Vincens*, professeur de belles-lettres au lycée de Nismes, a présenté à l'académie le résultat du travail d'une commission qu'elle avoit nommé pour s'occuper de cette intéressante question.

La commission a été dirigée dans ses expériences par les conseils de MM. *Solimani* et *Fournier* que l'académie n'a jamais consultés en vain toutes les fois qu'elle a eu à s'occuper de matières relatives à la chimie.

L'instinct admirable qui inspire à chaque espèce les soins les plus propres à sa conservation, a appris au ver à soie à se mettre à l'abri

l'abri des accidens extérieurs sous le réseau serré et gommeux dont il sait se faire un rempart. Par quel moyen pénétrer dans l'intérieur de ces globes précieux que l'intérêt même oblige à respecter ? Comment y atteindre l'insecte qui y repose en paix sous la protection de la nature ? Les fluides les plus subtils paroissent seuls devoir y parvenir : on peut ici les ranger sous trois classes ; 1.° les substances volatiles ; 2.° les gaz délétères ; 3.° le calorique qui peut être modifié de tant de manières dans son application.

Parmi les substances de la première classe, le camphre a paru devoir être employé de préférence, à raison de son extrême expansibilité et de son odeur forte et pénétrante ; l'usage habituel que l'on en fait pour prévenir la génération des teignes dans les étoffes de laine, sembloit, d'après l'analogie, garantir sur la chrysalide du ver à soie un résultat semblable : l'on trouvera dans l'encyclopédie par ordre de matières, la description, que nous ne répéterons pas ici, des divers appareils dans lesquels on s'en est servi.

Cette méthode, jadis proposée aux états de Languedoc qui recompensèrent son auteur, outre l'avantage principal, en offroit encore plusieurs autres. Celui de garantir les cocons de

la corruption des chrysalides et de la piqûre des insectes, doit être compté pour beaucoup. Cependant l'usage du camphre ne s'est point répandu, soit à cause de sa cherté, soit par la résistance que l'on oppose toujours aux nouvelles pratiques, soit plutôt par un défaut de soins et de précautions qui aura fait manquer les premières expériences sur lesquelles, dans ce cas, il est rare que l'on consente jamais à revenir. Quoi qu'il en soit, cette méthode mérite d'être examinée de nouveau et confirmée ou proscrite par des expériences précises.

Un ancien académicien de Nismes a proposé depuis long-temps de substituer au camphre des feuilles de papier trempées dans la résine liquide de térébentine. Il suffit, selon cet académicien, de stratifier ces feuilles et les cocons dans un vaisseau de bois fermé, et de laisser les choses en cet état pendant trente-six heures pour obtenir l'effet desiré, si, comme tout porte à le croire, les expériences que l'académie se propose de suivre, constatent l'efficacité d'un moyen si facile et si économique, il n'en seroit point de préférable.

Les agens de la seconde classe sont, comme nous l'avons dit, les substances gazeuses non respirables. *Réaumur* a prouvé que, dans leur

état de mort apparente, les insectes conservoient le besoin et la faculté de respirer ; d'où il suit que l'enveloppe serrée et gommeuse où s'enferme la chrysalide du ver à soie, demeure accessible aux fluides aériformes où elle est plongée. On sait aussi que les insectes peuvent être asphyxiés quoique plus difficilement que les autres animaux. Il est facile de voir que, s'agissant ici de procédés pratiques et qui doivent être exécutés en grand, on n'a pu employer les gaz qui, plus légers que l'air atmosphérique, ne peuvent être retenus que dans des vaisseaux bien clos, et qu'il a fallu se borner à ceux qu'une pesanteur spécifique plus grande donne plus de facilité à manier. Le gaz acide carbonique se présentoit le premier, et comme plus pesant, et comme plus facile à obtenir. Un séjour d'une heure dans ce gaz a asphyxié les chrysalides renfermées dans leur cocon, mais sans les faire périr : exposées à l'air atmosphérique, soit à nu, soit dans leur enveloppe, presque toutes ont repris la vie ; il est cependant hors de doute que l'expérience prolongée auroit fini par leur devenir mortelle.

On a également essayé sur des cocons blancs l'action de l'acide sulfureux plus actif et plus pénétrant. Un savant que l'académie regrette

tous les jours, *J. Cesar Vincens*, avoit, dans un très-bon mémoire sur les vers à soie, indiqué, en passant, ce procédé comme plus sûr et moins sujet à inconvénient qu'aucun autre. En effet, des cocons exposés pendant une heure à la lente combustion du soufre, dans un vaisseau grossièrement fermé, n'ont point garanti leur chrysalide de la mort. On juge de quel avantage pourra être l'emploi de cette méthode, puisqu'elle donne les moyens d'étouffer, à la fois, en peu de temps et en augmentant encore l'éclat de leur blancheur, tous les cocons renfermés dans une chambre appropriée à cet effet. Il ne faut jamais oublier que le moyen demandé doit être facile, nous dirions presque grossier, afin de devenir vulgaire, et c'est ce qui a empêché de rechercher plus loin l'action des poisons aériformes sur la nymphe du ver à soie.

Mais, en se rapprochant des méthodes ordinaires, ne pourroit-on pas employer plus heureusement le troisième des agens que nous avons indiqués, et modifier avec plus de succès l'application de la chaleur? C'est ce qu'il falloit examiner.

Il eût été utile à cette recherche de fixer d'abord d'une manière précise à quelle tem-

pérature les chrysalides périssent dans leur enveloppe. On sait qu'elles ne supportent pas celle de l'eau bouillante ; mais il est également certain qu'un degré de chaleur de beaucoup inférieur est mortel pour elles, du moins quand il est continué, puisque la simple exposition pendant cinq jours aux rayons solaires, suffit pour étouffer la nymphe. Ce moyen est encore quelquefois usité dans les Cevennes, et le seroit sans doute de préférence à tout autre, si l'incertitude du climat ou quelques motifs qui ne nous sont pas connus, ne le rendoient ou insuffisant ou précaire. La singulière disposition que montrent les larves des vers à soie à grimper et se cacher dans des rameaux quand elles sont parvenues à leur maturité, est peut-être un instinct conservateur, inspiré par la nature pour dérober l'espèce à l'action d'un soleil brûlant qui en eût empêché la régénération sans le voile d'une ombre préservatrice. Cette observation n'aura sans doute pas échappé à ceux qui s'occupent de l'investigation des causes finales.

L'abbé *Rosier* a proposé d'ébouillanter les cocons et de les faire promptement sécher sur des claies bien aérées. Mais quelque précaution qu'on prenne, et quelque favorable que l'on suppose la saison souvent incertaine à l'époque

de la récolte, le ramollissement du tissu et l'humidité que retiendra la chrysalide, favoriseront la putréfaction et la décomposition, et nuiront à la beauté et à la qualité des soies : nous en dirons autant de l'étouffement à la vapeur de l'eau bouillante.

Le procédé le plus universellement suivi présente aussi beaucoup de dangers et d'imperfections. Personne n'ignore qu'il consiste à mettre les cocons au four après qu'on en a retiré le pain, ou dans des tiroirs que renferme une caisse en maçonnerie, et que l'on chauffe par l'intermédiaire d'un fond de tôle. On les y laisse plus ou moins long-temps, suivant le degré de chaleur sans règle précise, et s'en remettant, sur un point si délicat, à l'habitude de l'ouvrier. Aussi les accidens sont-ils fréquens et la détérioration des matières plus fréquente encore. La torréfaction que subit le cocon en crispe et en durcit le tissu, et l'exsudation de la nymphe le tache : cette opération nuit donc constamment et à la fois à la netteté du produit et à la facilité de la filature.

On a cherché si l'on ne pourroit pas obtenir une chaleur exempte de l'âcreté qu'a toujours le contact du feu ou celui d'un corps solide trop fortement chauffé, et de laquelle on pût

varier et régler à volonté la température, en suivant l'échelle du thermomètre. Toutes ces conditions seront remplies par un vaisseau clos, suspendu au milieu de la vapeur de l'eau bouillante comprimée dans une enceinte quelconque, et dont la température sera réglée au moyen d'une soupape plus ou moins chargée, suivant le degré de calorique qu'on desirera retenir. Les fours hydrauliques, destinés à faire éclore les œufs des vers à soie, donneroient, si la chaleur y étoit plus grande, une idée de l'appareil proposé, ou plus exactement encore la chaudière connue sous la dénomination de *four américain*, parce que son usage est très-répandu chez ce peuple naissant qui nous a appris à maîtriser la foudre, auquel nous devons le bienfait de la pomme de terre, et qui semble appelé à donner à la vieille Europe d'autres leçons de plus d'un genre.

Six onces de cocons blancs, mis en expérience dans cet appareil à une chaleur de 75 degrés, ont été retirés au bout d'une demi-heure; leurs chrysalides étoient entièrement mortes et ils n'avoient éprouvé aucune détérioration, soit dans leur couleur, soit dans leur tissu : seulement le poids de six onces s'est trouvé réduit à cinq onces trois grains.

Telle est la méthode qui a semblé la meilleure pour appliquer avec succès le calorique à l'etouffement des cocons.

Il reste maintenant plusieurs points essentiels à déterminer, et qui feront l'objet d'un nouveau travail. Mais à quelques soins que se livre une académie, il ne faut pas attendre d'elle des détails trop particuliers, ni des directions pratiques trop étendues. Ce seroit se méprendre sur l'espèce de secours que le physicien doit à l'artiste. Le premier connoît mieux les principes que les choses, et c'est assez pour lui, s'il indique de nouveaux agens, propose de nouveaux moyens, et ouvre de nouvelles routes.

On a vu plus haut, dans l'extrait que nous avons donné d'un mémoire sur l'état actuel des fabriques et des manufactures dans le département du Gard, quelques notions sur la fabrication du *tournesol en drapeaux*, dont s'occupent les habitans de la commune de Galargues. Ce produit a depuis long-temps excité l'attention des physiciens et des naturalistes. *Astruc*, dans son ouvrage sur le Languedoc, *Nissol* et *Montel*, dans des mémoires insérés dans le recueil de l'académie des sciences,

années 1712 et 1715, avoient donné beaucoup de détails sur cette matière, et leur travail se retrouve plus ou moins abrégé dans une foule d'ouvrages publiés depuis. M. *Gergonne*, professeur de géométrie transcendante au lycée de Nismes, a cru avec raison qu'au moment où le chef de l'administration du Gard s'occupe avec tant de zèle et de lumières à rédiger la statistique départementale, il seroit utile de rassembler et de mettre sous ses yeux tout ce qui a rapport à la fabrication du tournesol et à la plante dont on extrait cette teinture. M. *Gergonne* ne s'est pas borné à recueillir ce qui étoit déjà connu ; il y a ajouté des vues et des considérations nouvelles, et qui pourront devenir très-utiles dans l'application.

Ce mémoire est divisé en trois parties : la première contient la synonimie, les caractères, la description et l'histoire du *croton tintorium*, vulgairement *morelle* ou *maurelle*. On trouve dans la deuxième partie tout ce qui concerne la récolte et la manipulation de la plante. La troisième renferme ce qui est relatif au produit, à la vente et aux usages du tournesol. Nous ne suivrons point l'auteur dans les détails où il a dû entrer ; on peut les trouver aux sources qu'il indique lui-même : nous nous contenterons

de rappeler ce que son ouvrage présente de plus particulier, et sur l'histoire de l'industrie exercée à Galargues, et sur la culture de la plante qui en est l'objet, et sur la théorie de la coloration des sucs exprimés de la *maurelle*.

« L'on ignore, dit l'auteur du mémoire, » vers quelle époque cette branche d'industrie » a pris naissance au Grand-Galargues; toutes- » fois elle doit y remonter à plusieurs siècles, » car les plus anciens habitans assurent que » leurs père et grand-père n'avoient aucune » connoissance de son origine. Si la torche ré- » volutionnaire n'eût pas détruit le château de » Galargues, on eût peut-être pu y trouver » quelques renseignemens sur ce sujet.

» On ne sait pas bien positivement à Galar- » gues ce que font les *Hollandais* du tournesol » en drapeaux. Quelques-uns croient qu'ils s'en » servent pour préparer la croûte de leurs fro- » mages, et les garantir, par cette préparation, » de l'attaque des insectes.

» Il existoit autrefois à Galargues un pré- » jugé que les habitans de cette commune » avoient sans doute accrédité par la crainte » de voir sortir de leurs mains la préparation » du tournesol; ils prétendoient que cette pré- » paration ne pouvoit réussir que chez eux;

» mais, outre qu'actuellement ils le préparent » eux-mêmes hors de leur pays, M. *Moutel* » nous apprend qu'il en a fabriqué de très- » belle qualité dans son laboratoire à Mont- » pellier.

» Il est un autre préjugé dont l'extinction » pourroit devenir une source de richesse pour » les habitans de la commune de Galargues. » J'ai déjà dit qu'environ cent cinquante indi- » vidus de cette commune étoient obligés chaque » année, pendant deux mois, de parcourir près » de 50 myriamètres des côtes, pour recueillir » la maurelle : on conçoit que cela entraîne des » peines, une perte de temps et une dépense » qui diminue, d'une manière notable, le pro- » duit de cette récolte ; produit qui se trouve » d'ailleurs limité par la quantité de maurelle » que ces individus rencontrent dans le cours » de leur voyage. Il seroit donc très-avantageux » pour les habitans du Grand-Galargues, qu'ils » pussent cultiver la plante dans leur territoire » en général peu précieux, et qui, étant pres- » que uniquement en vignoble, ne rend presque » rien, depuis qu'il se trouve grevé d'un impôt » vraiment accablant pour ces contrées.

» Il ne paroît pas qu'on ait fait aucun essai » suivi sur la culture de la maurelle ; et ce

» qui a pu en détourner, c'est la persuasion » où sont les habitans de Galargues que cette » plante ne peut venir de semence. Cette erreur » est née sans doute de ce qu'ils auront fait leurs » essais avec la semence encore verte des plantes » qu'ils avoient recueillies pour en extraire » le suc : non-seulement la maurelle, comme » toutes les autres plantes non cryptogrames, » peut venir de semence, mais, puisqu'elle est » est annuelle, c'est nécessairement de cette » manière qu'elle se reproduit. Je remarquerai » que, si l'on parvenoit à cultiver la maurelle » dans des terrains clos, on pourroit alors la » détruire partout ailleurs où elle peut être fu- » neste aux troupeaux, s'ils la rencontrent et » s'en nourrissent.

» Il seroit aussi très-avantageux aux habi- » tans de Galargues, qu'ils pussent, pour le » débit du tournesol en drapeaux, correspondre » directement avec la Hollande, et s'affranchir » de l'intermédiaire des commissionnaires de » Montpellier ; intermédiaire qui ne peut que » leur faire tirer un parti moins avantageux » de cette denrée.

» Je n'entrerai pas dans de grands détails » sur la théorie des opérations que les habitans » de Galargues font subir à la maurelle ; je

» me bornerai donc à quelques conjectures qui » me sont suggérées par les expériences que » rapporte M. *Moutel.* Il annonce que, si on » laisse le suc de la maurelle pendant six ou » sept heures dans une bouteille à col étroit, » il passe d'abord du vert au bleu clair, puis » au violet et enfin au rouge ; mais que, si, » au contraire, on fait évaporer une petite quan- » tité de ce suc dans une assiette de faïence, » il se dessèche promptement et présente alors » une couleur bleu foncé, pareille à celle des » chiffons, et qui ne passe pas au rouge. Il » dit enfin que, lorsqu'on presse la plante entre » deux papiers pour la dessécher, son fruit » colore immédiatement ces papiers d'un beau » bleu de ciel.

» Il semble résulter de ces expériences, que, » dans la maurelle, il existe une liqueur na- » turellement bleue ; que, lorsqu'on écrase la » plante pour en exprimer les sucs, une li- » queur alcaline, d'abord séparée de la pre- » mière, se combine avec elle et lui donne » la couleur verte ; que, si le suc de la mau- » relle, en grande masse, est abandonné quel- « que temps à lui-même, il entre en fermen- » tation ; que cette fermentation développe un » principe acide qui, neutralisant l'alcali, permet

reproche aux peuples et aux gouvernemens qui la souffrent. Quel tort, aux yeux de l'étranger, ne fait pas à l'administration romaine l'aspect des marais pontins ?

Sous un règne et à une époque où le génie français, poussé par une impulsion sublime, aspire à toute sorte de gloire, et répand sur tout ce qu'il embrasse la plus étonnante activité, un objet aussi important ne pouvoit être négligé. Nous voyons de toutes parts commencer et s'accomplir les plus grandes entreprises qui, en ouvrant de nouvelles routes à la navigation intérieure, acquièrent ou rendent à l'agriculture des champs vastes et féconds, et qui, pour me servir de l'heureuse expression du poëte,

« Corrigent à la fois l'air, la terre et les eaux ».

Le canal d'Aigues-mortes à Beaucaire, qui s'achève en ce moment, n'est ni le moins brillant ni le moins utile de ces travaux créateurs et réparateurs.

La côte de notre province, depuis les Bouches-du-Rhône jusques à celle de l'Hérault, est bordée par des étangs qu'une plage étroite et sablonneuse sépare de la Méditerranée, et, qui eux-mêmes sont environnés de marais plus ou moins avancés dans les terres. Leur dessèchement

a souvent excité l'attention de l'ancienne administration du Languedoc : elle l'avoit même spécialement dirigée vers la partie de ces marais, qui, s'étendant depuis Beaucaire jusques à Mauguio, sont aujourd'hui compris dans le département du Gard.

Dès l'année 1767, l'administration provinciale avoit chargé les trois directeurs de ses travaux publics, de lui présenter leurs vues sur le desséchement de ces marais, et sur l'établissement d'un canal de navigation. MM. *Garipuy*, *Desaget* et *Grangent* s'en occupèrent de concert. Il appartenoit au fils de ce dernier, et à l'héritier de ses talens, d'achever, de compléter l'ouvrage auquel son père avoit si puissamment concouru et de nous développer, dans son ensemble, tout le système des travaux qui doivent effectuer le desséchement de nos marais. C'est ce qu'a fait M. *Grangent* dans un important mémoire communiqué à l'académie : ses fonctions d'ingénieur en chef du département du Gard, et la direction des travaux du canal de Beaucaire qui lui a été confiée, l'ont placé au centre de toutes les connoissances relatives à l'objet qu'il entreprenoit d'éclaircir; et nul mieux que lui n'étoit propre à s'emparer de ces lumières,

» à la couleur bleue de reparoître ; que si, enfin,
» la fermentation se prolonge, le principe acide
» devient à son tour prépondérant et fait passer
» la liqueur au rouge, circonstance qui n'arrive
» pas si le suc de la maurelle est en assez petite
» masse pour se dessécher avant que la fer-
» mentation soit fort avancée.

» Si ces conjectures ont quelque fondement,
» il ne sera pas difficile d'en déduire l'expli-
» cation des divers procédés employés à Ga-
» largues pour utiliser le suc de la maurelle.
» On voit, en effet, que tout se réduit à ar-
» rêter la fermentation de ce suc, par sa di-
» vision sur de grandes surfaces et sa prompte
» dessiccation, et à empêcher, par une addition
» de principe alcalin, un trop grand dévelop-
» pement du principe acide que le suc renferme,
» développement qui feroit passer au rouge les
» drapeaux imprégnés de ce suc. Quant à l'alun,
» il ne paroît avoir ici d'autre usage que celui
» qu'il a généralement dans la teinture, c'est-
» à-dire, qu'il ne doit être destiné qu'à fixer
» plus parfaitement le suc sur les drapeaux.
» Je me propose, au surplus, de semer, l'an
» prochain, de la graine de maurelle dans
» quelques vases ; il me sera facile alors de
» tenter des expériences sur le suc de cette

» plante : si j'en obtiens quelques résultats dignes » de remarque, j'aurai l'honneur d'en informer » l'académie. »

Du reste, c'est une opinion encore assez accréditée, que les Hollandais se servent des chiffons de Galargues, pour en extraire la couleur des pains de tournesol qu'ils vendent dans toute l'Europe. Le sénateur *Chaptal* avoit, il y a déjà long-temps, prouvé que c'étoit une erreur. Depuis que nos relations avec les Bataves nous ont ouvert leurs ateliers, il est bien connu qu'ils emploient à la fabrication de leur prétendu tournesol en pain le *lichen roccella* des Canaries ou du Cap-vert; et la *mousse de Suède*. Ceux qui veulent connoître les procédés qu'ils emploient, peuvent consulter la *Chimie des arts*, du savant dont nous venons de parler, tom. 3, pag. 3, etc.

Le desséchement des marais a toujours fait l'objet des soins des gouvernemens éclairés. Il n'est pas de plus belle conquête : elle ne nuit qu'aux animaux malfaisans; l'industrie en est l'agent; l'abondance et la salubrité, les résultats, et c'est ainsi qu'il est beau à un prince d'envahir des provinces et de reculer ses limites. Aussi l'existence des marais est-elle un

à les mettre à profit et à y en ajouter de nouvelles.

Son travail est divisé en trois parties : la première contient une description topographique des marais du Gard ; la deuxième les moyens de les dessécher et de les atterrir ; et la troisième un tableau des ressources qu'ils pourront alors offrir au département.

« Nos marais, dit M. *Grangent*, sont bornés à l'est par les digues du grand et du » petit Rhône qui s'etendent depuis Beaucaire » jusques à Sylveréal ; au sud, par les chaussées des canaux de Sylveréal et du Bourgidou, ainsi que par les dunes de sable qui » forment la plage de la mer jusques à l'étang de Mauguio ; à l'ouest, par l'étang de » Mauguio et les digues des rivières du Vidourle et du Vistre jusques à la métairie » de la tour d'Anglas ; et enfin au nord, par » le coteau qui s'étend sans discontinuité depuis la tour d'Anglas jusques à Beaucaire. » Cet immense bassin qui comprend une étendue de pays d'environ 45000 mètres de longueur sur 4, 5, 6 et jusques à 10000 » mètres de largeur, se trouve être par sa » position le récipient de toutes les eaux qui » surgissent et qui tombent sur la surface mé-

» ridionale de ce département, depuis Beau-
» caire jusques à St-Hypolite et au-dessus, com-
» prenant les bassins des rivières du Vistre et
» du Vidourle, qui portent leurs eaux du côté
» d'Aigues-mortes où elles n'ont pas de moyens
» faciles d'écoulemens, à raison du défaut de
» pente du pays qu'elles traversent, et de l'in-
» suffisance de la situation de leur debouché
» qui est comblé de limon même au-dessus du
» niveau des basses eaux de la mer.

» Ces marais ont été coupés aujourd'hui en
» deux parties par le nouveau canal de na-
» vigation qui les traverse sur toute leur lon-
» gueur, depuis Aigues-mortes jusques à Beau-
» caire, en en laissant une très-petite quantité
» du côté du nord, et la presque totalité du côté
» du midi. La lisière de marais qui existe au
» nord du canal depuis l'écluse de Nourriguier,
» 6600 mètres au-dessous de Beaucaire jus-
» ques à Aigues-mortes, est circonvenue par
» la chaussée du nord du canal, et par le co-
» teau de Beaucaire, Bellegarde, Broussan,
» St-Gilles et Vauvert, sur une largeur de
» 200, 100, et quelquefois 50 mètres seule-
» ment. Cette portion reçoit par conséquent
» toutes les eaux des nombreuses sources qui
» découlent du coteau. L'autre partie au midi

» du canal qui comprend la presque totalité » des marais, est circonvenue par la chaussée » du midi du canal et par les digues du Rhône. » Cette portion de marais reçoit, sans aucun » moyen d'écoulement, toutes les eaux plu- » viales qui tombent sur leur surface, et les » filtrations et irruptions de la mer pendant » les gros vents du sud.

» Le canal de navigation de Beaucaire à » Aigues-mortes, étant bordé de chaque côté » par des contre-canaux, devroit donner aujour- » d'hui un moyen d'écoulement que les eaux » des marais n'avoient pas avant sa construc- » tion ; mais ces contre-canaux sont sans issues » du côté d'Aigues-mortes, parce qu'ils n'ont » pas été ouverts jusques à la grande robine, » de manière que cette immense surface de » pays, depuis Beaucaire jusques à la mer, » se trouve circonvenue de hautes chaussées » sans aucun moyen d'écoulement, si ce n'est » le lit du canal lui-même qui, à la faveur » de quelques brèches faites à ses francs-bords, » reçoit une partie des eaux de nos marais et » les vide à la mer par le Grau du roi.

» Les digues du Rhône, depuis Beaucaire » jusques à Sylveréal, ont mis un obstacle in- » surmontable à l'écoulement naturel des eaux

» des marais dans ce fleuve; de manière qu'elles
» sont toutes forcées de se rendre aujourd'hui
» à la mer par la grande robine et le Grau
» du roi vers Aigues-mortes, ou à l'étang de
» Mauguio. Cet écoulement étant presque nul,
» à raison de la situation des contre-canaux et
» des lits des rivières du Vistre et du Vidourle
» qui sont entièrement comblés, ainsi que je
» l'ai déja observé, il n'est pas étonnant que
» toute cette surface de terrain ne soit aujour-
» d'hui qu'un marais fangeux et infect.

» Daprès les opérations les plus exactes faites
» sur la hauteur du sol de nos marais depuis
« 1740, par MM. *Pitot* et *Grangent*, directeurs
» des travaux de la province du Languedoc, et
» successivement par les ingénieurs des ponts et
» chaussées, attachés au canal de Beaucaire,
» il résulte que le sol des marais est élevé au
» au-dessus des basses eaux de la mer, savoir:
» le sol des marais supérieurs compris dans
» les communes de Beaucaire et de Fourques,
» de 2 mètres 30 centimètres; celui des marais
» compris dans la commune de Bellegarde, de
» 1 mètre 10 centimètres; celui des marais de
» la commune de St-Gilles, situés sur les bords
» du petit Rhône, et jusques à l'étang de Sca-
» mandre, de 1 mètre; celui du ténement de

» la Sylve Godesque, de 1 mètre et demi; et » celui des marais de la Souteiranne, de Vau- » vert, du Caylar, de St-Laurent et d'Ai- » gues-mortes, de 22 centimètres seulement » dans les parties les plus basses, et de 60 » dans les parties les plus hautes. »

» Cette situation est rassurante pour le prompt » succès du desséchement des marais supé- » rieurs jusques à St-Gilles; mais elle doit » renvoyer encore loin les résultats complets » de toutes les opérations relatives à l'atter- » rissement des marais inférieurs: cette diffi- » culté, loin de décourager, doit au contraire » ranimer le zèle des administrations et des » agens chargés de cette opération majeure; » les produits doivent en être trop importans » pour devoir jamais être négligés, quelque » éloigné que puisse en être le terme. D'ail- » leurs la nature bienfaisante, qui semble tou- » jours avoir placé le remède à côté de tous » nos maux, a circonvenu nos marais d'un fleuve » et d'une rivière très-limoneuse, et semble » avoir voulu nous indiquer ainsi les moyens » de corriger ses fautes ou ses erreurs, en re- » veillant notre industrie, et alimentant sans » cesse nos espérances. »

L'auteur, après cette description des marais

du Gard, passe aux moyens propres à en obtenir le desséchement. Il en propose trois principaux. Nous allons le suivre dans leur développement, en tâchant d'allier, autant que nous le pourrons, la rapidité que prescrit notre genre de travail avec ce qu'exige l'importance de la matière.

Premier moyen.

Il consiste à réduire les eaux des marais à celles qu'y versent les pluies ou les sources qui y surgissent, en donnant un écoulement plus direct et plus facile aux rivières du Vistre et du Vidourle qui s'y répandent dans leurs grandes crues et élèvent considérablement les eaux du canal de Beaucaire sur-tout quand les vents du midi règnent. Pour y parvenir, il faut d'abord recreuser le nouveau lit du Vistre suivant les dimensions fixées en 1774 par les états du Languedoc, et s'occuper ensuite du déversement, exclusif du Vidourle dans l'étang de Mauguio. La première des opérations sera bientôt effectuée: le préfet du Gard en a reconnu l'utilité, et ordonné l'exécution; la seconde offrira de plus grandes difficultés, soit par les dépenses qu'elle causera, soit par l'opposition des intérêts particuliers. Cependant

ces travaux sont d'autant plus nécessaires que le Vidourle, contre les principes hydrauliques qui veulent que les lits des rivières s'élargissent en raison inverse de leur pente, se trouve toujours plus rétréci par de hautes digues à mesure qu'il se rapproche de son embouchure : d'où résultent l'inondation des terres riveraines superieures et de grands dangers pour le pont de Lunel qui eût deja été emporté, si l'on n'eût, par des déversoirs, offert une issue aux eaux, aux dépens de la plaine de Galargues.

Les concessionnaires du canal de Beaucaire ont contracté envers le Gouvernement l'obligation de creuser un canal, d'Aigues-mortes à l'étang de Mauguio, en remplacement de celui de la Radelle. Lorsque les entrepreneurs auront rempli leur engagement, il sera facile, en fermant le canal de la Radelle au-dessus de l'embouchure du Vistre, d'empêcher les eaux de cette rivière et celles du Vidourle de gonfler dans nos marais. Elles se jetteront à l'étang de Mauguio par le canal actuel de la Radelle, ou verseront dans les marais de Massillargues et de Lunel, qu'elles amélioreront en les atterrissant de leur limon.

Second moyen.

Dans l'état actuel des choses, et en atten-

dant que ces trois nouvelles voies soient ouvertes aux eaux stagnantes, M. *Grangent* a cherché comment il pourroit en purger les marais supérieurs. Les contre-canaux qui traversent cette portion des marais, par leur interruption dans leur partie inférieure, et surtout par l'éloignement de leur débouché, ne présentent aucune ressource pour l'écoulement des eaux. M. *Grangent* a eu l'idée de les amener dans le canal lui-même, et il montre, par un nivellement exact, que la situation des lieux et les pentes rendent cette direction non-seulement praticable, mais facile.

« Pour utiliser autant que possible, dit l'auteur, cette disposition locale, et obtenir des » succès pour le desséchement sans nuire à » la navigation du canal, j'ai projeté des déversoirs en travers de ses francs-bords, et » leur construction et disposition sont telles » qu'ils peuvent vider d'eux-mêmes les eaux » des marais dans le canal, sans que, dans » aucun cas, le canal puisse verser à son tour » dans les marais, lors des inondations des » rivières du Vistre et du Vidourle, ou des » regonflemens de la mer occasionés par les » vents du sud qui peuvent en rehausser le » niveau jusques à 90 centimètres au-dessus

Les trois directeurs que nous avons déjà nommés, avoient projeté d'établir sur la rive du Rhône vingt martelières ayant ensemble soixante ouvertures, et qui, avec celles déjà existantes, pouvoient jeter dans les marais une masse d'eau égale à celle qu'y introduiroit une seule ouverture de 2400 mètres carrés. Ils avoient laissé indéterminée celle que pourroient y ajouter le Vistre, le Vidourle, etc. Les terres cultes devoient être garanties de l'invasion de ces eaux par une chaussée qui devoit environner la totalité des marais.

Mais en s'occupant des moyens efficaces d'amener les eaux troubles dans les marais, les ingénieurs de la province n'avoient nullement songé à la manière de les en expulser, quand elles auroient déposé leur limon. On voit que la difficulté restoit entière ; M. *Grangent* s'est occupé de sa solution.

La première voie d'écoulement ouverte à ces eaux devenues inutiles, et par-là même nuisibles, sera dans la continuation du contre-canal du midi que les obstacles causés par la nature sablonneuse du terrain ont engagé à laisser imparfait. Il doit être prolongé jusqu'à Aigues-mortes, et établir ainsi, par le canal du Bourgidou, une communication avec

le Grau du roi, seule issue vers la mer, qu'offre la côte de notre département.

Les nivellemens prouvent l'existence d'une pente suffisante pour l'écoulement des eaux dans ce contre-canal; et un déversoir à huit ouvertures, construit comme ceux dont nous avons déjà parlé, et établi à l'embouchure du contre-canal dans le Bourgidou, empêchera que les eaux superflues ne nuisent à la navigation de ce dernier. M. *Grangent* expose ici les détails du projet de prolongation du contre-canal, et donne un aperçu de la dépense qu'elle occasionera.

On ouvrira encore un écoulement aux eaux des marais situés au nord du canal de Beaucaire, en rétablissant et recreusant le vieux lit du Vistre, et donnant ainsi au contre-canal du nord une issue dans la grande robine, ainsi que l'avoient fait faire les états de Languedoc. Il faudra construire un déversoir semblable à ceux qui ont été indiqués plus haut à la martelière par où doit s'effectuer le versement des eaux du contre-canal du nord dans la Radelle et le Grau du roi, par la voie de la grande robine.

Une troisième issue aux eaux clarifiées devenues inutiles s'ouvrira dans le Rhône lui-

même, et elles retourneront au fleuve qui les aura fournies. L'auteur trouve un moyen fort simple de les y ramener.

Les trois directeurs des travaux publics du Languedoc vouloient que le seuil des prises d'eau qu'ils avoient proposé de construire sur les bords du Rhône fût élevé à près de deux mètres au-dessus des plus basses eaux du fleuve. Mais, encore une fois, que faisoient-ils de ces eaux après leur introduction dans les marais ? et n'est-il pas démontré que leur entière évacuation par le seul contre-canal du midi, supposé qu'on le terminât, seroit encore impossible.

« J'établis, dit M. *Grangent*, le seuil de ces » martelières seulement à 33 centimètres ou » environ au-dessus du sol du marais corres- » pondant, et j'y trouve le double avantage » de prendre, à chaque inondation, les eaux » troubles, le plus bas possible, par consé- » quent au point où elles sont le plus limo- » neuses, et de les rendre encore au fleuve » au moment où ses eaux deviennent infé- » rieures à celles qui ont été versées dans les » marais.

» Cette hauteur de 33 centimètres est ré- » servée pour la pente de la base de la ri-

» gole qui doit conduire les eaux de la mar-
» telière dans les marais. Ces seuils ainsi dis-
» posés, on pourra, lorsque les eaux du Rhône,
» commençant à s'abaisser, cesseroient d'entre-
» tenir un courant rapide dans la rigole de
» conduite, fermer les vannes de chaque mar-
» telière, pour donner aux eaux bourbeuses
» le temps de former leur dépôt sur la surface
« des marais : ensuite, lorsque les eaux se-
» roient devenues claires, et que le niveau
» de celles du lit du Rhône commenceroit à
» être au-dessous de celui des eaux contenues
» dans les marais, on ouvriroit de nouveau
» les vannes de toutes les martelières pour
» vider dans ce fleuve toutes les eaux claires
» qui se trouveroient au-dessus de son niveau.
» Ce moyen de me débarrasser ainsi des eaux
» claires, aura encore l'avantage de me fournir
» un courant et une chasse considérable vers
» le fleuve pour nétoyer et emporter au Rhône
» les dépôts qui ne manqueront pas de se
» former dans la rigole, et sur-tout dans l'em-
» placement de chaque martelière.

» Je suppose, par exemple, que j'introduise,
» pendant une inondation, 1 mètre 30 centi-
» mètres de hauteur d'eau sur la surface de
» tous nos marais, il sera facile de rejeter dans

» le Rhône, après la baisse des eaux du fleuve » au-dessous du seuil des martelières, toute » la colonne d'eau supérieure à ce même seuil » qui, dans le cas que je viens de supposer, » seroit de 1 mètre, hauteur égale à celle des » eaux introduites dans les marais, moins la » pente de la base de la rigole que j'ai fixée à » 30 centimètres. Les eaux qui resteront encore » dans les marais au-dessous du seuil des mar- » telières, pourront facilement être portées à » la mer par le contre-canal du midi et le » canal, au moyen des deversoirs dont jai déjà » parlé; et comme leur volume dans ce cas » seroit considérablement diminué, ce dernier » moyen d'évacuation vers la mer par le Grau » d'Aigues-mortes seroit suffisant sans jamais » avoir à redouter une longue stagnation des » eaux du Rhône sur la surface des marais. »

Du concours de ces trois moyens principaux auxquels il en ajoute quelques-uns d'acces- soires, M. *Grangent* conclut et garantit le desséchement infaillible et prochain de nos marais supérieurs et l'atterrissement non moins sûr mais plus lent, de leur partie inférieure. Des expériences soignées dont il s'occupe en ce moment sur les dépôts que peuvent four- nir les eaux du Rhône, pourront déterminer l'époque

l'époque où l'on doit espérer de voir enfin la charrue fertiliser la totalité des marais du Gard.

Maintenant quelle ressource pourront offrir nos marais après leur entier desséchement ? Laissons l'auteur lui-même répondre à cette question : on verra avec intérêt, dans la peinture qu'il trace, des avantages qu'il attend ; avec quel plaisir il jouit d'avance du bien qu'il aura fait à ses concitoyens.

« Le département du Gard contient envi-
» ron 310000 ames : son territoire est en gé-
» néral peu fertile en grains, et n'en pro-
» duit que le tiers des besoins de ses ha-
» bitans; aussi, sommes-nous obligés chaque
» année de faire sortir une grande quantité de
» numéraire pour nous procurer des blés des
» départemens de la Côte-d'or, de l'Ain,
» de Saône et Loire, de l'Aude, et de la
» Haute-Garonne. Un grand service à rendre
» à ce département seroit donc de lui procurer
» des ressources qui, en augmentant ses
» produits en grains, lui permettroient de con-
» sacrer à l'étendue de son commerce et à
» la prospérité de ses nombreuses manufac-
» tures, une partie des sommes énormes qu'il
» est obligé de destiner à l'achat de cette den-
» rée de première nécessité.

» Quel plus riche emplacement pouvons-
» nous trouver que celui occupé par nos ma-
» rais, depuis Beaucaire jusques à l'étang de
» Mauguio ? Quelles ressources ils nous pré-
» sentent pour subvenir à nos besoins, et
» combien nous serions coupables de les né-
» gliger ! Je sais bien que quelques agricul-
» teurs ignorans ou routiniers, que quelques
» particuliers dont les intérêts sont peut-être
» compromis, que quelques méprisables spé-
» culateurs sur la misère publique crieront à
» la ruine de leur pays, et voudront persua-
» der à la multitude que tout est perdu par
» le desséchement de nos marais. L'agriculteur
» routinier prétendra que l'on va convertir les
» terres cultes en marais ou en paraliser les
» produits, en lui enlevant les roseaux qu'il
» a l'habitude d'étendre sur ses terres ense-
» mencées pour absorber le salant qui, sans
» cette précaution dévoreroit toutes les parties
» végétantes du grain confié à la terre ; d'au-
» tres diront qu'ils n'auront plus d'engrais
» pour leurs terres cultes, du moment qu'il
» n'y aura plus d'herbes palustres dans les
» environs. Que ces agriculteurs se tranquilli-
» sent, les roseaux ne sont pas encore dé-
» truits ; il s'en trouvera long-temps encore dans

» les parties basses des marais dont le des-
» séchement et l'atterrissement complet ne peu-
» vent qu'être très-éloignés ; il s'en trouvera dans
» les nombreux canaux qu'il faudra ouvrir sur
» toute la surface des marais pour l'écoule-
» ment des eaux dans les contre-canaux ou
» dans le Rhône ; il s'en trouvera enfin dans
» la Camargue qui n'est séparée de nos ma-
» rais que par le petit Rhône. Je désirerois bien
» assurément de voir un jour l'agriculteur obligé
» de se servir de ce dernier moyen ; mais je
» crains bien que le salant qui se manifeste
» aujourd'hui sur la surface de quelques par-
» ties du territoire des communes voisines des
» marais, ne soit entièrement absorbé avant
» l'extirpation totale des roseaux. Je crains
» aussi que nous n'ayons encore des roseaux
» long-temps après que nous n'aurons plus de
» salant. Quant aux engrais, l'agriculteur aura
» bien plus de ressources après le dessèche-
» ment des marais, dans les pailles qui sont
» les résidus des abondantes moissons qui cou-
» vriront nos marais défrichés, et dans les
» produits des nombreux troupeaux de tous
» genres que les gras pâturages qu'ils four-
» niront pourront permettre d'élever. Voilà des
» ressources certaines ; voilà des produits po-

» sitifs, et de quoi rassurer les agriculteurs » aveuglés par une routine toujours funeste » aux progrès de tous les arts, lorsqu'elle » est consacrée par l'ignorance et par la cupidité.

» J'ai dit que le Gard ne produisoit de » grains que pour la subsistance du tiers de » ses habitans: il y a donc environ deux cent » mille ames à nourrir annuellement avec des » grains pris hors du département. En cal- » culant la consommation moyenne et annuelle » de chaque individu à 30 myriagrammes, » il en résulte que nous tirons des départe- » mens environnans 6000000 de myriagrammes » de grains. Je fixe le prix du myriagramme » à 2 francs 50 centimes, à raison de ses » diverses qualités : donc nous sommes for- » cés de dépenser annuellement 15,000,000 fr. » en numéraire ou en échanges de nos autres » produits territoriaux et industriels, tels que » les vins, eaux-de-vie, soies écrues ou mi- » ses en œuvre dans nos fabriques, etc., etc. » Mais si nous n'étions pas dans la rigoureuse » nécessité de nous pourvoir ailleurs de grains, » nous n'en vendrions pas moins au-dehors » les produits de notre sol et de notre indus- » trie, et dès-lors il resteroit toujours de plus » en circulation, pour augmenter notre com-

» merce et ajouter à la prospérité de nos » fabriques, les sommes énormes que nous » sommes forcés de consacrer à l'achat des » grains qui nous sont indispensablement né- » cessaires.

» La surface totale de tous nos marais de- » puis Beaucaire jusques à l'étang de Mau- » guio, d'après les mesures les plus exactes, » contient environ 17000 hectares. Je sup- » pose qu'on en consacre une moitié pour la » culture du blé, et l'autre moitié pour l'édu- » cation des troupeaux de tout genre ; je » pense même que cette division seroit la » plus avantageuse pour l'agriculture ; parce » que les parties basses, même après leur des- » séchement, seront trop humides ou trop ex- » posées aux brouillards pour donner jamais » des récoltes assurées au laboureur ; tandis » que cet inconvénient pour les terres à blé » est un avantage précieux pour la prospérité » des prairies, avec d'autant plus de raison » que tout ce terrain sera arrosable dans tous » les temps avec les eaux du Rhône qui le » bonifieroient sans cesse. Il résulteroit de » cette division que nous aurions environ » 8500 hectares de terrain à ensemencer.

» Quoiqu'il soit à présumer que ces terres dé-

» frichées puissent, sur-tout les premières an-
» nées, produire plusieurs récoltes de suite,
» je suppose cependant qu'on n'en mette
» que la moitié alternativement en culture
» pour laisser reposer l'autre moitié, alors il
» y aura annuellement 4250 hectares de ter-
» rains qui seront ensemencés. Je suppose qu'il
» faille 13 myriagrammes de grains pour
» ensemencer un hectare de terrain, il sera,
» dans ce cas, semé annuellement, sur la partie
» de nos marais constamment en culture,
» 55250 myriagrammes de blé. On peut
» sans être taxé d'exagération, ou de vou-
» loir embellir l'avenir, en nous faisant illu-
» sion sur nos espérances, on peut, dis-je,
» fixer le produit moyen des récoltes sur un
» marais défriché, à dix pour un; ce qui
» nous donne un produit annuel de 552500
» myriagrammes de blé. J'ai dit ci-dessus
» que la consommation annuelle et moyenne
» en grains pour chaque individu pouvoit être
» calculée à 30 myriagrammes; d'où il suit
» que les produits annuels que je viens d'ap-
» précier, fournissent les moyens de pourvoir
» annuellement à la subsistance de 18417
» personnes.

« Mais ayant laissé la moitié de la surface

» de nos marais pour faire des prairies qui
» produiront une quantité immense de four-
» rages, on peut compter que les terres cul-
» tes des environs qui sont dans ce moment
» destinées à la production des fourrages arti-
» ficiels, fourrages qu'on pourra remplacer fa-
» cilement par les foins recueillis dans les
» marais desséchés, on peut compter, dis-je,
» que ces mêmes terres très-propres à la cul-
» ture du blé, seront dès-lors ensemencées, et
» que les spéculations du propriétaire se tour-
» neront plutôt vers ce dernier produit que
» vers celui des fourrages dont il n'aura plus
» besoin, par les moyens faciles et économiques
» qu'il aura de s'en procurer dans le voisi-
» nage, sans compter que la quantité immense
» de ce genre de produits que fourniront nos
» marais défrichés, occasionera une baisse con-
» sidérable dans les fourrages au grand avan-
» tage de l'agriculture. Dès-lors je double les
» produits en blé que je viens de trouver, et
» le département du Gard recueillera annuel-
» lement 1105000 myriagrammes de blé de
» plus qu'il ne recueille aujourd'hui. Ce grain
» peut être apprécié à 3 fr. le myriagramme
» à raison de sa qualité ; ce qui donne un
« produit annuel de 3,315,000 francs, et par

» conséquent une économie du cinquième » dans les sommes qui sortent de ce dé- » partement chaque année pour l'achat des » grains qui lui sont nécessaires ; économie » qui, laissant annuellement dans ce dépar- » tement plus de 3,000,000 fr. en circulation, » tournera entièrement au bénéfice de notre » commerce et de nos manufactures. Ajoutez à » ce calcul les produits des ressources que » peuvent offrir aux ouvriers et aux cultiva- » teurs de ce département, la culture de 8500 » hectares de terrain, et l'éducation des bes- » tiaux de tout genre qui pourront être élevés » et nourris sur une surface de 8500 hec- » tares de prairies, et l'on aura alors la juste » mesure des avantages que l'on doit attendre » du desséchement de tous nos marais.

« Puissent des résultats aussi satisfaisans, et » basés sur les calculs les plus rigoureux, » tourner tous nos regards sur les moyens de » les obtenir ! Puissent tous nos efforts se di- » riger sur cet objet important ! et puisse le » département du Gard trouver dans ce travail » une preuve de mon dévoûment à ses plus » chers intérêts ! Il peut et doit compter d'a- » vance sur tout mon zèle à poursuivre, au- » tant qu'il sera en moi, l'exécution du plan

» auquel sont étroitement liés l'accroissement » de sa population et de son industrie agri- » cole, l'étendue de son commerce, et la » prospérité de ses manufactures. »

Une société littéraire qui a vu naître autour d'elle et siéger dans son sein tant d'hommes célèbres, ce corps savant dont les concours ont, vers le milieu du dernier siècle, jeté tant d'éclat et provoqué de si doctes luttes, l'académie de Dijon a depuis peu proposé, pour sujet de prix, la recherche des moyens les plus propres à délivrer les prairies artificielles des ravages de la *cuscute*. Par le choix d'une pareille matière, l'académie de Dijon a voulu faire voir sans doute qu'elle n'attachoit pas moins d'intérêt à l'invention d'une pratique utile, qu'à la solution des plus profondes questions de la haute philosophie.

On sait que la *cuscute* (*cuscuta europea* de *Linné*) est une de ces plantes parasites qui s'attachent aux végétaux qu'elles peuvent atteindre, et, se nourrissant de leur substance, les appauvrissent, les dessèchent et les font périr.

M. *Bazille* avoit destiné à l'académie de Dijon le résultat des expériences qu'il avoit

faites sur l'extirpation de la *cuscute*. Mais, pendant qu'il s'occupoit de la rédaction de son ouvrage, il fut agrégé à l'académie du Gard; dès-lors il consacra son travail à ses nouveaux collègues, préférant, aux honneurs d'un triomphe qu'il pouvoit sans doute espérer, le devoir d'enrichir de ses recherches la société littéraire qui l'avoit adopté. Il ne s'est point renfermé dans les limites du programme, et, consultant l'intérêt de son pays natal, il s'est attaché, en cherchant les moyens de préserver les prairies des invasions de la *cuscute*, à montrer ceux qui pouvoient la chasser de nos vignes auxquelles elle est également funeste.

L'histoire naturelle de la *cuscute* remplit la première partie du mémoire de M. *Bazille*. En assignant les vrais caractères de cette plante, il a combattu plusieurs préjugés vulgaires auxquels elle a donné lieu. Un nombre considérable d'observations et d'expériences lui ont confirmé que la *cuscute* est annuelle, qu'elle vient de semence comme toutes les plantes; qu'elle s'attache à l'écorce des autres végétaux par des tubercules ou mamelons que portent ses fils de distance en distance; qu'elle fleurit en août, fructifie en septembre, laisse

tomber ses graines autour d'elle au temps de leur maturité ; que des fils en naissent, qui, laissés à eux-mêmes et privés d'appui, ne s'élèvent jamais qu'à quelques centimètres du sol où ils languissent et périssent sans reproduire leur semence ; et qu'enfin la *cuscute*, parfait modèle de l'ingrat, se sépare de la terre où elle a pris naissance, et l'abandonne sans retour aussitôt qu'elle rencontre un appui qui lui convient davantage, et qu'elle étouffe en l'embrassant.

Les moyens préservateurs qui font la matière de la seconde partie du travail de M. *Bazille*, étoient aisés à déduire de ces notions précises, du moins pour la vigne, puisqu'il suffit de détruire la plante usurpatrice avant qu'elle ait atteint le sarment et s'y soit incorporée. En épiant donc la première végétation de la *cuscute* qui se montre au mois de mai sous la forme d'un *poil* très-délié, et donnant à la vigne plusieurs œuvres selon le besoin, depuis avril jusqu'en juillet, on réussira parfaitement à se débarrasser du végétal parasite ; on y parviendra aussi en arrachant ce poil, soit qu'il tienne encore à la terre, soit qu'il ait déjà atteint les seps ; mais cette seconde méthode est, comme on le sent bien,

trop minutieuse et trop pénible. M. *Bazille* a usé de l'une et de l'autre avec un succès égal et complet. Un fait constant garantit cette pratique; c'est que l'on ne voit point de *cuscute* dans les vignes cultivées à la charrue, parce qu'elles reçoivent plusieurs labours au printemps, et qu'on en déchausse la souche au mois de juin.

Il est sans doute plus difficile d'affranchir de la *cuscute* les champs semés de fourrages artificiels, et ici la prévoyance sera plus utile que les remèdes. Il faut s'attacher à empêcher le mal d'y naître: pour y parvenir, les précautions sont faciles; elles consistent d'abord à bien préparer la terre où l'on veut établir une prairie artificielle. Si la *cuscute* s'y est antérieurement manifestée, il est certain que quatre labours donnés, du 1.er avril au 1.er juillet, l'en purgeront entièrement; mais elle y peut être rapportée par les engrais formés des débris végétaux où se trouveroient de ses graines, par leur mélange dans la semence, des trèfles, des luzernes ou des sainfoins, etc. Pour se garantir de ce dernier danger, il importe de bien connoître la graine de la *cuscute*; l'auteur en donne une description fort claire; il la différencie de celles des

plantes fourrageuses, de manière à faciliter le moyen de l'y reconnoître s'il y en a, et donne différens procédés pour l'en séparer. Il faut lire, dans le mémoire même, les détails de ces procédés peu susceptibles d'analise, et que M. *Bazille* se propose de perfectionner encore. L'usage des engrais offre plus de difficultés : ils sont absolument indispensables à l'établissement des luzernes; mais on peut, pour les autres prairies artificielles, remplacer avantageusement le fumier et amender parfaitement la terre au moyen du plâtre et par un labour de plus.

Reste maintenant à trouver des moyens curatifs pour les prairies artificielles actuellement infectées de *cuscute*; et c'est ici que l'auteur entre plus particulièrement dans la question proposée par l'académie de Dijon; c'est aussi le point embarrassant; et la franchise modeste de M. *Bazille* ne lui a pas permis de taire que ses efforts n'avoient pas eu tout le succès désiré. Il recommande cependant deux pratiques qui, selon lui, approcheront du but si elles ne l'atteignent pas tout-à-fait. Il conseille d'abord de faucher les prairies artificielles aussitôt que la *cuscute* s'y montre, et sans attendre que le fourrage

soit de coupe ; et il propose ensuite d'y répandre de la chaux éteinte à l'air en renouvelant la même opération à chacune des coupes du fourrage et particulièrement à celle de mai, temps où la *cuscute* sort de terre et n'a pas encore eu le temps et la force de s'attacher aux plantes qui l'avoisinent. M. *Bazille* présume, mais sans le garantir, que la cendre de bois et de houille, la marne et la suie pourroient avantageusement suppléer la chaux éteinte. Il termine son mémoire en annonçant qu'il se propose de suivre, avec zèle et persévérance, les expériences relatives à son objet.

M. *Vitalis*, académicien non-résidant, a acquitté son tribut scientifique et littéraire par un mémoire sur les constructions rurales, qui mérite que nous nous y arrêtions avec détail.

La société d'agriculture du département de la Seine avoit mis, en l'an 7, ce sujet au concours : le prix fut décerné deux années après à un très-bon mémoire de M. de *Perthuis* ; mais, quelque développement que cet auteur estimable ait donné à sa matière, quelque clarté, quelque intérêt qu'il ait su y répandre, il a laissé sans doute le champ ou-

vert à ceux qui voudroient le parcourir après lui; et c'est ce qu'a osé faire M. *Vitalis*. Nous allons le suivre de loin en loin dans la route qu'il s'est tracée.

Long-temps l'agriculture en France a été livrée à la routine; depuis soixante années l'exemple de nos voisins, les progrès des connoissances, l'impulsion des sociétés économiques, le séjour des grands propriétaires au milieu de leurs domaines, d'autres causes encore ont accru la science agricole, et promettent des progrès plus grands. Mais combien il reste à faire, et combien l'état de l'agriculture est loin parmi nous du point où elle est parvenue en Angleterre!

Les causes principales et directes de cet avantage d'une nation rivale tiennent, selon M. *Vitalis*, à l'emploi pratique de la mécanique dans les exploitations rurales, à l'attention continuelle des anglais à proportionner les moyens au but; à y tendre par la voie la plus courte, et à faire un juste emploi des forces qui doivent y conduire. En France au contraire, du moins dans nos contrées, la négligence, l'insouciance pour toute espèce d'amélioration, va souvent, nous osons le dire, jusques à la stupidité. Point d'ordre, point

de soin, point de propreté, point d'intelligence dans tout ce qui tient à la culture. Les forces et le temps se consument inutilement ; les peines et les privations attachées à la condition du laboureur en augmentent, et les produits sont moindres. Les anglais cependant n'ont assurément ni plus d'aptitude ni plus d'esprit ni plus de connoissance qu'on n'en trouve en France ; mais ils ont moins d'attachement à leurs vieilles méthodes de culture, moins de préjugés à détruire ; ils sont plus soigneux, plus attentifs ; ils s'emparent souvent de nos idées premières dans les arts, leur donnent une application vulgaire et pratique, en recueillent d'abondants produits, nous les vendent fort cher, et se parent ainsi doublement de nos dépouilles.

M. *Vitalis* attendroit les meilleurs effets, pour le perfectionnement qu'il désire dans l'agriculture nationale, d'un établissement semblable à celui qui existe à Londres sous le nom de *bureau d'agriculture*, et dont l'invention, selon notre auteur, est encore due aux agronomes français. Il prouve cette assertion, et entre ensuite dans quelques détails sur l'organisation de cette institution et sur les avantages qui en résultent.

Les

Les considérations précédentes paroissent, à notre academicien, s'appliquer sur-tout aux constructions rurales des deux nations. Telles qu'on les voit communément en France, même dans les plus grandes exploitations, elles n'ont ni plan ni ensemble ni convenance à leur objet.

Après avoir réprouvé la trop grande multiplicité et l'étendue excessive des bâtimens ruraux, comme d'un entretien ruineux, et après avoir insisté sur l'avantage qu'il y a à conserver le fourrage en meule, l'auteur examine diverses constructions qui servent aux exploitations rurales.

Les greniers à blé fixent d'abord son attention : on peut conserver les grains de deux manières, soit en les aérant beaucoup, comme on le voit dans les magasins de Zurich, où on les maintient sains un siècle entier ; soit en les dérobant au contact de l'air, et en les ensevelissant, comme le faisoient les anciens, comme cela se pratique encore en Sicile et en Gascogne, et comme l'a fait voir une fosse pleine de blé parfaitement conservé, retrouvée à Metz il y a environ un demi-siècle, et qui existoit dans le même état depuis le siège de cette ville par *Charles-Quint*. L'auteur

donne la préférence sur toute autre méthode, à celle qui consiste à renfermer les blés dans des greniers à plusieurs étages que le grain parcourt de lui-même et à l'aide desquels on peut multiplier le nettoiement sans le long et imparfait secours de la pelle.

Les écuries sont plus à reprendre encore chez nous. L'auteur les veut propres aérées. Il blâme l'usage des râteliers inclinés, et comme fatigants pour les chevaux, et comme laissant perdre les semences qui sont la partie la plus nourrissante des graminées. Il recommande les stalles ou séparations afin d'éviter les accidents, et que le fort ne s'empare pas de la part du foible ; il montre le danger pour les pieds des chevaux des écuries pavées en pente ; il prescrit l'usage d'écraser l'avoine ou l'orge avant de les donner aux chevaux, etc., etc.

Les étables n'appellent pas moins la réforme : celles destinées à l'engrais sont trop étouffées et amaigrissent les animaux en leur occasionant d'excessives transpirations. Les autres sont en général mal disposées, incommodes et sales ; ce vice se manifeste sur-tout de la manière la plus nuisible et la plus dégoûtante dans les étables à cochons. L'auteur

propose les moyens de remédier à toutes ces imperfections frappantes.

Il s'arrête ensuite un moment sur la manière dont, dans notre pays, le laboureur et le fermier préparent ou font préparer les engrais, et il fait voir comment l'action de l'air et des eaux en altère nécessairement toute l'efficacité ; les fumiers, selon lui, doivent être tenus sous des abris, et les eaux qui s'en échappent après les pluies, reçues dans des bassins appropriés à cette destination.

Il s'étonne et s'afflige que nulle part dans nos fermes on n'ait encore établi des fourneaux économiques.

Il indique les causes du peu de succès qu'a, dans nos campagnes, l'éducation des volailles de basse-court; il regarde comme la principale, l'usage où l'on est de laisser errer librement ces animaux soit dans l'intérieur soit autour des fermes ; et il propose l'adoption de la pratique de M. *Wackfield* qui, dans un terrain entouré d'une palissade à jour, et formée de pieux pointus par le haut, dans laquelle il établit des abris rustiquement construits, où se range d'elle-même chaque espèce, etc., etc., élève avec le plus grand succès toutes sortes d'oiseaux de basse-cour et sur-tout des dindons

dont l'éducation passe pour si difficile.

A ces exemples, M. *Vitalis* pourroit en ajouter beaucoup d'autres; partout, en parcourant nos bâtimens ruraux, il trouveroit à reprendre et à corriger, et principalement dans ceux qui sont destinés à l'usage de l'homme. On ne se fait peut-être pas l'idée à quel point leur incommodité, leur tristesse, leur insalubrité, peuvent altérer le caractère, diminuer les forces, abréger la vie et détériorer les races.

M. *Vitalis* croit que, pour faire sentir aux agriculteurs tout ce qui leur manque en cette matière et tout ce qu'ils pourroient aisément se procurer, un traité élémentaire, pratique et manuel de l'architecture rurale seroit de la plus grande utilité. On désire depuis longtemps ce livre, et notre académicien se propose de nous le donner. Laissons-le lui-même développer ses idées sur cet important sujet.

« Il n'existe point en notre langue de traité » complet sur les constructions des champs. M. » *Lasteyrie*, qui nous a donné en l'an X une » traduction de quelques mémoires anglais sur » cette matière, avoue que cette considération l'a » engagé à nous les faire connoître. *Rosier* qui » a voulu embrasser toutes les partis de l'agri-

» culture, n'a traité qu'en passant l'architecture » rurale ; il donne un seul modèle de métairie » que beaucoup de gens ne goûtent pas, et qui » est le domicile d'un seigneur ; il fait con- » noître à la verité quelques machines avan- » tageuses, il s'occupe un peu des fourneaux, il » développe même certains objets de construc- » tions utiles sur-tout au cultivateur en grand.

» Mais quelle multitude de détails et de choses » essentielles lui manque dans cette partie. On » voit que son but principal et le fort de ses » connoissances gissent particulièrement dans la » culture proprement dite ; et il n'étoit ni assez » architecte, ni assez ingénieur, ni assez mé- » canicien, pour nous donner un bon cours » de constructions rurales dans toutes leurs » parties, parmi lesquelles le plus grand nom- » bre n'a même aucune place dans son volu- » mineux dictionnaire.

» Depuis sa mort, ceux qui ont travaillé » aux derniers volumes de cet ouvrage, ont » vivement senti le besoin de ce cours, et ils » ont inséré en attendant, au supplément, » un article bien fait sur les constructions » rurales, mais étendu, comme peut l'être un » article de dictionnaire, et où il n'est ques- » tion que de quelques bâtimens. Voici les

» termes dans lesquels ils s'expliquent à leur » debut sur cet article. » *Pour écrire d'une* » *manière satisfaisante sur les constructions* » *rurales, il faut donc réunir en soi l'art* » *de l'architecture à celui de l'agriculture,* » *et c'est parce que ces différentes connois-* » *sances se rencontrent rarement dans le* » *même individu, que nous ne pouvons encore* » *citer, ni chez les anciens, ni chez les* » *modernes, ni parmi nous, ni chez les* » *étrangers, un bon ouvrage complet sur les* » *constructions rurales* ». Les rédacteurs au- » roient dû ajouter qu'il est encore nécessaire » de posseder des connoissances mécaniques » et diverses parties de l'art de l'ingénieur.

» Vous croirez peut-être, MM., que je » prétends traiter cet art modeste d'une ma- » nière beaucoup trop scientifique, et que j'y » attache une importance déplacée.

» Mais il me suffira de vous observer que » l'exécution des choses les plus simples en ap- » parence, dépend toujours d'une théorie qui » est la même pour les travaux rustiques et » pour ceux où le luxe préside. Toute la » différence consiste dans les proportions, le » choix des materiaux, le travail, la solidité, les » ornemens, etc..... C'est en cela que se trouve

» la grande différence de leur prix. Quant » au principe, il est le même; il est fâcheux » qu'un propriétaire qui veut améliorer sa si- » tuation, ne trouve aucun ouvrage complet où » pouvoir puiser toutes les notions dont il a » besoin pour ne rien confier à l'ignorance ou » au hasard. Le défaut de cet ouvrage est » certainement la cause qui fait que beaucoup » de propriétaires intelligens sont souvent fâchés » de ce qu'ils ont construit, en apercevant » trop tard le mieux.

» L'agriculture réunit tant de branches que » le nombre de constructions qu'elle exige » dans les divers pays est considérable. Elle » a besoin de logemens, d'outils, d'eau, et » de machines; ces quatre articles veulent » d'immenses développemens.

» Vous me répondrez qu'il existe un grand » nombre d'ouvrages où ces diverses matières » sont séparément traitées. Mais le sont-elles » pour des cultivateurs? Les plumes savantes » qui les ont produits, ne songeoient pas à eux. » Quelle dépense d'ailleurs pour un agricul- » teur! tant qu'il faudra qu'il achète et lise » *Belidor*, *Prony*, *Fabre*, *Blondel*, les li- » vres anglais, etc., les constructions conti- » nueront à être faites comme par le passé.

» D'ailleurs, lors même qu'un particulier » seroit assez riche et assez savant pour pos- » séder et lire avec fruit les ouvrages des pré- » miers architectes et des plus habiles ma- » thématiciens, à quoi le conduiroit cette lec- » ture ? à des dépenses vaines; à des choses » dont le ton seroit en contre-sens avec l'objet » desiré ; ce n'est point dans les écrits qu'il » faut chercher l'economie et les combinaisons » domestiques; leur langage, quoique dans la » même matière, est si au-dessus de la zone » des individus pour qui je parle, qu'il de- » vient pour eux chimérique. La nécessité de » n'offenser jamais la vue et de polir tous » leurs ouvrages, jette les grands maîtres bien » loin de ce qui convient de dire et de faire » en agriculture.

» Ce n'est pas que, dans le corps de l'ouvrage » que je desire, on ne puisse parfois pla- » cer quelques démonstrations physiques ou » mathématiques pour satisfaire les habitans de » la campagne qu'une éducation libérale a mis en » état de les entendre; mais cette partie scien- » tifique doit être étendue avec réserve et pla- » cée en notes.

» Enfin, MM., pour vous communiquer l'idée » que je me suis faite du cours d'architecture

» rurale dont je vous entretiens, en voici le » cadre tel que je l'ai tracé et que j'ai pris la » tâche de le remplir, si mes loisirs et sur-tout » la foiblesse de mes connoissances me per- » mettent d'y atteindre. Ainsi que j'ai eu l'hon- » neur de vous le dire, les besoins de l'agricul- » ture se composent de quatre élémens prin- » cipaux; les logemens pour s'y retirer; les » ustensiles pour l'exploitation des terres et » pour les détails domestiques; l'eau pour l'ir- » rigation et le jeu des machines; les machines » dans certains cas pour l'économie de la main » d'œuvre et pour produire des effets que des » bras seuls ne pourroient jamais obtenir.

» Le cours d'architecture rurale sera donc » divisé en quatre grandes sections, lesquelles » seront subdivisées par chapitres.

» La première renfermera toutes les no- » tions, les plans et les devis nécessaires pour » loger avantageusement gens et bêtes à la » campagne, selon tous les besoins, toutes les » situations, tous les terrains et toutes les for- » tunes.

» La seconde contiendra tous les modèles de » tout ce qui a été exécuté de mieux, en » faits d'outils aratoires, dans les divers empires » où l'agriculture a été le plus étudiée.

» La troisième instruira sur l'art de dériver, » de conduire, de mesurer et ménager les eaux » pour tous les besoins ; sur le moyen de se » défendre des incursions des fleuves et des » torrens. Cette partie renfermera des choses » fort utiles et des améliorations importantes » dans l'établissement des digues et des prises » d'eaux.

» Enfin la dernière section formera un cours » de mécaniques à l'usage des cultivateurs, et » offrira les dessins de tout ce qui peut leur » convenir en ce genre. Quoique en général » l'économie commande de se méfier un peu » de la mécanique, néanmoins on ne peut dis- » convenir que cette science ne produise de » très-grands avantages, quand elle est vue » sous le rapport de la sagesse et de la raison; » et observez que la défaveur où elle étoit tom- » bée en France, venoit précisément de ce qu'on » ne la puisoit que dans les ouvrages scien- » tifiques qui, à travers une brillante théo- » rie, vous conduisoient le plus souvent à la » ruine. En Angleterre on ne voit que machines » dans les fermes comme dans les ateliers. » Un français regarde un mécanicien comme » un charlatan, et va péniblement avec ses bras » remplir une tâche imparfaite. Un anglais

» exécute commodément son ouvrage, nous le » vend bien cher et se moque de nous ; la » science n'est pas plus familière en Angleterre » qu'ailleurs, mais l'application utile est en- » tre les mains de tout le monde ; le gouverne- » ment a eu le bon esprit de tourner de ce » côté le génie de la classe laborieuse ; et qui » ignore l'état de prospérité où la mécanique » seule a élevé la nation anglaise ? »

L'ouvrage de M. *Vitalis* est terminé par quelques reflexions trop modestes sur l'étendue et les difficultes du sujet qu'il embrasse. Si l'approbation de l'académie peut être pour lui un encouragement, il n'aura rien à désirer à cet égard. Elle a considéré le travail préliminaire de M. *Vitalis* comme un sûr garant du mérite de l'ouvrage qu'il nous promet.

Physique, sciences naturelles.

La distillation des esprits a pris naissance dans notre contrée. Tout porte à croire que le célèbre *Arnaud de Villeneuve* avoit vu le jour sur les bords du Rhône. L'art qu'il inventa appartient donc doublement à notre pays et par son origine et par son application aux produits de notre sol. C'est aussi dans le Gard

qu'il a reçu ses perfectionnemens les plus importans, puisque c'est là qu'on a, pour la première fois, d'après M. *Solimani*, distillé les vins à la vapeur, et appliqué les principes de M. *de Rumfort* à cette branche si importante de notre industrie locale.

Parmi ceux qui se sont distingués dans ce genre de recherches, M. *Fournier* a toujours été compté au premier rang, et l'art lui doit plus d'une pratique utile. Il vient aujourd'hui présenter aux distillateurs et aux marchands de vins un appareil très-simple et par conséquent très-usuel, au moyen duquel on peut déterminer, avec la dernière exactitude, la quantité d'esprit que contient un liquide quelconque.

M. *Fournier* va nous décrire lui-même son appareil auquel il donne le nom de *Spiritomètre*, d'*Alcoho-mètre*, ou d'*Œnomètre*.

« Cet instrument est composé d'un tube de » verre de 6 à 7 pouces de long, placé ver- » ticalement sur une calotte de cuivre qui porte » sur son centre une tige graduée du même » métal ; la tige entre dans le tube ajusté à » sa base par une virole exactement vissée et » qui, le fermant hermétiquement, empêche » que le liquide qu'on veut analiser ne se ré- » pande. Ce petit appareil est porté sur trois

» pieds, au bas desquels est une lampe à es-
» prit de vin placée sous la calotte et directe-
» ment sous la tige pour l'échauffer d'une ma-
» nière prompte : à un des pieds est une virole
» mobile qui porte un couvercle servant à mo-
» dérer à volonté l'action du feu, et à éviter ainsi,
» que le liquide qu'on a dans le tube, ne verse
» par-dessus ses bords.

» On comprend facilement que, lorsqu'on
» a à opérer, on met du vin dans le tube, en ob-
» servant que le liquide ne dépasse pas le som-
» met de la tige; cela fait, on allume la lampe
» qui ne tarde pas de mettre en ébullition le
» vin, parce que cette même tige qui reçoit
» la chaleur, la transmet subitement au fluide
» qui l'entoure. Dès que l'ébullition est bien éta-
» blie, on fait pivoter le couvercle pour en
» modérer l'activité, en supprimant une partie
» de la flamme, ou toute si cela devient né-
» cessaire, sans cependant l'éteindre : alors on
» présente un peu de papier allumé à l'extré-
» mité du tube ; la partie alcoholique qui
» se vaporise, s'enflamme et continue de brû-
» ler tant qu'il s'élève de parties spiritueuses.
» Lorsque la flamme cesse à l'orifice de l'ins-
» trument, on éteint la mèche, on attend qu'il
» n'y ait plus de mouvement dans le liquide,

» et, après un certain refroidissement, on voit » combien il s'est découvert de parties de la tige » graduée ; ce qui détermine la générosité du » vin.

» Il est bon d'observer que cette portion qui » manque ou qui a été usée pendant la com- » bustion, n'est pas de l'alcohol pur ; on sait » que son union est si intime avec l'eau, qu'il » en entraîne, pendant son évaporation, une » certaine quantité qui brûle avec lui. Il ne faut » donc pas regarder la partie consommée du li- » quide comme un esprit rectifié, mais bien » comme une eau-de-vie de 18 à 19 degrés ; » c'est du moins le produit ordinaire des vins » de nos pays. »

On voit qu'il s'agit ici d'une véritable analise. Ce moyen seul pouvoit nous éclairer sur les diverses quantités d'esprit contenu dans les différens vins, les meilleurs aréomètres ne donnant sur ce point que des résultats trompeurs. L'appareil proposé par M. *Fournier* préviendra les erreurs du commerce et les falsifications de la mauvaise foi. Il étoit désiré depuis long-temps et par les distillateurs d'esprits ardents et par les propriétaires des vins ; et si son exactitude est confirmée, si son usage est généralement adopté, il deviendra un bienfait pour l'agriculture et

lc cuivre , en forme d'entonnoir ,
l'orifice du tube.

verre.

métal , graduée.

ervant à fixer le tube de verre sur
tte.

servant de base à l'appareil.

à esprit de vin.

le mobile servant à modérer l'ac-
e la flamme.

e métal persillé dans toute sa lon-
, et servant à contenir la mêche.

is servant de support et à fixer la
à l'appareil.

le commerce, qui doivent l'un et l'autre attacher un grand prix à tout ce qui peut diminuer, dans leurs transactions réciproques, l'incertitude et l'arbitraire.

M. *Dhombres*, toujours attentif à ce qui peut favoriser les progrès d'une science qu'il chérit et dont il est si bien traité, a mis sous les yeux de l'académie la description de quelques instrumens de physique peu connus et qui selon lui méritent de l'être davantage.

Le premier des appareils dont notre académicien s'est occupé, est le *Mégascope* de M. *Charles*. Il y a lieu de s'étonner sans doute que, depuis dix ans au moins que ce physicien s'en sert dans ses cours, ou le montre aux curieux qui vont admirer chez lui le plus beau cabinet du monde, aucun auteur ne se soit avisé de parler de cet instrument, et que son nom ne se trouve pas même dans les traités ou les dictionnaires les plus récens. C'est de cet injuste oubli que M. *Dhombres* entreprend la réparation.

« Le *Mégascope*, de même que le microscope » solaire, la lanterne magique et quelques au- » très appareils d'optique, sert à produire, sur » une surface blanche dans une chambre obs- » cure, l'image d'un objet éclairé. Il est très-

» simple dans sa construction, et peut devenir » de la plus grande utilité pour les naturalistes » et pour les peintres. Comme instrument de » curiosité, ses effets merveilleux lui mériteront » avec juste raison le surnom qu'on donna à la » lanterne du père *Kirker*, puisque les ma- » giciens modernes s'en servent pour leurs evo- » cations.

» L'usage du microscope de *Lieberkhem* étoit » borné, comme l'on sait, aux objets trans- » parents; les anglais y adaptèrent un appareil » pour voir les corps opaques: c'est une boîte » carrée qui se monte au bout du premier tu- » yau : vis-à-vis de son ouverture, un second » miroir réfléchit la lumière sur une coulisse » dans laquelle on fait passer les objets; au-de- » vant est une lentille qui en procure l'image; » mais elle paroît sombre et confuse à cause » de cette seconde réflexion et de l'aberration » du verre, sur-tout quand on la compare avec » celles des objets transparents noyés dans un » torrent de lumière.

» Dans le *Mégascope*, comme dans cet appa- » reil, les rayons qui partent d'un corps éclairé » mis au foyer d'un verre, vont, après s'être croisés, » en tracer une représentation fidelle; sa gran- » deur augmente comme le carré de la dis-

» tance

» tance du plan qui la reçoit ; si l'on fait va-
» rier en même temps celle du verre à l'objet,
» dans un rapport qu'on détermine par le cal-
» cul, quand on connoît son foyer ou qu'on
» trouve en tâtonnant dans la pratique, à la vé-
» rité l'intensité de la lumière diminue selon la
» même loi ; mais M. *Charles* est le maître de
» l'augmenter alors à volonté, en employant
» plusieurs miroirs ; il se sert d'un objectif achro-
» matique, et ses images sont claires et bien
» terminées, quelles que soient leurs dimensions.

» Le microscope solaire ne peut servir que
» pour de très-petits corps opaques ou trans-
» parens : au lieu de quelques poussières de pa-
» pillon, on place sur le porte-objet du *Mé-*
» *gascope*, le papillon entier ou même une
» collection de ces insectes, des miniatures, des
» petits tableaux, des médailles, des pierres gra-
» vées, des bas-reliefs de plâtre, etc. : on pour-
» roit peut-être l'employer dans l'étude de la
» minéralogie pour mesurer les angles des pe-
» tits cristaux. Un portrait en miniature paroît
» plus que de grandeur naturelle au fond de
» l'appartement, et un peintre peut choisir en-
» tre ces deux dimensions extrêmes celle qu'il
» voudra donner à son modèle, le copier ou
» le calquer avec la plus grande facilité.

M. *Dhombres* entre ici, sur la construction et l'usage du *Mégascope*, dans des détails techniques auxquels se refuse la nature de notre travail, et dont la parfaite intelligence ne peut guères se passer des figures que l'auteur a joint à sa description.

« Une des plus curieuses expériences, dit » M. *Dhombres*, qu'on fait avec cet instrument, » est celle-ci: on place sur le porte-objet un » bon paysage, une de ces perspectives ap- » pelées tableaux d'optique; au lieu d'en re- » cevoir l'image sur le plan dont nous avons » parlé, on la fait tomber sur un grand mi- » roir concave: à son foyer on met un dia- » phragme par le trou duquel chacun regarde » à son tour... La magnificence de cette optique » est au-dessus de toute expression; la lumière » réunie en un point par le miroir concave est » prodigieuse, quoiqu'on ait le soin d'éclairer » foiblement le tableau. »

L'auteur observe en finissant que le *phantascope* de M. *Robertson* n'est autre que l'appareil de M. *Charles*, dans lequel on a seulement remplacé la lumière du soleil par des quinquets, etc.

A la description du *Mégascope* de M. *Charles*, M. *Dhombres* fait succéder celle des *baro-*

mètrographe et *thermomètrographe* de M. *Alex. Keith*, en annonçant qu'il l'a extraite du journal anglais *the philosophical magazine*. Il seroit par conséquent superflu de la répéter ici. Nous nous bornons à transcrire la courte introduction dont M. *Dhombres* l'a faite précéder :

« Le baromètre, le thermomètre et généralement tous les instrumens qui servent à connoître et à mesurer les qualités de l'air, n'indiquent son état que pour le moment où on les consulte ; aussi le météorologiste les visite-t-il très-fréquemment dans la journée pour suivre leurs variations, indépendamment des observations qu'il fait à des heures réglées pour offrir des termes de comparaison à ses correspondans. Il arrive cependant quelquefois que les plus grands changemens se font pendant l'absence de l'observateur. Si l'indication est la même quand il revient, il peut croire qu'il n'en est pas survenu. Le baromètre, par exemple, peut descendre de plusieurs lignes et remonter avant son retour ; s'il le trouve le soir, une ligne plus bas qu'à midi, rien n'indiquant la première diminution du poids de l'atmosphère, il notera cet abaissement d'une ligne, et l'at-

» tribuera peut-être à la cause qui vient de » faire remonter l'instrument. Pour remédier à ces » inconvéniens, on imagina les *météorographes* » qui laissent des traces de tous leurs mou- » vemens, et en les combinant avec une pen- » dule, comme l'a fait le premier, M. *Dons- » en-bray*, on connut la durée, la vitesse, et » l'étendue de leur marche; mais, quoique leur » utilité soit démontrée, ils ne sont cependant » pas en usage: on ne les considère que comme » des instrumens de curiosité; quelques-uns, » à la vérité, ne remplissent pas ce qu'a pro- » mis leur auteur, d'autres sont trop compliqués » et sujets à se déranger, ou trop difficiles à » construire, et trop chers. (1) Ceux que je » vais décrire me paroissent assez simples, sont » d'une construction facile, et on peut, pour di- » minuer la dépense, leur adapter une pendule

---

« (1) Je parle des *Météorographes* en général; je sais » que, lorsque M. *Changeux* fit connoître son *baromètro-* » *graphe* que je regarde comme le plus parfait des ins- » trumens de ce genre, il en avoit constaté les effets par » une expérience de deux années; que quelques physiciens » s'en sont servis, et l'ont trouvé aussi exact que com- » mode; il n'en est pas moins vrai que toutes les obser- » vations barométriques publiées aujourd'hui, sont faites » avec le baromètre ordinaire. »

» ordinaire; ils tracent leurs variations sur des » feuilles de papier roulées sur un cylindre, qui, » cousues ou collées ensemble, forment à la fin » de l'année un tableau ou un régistre exact » dont on peut faire la récapitulation à loisir; » mais ce qui les distingue sur-tout, c'est qu'en » supprimant tout mouvement d'horlogerie, il » reste encore deux instrumens qui donnent de » plus que le baromètre et le thermomètre com- » muns, le *maximum*, et le *minimun* de leurs » variations, où la certitude qu'ils ont été sta- » tionnaires depuis qu'on les a quittés. On n'aura » pas, dans ce cas, l'époque fixe de ces va- » riations; mais en observant souvent, cet in- » convénient diminue. Si je puis contribuer à » répandre l'usage de ces machines que je crois » peu connues, le but que je me suis proposé » sera rempli; j'aurai fait quelque chose pour » les progrès de la météorologie. »

M. *Dhambres* n'a pas prétendu, comme on peut le voir, présenter, dans ce qui précède, de nouvelles découvertes, mais seulement, ce qui n'est pas moins précieux pour lui, rendre hommage au mérite et à l'industrie des inventeurs, et propager des pratiques utiles.

Le même académicien va maintenant nous occuper d'un objet qui lui appartient en pro-

pre, savoir ; l'udomètre dont il fait usage dans ses observations météorologiques : il a bien des avantages sur ceux dont on se sert communément ; indépendamment de sa commodité, il peut orner le cabinet de l'observateur et y figurer en pendant du baromètre. Enfin, si on le vouloit, il pourroit recevoir l'appareil de M. *Keith*, et, à l'aide d'un index et d'un flotteur, marquer au crayon la trace de sa marche.

On jugera sans doute avec M. *Dhombres*, que ce dernier perfectionnement est à peu près inutile à l'instrument dont il s'agit. L'eau qui reste dans l'appareil suffit, sur-tout si on évalue, au moyen de l'atmidomètre, la quantité qui peut s'en être évaporée, quand on a laissé s'écouler quelque temps entre sa chute et le moment où on l'observe.

M. *Dhombres* décrit ainsi son udomètre.

« La figure 1 représente la première forme que j'avois donné à mon appareil : (a b) est un cylindre de fer-blanc verni d'environ 17 centimètres de diamètre et 80 de hauteur, terminé coniquement en (b), où il communique par un tuyau recourbé avec un tube de verre (d c), mastiqué dans la virole (d) : le même tuyau est terminé du côté (e) par un

» robinet pour vider le cylindre; au-dessus est
» un entonnoir carré de 0,25 mètres de côté.
» Le cylindre porte, dans sa partie supérieure,
» deux petits tenons ou axes (a) qui servent à
» le suspendre perpendiculairement sur le pied
» (a t g). Au milieu de l'entonnoir est une
» calotte percée de petits trous pour empêcher
» les feuilles d'arbre d'entrer dans l'appareil.
» La graduation est gravée sur la gouttière de
» cuivre (c d), qui entoure à demi le tube en
» lignes d'un côté, et en millimètres de l'au-
» tre : pour la faire je me suis servi d'une me-
» sure de cinq centimètres de côté, contenant
» par conséquent 125 centimètres cubes qui éga-
» lent deux millimètres de pluie tombée sur
» l'entonnoir et sur la contrée où il a plu. J'em-
» ployai différentes précautions pour m'assurer
» de l'exactitude de cette mesure; je me suis
» servi d'eau de pluie; je dégageai l'air qui
» pouvoit adhérer contre ses parois ou celles
» du cylindre, avec une barbe de plume; j'ôtai
» l'eau qui dépassoit ses bords au moyen d'un
» couvercle de verre plan, etc. Après avoir rempli
» une première fois l'appareil, et marqué sur
» le tube la hauteur de chaque mesure, je le
» remplis de nouveau en employant des me-
» sures doubles et triples en capacité, et j'eus

» le plaisir de voir qu'elles correspondoient avec
» les degrés de l'échelle qui les représentoient.
» La partie conique du cylindre (b) fait que
» le premier millimètre d'eau et même son di-
» xième paroît au-dessus de la douille (d)
» après chaque observation. On ouvre le robinet
» (e) pour laisser échapper l'eau ; ou bien,
» pour avoir plutôt fait, quand il continue de
» pleuvoir, on fait tourner l'instrument entier
» sur ses tenons (a).

» Je divise en deux parties la colonne de l'udo-
» mètre dans mes tableaux météorologiques ;
» l'une pour la pluie tombée pendant le jour,
» et l'autre pour celle qui tombe pendant la
» nuit. Quand il pleut dans le courant de la
» journée pendant quelques heures seulement,
» je note de suite la quantité d'eau trouvée ;
» mais quand le mauvais temps continue le soir
» jusques bien avant dans la nuit, ou quand
» il commence à pleuvoir dans la nuit et qu'il
» continue après le lever du soleil, pour-lors
» j'observe l'udomètre comme mes autres ins-
» trumens au lever et au coucher du soleil,
» et j'écris dans la même ligne, mais dans la
» première ou dans la seconde colonne, la
» quantité de pluie tombée. J'ai vérifié, par ce
» moyen, que l'eau tombée pendant la nuit est

» plus considérable que celle tombée pendant » le jour. On voit, par le résultat de mes ob- » servations, que la quantité d'eau, année mo- » yenne, est pour le jour de 16 p. 2 l. 5 et pour » la nuit 18 p. 5 l 2, *c. à. d.*, 2 p. 2 l. 7 de plus.

» Je tenois mon udomètre sur les toits, dans » la crainte qu'on ne le touchât dans mon jar- » din; bientôt fatigué de monter au haut de » la maison pour l'observer, je lui donnai une » nouvelle forme *fig.* 2; l'entonnoir dont j'aug- » mentai les proportions, resta sur les toits; » j'y ajoutai un tuyau (a b) qui conduit l'eau » dans une espèce de grande mesure (A) placée » sur l'appui de la fenêtre.

» (c d) Est le tube de verre communiquant » par-dessous avec la mesure; de chaque côté » sont les graduations en lignes et en milli- » mètres; j'y ajoutai pour un autre usage la » désignation de toutes les mesures de capa- » cité anciennes et nouvelles. La plus grande » quantité d'eau que j'ai vu tomber dans douze » heures, depuis six ans, étant de 56 milli- » mètres (1), mon appareil ne s'est jamais » rempli. Mais si cela arrivoit, le bec de cette » mesure est tourné du côté de la rue, et le

(1) Dans la nuit du 4 nov. 1804.

» trop plein ne verseroit pas dans mon cabinet ;
» si l'observateur faisoit une absence un peu
» longue, on tourneroit le tuyau (a b), et la
» pluie tomberoit dehors.

» Voici une nouvelle disposition qu'on peut don-
» ner à l'instrument pour le placer contre le mur
» dans un cabinet. (a b), *fig.* 3, est le cylindre,
» (b d) le tube de communication en cuivre,
» (c d) le tube de verre mastiqué dans la douille
» (d), (e i) est une planche fixée entre ces deux
» vaisseaux communiquants, décorée comme
» celle d'un baromètre ; les clefs des robinets
» (k) et (g) la traversent. Cette planche est
» destinée à couvrir un enfoncement (g t k),
» pratiqué dans le mur pour loger le cylindre
» (a b) ; quand elle est suspendue au-devant
» de cette espèce de niche, elle paroît ne por-
» ter que le tube (c d). Le tuyau (n g) bâti
» dans l'épaisseur du mur, amène l'eau dans
» l'entonnoir. (h m) est un tuyau évasé en (h)
» pour la conduire dans la rue en ouvrant le
» robinet (k) après l'observation. J'ai placé le
» robinet (g) pour arrêter la pluie lorsqu'elle
» continue à tomber, pendant que celle qu'on
» vient de mesurer, s'échappe. En cas de vo-
» yage, on voit qu'il n'y a qu'à ouvrir les deux
» robinets (g k) ; mais si on l'oublioit, et que

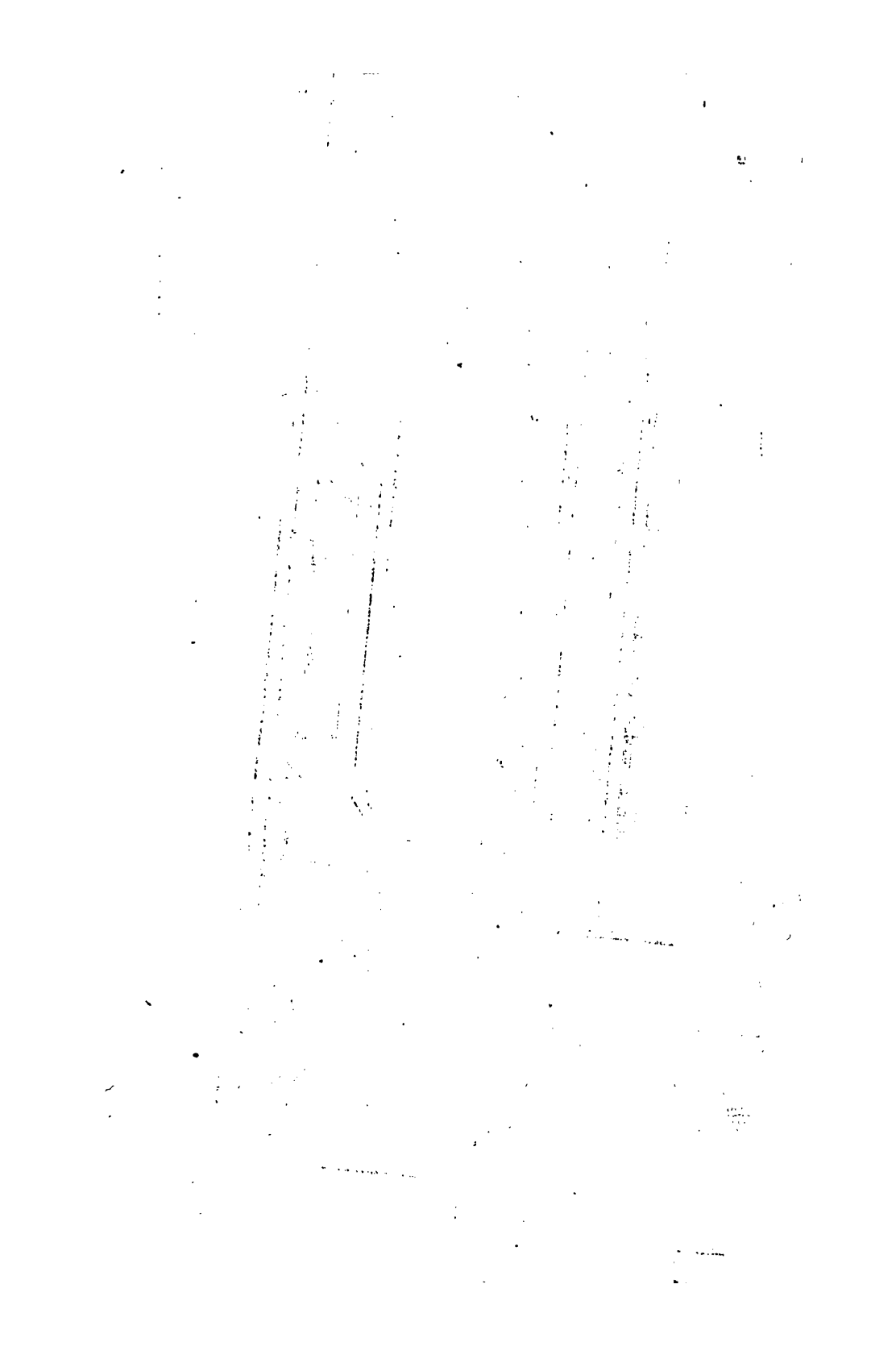

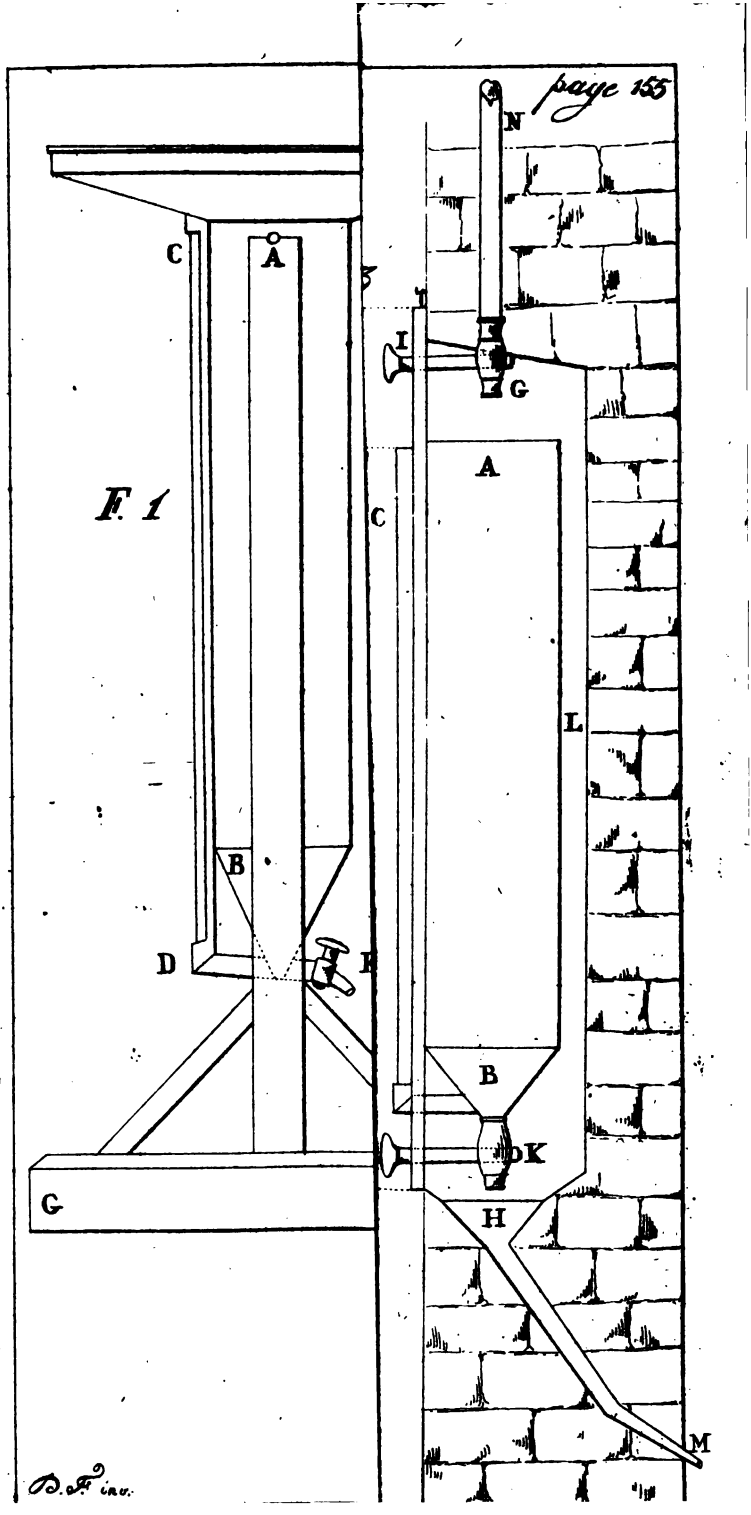

F. 1

D. A. F. inv.

» le cylindre (a b) se remplit, l'eau qui tom-
» beroit après, couleroit par une échancrure
» qui est derrière dans l'entonnoir (h), et de-là
» dehors par le tube (m).

» On peut avec cet instrument mesurer pour
» ainsi dire la vitesse de la pluie. C'est ainsi
» que, dans la journée du 30 novembre 1805,
» pendant laquelle il tomba 44,5 millimètres
» d'eau, j'observai, la montre à la main, qu'il
» en tomboit près d'un millimètre par minute
» pendant ces fortes averses. Ce qui est à la
» vérité plus curieux qu'utile.

» M. *Toaldo* remarque qu'il tombe tous les
» neuf ans la même quantité d'eau, en comp-
» tant d'un périgée de la lune à un autre pé-
» rigée. Je n'ai pas assez d'observations pour
» vérifier s'il en est de même dans ce pays. Je
» ne donne pas encore la récapitulation mo-
» yenne de mes tableaux par la même raison.
» Voici seulement quelques résultats que je pré-
» sente comme des aperçus, puisqu'ils ne sont
» calculés que sur six années.

» L'année la plus pluvieuse a été 1804 où
» il est tombé 48 p. 3,1 d'eau dans 103 jours. La
» moins pluvieuse 1806 a donné 27, 7,6; ce qui
» offre une différence de 20 7,5. L'année cou-
» rante paroît devoir présenter une plus grande

» différence ; car il n'est tombé, pendant les » six premiers mois, que 7 p. 0,6 lig. de pluie, » tandis que la quantité moyenne des six pre- » miers mois des cinq années précédentes, a » été de 15 p. 9,68; ce qui est plus du dou- » ble. Du reste toutes les tables météorologiques » offrent d'aussi énormes différences. Les ob- » servations faites à Paris donnent 25 p. 2 l. » pour l'année la plus pluvieuse, et seulement » 7 p. 8 pour celle qui l'a été le moins; et » l'on voit, dans la topographie de Nismes, » que l'année la plus pluvieuse a donné 41 p. » 0 $\frac{1}{11}$, et la moins pluvieuse 16 p. 6 $\frac{5}{11}$ » différant de 24 p. 5 $\frac{5}{11}$. »

Nous avons cru devoir rapporter en entier la description de l'udomètre de M. *Dhombres*, et par l'intérêt qu'elle peut avoir en soi, et par les éclaircissemens qu'elle donne sur l'excellente manière d'observer de ce physicien. On peut la considérer comme un développement du tableau météorologique dont M. *Dhombres* enrichit annuellement nos notices.

Nous avons rendu compte, dans nos précédentes notices, de deux mémoires sur les productions végétales du Gard; le premier nous offre le tableau des plantes propres à la tein-

17, par L.

R	UDOMÈTRE		OURS			CRUES
H	UIE TOMBÉE PENDA		e	de	de vent.	de ton.	du
tinnois.	le jour.	la	fe.	gel. bl.			GARDON.
l.	p. l.	p.	l				
7. 4,0	0.0,75.	0.	.	5.	21.	....	.....
53 5,3.	0.9, 3.	0.	.	2.	19.	....	.....
53 2,35.	1.9,25.	1.	.	....	20.	....	.....
28 3,9.	0.3,65.	0.	.	...,	21.	....	.....
4. 1,0.	0.0, 6.	0.	.	....	28.	....	.....
5. 0,05.	0.8,75.	0.	.	....	26.	....	.....
6. 7,5.	2.1, 5.	0.	.	....	17.	6.	.....
19 5,65.	3.2,15.	4.	.	....	11.	5.	3.
7. 6,57.	2.6,62.	0.	.	....	12.	4.	.....
1,25.	1.0,05.	2.	.	....	13.	2.	3.
2. 5,1.	1.2,85.	2.	.	....	13.	1.	2.
54 3,75.	4, 4.	1.		13.	9.	....	.....
43 5,4.	14.1,87.	14.	.	20.	210.	18.	8.

ut
ons

ture, et le second celui des plantes céréales de notre département. M. *Granier* leur auteur, toujours occupé à nous révéler nos richesses, vient aujourd'hui nous faire connoître les végétaux de notre sol, qui peuvent servir aux mêmes usages que le chanvre et le lin.

L'auteur du mémoire que nous analisons, n'aspire point ici, comme il le déclare lui-même, à la qualité d'inventeur ; mais il a cru, avec raison, que, s'il étoit intéressant de considérer les plantes suivant leur ordre systématique, il ne seroit ni moins curieux, ni sur-tout moins utile de les classer dans leurs rapports usuels et économiques. Il a jugé que, même relativement à la science, l'étude des végétaux, ainsi envisagée, se lioit très-bien à celle de la méthode naturelle, but principal de tous les botanistes philosophes, et vers lequel les *Jussieu*, les *Desfontaines*, les *Ventenat*, les *Lamarck*, les *Decandolle* ont fait depuis peu de si grands pas.

Après avoir jeté un coup d'œil général sur les végétaux de nos contrées, qui fournissent la matière de quelque industrie manufacturière ou de quelque spéculation commerciale, M. *Granier*, passe aux plantes textiles indigènes du Gard.

Il réunit dabord les *mauves* les *althæa* et les *lavatères* comme appartenant à la même famille. Les espèces de mauves sont très-nombreuses dans nos campagnes ; toutes, plus ou moins, ont une écorce dont on peut retirer une filasse propre à faire des cordes. Quelques espèces exotiques, telles que la mauve frisée et celle du Perou, possèdent cette faculté à un degré éminent.

Le pays produit quatre espèces *d'althæa*. Une seule est annuelle ; toutes quatre sont textiles, mais principalement *l'athæa cannabina*, comme le désigne son nom, et *l'althæa narbonensis* que les paysans font rouir, et avec laquelle ils filent de la toile qui approche quelquefois de celle du chanvre : les tiges de ces deux espèces sont très-communes dans le Gard ; elles s'élèvent très-haut, et nos villageois en font des allumettes. L'espèce appelée en languedocien *maouvin* est très-recommandée en médecine.

Nous remarquerons, au sujet de *l'althæa* communément nommé *narbonensis*, que c'est à M. *Granier* qu'est due la découverte de cette espèce. Il la trouva et la décrivit il y a quarante ans, et nous revendiquons pour elle l'épithète de *nemausensis* que lui donna M. *Granier* en la faisant connoître.

Deux espèces de *lavatères* habitent la côte maritime du Gard : elles sont frutiqueuses et donnent au rouissage les mêmes résultats que les plantes précédentes.

Un extérieur fâcheux a fait une trop mauvaise réputation aux *orties* : on ne les connoît guère que par leur piqûre, et l'on ignore communément qu'elles peuvent fournir un pâturage sain et une utile litière aux animaux ; on ne sait point assez que l'homme même qui leur doit des remèdes utiles, peut tirer encore sa nourriture de leur substance alimentaire, et son vêtement du fil que donne leur tige, et qui le dispute en finesse à celui du chanvre même.

Une *ortie* étrangère a reçu comme un *althæa* le surnom de *cannabina* : le Gard en produit quatre espèces; aucune n'exige ni soin ni culture, et toutes peuvent donner des tissus utiles. On se rappellera qu'en 1766, la société agricole d'Angers fit tisser des toiles d'*ortie* qui étoient de la meilleure qualité et susceptibles de passer au plus beau blanc.

Des soixante espèces d'*eupatoires*, la commune, à feuille de chanvre, est la seule qui croisse sur notre sol; elle donne un fil qui peut être employé.

Les *stipa* sont des graminées dures à feuille

filiforme : l'espèce appelée par *Linné*, *tenacissima*, *esparto* des espagnols, sert à ce peuple à fabriquer des cordes, des tapis et même des toiles très-fines. Cette industrie a depuis été imitée en France avec succès. Parmi les espèces que nous trouvons dans le département, le *stipa juncea* pourroit être employé avantageusement dans la sparterie.

La dernière des plantes textiles indigènes mentionnées par M. *Granier*, est le *genêt d'Espagne*, charmant arbrisseau toujours verd qui orne tout l'été nos landes de sa belle fleur couleur d'or, et les parfume de l'odeur de la fleur d'orange. Ce *genêt*, traité comme le chanvre, donne des produits semblables. Il est cultivé à Lodève pour cette destination. On peut voir ce qu'en a dit le savant *Broussonet* dans un mémoire inséré au journal de physique, année 1787. Cette plante est d'autant plus précieuse sous ce point de vue, que sa durée est de plus de quarante années.

Pour completter son travail sur les plantes textiles du département, M. *Granier* a jugé convenable de rappeler celles qui nous manquent, et qui peuvent être employées au même usage : telles sont, parmi les plantes d'Europe, plusieurs espèces de *sida*, des *hibisques*, le *houblon*

blon originaire de la Belgique, le *sparte* d'Espagne, etc., et, parmi les végétaux exotiques, *l'arbre à dentelle*, *l'agave pitte* ou *furcrée* de l'Amérique septentrionale, enfin le *phormion tenax* ou lin de la nouvelle Zélande, richesse végétale annoncée à l'Europe par l'illustre *Cook*, et dont la conquête, plus précieuse que celle de la toison d'or, a fait le principal objet de deux expéditions maritimes entreprises par la France et l'Angleterre. Nos rivaux plus heureux que nous, cette fois, ont transporté le *phormion* dans leur isle. Il est passé de là dans plusieurs jardins de l'Europe où on peut le regarder comme acclimaté.

L'acide arsénieux (oxide blanc d'arsenic) est l'arme la plus redoutable du crime ; la facilité qu'on trouve à s'en procurer, la propriété qu'a cette terrible substance de se dissoudre dans l'eau, la rendent d'autant plus dangereuse ; et l'on sait de combien de désastres elle a de tout temps été l'instrument : les lois qui en règlent la distribution, sont ou négligées ou trop aisément éludées. Peu d'années se passent sans que ce poison ne devienne fatal à beaucoup d'individus ; et des exemples récens et locaux nous ont appris combien on doit le redouter. « Ce

» métal, dit M. *Chaptal*, est peu employé dans » les arts, et il ne sauroit compenser ou racheter » par ses usages, dont au reste aucun n'est absolu » et exclusif, les grands maux dont il menace à » chaque instant l'espèce humaine.» Nous joindrons nos vœux à ceux du célèbre chimiste que nous venons de citer, pour que l'arsenic soit prohibé et entièrement banni du commerce.

En attendant cette mesure que l'humanité réclame et espère de la sagesse du gouvernement, il est de la plus grande importance pour l'intérêt de la société, et sous le double rapport de la médecine curative et de la médecine légale, de déterminer, d'une manière précise, les signes et les symptômes particuliers de l'empoisonnement par l'arsenic, et d'observer avec soin, sur ses victimes, les traces de ses effets désastreux: telle est la matière d'un mémoire adressé à l'académie par M. le docteur *Pagés*.

Notre académicien n'a pas jugé nécessaire de rappeler ici en détail les symptômes connus produits par ce venin métallique, non plus que le traitement que l'on a coutume d'y opposer; mais il a cru devoir s'arrêter sur les altérations qu'éprouvent les corps de ceux qui ont souffert ce cruel genre de mort.

« Les cadavres des personnes empoisonnées

» par l'oxide d'arsenic, présentent, d'après tous » les auteurs, des traces d'inflammation et de » gangrène dans tout le trajet du tube alimen- » taire. La langue et l'œsophage sont rudes et » secs ; l'estomac est comme cautérisé, cou- » vert de taches gangréneuses et souvent perforé » par l'action de cette substance. D'après *Dubois* » de Rochefort, les cadavres, au bout de quel- » ques heures ou de quelques jours, tombent » en putréfaction ; le sang et les parties molles » deviennent sanieuses et sur-tout les parties gé- » nitales chez les hommes.

» On voit, dans cet ensemble de symptômes, » qu'il est très-difficile de pouvoir déterminer » d'une manière positive, s'ils sont dus ex- » clusivement à l'action de ce poison. En effet » l'inflammation et la gangrène du canal ali- » mentaire peuvent être produits par tous les » poisons de nature corrosive et même par d'au- » tres causes maladives. Quant à la putréfaction » plus prompte du cadavre, elle peut avoir lieu » sous une infinité d'autres circonstances indé- » pendantes de l'action de l'oxide d'arsenic : » d'ailleurs ce signe ne peut être d'aucune va- » leur, si l'examen du cadavre a lieu plusieurs » jours après la mort. La médecine légale a » donc besoin de signes plus caractéristiques

» pour pouvoir reconnoître l'existence de ce poi-
» son. Des observations faites récemment par les
» docteurs *Welper* et *Kelch*, peuvent, si elles
» sont confirmées par l'expérience, aider puis-
» samment le diagnostic de l'empoisonnement
» par l'oxide d'arsenic, même sur des corps morts
» depuis long-temps.

» Le docteur *Welper* de Berlin a observé
» que les cadavres des individus qui ont été
» empoisonnés par l'arsenic, sont fréquemment
» à l'abri de la putréfaction, et qu'on les trouve
» changés en espèces de momies. Le docteur
» *Kelch* de Kœnisberg, a cherché à constater
» cette propriété conservatrice des cadavres par
» l'arsenic, et il vient de la prouver d'une ma-
» nière évidente par des expériences multipliées.
» Il a vu que les cadavres impregnés d'une forte
» dissolution d'arsenic, étoient à l'abri de toute
» corruption. Une observation que j'ai eu oc-
» casion de faire et que je m'empresse de com-
» muniquer à l'académie, peut jusques à un
» certain point confirmer ces expériences.

» Le 28 novembre dernier, A... P... mourut
» dans l'après-dîner, après avoir éprouvé pen-
» dant quelques heures des douleurs atroces à
» la région de l'estomac, accompagnées de vo-
» missemens et de défaillances.

» Le cadavre fut inhumé le lendemain : une » mort aussi prompte et aussi violente donna » des soupçons sur la cause qui pouvoit l'avoir » produite. Quelques indices recueillis par les » magistrats chargés de veiller à la sureté pu- » blique, firent soupçonner un empoisonnement; » et, pour en avoir des preuves plus décisives, » M. le directeur du jury ordonna l'exhuma- » tion du cadavre. Je fus nommé pour l'exa- » miner : cette exhumation n'eut lieu que le 6 » décembre suivant.

» Ne connoissant point encore les observa- » tions des docteurs *Welper* et *Kelch*, voyant » au contraire dans tous les auteurs que les ef- » fets de l'arsenic se manifestoient dans le ca- » davre par la dégénération gangréneuse du tube » alimentaire, et par une putréfaction plus ac- » tive, je me permis d'observer à M. le direc- » teur du jury, que je craignois de trouver le » cadavre dans un état de décomposition qui ne » permettroit pas de distinguer les effets du poi- » son d'avec ceux de la putréfaction animale. » Mais quel fut mon étonnement, lorsqu'à l'ou- » verture de la bière, le cadavre ne présenta » aucun signe extérieur de décomposition, et » parut au contraire dans le même état où il » se trouve ordinairement peu d'heures après

» la mort! Ayant procédé à l'ouverture des ca-
» vités, les viscères qui y sont contenus, furent
» trouvés en bon état et ne présentèrent aucun
» signe de putréfaction. L'épiploon étoit très-
» rouge, ses vaisseaux gorgés d'un sang noi-
» râtre; l'estomac ouvert présenta plusieurs ta-
» ches rougeâtres; la membrane muqueuse dé-
» tachée en plusieurs endroits, ou s'enlevant
» facilement avec les doigts. Le conduit de l'éso-
» phage étoit dans le même état ainsi que la
» plus grande partie du duodenum; le reste
» du canal intestinal ne présentoit aucune al-
» tération. Je trouvai dans l'estomac environ six
» grammes d'une poudre blanchâtre. Cette pou-
» dre mise sur des charbons allumés, donna
» une fumée blanche et une odeur d'ail bien
» prononcée, caractères distinctifs de l'oxide d'ar-
» senic. Cette découverte ne laissa plus aucun
» doute sur le genre de mort de l'individu qui,
» ainsi qu'on le découvrit, avoit pris volontaire-
» ment, le 28 novembre au matin, environ trente
» grammes d'oxide d'arsenic simplement délayés
» dans un verre de vin blanc. »

M. *Phélip*, à l'occasion de ce mémoire, a communiqué à l'académie les observations suivantes.

« Il faut distinguer, dans les effets de l'ar-
» senic sur le corps humain, ceux qu'il a, donné

» en grande dose et suivi d'une mort prompte ,
» et ceux qui appartiennent à la fièvre violente
» qui s'allume lorsqu'il a été administré à pe-
» tite dose, ou chez un individu assez fort pour
» lui résister quelque temps. Dans le premier
» cas, l'arsenic produit un état de coagulation
» dans les humeurs, ou de constriction prompte
» de la fibre, qui arrête la circulation, essen-
» tielle à la vie que la mort suit. Alors la dé-
» composition du cadavre rencontre un obstacle,
» et il peut être long-temps dans un état sem-
» blable à celui où il se trouvoit le jour de la
» mort. Aussi les chirurgiens, dans l'opération
» de l'embaumement du cadavre, ont l'habitude
» de recourir à ce métal pour en conserver
» les chairs. Dans le second cas, la fièvre s'al-
» lumant dans une proportion nécessaire à l'obs-
» tacle qu'elle a à vaincre, il doit résulter, sur-
» tout si les secours ont été ou nuls ou inutiles,
» une décomposition rapide de tous les prin-
» cipes constituans du corps, et qui se fait con-
» noître par une odeur cadavéreuse prompte-
» ment répandue dans la chambre du malade,
» et que tous les écrivains en médecine légale
» ont remarqué chez les individus morts à la
» suite de l'empoisonnement. Ainsi, en recon-
» noissant que l'arsenic a la propriété de ga-

» rantir les cadavres de la putréfaction, il ne » faudroit pas en tirer la conséquence qu'il » n'y a pas eu empoisonnement lorsque le ca- » davre ne se seroit pas conservé un certain » temps, et que la prompte décomposition d'un » cadavre ou l'odeur cadavéreuse qu'il répand, » même avant la mort, n'est pas un des signes » de l'empoisonnement par l'arsenic. »

Cette distinction nous a paru nécessaire dans une matière aussi importante : elle s'accorde d'ailleurs parfaitement avec l'opinion de M. le docteur *Pagés*, et n'ôte rien au mérite de l'observation de cet habile médecin.

Mathématiques.

Nous devons à M. *Gergonne*, professeur de mathématiques transcendantes au lycée de Nismes, et vice-président de l'académie, de nouvelles considérations sur le problème de l'allée d'arbres dont se sont occupés plusieurs bons géomètres du dernier siècle.

Lorsqu'on se trouve placé à l'une des extrémités d'une longue allée d'arbres, les deux côtés de l'allée semblent se rapprocher de plus en plus, à mesure qu'elle s'éloigne du spectateur ; en sorte que les arbres paroissent plantés

sur deux lignes droites qui convergent vers un même point. C'est du moins ainsi que ces lignes se peignent sur la membrane qui tapisse le fond de notre œil ; et c'est encore de cette manière qu'on seroit obligé de les représenter sur un tableau placé entre les arbres et le spectateur. Cette observation a conduit plusieurs géomètres à se demander sur quelles lignes les arbres devroient être plantés, pour que l'allée parût par-tout d'une largeur uniforme ; mais aucun d'eux n'a pu résoudre cette question d'une manière satisfaisante. M. *Gergonne*, dans un mémoire qu'il a communiqué à l'académie, s'est proposé de soumettre ce problème à une nouvelle analise, et de rechercher à quelles causes peuvent tenir les difficultés qu'il présente.

Le mémoire de M. *Gergonne* est divisé en deux parties : la première présente l'histoire critique des diverses solutions qu'on a données du problème de l'allée d'arbres. C'est, dit-il, au commencement du 18.e siècle, que l'on commença à s'en occuper. D'abord les jésuites *Taquet*, *Fabry* et *Aguilon* supposant que, pour que la condition exigée fût remplie, il suffisoit que l'angle sous lequel on apercevoit la distance entre les arbres correspondans des deux côtés de l'allée fût constant, arrivèrent

à cette conclusion, que les arbres devoient être plantés sur deux hyperboles opposées, ayant leur centre sous les pieds du spectateur. *Varignon*, en 1717, partant du même principe, fut conduit au même résultat; mais, tandis que *Taquet* et ses confrères n'étoient parvenus à cette solution que par une synthèse longue et compliquée, *Varignon* y arriva par une simple proportion. M. *Gergonne* observe que cette proportion n'étoit pas même nécessaire, et que les côtés de l'angle visuel constant traçant dans l'espace deux cônes opposés, ayant pour sommet commun l'œil du spectateur, les intersections de ces cônes avec le plan horizontal sur lequel on suppose les arbres plantés, doivent être nécessairement les deux hyperboles de *Taquet* et de *Varignon*.

Mais on conçoit que des arbres ainsi plantés sur deux hyperboles, loin de paroître dirigés suivant deux parallèles, ne sembleront pas même plantés suivant des lignes droites : c'est qu'en effet l'angle que forment les rayons visuels dirigés vers deux points, ne suffit pas pour nous faire juger de l'intervalle réel qui les sépare l'un de l'autre ; le jugement que nous portons sur cet intervalle tient encore au plus ou moins de distance de nous, à laquelle

nous supposons que ces points sont situés. *Varignon*, convaincu de cette vérité, crut devoir reprendre le problème, en faisant entrer à la fois en considération, et l'angle sous lequel nous apercevons les lignes droites qui joignent les arbres correspondans des deux côtés de l'allée, et la distance qui nous en sépare; mais il fut conduit à cette conséquence absurde, que l'allée devoit se rétrécir de plus en plus, à mesure qu'elle s'éloignoit du spectateur. Ne pouvant, sans doute, découvrir à quoi tenoit l'absurdité de cette solution, il abandonna le problème.

Plus de trente ans après la mort de *Varignon*, *Dalembert* et *Bouguer* crurent remarquer que sa méprise étoit d'avoir employé la distance réelle des arbres au spectateur, au lieu de leur distance apparente. *Bouguer*, avant d'entreprendre de traiter la question sous ce nouveau point de vue, pose d'abord en principe que, lorsque nous sommes au milieu d'une vaste plaine, cette plaine nous présente l'aspect d'un entonnoir très-évasé, dont nous occupons l'axe, et qui fait de toute part, avec l'horizon, un angle qu'il estime être de deux ou trois degrés; il croit conséquemment que, lorsque nous sommes à l'une des extrémités d'une allée

d'arbres plantés selon deux parallèles, sur un terrain horizontal, nous rapportons ces arbres à un plan un peu incliné au-dessus de l'horizon ; que c'est cette illusion qui nous fait juger que l'allée va en se rétrécissant ; et que, pour qu'elle nous semble d'une largeur uniforme, il n'est question que de planter les arbres selon les projections, sur le plan horizontal, de deux parallèles tracées sur le plan idéal ; et ces projections seront évidemment deux droites divergentes ayant leur point de concours derrière le spectateur. C'est aussi dans ce sens que d'*Alembert* résout le problème ; et la même solution a été adoptée depuis par *Montucla*, dans l'édition des *récréations mathématiques d'Ozanam*, qu'il a publiées il y a quelques années ; mais il convient qu'il a peine à croire qu'une allée d'arbres, plantée d'après cette méthode, puisse jamais paroître d'une largeur uniforme.

C'est aussi l'opinion de M. *Gergonne* ; il pense qu'en admettant, avec *Bouguer*, qu'une vaste plaine s'offre à nos yeux sous l'aspect d'un cône renversé, ce cône, quel qu'en fût l'évasement, finiroit toujours par dépasser le plan horizontal passant par nos yeux, de manière que les objets très-éloignés nous semble-

roient situés au-dessus de ce plan : ce qui est également contraire à la théorie et à l'expérience. Cet entonnoir apparent ne pourroit donc être au plus qu'une surface courbe de révolution non développable, ayant pour plan asimptotique le plan horizontal conduit par l'œil du spectateur. Mais, en considérant que, lorsque nous sommes au milieu d'une vaste plaine, nous jugeons fort bien si elle est ou non horizontale dans tous les sens, et que nous en jugeons également bien, soit que nous soyons sur le terrain même, ou que nous soyons sur une éminence, ce qui ne sauroit avoir lieu dans l'hypothèse de *Bouguer*, M. *Gergonne* se croit autorisé à rejeter cette hypothèse et à admettre en principe que, lorsque nous sommes au milieu d'une plaine horizontale, nous la jugeons horizontale et pas autrement.

Dans la seconde partie de son mémoire, M. *Gergonne* se propose d'examiner comment, tandis qu'aucune des questions les plus ardues de la physique céleste n'a échappé à la sagacité des géomètres, plusieurs des plus distingués d'entr'eux se sont, pendant près d'un siècle, épuisés en vains efforts contre un problème d'optique assez simple, du moins en apparence. Il remarque d'abord que, s'il ne

s'agissoit que de planter les arbres sur deux lignes, tellement dirigées qu'elles se peignissent sur la rétine ou sur un tableau vertical comme deux parallèles, la question seroit sans difficulté, attendu qu'il suffiroit de planter les arbres suivant deux lignes droites concourant sous les pieds du spectateur. Mais il observe en même temps qu'une allée ainsi plantée ne sauroit paroître d'une largeur uniforme, puisqu'on ne pourroit la contempler sans éprouver la sensation de la coïncidence de ses deux côtés.

Si, au contraire, il s'agit de planter l'allée de manière qu'on la juge sur le terrain même d'une largeur uniforme (et c'est ainsi que l'ont entendu les géomètres qui se sont occupés de cette question) cela reviendra à demander que les distances entre les arbres correspondans soient jugées égales entr'elles ; la question sera donc réduite à savoir de quoi se compose le jugement que nous portons sur la distance entre deux points éloignés de nous, ou plus généralement, il s'agira de chercher comment nous évaluons la grandeur des objets, d'après l'aspect sous lequel ils s'offrent à notre vue. Or il est aisé de comprendre que cette évaluation se compose nécessairement et uniquement de l'angle optique sous lequel nous apercevons ces

objets, et de la distance à laquelle nous les supposons de nous.

L'angle optique sous lequel nous apercevons un objet, est susceptible d'une évaluation assez exacte, parce qu'il est sensiblement proportionnel à la grandeur de l'image que forme l'objet sur notre rétine ; mais la distance qui nous sépare de cet objet n'est pas ausse facile à déduire de la seule sensation de l'organe de la vue : aussi les erreurs que nous commettons dans l'estimation de cette distance, sont-elles la source de tous nos faux jugemens sur la grandeur réelle des objets éloignés.

Nous jugeons assez exactement, dit M. *Gergonne*, de l'intervalle qui nous sépare d'un objet, lorsque sa grandeur réelle est connue et constante, ou que du moins elle s'écarte peu de certaines limites ; mais c'est qu'alors nous combinons l'idée de sa grandeur réelle avec celle de sa grandeur apparente : ce qui ne peut plus avoir lieu lorsque l'objet que nous considérons peut avoir une grandeur quelconque, et que cette grandeur nous est inconnue. Ce n'est pas cependant, ajoute M. *Gergonne*, que nous n'ayons plusieurs indices propres à nous aider dans l'estimation de l'intervalle qui nous sépare des objets de cette nature ; mais

malheureusement ces indices sont vagues, souvent trompeurs et presque toujours insuffisans.

Pour prouver cette assertion, M. *Gergonne* fait une revue succincte des divers moyens qui peuvent nous aider à juger de notre distance aux objets qui affectent notre vue ; il en compte six principaux, dont trois sont relatifs aux objets voisins, tandis que les trois autres se rapportent plus spécialement aux objets éloignés. Il comprend, dans la première classe, 1.° la variété de forme qu'il faut faire subir au globe de l'œil, et le plus ou le moins de contraction qu'il faut donner à l'ouverture de la prunelle, selon qu'un objet est plus ou moins éloigné, pour qu'il se peigne nettement sur la rétine ; 2.° la direction relative qu'il faut donner aux axes des deux yeux, pour que la sensation de l'objet soit unique ; 3.° enfin le changement plus ou moins considérable qui survient dans l'aspect que cet objet nous présente, à raison d'un changement déterminé dans notre situation par rapport à lui.

Dans la seconde classe, M. *Gergonne* comprend, 1.° la plus ou moins grande difficulté d'apercevoir les parties les plus déliées d'un objet, selon que nous en sommes plus ou moins distans ; 2.° la diminution qu'éprouvent à la fois

fois la lumière de ses parties éclairées, et l'obscurité de celles qui ne le sont pas, et la teinte de plus en plus bleuâtre et uniforme qu'il semble prendre à mesure que nous nous en éloignons : phénomène dont l'intensité varie avec l'état de l'atmosphère ; 3.° enfin la perception du nombre et de la nature des corps qui nous séparent d'un objet éloigné : perception qui nous fait juger cet objet d'autant plus loin de nous que ces intermédiaires sont plus grands et plus multipliées.

Il résulte de tout cela, suivant M. *Gergonne*, que nous n'avons aucun moyen de juger d'une manière rigoureuse de notre distance aux objets éloignés, ni conséquemment de leur grandeur réelle ; il croit donc qu'au physique comme au moral, l'art de bien voir, ou, pour parler plus exactement, l'art de bien juger de ce qu'on voit, est un art très-difficile que l'exercice et la réflexion peuvent seuls perfectionner. Appliquant ensuite ces considerations à la question qui fait l'objet de son mémoire, il pense que, puisque tous les hommes ne jugent pas uniformément de la grandeur réelle des objets, cette question doit admettre autant de solutions qu'il y a de variété dans la manière de voir des divers individus. Il croit que, pour que

l'allée d'arbres semble d'une largeur constante à un spectateur peu exercé, il faut planter les arbres sur deux lignes plus ou moins divergentes ; mais il pense en même temps qu'aux yeux d'un bon observateur, les arbres ne sembleront être plantés sur deux lignes parallèles, qu'autant qu'ils le seront en effet. il remarque qu'au surplus, par suite de l'habitude qui nous porte à juger parallèles, les deux côtés d'une avenue, d'une rue, d'un canal, etc., il est probable que nous les jugerions encore tels, quand même ils seroient un peu convergents ou un peu divergents, pourvu toutefois que leur défaut de parallélisme ne fût pas trop sensible ; il croit qu'il arriveroit seulement alors que l'allée nous sembleroit, dans le premier cas, plus longue, et dans le second, plus courte qu'elle ne le seroit réellement.

M. *Gergonne* tire de tout cela cette conclusion que, si les géomètres, qui se sont occupés du problème de l'allée d'arbre, n'ont pu parvenir à le résoudre d'une manière satisfaisante, c'est sans doute parce qu'ils se sont faussement imaginé que tous les hommes jugeoient de la même manière de la grandeur réelle des objets éloignés, et que, par suite de cette opinion, ils ont voulu envisager, dans un sens absolu, une

question qui ne devoit être considérée que d'une manière relative.

M. *Thomas Lavernede* a communiqué à l'académie un mémoire sur les formules logarithmiques. Nous ne pouvons mieux le faire connoitre qu'en insérant ici l'analise qu'a faite M. *Gergonne* de cet important travail.

« J'ai rendu à l'académie, dans le courant de l'année dernière, un compte sommaire des recherches dont s'occupoit M. *Lavernede*, relativement aux formules les plus propres au calcul des tables de logarithmes. Je dépose aujourd'hui, sur le bureau de l'académie, le travail complet de notre laborieux confrère ; mais, comme le mémoire qu'il m'a chargé de vous faire agréer, n'est guère susceptible d'une lecture publique, j'ai cru convenable d'y suppléer par une courte analise. »

« Ce mémoire est divisé en deux parties bien distinctes ; dans la première, qui seule offriroit déjà beaucoup d'intérêt pour les analistes, l'auteur s'occupe de diverses spéculations théoriques relatives aux équations de tous les degrés. L'objet de la seconde est l'application des résultats obtenus dans la première à la construction des formules logarithmiques. »

« Les auteurs qui ont traité des équations, dit M. *Lavernede*, ont eu principalement en vue » la recherche de leurs racines; mais une ques- » tion à la fois curieuse et utile, est celle de » trouver les rapports qui doivent exister entre » ces racines, pour que l'équation soit condi- » tionnée de telle ou telle manière. On verra » dans ce mémoire (ajoute-t-il) quelques es- » sais de ce genre. Je chercherai à déterminer » généralement les formes commensurables des » racines de deux équations qui ne diffèrent que » par leur dernier terme; j'appliquerai ensuite » ces résultats au calcul des logarithmes, et j'en » déduirai, pour ce calcul, des formules plus » convergentes que toutes celles qui ont été » données jusqu'à présent. »

Première partie.

« Deux équations qui ne diffèrent que par leur dernier terme, peuvent être telles que ce dernier terme soit une quantité effective dans l'une et dans l'autre, ou bien il peut se faire qu'il soit zéro dans l'une d'elles; dans ce dernier cas, M. *Lavernede* appelle *équation principale*, celle qui est complète, et il donne le nom de *résultante* à celle qu'on en déduit, par la suppression de son dernier terme; il se propose d'abord

de rechercher, pour chaque degré, une équation principale dont les racines et celles de sa résultante soient rationnelles et entières. Les équations du second degré sont généralement dans ce cas ; mais il n'en est plus de même dès le troisième degré, attendu que la résultante, après la suppression du facteur commun à tous les termes, est encore du second degré : l'auteur trouve cependant, par l'analise indéterminée, une forme d'équation du troisième degré, qui satisfait généralement à la condition prescrite; il montre ensuite comment on peut profiter de l'indétermination des racines de cette équation, pour les soumettre à de nouvelles conditions, telles, par exemple, que de donner une équation principale privée de l'un de ses termes, ou une résultante dont deux racines soient égales. Ayant ainsi cherché les racines de la résultante en fonctions de celles de l'équation principale, l'auteur renverse ensuite la question, et arrive par ce moyen à de nouvelles formules, ne différant des premières que par la forme, mais dont les racines se soumettent plus aisément aux lois qu'on se propose de leur imposer. »

« On voit (dit M. *Lavernede*) avec quelle » facilité on peut façonner, pour ainsi dire, une

» équation du troisième degré, de manière à ce » qu'elle ait, ainsi que sa résultante, des racines » commensurables. Il n'en est pas de même des » degrés supérieurs : dans le quatrième, par » exemple, lorsque l'équation principale n'est » pas privée de son pénultième terme, la ré- » sultante qui devient alors du troisième degré, » devant avoir ses racines commensurables, tombe » essentiellement dans le cas irréductible ; et, » outre les difficultés que paroît devoir ame- » ner cette circonstance, l'équation principale » elle-même donneroit probablement lieu à des » expressions qu'on ne pourroit rendre ration- » nelles dans l'état actuel de l'analise indéter- » minée. Ce n'est donc que dans des cas par- » ticuliers qu'on peut trouver, pour les équa- » tions des degrés supérieurs au troisième, des » formules qui satisfassent à la condition pres- » crite. »

« M. *Lavernede* s'occupe de la recherche de ces formules particulières pour le quatrième degré; il se contente d'abord de chercher une équation principale de ce degré, sans pénultième terme dont les facteurs du second degré soient rationnels, et dont la résultante ait toutes ses racines commensurables. Il n'est plus question alors que de rendre les facteurs du second de-

gré résolubles en facteurs rationnels du premier. Après avoir indiqué deux cas particuliers où on satisfait facilement à cette condition, et dont l'un donne une équation principale dépourvue de puissances impaires, l'auteur aborde la question dans toute sa généralité, et, en variant de diverses manières les conditions de rationnalité, il arrive à plusieurs formules qui remplissent également l'objet qu'il a en vue et desquelles on en peut déduire une infinité d'autres qui néanmoins n'ont pas avec celles-là des différences essentielles. »

« Avant de poursuivre ses recherches, M. *Lavernede* montre qu'en général « lorsqu'on a, » pour un degré quelconque, une équation prin» cipale et sa résultante dont les racines sont » des nombres rationnels, on peut par leur » moyen trouver deux autres équations qui, ayant » également leurs racines commensurables, ne » diffèrent entr'elles que par leur dernier terme, » soit que ce dernier terme doive être dans l'une » et dans l'autre une quantité effective, soit qu'on » veuille qu'une de ces nouvelles équations soit » la résultante de l'autre. » Entre les diverses conséquences que l'auteur déduit de cette observation, on doit distinguer principalement les deux théorèmes suivans, savoir; que *si deux*

équations, ne différant que par leur dernier terme, ont l'une et l'autre leurs racines réelles, 1.° *aucune d'elles ne peut avoir plus de deux racines égales*; 2.° *elles ne peuvent avoir une racine commune.* »

« L'auteur, après avoir démontré ces théorèmes, cherche comment on pourroit déduire d'une équation principale et de sa résultante, deux transformées qui ne différassent seulement que par le signe de leur dernier terme : il donne, pour résoudre cette question, lorsqu'elle est possible, une règle simple et générale ; il fait voir ensuite que le produit de deux semblables équations est une équation d'un degré double, ayant, ainsi que sa résultante, ses racines rationnelles. Cela tient, comme il le fait voir, à ce principe plus général, que *si deux équations, ne différant que par leur dernier terme, ont leurs racines commensurables, leur produit et le carré de leur demie somme seront aussi deux équations ne différant que par leur dernier terme et ayant leurs racines commensurables.* Appliquant ce théorème élégant aux résultats auxquels il étoit déjà parvenu, M. *Lavernede* arrive à une autre forme d'équation du quatrième degré, déduite de celle du second, et à une formule du sixième, déduite de celle du

troisième, et jouissant l'une et l'autre de la propriété qui fait l'objet de ses recherches. Il indique au surplus diverses autres manières de parvenir à ces dernières formules. »

Les équations du cinquième degré se dérobant pour ainsi dire à toutes ces méthodes, M. *Lavernede* les considère en particulier; il se propose seulement de trouver pour ce degré deux équations qui, ayant leurs racines commensurables, ne diffèrent que par le signe de leur dernier terme; il remarque que cette question se réduit à chercher une équation du cinquième degré, qui, étant privée de tous ses termes de rangs pairs, sauf le dernier, ait toutes ses racines rationnelles: attendu que, par le changement de signe du dernier terme, ces racines ne feront elles-mêmes que changer de signe, et resteront conséquemment rationnelles: cette considération simplifie considérablement la recherche dont il sagit. L'auteur, après être parvenu à son but, observe qu'il seroit fort avantageux de pouvoir, à l'aide du théorème énoncé plus haut, passer de l'équation du cinquième degré à celle du dixième; mais il ne pense pas que la chose soit possible, et il faut convenir qu'à cet égard il s'est acquis quelques droits d'en être cru sur sa parole. »

« Après avoir ainsi épuisé tout ce que l'état actuel de l'analise semble permettre, relativement aux spéculations de cette nature, M. *Lavernede* observe qu'à chacun de ses systèmes d'équations générales répond une infinité de systèmes d'équations numériques, et il montre comment on peut choisir, parmi ces derniers, ceux dont le dernier terme est un *minimum*, et qui sont les plus propres aux applications qu'il a en vue dans la seconde partie de son mémoire. »

Avant de parler de ces applications, j'observerai, comme le fait l'auteur à la fin de son ouvrage, qu'à chaque système d'équations répond une propriété des progressions par différences; ce qui fournit le moyen d'exprimer ces systèmes en langage vulgaire : ainsi, par exemple, celui du sixième degré revient à ce théorème : *dans toute progression par différences, le produit des* 1.er, 4.e, 6.e, 12.e, 14.e et 17.e *termes, moins le produit des carrés des* 2.e, 9.e *et* 16.e, *égale* 14400 *fois la raison*. Cela fournit à M. *Lavernede* l'occasion de faire voir qu'en augmentant, diminuant, multipliant ou divisant les racines des équations d'un même système, le système résultant ne présente aucune différence essentielle avec le système primitif. Il déduit de cette remarque une méthode

pour réduire un système donné à la forme la plus simple dont il soit susceptible. »

Seconde partie.

« M. *Lavernede* commence la seconde partie de son mémoire par un exposé succinct, mais complet de la théorie des logarithmes; il passe en revue les diverses séries employées jusqu'ici pour calculer ces nombres artificiels; il en indique l'usage et s'arrête à celle qui donne le logarithme d'une fraction en série procédant selon les puissances impaires d'une autre fraction ayant pour dénominateur la somme et pour numérateur la différence des deux termes de la première. Il observe que, si l'on prend pour les deux termes de cette première fraction deux polynomes en x ne différant que par leur dernier terme, et résolubles en facteurs linéaires rationnels, il en résultera une équation de relation entre les logarithmes de plusieurs nombres indéterminés et une série dont les termes, abstraction faite des coefficients, seront les puissances impaires d'une fraction ayant pour numérateur un nombre constant et pour dénominateur la somme des deux polynomes: série qui conséquemment sera d'autant plus convergente que x sera un plus grand nombre, et qu'en

même temps les polynomes seront d'un degré plus élevé. La question se trouve réduite, comme on le voit, à *trouver deux équations numériques qui, ne différant que par leur dernier terme, aient l'une et l'autre leurs racines rationnelles et entières*, et c'est là le nœud qui lie entr'elles les deux parties du mémoire. »

Appliquant donc à cette question les résultats de la première partie, M. *Lavernede* parvient d'abord 1.° à la formule du second degré qui donne la relation entre trois logarithmes, et sur l'usage de laquelle *Bertrand de Genève* s'est fort étendu; 2.° à une formule peu connue du troisième degré, donnée par *Muller* dans son *traité des fluentes*, et qui établit une relation entre quatre logarithmes; 3.° à une autre formule du troisième degré, trouvée par *Borda* qui l'a employée pour calculer ses tables, mais qui, comme l'auteur le fait voir, n'est qu'une modification de celle de *Muller*, et donne comme elle la relation entre quatre logarithmes; 4.° enfin à la plus convergente de toutes les formules connues jusqu'ici, c'est-à-dire, à celle de *Haros*, géomètre attaché au bureau du cadastre : cette formule est, comme on sait, du quatrième degré, et donne la relation entre sept logarithmes; elle a sans doute été

d'un grand secours dans le calcul des grandes tables de *Prony* que l'on imprime actuellement. »

« Mais, outre ces diverses formules, dont on étoit déjà en possession, M. *Lavernede* en trouve trois autres qui lui sont propres et qui toutes trois leurs sont supérieures, savoir; 1.° une formule du quatrième degré qui a sur celle de *Haros* le double avantage d'être plus convergente et de ne faire dépendre la détermination d'un logarithme que de cinq autres logarithmes seulement; 2.° une formule du 5.e degré qui établit une relation entre dix logarithmes; 3.° enfin une formule du sixième degré qui donne un logarithme en fonction de huit autres, et d'une série tellement convergente, que, dans les cas ordinaires, on peut la supprimer entièrement; ce qui réduit la construction des tables à de simples additions. »

« Il paroît que les formules que l'on a trouvé jusqu'ici, et notamment celles de *Muller* et de *Borda* n'étoient que le résultat d'une sorte de tâtonnement empirique: il est en effet peu probable que ces géomètres se fussent arrêtés là, s'ils eussent été en possession des formules générales d'où les leurs se déduisent. Il étoit donc réservé à notre confrère d'enchaîner tous ces résultats à un même principe, et de déduire de

» donner, sur le calcul des logarithmes, quel-» ques vues nouvelles » , on peut dire aussi avec vérité qu'il n'en est aucun qui ait poussé les recherches de ce genre aussi loin que M. *Lavernede* , et qu'il est douteux que l'on puisse de long-temps les porter au delà. Je ne fais au surplus ici, MM., que rendre une justice rigoureuse à notre estimable confrère; et, loin que l'étroite amitié qui nous unit , me porte à trop exalter son mérite , elle m'a au contraire tellement identifié avec lui, qu'il me seroit aussi embarrassant de le louer que de faire moi-même mon propre éloge. »

M. *Gergonne* a communiqué à l'académie la note suivante.

« Dans un mémoire que j'ai communiqué à » l'académie, il y a quelques années, j'ai dé-» montré que la perspective d'une sphère devant » être l'intersection du plan du tableau avec un » cône droit, et la section d'un cône droit par » un plan ne pouvant être un cercle qu'autant » que le plan coupant est perpendiculaire à l'axe » du cône, il en résultoit, contrairement à l'opi-» nion commune , et à la pratique constante » des artistes, qu'excepté le cas très-particulier » où le centre de la sphère originale se trouvoit

» sur

» sur la direction de la perpendiculaire abaissée
» de l'œil sur le plan du tableau, la perspective
» de cette sphère ne pouvoit être un cercle,
» mais une ellipse tellement située, que la di-
» rection de son grand axe devoit passer par la
» projection de l'œil sur le tableau, c'est-à-dire,
» par le *point de vue*.

» J'ai donné, dans le mémoire que je viens
» de rappeler, les formules analitiques néces-
» saires pour construire l'ellipse perspective
» d'une sphère, lorsque la grandeur de cette
» sphère, sa situation et celle de l'œil par rap-
» port au tableau sont connues; mais il man-
» quoit à ce mémoire un complément nécessaire;
» il laissoit à désirer une solution graphique du
» problème qui pût servir de guide aux artistes
» à qui l'analise algébrique n'est pas familière.
» A la vérité les formules analitiques auxquelles
» j'étois parvenu, pouvoient fournir une cons-
» truction; mais on sait assez que les construc-
» tions que fournissent les formules, sont presque
» toujours beaucoup plus compliquées que celles
» qu'on déduit immédiatement des considéra-
» tions géométriques.

» J'ai souvent cherché, pour la résolution
» de ce problème, des constructions de cette
» dernière sorte; mais jusqu'ici je n'avois été

» bien satisfait d'aucune de celles que j'avois » trouvé. Enfin j'ai rencontré la suivante qui » me paroît avoir tout le degré de simplicité » que la nature du problème peut comporter. » Je n'en donnerai pas la démonstration : elle » seroit inutile aux praticiens ; et, quant aux » géomètres de profession, ils la suppléeront fa- » cilement.

Problème.

» Etant donné la grandeur d'une sphère ori- » ginale, sa situation et celle de l'œil par rap- » port au tableau, construire sur ce tableau l'el- » lipse qui doit être la perspective de cette » sphère.

Solution.

» Soit $TT'T''T'''$ le tableau ; O la projection » de l'œil sur ce tableau, c'est-à-dire, le *point* » *de vue* ; HH' la ligne horisontale ; VV' la ligne » verticale, et C la projection sur le tableau » du centre de la sphère dont il s'agit. En me- » nant CO, cette droite sera la direction du » grand axe de l'ellipse et passera de plus par » la perspective du centre de la sphère.

» Soit élevé à CO au point O la perpen-
» diculaire OA égale à la distance de l'œil au
» tableau, c'est-à-dire, au *rayon principal*; soit
» élevé à la même droite par le point C, mais
» d'un autre côté, la perpendiculaire CX égale
» à la distance du centre de la sphère originale
» au tableau; du point X comme centre et d'un
» rayon égal à celui de cette sphère, soit dé-
» crit le cercle EUF; si par le point A on
» mène à ce cercle les deux tangentes AE et
» AF, coupant CO en G et L, ces points seront
» les extrémités du grand axe de l'ellipse, et
» si de plus on mène AX coupant CO en K,
» ce point K sera la perspective du centre de
» la sphère, mais non pas le centre de l'ellipse.

» Soit maintenant élevé à la droite GL par
» son milieu R, centre de l'ellipse, la perpen-
» diculaire indéfinie MN, soit prolongé CX au
» delà de C d'une quantité CS égale à OA;
» soit mené au cercle EUF par le point S la
» tangente SY coupant CO en B; soit enfin
» porté CB sur MN, de part et d'autre du point
» R, c'est-à-dire, de R en P et de R en Q,
» alors la question sera réduite à décrire une
» ellipse dont les deux axes soient GL et PQ:
» problème dont on trouve diverses solutions
» dans tous les livres de géométrie.

» Le procédé par lequel on vient de dé-
» terminer la perspective du centre de la
» sphère, étant évidemment applicable à tout
» autre point original, peut conduire pour la
» pratique de la perspective à des règles un
» peu différentes de celles qu'on donne ordi-
» nairement, et qui peut-être auroient sur elles
» quelque avantage. Il donne aussi l'idée d'un
» instrument qu'on pourroit appeler *scéno-*
» *graphe*, et à l'aide duquel on traceroit la
» perspective presque aussi facilement qu'on
» réduit les dessins avec le *pantographe.* »

Astronomie.

Dès son rétablissement l'académie sollicita les bons offices du bureau des longitudes auprès du gouvernement pour en obtenir quelques instrumens d'astronomie. M. de *Lalande* à qui la demande de l'académie avoit été adressée, ne lui donna aucune suite et elle est demeurée sans effet. L'entier dénûment où l'on est à Nismes de tout moyen d'observer, n'y a pourtant pas éteint le goût de l'astronomie. *Les tables et la carte de la comète de* 1807 que nous devons à M. *Gergonne* et que nous donnons ici, prouveront, nous osons le croire,

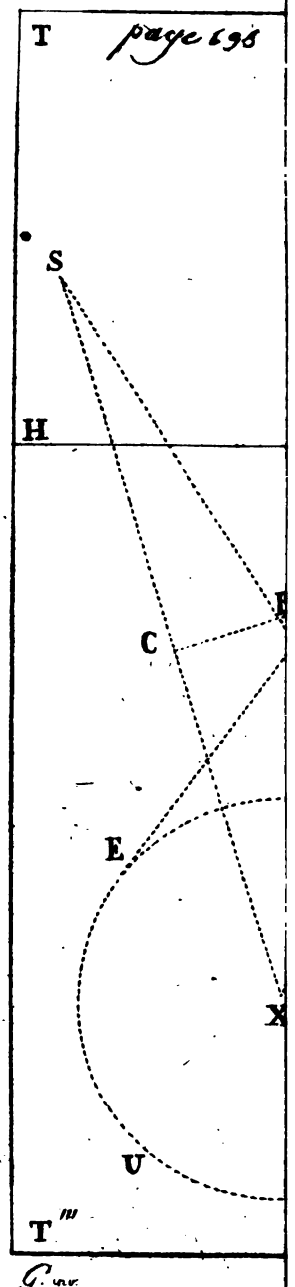

Fig. 11.

que la demande de l'académie n'étoit pas une demande sans objet, et qu'entre ses mains le bienfait du gouvernement n'eût pas été tout-à-fait perdu.

Écoutons d'abord les explications préliminaires de M. *Gergonne.*

« Les *comètes*, après avoir été pendant long-
» temps un objet de terreur, n'excitent plus
» aujourd'hui, grâces aux progrès des lumiè-
» res, qu'un sentiment de curiosité. A la vérité,
» celles, qui par leur petitesse échappent à la
» vue simple ou ne se font pas distinguer des
» étoiles fixes, n'intéressent guère que les as-
» tronomes; mais celles qui au contraire se
» présentent avec tous les caractères propres à
» les faire remarquer, deviennent bientôt, sur-
» tout lorsqu'elles sont long-temps visibles,
» le sujet de toutes les conversations, ce qui
» contribue plus qu'on ne pense à propager les
» saines notions relatives au système du monde.

» La comète qui a paru cette année, a mé-
» rité, à plus d'un titre, l'attention générale :
» outre qu'elle n'avoit point encore été observée,
» c'est une des plus belles qu'on ait vu depuis en-
» viron un demi-siècle; et on a pu aisément suivre
» sa marche, sans le secours du télescope, pen-
» dant plus d'un mois. On donne ici une carte

» de la partie la plus importante de son cours,
» et une table des principales circonstances de
» son mouvement : cette table et cette carte
» ont cela de particulier, que les observations
» d'où on a conclu les élémens qui ont servi
» de base à leur construction, ont été faites
» sans le secours d'aucun instrument.

» Lorsqu'on ne peut observer une comète
» que pendant un petit nombre de jours, il
» est nécessaire, pour pouvoir en déterminer
» les élémens, que les observations soient faites
» avec une extrême précision ; mais, lorsqu'au
» contraire une comète est long-temps visible,
» la multiplicité des observations et sur-tout le
» laps de temps qui les sépare les unes des au-
» tres, peuvent en quelque sorte suppléer à
» leur exactitude : c'est ainsi, par exemple,
» que dans le tracé d'une ligne droite, au
» moyen de deux points de sa direction, il
» est plus sûr d'employer des points un peu
» distants entr'eux, que d'autres plus voisins,
» quand bien même ces derniers seroient plus
» exactement déterminés que les premiers.

» Voici donc, en peu de mots, de quelle
» manière on a déterminé les élémens qui ont
» servi à construire la carte et les tables ci-
» jointes. On a observé la comète tous les soirs

» vers les huit heures, du moins toutes les » fois que l'état du ciel a pu le permettre ; » on l'a comparée chaque fois aux étoiles, en » choisissant de préférence celles qui en étoient » les plus voisines, afin de rendre moins sen- » sible l'influence de la réfraction : d'après cette » comparaison, on a marqué, jour par jour, » sur les cartes de *l'atlas de Flamstéed*, la » position de la comète, et on en a conclu, » pour l'époque de chaque observation, son as- » cension droite et sa déclinaison qu'on a cor- » rigées ensuite de l'effet de la précession, de- » puis 1780, époque à la laquelle se rappor- » tent les cartes de *Flamstéed*, jusqu'à 1807.

» On a alors choisi cinq observations dis- » tantes les unes des autres d'un intervalle de » trois jours et qui paroissoient assez sûres ; et, » en leur appliquant la première méthode de » M. *Laplace*, on en a conclu les valeurs ap- » prochées des élémens ; on a ensuite corrigé » ces premiers résultats à l'aide de la seconde » méthode, en employant trois observations » équidistantes qui comprenoient entr'elles un » intervalle de trente-huit jours. On est ainsi » parvenu à des élémens s'accordant assez avec » ceux qui ont été déterminés à Paris, par » MM. *Bouvard* et *Burckhardt*, pour justifier

» les moyens qui y avoient conduit, et suf-
» fisamment approchés pour en conclure les
» tables qu'on donne ici.

» Ces tables comprennent un intervalle de près
» de dix mois, dont l'époque du périhélie occupe
» le milieu : elles répondent à un mouvement
» de 240 degrés dans le rayon vecteur, dont
» 120 avant et 120 après le périhélie; de ma-
» nière que les intervalles qui séparent les épo-
« ques, répondent constamment à une variation
» de dix degrés dans l'anomalie. Elles donnent,
» pour chaque époque, *l'ascension droite*, *la*
» *déclinaison*, *la longitude* et *la latitude*,
» tant héliocentriques que géocentriques; l'heure
» du *passage au méridien*; celles du *lever* et
» du *coucher* vrais; les *distances* de la comète *à*
» *la terre* et *au soleil* (celle qui sépare ces
» deux astres étant prise pour unité); et la
» constellation où on a pu voir la comète à
» chaque époque : on y trouve aussi son *mou-*
» *vement angulaire moyen*, tant héliocentrique
» que géocentrique, pendant l'intervalle de
» chaque époque à la suivante : on y a éga-
» lement indiqué les circonstances les plus re-
» marquables du cours de cet astre; telles que
» son *périhélie*, son *périgée*, son *passage à*
» *l'écliptique* et *à l'équateur*, etc.; enfin on y

» a marqué, pour chaque époque, son dia-
» mètre apparent qu'on a conclu d'une ob-
» servation faite à Naples et consignée dans les
» journaux; observation de laquelle il paroî-
» troit résulter que le diamètre de la comète
» est à celui de la terre dans le rapport de
» 112 à 100; mais on sait que ce genre de
» détermination est rarement susceptible d'une
» précision bien rigoureuse.

» On voit, par l'inspection de ces tables,
» que la comète a dû passer assez près de
» l'orbe de *Vénus*, dont elle auroit infaillible-
» ment altéré le mouvement, si alors cette pla-
» nète se fût trouvée en cet endroit de sa route,
» comme il pourroit bien arriver à une nouvelle
» apparition; que, pendant les mois d'août,
» septembre et octobre, la comète étoit plus
» proche du soleil que n'en est la terre, mais
» qu'elle a été constamment plus distante de
» la terre que n'en est le soleil, ce qui tient
» au surplus à des circonstances accidentelles;
» en sorte que la même comète pourroit, à
» son retour, s'approcher beaucoup plus de la
» terre, mais cependant jamais autant que Vénus
» dans ses conjonctions inférieures; ce qui néan-
» moins suffiroit pour rendre cet astre visible
» en plein jour. On voit aussi que la comète

» dent à ceux de la première colonne des ta-
» bles; ils sont affectés du signe — ou du
» signe +, selon que les époques auxquelles
» ils correspondent, précèdent ou suivent le pé-
» rihélie qui s'y trouve désigné par *zéro*. On
» a différencié de la même manière les lati-
» tudes et déclinaisons; celles qui portent le
» signe — sont *australes*, et les autres sont *bo-*
» *réales*. »

Philosophie.

M. *Eymar* a payé, dans le cours de cette année, un triple tribut à l'académie, par trois discours aussi importans par leur objet, qu'intéressans dans leurs détails et dans leur ensemble. On verra, par la nature des sujets qui y sont traités, que le bonheur de l'humanité, la vertu, l'ordre et la justice sont le but que l'auteur ne cesse de se proposer dans ses méditations profondes.

Le premier des trois discours dont nous avons à rendre compte, traite du bonheur des hommes sous l'empire des lois; il fut écrit à la fin de 1792, dans le temps où la plus violente fermentation agitoit toutes les têtes et poussoit les meilleurs esprits hors des limites

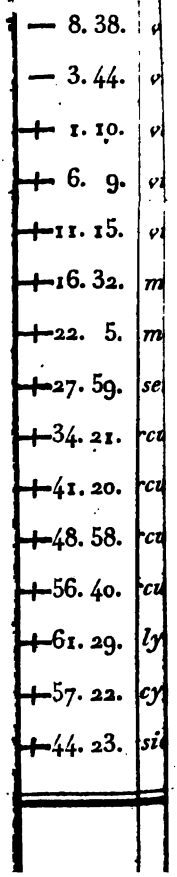
— 8. 38.
— 3. 44.
+ 1. 10.
+ 6. 9.
+11. 15.
+16. 32.
+22. 5.
+27. 59.
+34. 21.
+41. 20.
+48. 58.
+56. 40.
+61. 29.
+57. 22.
+44. 23.

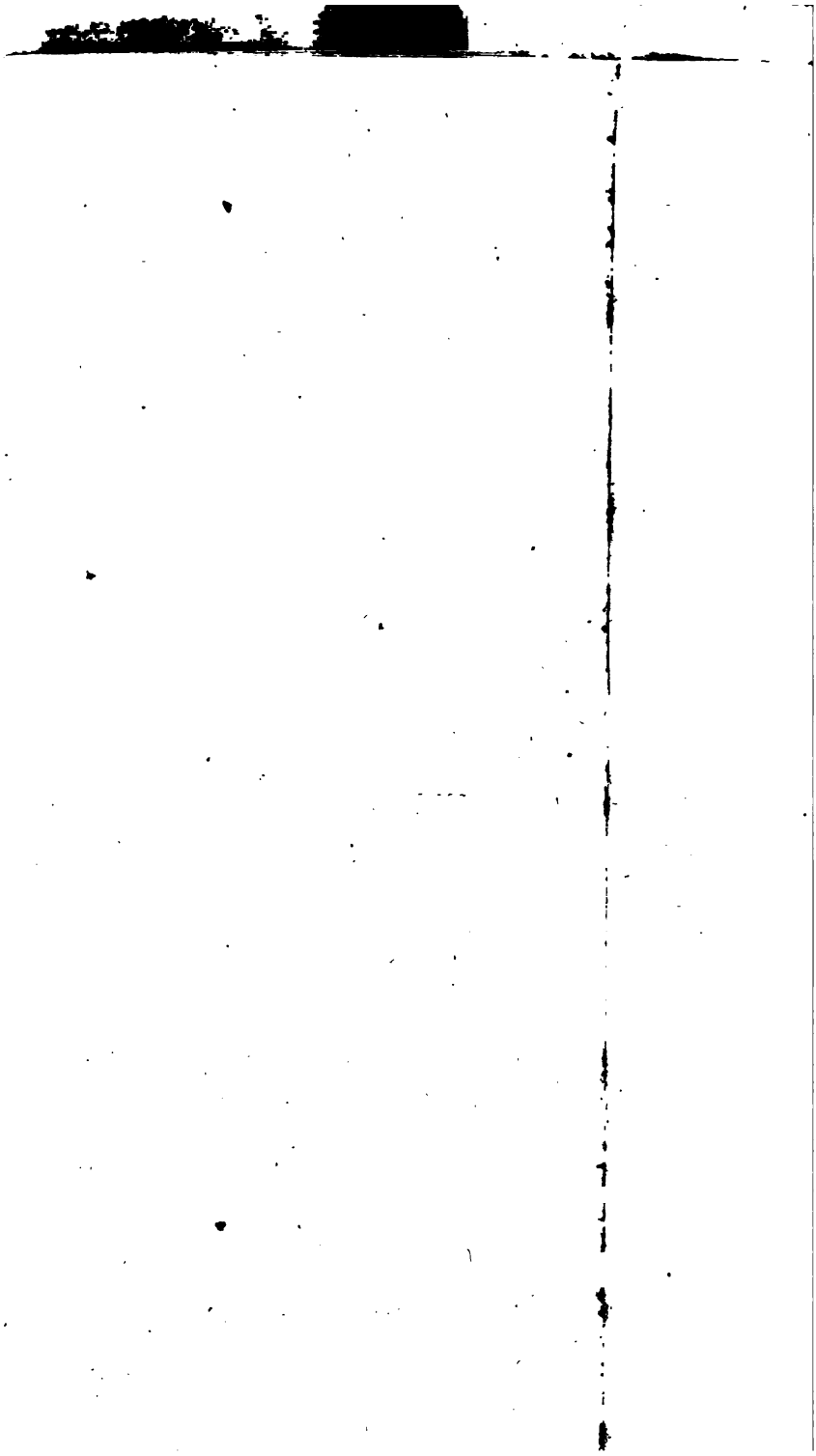

N.B.

du possible et du vrai. On apprendra à apprécier la raison sage et modérée de M. *Eymar*, en voyant combien ses opinions sont exemptes de toute exagération et de toute influence des passions alors régnantes. On y reconnoîtra le tranquille bon sens, la noble indépendance qui caractérise le philosophe. *Justum et tenacem propositi virum.*

Pope a dit :

» For forms of governments let fools contest ;
» What e' er is best administer' d is best.

La dernière maxime est vraie sans doute, mais elle est à notre avis en contradiction avec l'opinion que le premier vers suppose : car, qu'est-ce en effet que la meilleure forme de gouvernement, si ce n'est celle qui favorise le plus une bonne administration et s'y allie le mieux ? M. *Eymar* a donc pu, à l'exemple des meilleurs esprits anciens et modernes, rechercher quels sont les caractères distinctifs des bonnes lois et quelle est leur influence sur le bonheur de l'homme social.

L'auteur ne s'est point livré à de vaines considérations sur le prétendu état de nature et sur l'origine de la société ; il a senti que, l'homme étant né pour elle, l'état de nature

n'a plus existé dès l'instant où se sont rencontrés quelques individus de notre espèce. L'homme a formé la société comme il mange, comme il dort, comme il se reproduit, par l'instinct de ses besoins et les facultés de son organisation, cause à la fois et limite de sa perfectibilité. Laissant donc des spéculations sans objet pour s'attacher à des réalités utiles, notre académicien a considéré les hommes au moment où ils ont commencé à se réunir en corps de peuple, dans les formes et les périodes divers de ces grandes associations, et dans l'état où elles sont actuellement parvenues.

« Quel temps pour la félicité publique, dit » l'auteur en commençant, que celui où le » souverain qui promulguoit une loi, se bor- » noit à dire, pour en assurer l'observation : » *celui qui désobéira à cette loi fera mal!* on » seroit tenté d'en reléguer l'existence parmi » les chimères de l'âge d'or, si l'histoire ro- » maine ne nous en eût conservé un exemple » dans la fameuse loi *valérienne* (1).

» Heureux siècle ! s'écrie l'historien qui nous

(1) Elle fut proposée, l'an de Rome 452, par le consul *Valerius*, en faveur de l'appel au peuple.

» l'a fait connoître (1), et qui ne se dissimu-
» loit pas l'étonnante mais fragile puissance du
» seul frein sur lequel elle étoit appuyée ; heu-
» reux siècle que celui où cette réflexion du
» législateur, que quiconque transgressera la
» loi fera mal, étoit un lien assez fort pour
» empêcher les hommes d'y contrevenir ! Qui
» maintenant oseroit faire sérieusement une pa-
» reille menace ? »

Dans l'état actuel de la société il seroit sans doute absurde de penser que l'on pût se passer de lois coercitives : l'on est contraint d'avouer qu'il y auroit de la folie à vouloir substituer aujourd'hui l'empire des mœurs à celui des lois ; et à cet égard notre siècle n'est assurément pas mieux disposé que celui de *Tite-Live*.

Mais, de cela seul qu'un peuple a des lois, il ne s'ensuit pas qu'il soit heureux. N'y a-t-il pas des conditions attachées, soit aux peuples, soit aux lois, pour produire en dernier résultat la portion de félicité publique

(1) *Tite-Live*. « Valeria lex ..... Si quis adversus eam
» fecisset, nihil ultrà quàm improbé factum adjecit ; id
» (qui tùm pudor hominum erat !) visum, credo,
» vinculum satis validum legis. Nunc vix seriò ità mi-
» netur quisquam. ? » (Hist. rom. lib X. cap. 9.)

qui fait le but de ces recherches ? Voilà ce que notre auteur se propose d'éclaircir. Pour y parvenir, il examine les quatre questions suivantes :

1.° Quelle est la nature et l'essence de la loi ?

2.° Qu'est-ce qui constitue le bonheur des hommes vivant en société ?

3.° Quels moyens peuvent assurer l'empire des lois ?

4.° Quels sont les rapports qui lient cet empire à la félicité publique ?

On a défini la loi l'expression de la volonté générale. M. *Eymar* modifie cette définition; il dit ce que c'est que le contrat social et en quoi il diffère de la constitution politique; il montre comment, dans les décisions d'un peuple, l'unanimité étant impossible, on lui a substitué la pluralité des opinions pour l'établissement des lois, qu'il définit l'expression de la pluralité des volontés sur un ou plusieurs objets déterminés; il divise ensuite les lois suivant leur objet en politiques, civiles et criminelles; il fait voir comment elles lient les individus, soit par un consentement direct, soit par une approbation tacite, et comment on en confie l'exécution, soit à un homme, soit à un ou plusieurs

plusieurs corps, ce qui constitue la magistrature ou le gouvernement. Il ne conclut pas de ces principes, qu'il n'y a véritablement de lois que chez les peuples qui exercent par eux-mêmes la puissance législative ; mais il prouve que les lois, d'abord produites par la volonté générale, perdent nécessairement cet avantage chez les nations perfectionnées ou, si l'on veut, détériorées, et qu'elles émanent alors, soit des corps représentatifs, soit du prince même, sans perdre pour cela leurs droits, leur caractère et leur empire.

Mais en quoi consiste le bonheur d'une nation ?

Le placera-t-on dans la liberté politique, et condamnera-t-on à une éternelle infortune tout peuple qui en est privé ? Loin de penser ainsi, l'auteur regarde comme une vérité démontrée, que non seulement un peuple peut fort bien être heureux sans être libre, mais que très-difficilement il peut être à la fois libre et heureux.

La liberté sans doute est un bien inestimable, mais il faut savoir en jouir. Dans l'état actuel des mœurs, elle ne sera qu'un instrument de désordre, d'ambition et de factions. Cet état sublime n'est point fait pour nos ames

énervées ; au point où en sont parvenus les peuples, ceux-là doivent encore s'estimer heureux, qui peuvent s'appliquer ce que disoit *Tacite* des romains, du temps de *Galba*. (1)

L'auteur parcourt l'europe et il y trouve partout la confirmation de ce principe ; il interroge l'histoire, et tous les âges déposent en sa faveur. « Voyez, dit-il, celle de toutes » les républiques connues où la liberté a brillé » du plus vif et du plus durable éclat, et où » l'amour de la patrie a enfanté tant de pro- » diges. Le bonheur des citoyens n'y répon- » doit point à leur gloire, et il étoit bien plus » honorable que doux, d'être compté dans cette » auguste classe.

» On a élevé des doutes sur la vérité de » ce que les historiens nous ont appris de Sparte, » et l'on a traité de fables tout ce que *Xeno-* » *phon* et, après lui, *Plutarque* nous ont trans- » mis sur les lois et les mœurs des lacédémo- » niens. Je ne partagerai ni ces doutes, ni cette » opinion ; j'admettrai ces divers récits comme » véritables ; mais, tout en admirant ce qu'ils » offrent de grand et d'inconcevable à mon

(1) Qui nec totam servitudinem pati potiunt, nec totam libertatem.

» imagination étonnée, je ne confondrai point
» l'énergie et l'héroïsme des plus hautes vertus
» républicaines, avec la félicité publique qui
» est l'objet de mes recherches et avec laquelle
» je voudrois les voir réunis. Quelle félicité
» espérer en effet de trouver chez un peuple
» où chaque loi est un outrage à l'humanité,
» chez un peuple exclusivement institué pour
» le sang, pour la mort, pour la guerre ? Je
» conçois qu'une législation farouche et cruelle,
» qu'un joug de fer sans cesse appesanti, qu'un
» système inouï de barbarie, tantôt contre des
» esclaves, tantôt contre des enfans dont le
» crime indélébile étoit d'être nés infirmes ou
» délicats, qu'un autel de *Diane* toujours en-
» sanglanté, qu'un temple à la terreur érigé
» tout près du tribunal des Éphores, je con-
» çois, dis-je, que toutes ces institutions ont
» pu remplir le but du législateur, qui étoit
» de former une nation féroce et guerrière ;
» je conçois qu'elles ont pu préparer de loin
» le siècle des *Pédarètes*, des *Léonidas* et
» des héros des *Thermopyles*; mais je ne con-
» çois pas ce qu'elles ont de commun avec le
» bonheur du peuple lacédémonien, avec ce
» bonheur interne et le plus souvent paisible
» qui doit être l'unique fin de toute agréga-

» tion sociale. On a beau nous vanter la sa-
» veur de la *sauce noire*; un ancien, je ne
» sais lequel, a beau nous dire qu'il étoit plus
» doux de vivre à l'ombre des lois sévères de
» Sparte, qu'à celle des bocages de Sybaris,
» je ne croirai jamais qu'une législation qui
» foule aux pieds les saintes lois de la nature,
» qui contrarie en tout les penchans et les af-
» fections de l'humanité, qui brise les doux
» nœuds des familles, qui permet qu'on souille
» le lit conjugal, qui déchire le sein des mères,
» qu'une telle législation puisse jamais con-
» duire au bonheur. Admirons des héros, pros-
» ternons-nous à leurs pieds, mais gardons-
» nous de les croire heureux. Hommes, fai-
» sons consister le bonheur dans ce qui con-
» vient à des hommes et non à des êtres dé-
» naturés. Ainsi la raison et les faits se réu-
» nissent pour nous convaincre que la liberté
» est souvent un obstacle, quelquefois un
» moyen utile, mais jamais un élément né-
» cessaire au bonheur des peuples.

» La richesse et l'abondance, la multipli-
» cation des jouissances, et l'absence de ce
» qu'on appelle privations, la puissance enfin
» ne constituent pas mieux le bonheur public.
» Pense-t-on en effet qu'il existât plus à Car-

» thage qu'à Lacédémone ? Et les romains » d'*Héliogabale* étoient-ils plus heureux que » ceux de *Curius ?* Ce peuple si fameux, à » le considérer même aux époques les plus » brillantes de la république, pouvoit-il, au » milieu de ses guerres et de ses factions, se » regarder comme une nation heureuse ? Non » sans doute.

» D'où naîtra ce bonheur ? De la bonté de » la législation combinée avec la sagesse du » gouvernement.

» Or, laissant à l'écart tout ce que le bon- » heur d'une nation peut devoir aux circons- » tances, aux localités, au climat, aux pro- » ductions, etc., etc., et ne considérant la » chose que sous un point de vue général et » dans ce qu'elle a de constant, nous pouvons » dire qu'un peuple est *heureux*, lorsqu'à dé- » faut de la liberté politique, les lois lui as- » surent pleinement la liberté civile et la sû- » reté individuelle ; lorsque chacun égale- » ment maître de sa personne, de ses biens » et de ses opinions, peut, sans être inquiété, » disposer à son gré de ces trois propriétés sa- » crées, hors les cas défendus par la loi.

» Un peuple est *heureux*, lorsqu'un code civil » règle aussi précisément que complètement ;

» les droits réciproques des citoyens, les ga-
» rantit des atteintes de l'intérêt particulier, et
» qu'une justice, non seulement impartiale mais
» gratuite et prompte, s'interpose entre les uns
» et les autres.

» Un peuple est *heureux*, lorsqu'il jouit
» d'une bonne jurisprudence criminelle, lors-
» que les peines y sont dans une sage pro-
» portion avec les délits; que l'ordre public y
» est mis à couvert des machinations des per-
» turbateurs par une vigilance infatigable; que
» la *prévention* d'un accusé et sa *conviction* y
» sont deux choses bien distinctes, et que le
» degré de certitude, dans l'acquisition des
» preuves légales, y est tel que l'innocence
» puisse sommeiller en paix et ne pas craindre
» d'être jamais victime d'une iniquité ou d'une
» méprise.

» Un peuple est *heureux*, lorsque le fardeau
» des impôts nécessaires à sa conservation et à
» son bien-être, est aussi léger à supporter qu'é-
» quitablement réparti, et qu'il ne voit pas se
» dissiper en folles prodigalités de ses chefs,
» un tribut qui n'a et ne doit avoir d'autre
» emploi que l'utilité publique.

» Un peuple est *heureux*, lorsque la légis-
» lation, loin de favoriser l'accroissement de

» l'inégalité des fortunes et des conditions, » travaille au contraire à en retarder la marche; » lorsque des réglemens sages, des établisse- » mens paternels viennent au secours du pau- » vre infirme ou laborieux, et qu'au lieu de » ces éclatantes faveurs prodiguées au luxe et » aux arts frivoles, il voit régner le système » consolant d'honorer les travaux utiles.

» Un peuple est *heureux*, lorsqu'on éloigne » de lui le joug avilissant de la superstition, » que les prêtres y sont ses guides et ses amis, » non ses tyrans et ses sangsues, et qu'une » religion raisonnable l'éclaire et le touche, » sans le remplir de terreur.

» Un peuple est *heureux*, lorsqu'il jouit des » douceurs de la paix, cette source inépui- » sable de tout ordre et de tout bien, ainsi » que de toutes mœurs et de toute justice. » Un gouvernement travaillé du désir de s'a- » grandir, un peuple trop souvent occupé du » soin d'attaquer et de se défendre, portent » en eux le germe de leur destruction et de » leurs infortunes. Cette vérité déjà prouvée » par l'exemple du peuple romain, le seroit » au besoin par celui de tous les peuples du » du monde.

» Enfin un peuple est *heureux*, lorsqu'un

» sage gouvernement le met à l'abri de divi-
» sions intestines, lorsqu'il voit régner dans
» son sein, l'union, la concorde, et les sen-
» timens affectueux qui attachent un citoyen
» à l'autre, et qui les portent tous à se re-
» garder comme les membres d'une même
» famille.

» La liberté civile; la sureté individuelle; un
» bon code civil et criminel; une sage admi-
» nistration fiscale; un respect inviolable pour
» la misere et l'humanite; une religion raison-
» nable; la paix au dehors; la concorde au
» dedans; voilà donc, en peu de mots, ce
» que les lois peuvent faire pour le bonheur
» des peuples, et les conditions tellement né-
» cessaires, tellement inséparables d'une bonne
» législation, qu'on peut hardiment assurer que
» tout état, grand ou petit, libre ou absolu,
» monarchique ou républicain, dans lequel ces
» conditions sont violées ou négligées, est sur
» le penchant de sa ruine, et prédire que l'in-
» fortune publique ne tardera pas à y solli-
» citer la pitié. Chefs des nations, hommes
» d'état de tous les pays, vous venez de voir
» les caractères de la véritable félicité: voulez-
» vous maintenant en connoître le thermo-
» mètre invariable? Ne le cherchez ni dans

» vos armées, ni dans vos ports ; ni dans vos » ateliers, ni dans les chefs-d'œuvres de vos » arts, ni dans vos pompeux édifices, ni dans » vos brillans marchés, ni dans vos immenses » capitales. Attachez-vous à ce seul signe in- » faillible, *la rareté des délits* ; et soyez con- » vaincus que plus l'ordre social est bon, et » moins on a de tentation et d'intérêt de le » violer.

» Si maintenant, aux notions que l'on vient » d'acquérir sur la félicité d'un peuple et sur » le rapport de ce bonheur avec les lois, on » ajoute la connoissance des caractères géné- » raux dont elles doivent être revêtues, on » aura fait un grand pas vers la solution de » la question principale ; on connoîtra les bases » de toute bonne législation et les moyens qui » peuvent en assurer l'empire. »

Six caractères principaux distingueront les bonnes lois ; l'impartialité, la publicité, la stabilité, leur conséquence, leur accord avec le caractère et les mœurs du peuple qu'elles régissent, la convenance de leur exécution à leur but.

L'impartialité. Que penser de ces législations qui admettent dans un état deux morales et deux justices ? Un ancien les comparoît à des toiles d'araignées : les petits s'y

laissent prendre, les forts les rompent et passent au travers. Mais cette égalité, si précieuse de tous les citoyens aux yeux de la loi, est aussi la seule qui soit admissible ; et vouloir la pousser plus loin, est une erreur aussi funeste que chimérique.

La publicité qui suppose la simplicité et la clarté. Il faut qu'une loi puisse être connue de tout le monde; il faut que chaque citoyen puisse se tracer à lui-même la route qu'il doit tenir. Combien n'aura pas de dangers une législation tellement compliquée, que l'art d'en démêler l'esprit et d'en appliquer les dispositions, est devenu une science occulte et inaccessible, et dont les secrets et le jargon ne sont compris que d'un petit nombre d'adeptes ! Et quel bienfait pour un peuple qu'un code qui, d'un petit nombre de principes feroit découler les droits et les devoirs des citoyens, et les exposeroit clairement et méthodiquement !

La stabilité des lois n'est pas une qualité qui leur soit moins essentielle. La versatilité de la législation enfante tous les désordres. Comment le peuple auroit-il le temps d'apprendre à respecter la loi, lorsque le magistrat a à peine celui de la connoître ?

L'inconséquence et la contradiction des lois est un plus grand mal encore. Une telle législation excite à faire ce qu'elle défend et empêche ce qu'elle prescrit ; sous sa funeste influence le délit d'un citoyen est presque toujours celui de la loi qui punit le mal qu'elle fait, et châtie les passions qu'elle irrite. Un état est alors dans cette terrible situation si bien peinte d'un mot par *Tacite* : « *Ut olim flagitiis*, dit ce grand écrivain, *sic nunc legibus laboramus.* »

L'accord des lois avec le caractère, les mœurs et les circonstances du peuple pour lequel elles sont faites, est encore une condition absolument nécessaire à leur puissance et à leur action. Trop opposées à l'esprit public, elles languissent ou tyrannisent, et leur fruit nécessaire sera l'anarchie ou l'oppression. Prescrira-t-on d'ailleurs le même régime à un enfant et à un vieillard, à un homme sain et à un malade ?

Enfin les lois doivent être exécutées d'une manière assortie à leurs fins et à leur majesté. La pompe de leur publication, la dignité, l'éclat, le costume, la figure même des magistrats qui en sont les organes, en frappant les yeux et parlant aux sens, produiront le respect qui précède et facilite l'obéissance.

« J'ai tracé aux peuples, dit notre auteur, » les signes de leur bonheur, et aux législa- » teurs les caractères généraux dont ce bonheur » est l'ouvrage ; je n'ai plus qu'à rapprocher » ces parties éparses de mon travail, et en for- » mer un ensemble ou, pour mieux dire, un » groupe dans lequel les lois, la soumission » du citoyen et la félicité publique, se tien- » nent étroitement par la main, et contractent » entr'elles une union indissoluble. »

Ici pour nous montrer les lois, pour ainsi dire, en action, l'auteur nous peint des traits les plus touchants, les résultats de leur heureuse influence, la soumission volontaire du citoyen, la tendre sollicitude du magistrat, et même la résignation du coupable : il nous représente les divers ordres de la société, payant, en respect aux lois, le tribut qu'ils en reçoivent en bienfaits, et le concours unanime des efforts et des volontés naissant de cet auguste échange ; l'amour de la patrie enfantant des miracles ; les plus pénibles sacrifices rendus doux et légers ; l'enthousiasme enfin pour les institutions nationales sans lequel les vertus publiques ne sauroient exister. M. *Eymar* en tire cette conclusion : *qu'avantage des peuples et empire des lois* sont deux choses parfaitement

identiques, et que l'infortune et la misère marchent toujours à côté de la dépravation légale. Pourquoi faut-il qu'il soit obligé de franchir les rochers des Alpes et de pénétrer dans leurs vallées les plus inaccessibles, pour trouver les exemples qu'il nous propose, pour tracer les tableaux du bonheur public avec toute l'éloquence du cœur ?

Passant ensuite de l'empire des lois à celui des mœurs, l'auteur nous découvre le nœud indissoluble qui unit ces deux choses : elles ne sauroient être séparées sans cesser d'exister; car des lois violées et méprisées ne sont pas des lois. L'attachement seul à l'ordre légal et aux usages reçus, constituent les mœurs publiques, et de là le danger de toute innovation, lors même qu'elle semble indifférente en elle-même.

Mais un fleuve ne coule pas plus constamment dans le lit que lui creusa la nature, que les mœurs ne suivent leur pente à dégénérer, une fois qu'elles ont reçu cette impulsion funeste. Quels moyens les empêcheront d'atteindre cette pente irrévocable, ou les garantiront d'une chute trop accélérée ? Il s'en présente trois principaux : la censure, l'exemple et l'éducation.

La censure eut de bons effets chez les an-

ciens. Dans toutes les républiques grecques il y eut des gardiens des lois et des mœurs. Athènes eut son aréopage, Rome ses censeurs ; mais de telles institutions ne peuvent s'allier aux mœurs modernes. Dans leur état actuel, la censure ne seroit pas seulement vaine, mais elle seroit pernicieuse.

L'exemple a conservé plus de force et de poids ; les pères le doivent à leur famille ; les princes et les magistrats le doivent à la nation.

Mais c'est l'éducation qui aura le plus de puissance, et sera la base de ces divers moyens.

Écoutons sur ce sujet l'auteur lui-même et laissons-le tirer la conclusion des principes qu'il a établis.

« Les qualités du corps et du cœur néces-» saires pour former l'homme et le citoyen, ne » sont pas l'objet d'une science ; ou, si elles le » sont, ce n'est ni dans les écoles, ni dans » les livres que ces qualités s'acquièrent. L'é-» ducation qui les communique, est toute en-» tière dans les choses ; bien différente en cela » de *l'instruction*, qui est de la compétence des » colléges et des docteurs. D'où il suit que la pre-» mière éducation doit consister non en paroles » et en discours, mais en faits ; non en préceptes, » mais en expériences. Voilà tout le secret de

» *l'éducation nationale.* Mais comment la pra-
» tiquer ? Comment placer les jeunes-gens
» dans une situation propre à recevoir son
» action ? Il y a pour cela deux moyens, l'un
» simple et l'autre composé ; l'un général et
» passif qui consiste dans le spectacle de la
» patrie, de ses lois, de ses institutions, de
» ses usages, de ses fêtes, dans l'impression
» lente et continuelle de toutes les causes ex-
» térieures et publiques qui peuvent influer sur
» l'esprit et le cœur des jeunes-gens, les mo-
» difier, et, pour me servir d'une expression
» heureuse de *Plutarque, les teindre en laine.*
» Il ne s'agit, pour réaliser ce moyen, que
» d'exposer souvent et d'une manière conve-
» nable, la jeunesse à ce spectacle et à cette
» action, et tel doit être le soin des maîtres,
» des parens et même des magistrats. L'autre
» moyen, plus direct que le premier, dont il
» ne peut cependant se passer, consiste à éta-
» blir des écoles pratiques, et, pour ainsi dire,
» à créer des scènes vivantes dans lesquelles
» les jeunes-gens soient acteurs, s'essayent à
» l'exercice des devoirs et des vertus du ci-
» toyen, répètent les actes civils et sociaux aux-
» quels ils seront appelés un jour, et fassent
» en petit comme enfans, ce qu'ils feront en

» grand, en tant qu'hommes. Cette institution » à laquelle j'ai regret de ne pouvoir donner » aucun développement, est nouvelle : elle est » sans exemple dans l'antiquité ; et je ne sache » qu'une nation moderne qui l'ait adoptée ; » mais il ne suit pas de là qu'elle soit diffi- » cile et encore moins impossible. Le succès » qu'elle a eu chez cette nation, est un pré- » sage aussi certain qu'heureux de celui qu'elle » obtiendroit chez tous les peuples qui seroient » tentés d'en faire l'epreuve.

» Les mœurs étant ainsi consolidées par l'édu- » cation, par l'exemple et par la censure, je n'ai » besoin que de songer au secours qu'elles prê- » teront à des lois sages, puissantes et respec- » tées, pour me former une idée aussi juste » que complète de la félicité publique, et pour » découvrir avec quelle étonnante facilité éclo- » ront, dans le sein d'un peuple heureux et » nécessairement bon, toutes les vertus sociales. » Alors l'amour de soi, mobile de toutes les » actions humaines, se confondra dans l'amour » des autres et en sera renforcé ; alors le pa- » triotisme, cette passion brûlante et céleste » qui crée des prodiges et que n'éprouva ja- » mais quiconque n'a qu'un pays, cette passion » qui ne consiste pas en vaines jactances, et

ne

» ne s'exhale pas en transports bruyans, mais
» qui se nourrit de sacrifices et de privations,
» ou plutôt qui change en triomphe et en jouis-
» sance les privations et les sacrifices ; alors
» le patriotisme ne sera plus une chimère ; cha-
» cun aimera la patrie, par la même raison
» qui le fait aimer sa famille, ses proches,
» ses amis et tous les instrumens de son bien-
» être ; car la patrie n'est autre chose que tout
» cela. O quand serai-je témoin d'un aussi doux
» spectacle ! O quand le *bonheur des peuples*
» *sous l'empire des lois* ne sera-t-il plus, chez
» mes concitoyens, le sujet d'une question !

Le second discours de M. *Eymar* a pour objet la liberté de la presse, et son but est d'examiner si cette liberté est plus nuisible qu'utile.

Cette question n'est que le corollaire d'une autre qui la précède nécessairement. Convient-il également à tous les hommes d'être éclairés ? Mais, dans les recherches qui doivent déterminer notre opinion sur un sujet si grave et si délicat, gardons-nous de confondre l'erreur avec l'ignorance. L'erreur est toujours un mal : l'ignorance n'est que l'absence d'un bien ; elle est un état nul, et il y a bien de la dif-

férence entre n'avoir aucune notion ou en avoir de fausses.

La liberté de la presse a eu des partisans outrés et d'absurdes antagonistes.

Ceux de ses défenseurs qui ont attribué à l'imprimerie tout le progrès qu'ont fait depuis trois siècles l'esprit humain, la science, la civilisation et par suite la félicité publique, se jettent dans des difficultés dont il leur seroit peut-être bien difficile de se dégager. C'est chez des peuples qui n'ont pas connu l'art typographique, ou qui s'en sont bien peu servi, qu'on trouvera, si l'on veut être de bonne foi, la plus grande somme de vertus et de félicité relatives. Les apologistes exagérés de l'imprimerie ont-ils donc oublié qu'avec un petit nombre de vérités, elle a répandu un déluge d'erreurs ? N'ont-ils pas observé combien l'excessive multiplication des livres nuisoit à leur mérite et à leurs effets, et comment, par la même cause, le temple de la science a été ouvert à une foule de profanes qui en ont déshonoré le sanctuaire ? De plus, est-ce dans les livres que l'honnête homme a appris ses devoirs ? Voudroit-on d'ailleurs soutenir que les circonstances où les peuples se trouvent, la diversité, par exemple, des organisations po-

litiques qui les régissent, ne doivent pas apporter de grandes modifications pour eux à l'influence et à l'usage de l'imprimerie, et par conséquent à sa liberté ? Et quand même on feroit honneur à l'imprimerie de tous les progrès des lumières, il ne faudroit pas en conclure pour cet art l'utilité d'une liberté indéfinie ; et prescrire des bornes à cette liberté, ce n'est assurément pas la détruire. Voyez la France même sous le régime de la censure littéraire : les ouvrages publiés sans permission ont-ils plus servi à éclairer la nation, que ceux qui ont paru sous le sceau de l'autorité ? Et, en Angleterre où est poussée à l'extrême la liberté d'écrire comme celle de penser, croit-on, demande l'auteur, « que les lumières aient été seule-» ment le fruit de cette excessive indépen-» dance, et que les *Hobbes*, les *Tindal* et » les *Hume* aient plus éclairé la nation, que » les *Locke*, les *Clarke* et les *Newton* ? »

D'un autre côté, que dirions-nous de ces gouvernemens stupides que la moindre clarté offusque, et qui croient l'ensevelir dans d'éternelles ténèbres, en multipliant à l'infini les barbares lois de l'index, ou de ceux qui ont prétendu que la gêne de la censure donnoit plus de ressort au génie ?

« A côté de la puissance civile, dit notre » auteur, il existe une autre puissance qui, » quoiqu'invisible, est d'autant plus redoutable » à la première, lorqu'elle en est contrariée, » que souvent elle la maîtrise et la force de » se ranger sous ses lois. Cette puissance est » l'opinion : elle se manifeste de deux manières ; par la parole et par l'écriture. Les impressions de la parole s'effacent, les discours » s'envolent, et, à moins qu'ils ne soient adressés à un grand nombre d'auditeurs ou fréquemment réitérés, leur action est aussi » foible que passagère. D'ailleurs, comme le » plus souvent l'art ne les a pas préparés, » rarement ils expriment le véritable état des » opinions du public ; et toujours ils vont au » de là, s'ils ne restent pas en de çà. Mais l'autre » organe de l'opinion qui est l'écriture, agit » avec autant de succès que de constance ; ses » traces durables et permanentes se reproduisent sans cesse ; l'art de l'éloquence et du » raisonnement a été employé pour les rendre » profondes, et le silence et la tranquillité avec » lesquels on les reçoit, achèvent de les graver » ineffaçablement dans l'esprit. Or l'imprimerie » n'est autre chose que le moyen de multiplier à l'infini les traces de l'écriture et de

» les répandre avec la plus étonnante célérité.
» Elle est par conséquent la source d'où par-
» tent les canaux innombrables par lesquels
» l'opinion circule et se propage. C'est par
» la voie de la presse qu'une nation entière
» prend connoissance, presqu'au même instant,
» de l'objet qu'un écrivain veut soumettre à
» son examen ; et les signes d'approbation ou
» d'improbation qu'elle manifeste et qu'elle se
» communique avec rapidité, déterminent si
» cet objet est conforme ou non à l'opinion
» générale, et à quel point il lui est conforme
» ou contraire. L'exécution des arrêts de cette
» puissance n'est pas toujours aussi prompte
» que leur promulgation, mais elle n'en est
» pas moins sûre. Avec le temps, la volonté
» générale s'accomplit ; avec le temps, les mau-
» vaises institutions se changent ou se réfor-
» ment, les fautes du gouvernement se répa-
» rent, ses erreurs se corrigent, et la tyran-
» nie, si toutefois elle peut exister avec le
» règne de l'opinion publique, renonce à ses
» attentats.

» Une influence aussi tutélaire, aussi utile
» au bonheur du peuple chez qui elle domine,
» pourroit-elle être trop puissante ? Et pour-
» roit-on accorder trop d'étendue aux priviléges

» de l'imprimerie qui sert à la répandre et à » la fortifier ? »

En théorie, la barrière qui nous séparera des deux excès n'est pas difficile à poser : il en est du droit d'écrire et d'imprimer comme de tous ceux que nous apportons dans la société : l'exercice de toute liberté a pour borne le préjudice qu'elle peut causer à d'autres ; c'est d'après ce principe, que la loi fixe les limites où cette liberté doit s'arrêter. Ici il faut considérer l'écrivain comme l'homme armé, et la plume comme l'épée ; il peut, il doit être loisible à chacun de s'en servir, en demeurant responsable du mal qu'il fait en s'en servant.

Mais l'application de ce principe incontestable est hérissé de difficultés sans nombre : ce n'est avoir rien fait que de l'établir ainsi d'une manière générale, et tous ceux qui jusqu'aujourd'hui ont traité des dangers de la presse ou de la responsabilité des écrivains, ont laissé la question dans toute son incertitude. Le point essentiel cependant, après avoir montré le mal, étoit d'en indiquer le remède : il falloit se mettre à la place d'un gouvernement sage qui auroit à créer une liberté modérée, et réprimer les abus de la presse, sans en gêner le légitime exercice.

M. *Eymar* entreprend de suppléer à cette omission des moralistes et des législateurs. Les moyens qu'il propose, sont ou pratiques et législatifs, ou généraux et politiques : c'est seulement des derniers que va s'occuper l'auteur dans la partie de son discours, qu'il a communiquée à l'académie.

Rappelant donc ce principe, que l'étendue des priviléges de la presse diffère suivant l'état politique et moral d'une nation, il en déduit que la liberté d'écrire et d'imprimer doit varier en raison,

1.° De la forme du gouvernement ;

2.° De sa stabilité ;

3.° De l'état des mœurs nationales ;

4.° De la maturité des peuples.

Dans les états libres où tous les citoyens peuvent participer au gouvernement et à la législation, ils ont besoin d'avoir plus d'instruction que sous l'empire d'un despote : car il n'est pas nécessaire d'en savoir beaucoup pour obéir et pour ramper ; mais on se tromperoit, si l'on en concluoit que la liberté de la presse doit être en raison directe de la liberté politique. L'auteur pense au contraire que, dans un état où chacun veille pour tous, et où la constitution présente toujours des chemins ouverts

aux perfectionnemens et aux réformes, la liberté d'imprimer sera infiniment moins utile que sous un gouvernement absolu. Il est de la nature des choses, que la puissance de l'opinion augmente là où celle des lois diminue; et, à considérer la liberté de la presse, comme elle doit l'être en effet, moins comme un avantage réel et absolu que comme un remède, il doit en résulter que plus une organisation politique a de vices et de maux, plus ce préservatif lui est nécessaire. Ici les faits s'accordent avec le principe, et, si l'on en excepte l'Angleterre et les États-Unis, partout, chez les peuples libres, la liberté typographique a reçu des règles et des limitations. Malheureusement peu d'entre les princes absolus reconnoîtront la vérité de cette maxime, et seront tentés de la mettre en pratique. Il faut dire aussi que dans les états mixtes d'une certaine étendue, et où l'on peut redouter l'empiètement de la puissance exécutive sur les libertés nationales, le droit de tout écrire et de tout imprimer doit être plus plein et moins gêné que dans les démocraties où l'on n'a point de pareille invasion à craindre. La presse doit être plus libre à Londres que dans les républiques Helvétiques. L'imprimerie est un moyen de

sonner une prompte alarme ; mais là où il n'y a point d'incendie, on n'a pas besoin de tocsin.

La stabilité d'un gouvernement est encore une mesure sur laquelle doit être réglée la plus ou moins grande liberté d'imprimer. Il suffit d'énoncer cette vérité qui n'a nul besoin d'être prouvée ; le respect et l'amour d'un peuple pour une constitution antique et fermement assise, la défendent suffisamment contre la licence des écrivains et les attaques des frondeurs. Mais, dans les constitutions nouvelles, l'état de doute où sont les esprits sur des avantages que n'ont confirmés ni le temps ni l'expérience, ne peut qu'augmenter par des censures audacieuses ou chagrines, et deviendra enfin de l'indifférence et du mépris. Vainement opposeroit-on ici l'exemple des américains ; si la liberté indéfinie de la presse n'a pas encore occasioné de désordre chez eux, qu'ils en remercient leur dissémination sur un vaste territoire et le défaut de grandes réunions. Mais que les hommes s'y multiplient, s'y rapprochent, s'y touchent ainsi qu'en France et en Angleterre ; que de grandes cités s'y forment, et alors ils reconnoîtront les dangers d'un poison dont l'activité se multiplie avec les moyens

de communication, et ils en verront, peut-être trop tard, les effets sur une association politique formée d'élémens si divers et même quelquefois si contraires. Déjà les états de Pensylvanie n'ont-ils pas été obligés de réclamer du congrès un frein pour les écrivains périodiques qui compromettent chaque jour, par une licence qu'enhardit l'impunité, l'honneur des familles et le repos public ?

La troisième régle de la liberté typographique se tirera de l'état moral des peuples; et l'on peut établir en principe, que plus les mœurs seront bonnes, plus cette liberté sera restreinte.

Mais d'abord, qu'est-ce que les mœurs ? En quoi consiste leur dépravation ? Quels sont les caractères de leur bonté ?

Il faudroit sans doute transcrire, en son entier, les réponses de l'auteur aux questions qu'il a posées, et nous sentons ici toute la gêne que nous impose la tâche d'abréviateur, dans laquelle cependant nous sommes forcés de nous renfermer.

Un auteur justement célèbre, et dont la perte toute récente se fait bien vivement sentir à l'académie, (1) a dit en parlant des mœurs : « Ce

(1) M. *de Servan.*

» sont les actions sur lesquelles les lois posi-
» tives n'ont rien prononcé, quoique les lois na-
» turelles les ordonnent ou les défendent. »
Mais il y a, dans les mœurs, des effets absolument indépendants des lois, soit naturelles soit positives, et qui n'ont leur source que dans la coutume et les conventions ; elles sont le fruit de l'habitude, de l'exemple et de l'imitation. On définira donc mieux les mœurs publiques, en disant qu'elles ne sont que l'ensemble des instructions, des usages et des opinions adoptées par un peuple. Dans ce sens, avoir des mœurs sera être invariablement attaché à ces coutumes, à ces sentimens, à ces règles ; d'où il suit que l'esprit d'innovation est très-dangereux pour les mœurs, car il tend à tout détruire, et va dans un sens inverse de la politique qui doit tendre à tout conserver ; d'où il suit encore que la bonté des mœurs ne peut jamais être que relative. A la vérité les mœurs, chez la plupart des peuples, sont sans doute d'accord avec les principes naturels du juste et de l'injuste ; mais ces choses ne sont pas inséparables. L'armateur de Nantes, qui se fait marchand d'hommes, peut être d'ailleurs un très-bon père de famille et un excellent citoyen. Il seroit facile de multiplier les exemples, et l'on

pourroit même aller plus loin ; car il est incontestable que, dans une infinité de circonstances ; les mœurs publiques sont dans une contradiction nécessaire avec la morale universelle. Il faudroit sans doute conclure qu'en ce cas la meilleure chose que puisse faire un peuple, c'est de vite changer de mœurs.

Quoi qu'il en soit, notre philosophe pense que tout ce qui tend à introduire des changemens dans les usages et les opinions, altère les mœurs, et que la nation qui sera la plus inconstante dans ses goûts, sera aussi la plus dépravée. Parmi les signes de cette dépravation, il met au premier rang le relâchement des opinions religieuses.

L'application de ce qui vient d'être dit, se fait d'elle-même à la question qui nous occupe, et il est facile de voir que la liberté de la presse, entraînant avec elle l'examen, la discussion, la censure et l'attaque, est directement opposée à la permanence des institutions, et par conséquent à la bonté des mœurs. L'auteur trace ici le tableau de la progression des désordres qui suivront leur détérioration. « *Caton l'ancien*, dit-il, pour marquer la dangereuse influence de l'esprit d'innovation, » même dans les choses les plus indifférentes,

» prétendoit que, s'il étoit d'usage d'entrer au » sénat du pied gauche, il se feroit un crime » d'y entrer du pied droit. »

Avant de quitter ce qui regarde les mœurs publiques, il est juste d'entendre notre auteur sur les conséquences exagérées que l'on pourroit tirer de sa doctrine.

« Toutefois, dit-il, on ne me fera pas l'in- » justice de croire que j'étende jusqu'aux ins- » titutions pernicieuses et radicalement mau- » vaises, le respect que l'intérêt des mœurs exige » pour celles qui ne sont qu'indifférentes. Lors- » qu'une nation est plongée dans la barbarie, » abrutie par une avilissante superstition, ou » qu'elle outrage l'humanité par des usages fé- » roces et sanguinaires, tels que ceux qui » étoient consacrés chez les anciens gaulois, et » ceux qu'on dit l'être encore dans le Mala- » bar, alors toute innovation est un bienfait, » et tout moyen de l'introduire est légitime. » Mais, dans ce cas, les mœurs ne sont pas » simples; elles sont barbares, ce qui est bien » différent. »

La quatrième question que l'auteur s'est faite, a pour objet le rapport qui doit exister entre la liberté de la presse et ce qu'il appelle la maturité d'un peuple. Il entend, par ce mot,

» l'état de perfectionnement auquel, par le » progrès des sciences et des arts, un peuple » est parvenu, après avoir passé par tous les » degrés de la civilisation. C'est chez une na- » tion arrivée à ce point et qui n'a plus qu'à » déchoir, que la liberté de parler et d'écrire » doit être pleine et entière » : elle est inhérente à cet état, on ne sauroit l'en séparer, et tous les efforts qu'on feroit pour cela ne serviroient qu'à en accroître la puissance. « *Con-* » *quisitos lectitatosque*, dit *Tacite* en par- » lant de quelques libelles de *Fabricius Veïento* » que *Néron* avoit fait brûler, *donec cum* » *periculo parabantur*; *mox licentia habendi* » *oblivionem attulit.*

» Après avoir considéré, dit l'auteur en fi- » nissant, l'indépendance et les priviléges de » la presse dans leur rapport avec l'état po- » litique et moral des peuples, il me reste à » examiner par quel moyen légal, par quelle » méthode pratique, les gouvernemens peu- » vent réaliser les vues générales qui ont été » présentées, et parvenir à réprimer, dans les » productions du génie et de la pensée, la li- » cence des écrivains sans nuire à une sage li- » berté. Et puisque je viens d'établir en maxime, » qu'une nation mûre et perfectionnée a

» des droits qu'une autre n'a pas, aux con-
» cessions les plus favorables, je dirigerai mes
» recherches vers une nation de cette classe,
» et je supposerai qu'elle en est spécialement
» l'objet. »

« (La seconde partie de ce discours sera
» consacrée à ces recherches. »)

Le principal ministre d'un souverain d'Allemagne disoit qu'à l'époque où nous sommes, il falloit beaucoup parler aux princes de liberté, et aux peuples de soumission. De même peut-être, après avoir long-temps prôné la liberté indéfinie de la presse, est-il temps que les philosophes s'occupent de ses bornes légitimes. *Aqua domandiamo non tempesta.*

Un membre de l'académie lui a proposé de mettre au concours, pour sujet d'un prix d'éloquence, l'éloge de *J. J. Rousseau.* M. *Eymar* a combattu cette proposition, et les motifs de son opposition font la matière d'un important mémoire qui nous en promet plusieurs autres; et qu'il a présenté à l'académie sous le titre d'*appel à la postérité.* M. *Eymar* ne s'y est pas seulement attaché à attaquer une opinion qu'il ne partage pas, mais il a saisi une occasion favorable d'exposer ses idées sur le ca-

ractère, le talent, les principes du philosophe de Genève, et d'analiser une doctrine que peu de gens ont considérée dans son ensemble, et dont notre académicien a fait une étude particulière. La portion de ce grand travail dont nous allons rendre compte, n'en est pour ainsi dire que l'introduction; mais elle est bien propre à nous faire désirer ce qui doit la suivre.

Deux hommes, par des chemins divers, parvinrent, dans le dernier siècle, au plus haut degré de renommée. L'un tenoit le sceptre littéraire qui répandoit le plus vif éclat dans ses mains; l'autre sembla pendant quelque temps régner sur la philosophie. Les admirateurs de *Voltaire* furent peut-être plus nombreux: ceux de *Rousseau* furent plus passionnés; ils lui rendirent une espèce de culte. Nul parmi les modernes n'a obtenu au même degré cette adoration qu'eurent pour leurs maîtres les disciples des *Pythagore*, des *Epicure* et des *Platon*, et nul n'a pu mieux que lui devenir chef de secte.

Aujourd'hui, ces deux grands écrivains sont dénigrés avec la même ardeur qu'ils furent vantés de leur temps. Ceux qui autrefois les apprécioient avec leur cœur et leur raison, les jugent maintenant d'après leurs intérêts. C'est

la

la suite inévitable de nos commotions politiques auxquelles on les a accusés d'avoir donné l'impulsion. Mais comme leur destinée différa pendant leur vie, elle est encore diverse après leur mort. *Voltaire*, s'il faut en croire notre auteur, a bien mieux résisté aux traits de ses ennemis et s'est conservé un parti puissant, tandis que *Rousseau*, en butte à un dénigrement universel, ne trouve personne qui ose le défendre. « Heureusement, ajoute M. *Eymar*, » de telles éclipses du bon sens ne sont que » passagères. Tôt ou tard la raison triomphe » de la mode : tout ce qui est véritablement » beau et grand, surnage, reprend ses droits » sur l'estime et l'admiration ; et l'homme illustre, dont les écrits ont été flétris par un » inique jugement, en appelle avec un succès » infaillible, de ses contemporains prévenus ou » égarés, à la postérité mieux informée. »

Dans cet état de choses, proposer l'éloge de *Rousseau* seroit appeler l'insulte sur l'homme autour duquel nous voudrions rassembler les hommages. Les circonstances et la nature du sujet s'accordent également à le faire rejeter.

Examinons d'abord les circonstances.

Deux partis cruellement acharnés se disputent aujourd'hui en France le champ de bat-

tres et de la philosophie. L'un, affectant un zèle outré pour des opinions respectables, ose y mêler le fanatisme le plus intolérant, et voudroit nous ramener à des institutions gothiques et barbares, marquées depuis un siècle du sceau d'une universelle réprobation. L'autre, faisant main-basse sur ce que les hommes ont dans tous les temps révéré, pour y substituer je ne sais quelle doctrine obscure et audacieuse, sape tous les principes de la morale, et, s'autorisant des noms les plus illustres qu'il outrage en se les associant, profane le beau titre de philosophe qu'il voudroit exclusivement s'arroger; et quoiqu'il existe sans doute encore beaucoup de bons esprits qui savent se garantir également de la superstition hypocrite et du pirrhonisme insensé, la douceur et la modération qui s'unit toujours à la véritable sagesse, les éloignent de ces lices tumultueuses où se précipitent en foule les hommes violents qui comptent la vérité pour rien, et ne considèrent la littérature et la philosophie que comme des moyens d'ambition et des instrumens de vengeance. Quels juges pour *Rousseau* que de pareils hommes! Et comment espérer que ceux qui seroient dignes de le louer, consentent à attirer sur eux les traits dont on l'accable à

l'envi, et se dévouent volontairement à partager sa proscription ? Dans un tel état de choses, que doivent faire les amis de *Rousseau* ? Honorer et chérir sa mémoire en silence, et attendre le temps propice pour la venger. Il viendra sans doute ce temps. L'état de crise où se trouve parmi nous la philosophie, ne sauroit long-temps se prolonger. « Alors, ajoute l'auteur, proposons sans crainte l'éloge des philosophes, et quand nous prononcerons les noms des *Malesherbes* et des *Rousseau* dans nos programmes, soyons bien sûrs d'être entendus. »

Après avoir trouvé un des principaux motifs de l'animosité que manifestent contre *Rousseau* nos deux factions littéraires, dans les belles pages de l'*Emile* où ce philosophe a développé les grands et consolants principes de la religion naturelle, et a dévoué au mépris des siècles l'intolérante superstition, M. *Eymar* examine l'accusation qui a amassé tant de haines sur la tête du grand écrivain qu'il défend.

« On lui impute d'avoir préparé notre sanglante révolution par ses maximes, et fourni des armes aux brigands qui ont désolé notre patrie, par ses écrits politiques. Je n'ignore pas qu'en effet les auteurs de nos maux n'aient

» poussé le délire et l'audace, jusqu'à vouloir
» associer les principes de *Rousseau* avec leurs
» exécrables principes, et se faire un trophée
» de son nom et de sa respectable autorité.
» Mais quelle preuve entend-t-on tirer de cet
» excès de démence ? Le nom de *Rousseau*
» est-il le seul qui ait été ainsi profané ? Com-
» bien de fois celui du ciel a-t-il servi à cou-
» vrir les crimes des hommes ? et l'Evangile lui-
» même a-t-il été à l'abri de l'outrage qu'a
» reçu le *contrat social* ? La justice et la
» raison veulent qu'en jugeant un livre, on
» examine, non l'usage que des hommes per-
» vers ont pu ou peuvent en faire, mais celui
» qui résulte nécessairement de ce qu'il con-
» tient. Or, à juger des livres de *Rousseau*
» d'après cette règle, vous savez aussi bien que
» moi, MM., combien est faussé l'imputation
» dont je parle, et combien il seroit facile de
» démontrer que leur auteur, bien loin d'avoir
» provoqué notre révolution, s'il eût vécu de
» son temps, en eût très-probablement été
» la victime, et très-certainement l'ardent
» ennemi. »

Mais *Rousseau* a parlé avec transport de la liberté, et avec mépris des peuples esclaves. Sans doute, et honte à celui qui ne partage

pas de tels sentimens! » Mais cette liberté, l'a-
» t-il préconisée sans mesure et sans discerne-
» ment ? En a-t-il voulu doter également tous
» les peuples de la terre, grands ou petits,
» riches ou pauvres, simples ou corrompus? N'a-
» t-il pas mis, à la possession de ce précieux
» bien, les conditions les plus sévères ? Et n'a-
» t-il pas autant redouté, dans sa dispen-
» sation, les vices et la bassesse des serfs, que
» l'orgueil et les préjugés des maîtres ? On
» l'accuse d'avoir soufflé l'esprit de nouveauté,
» lui qui en a si bien reconnu les dangers;
» lui qui, à l'occasion d'un simple change-
» ment dans l'organisation des conseils, proposé
» par *l'abbé de St-Pierre*, a prévu et annoncé,
» d'une manière presque prophétique, l'épou-
» vantable bouleversement que pouvoit en-
» traîner l'innovation la plus simple dans une
» institution politique ébranlée de vétusté. »

Mais il s'est élevé contre les grands et les riches, et, par ses durs et piquants sarcasmes, il a provoqué les outrages dont ces deux classes ont été depuis accablées.

Il est vrai qu'il ne les a pas ménagées, et qu'il a dévoilé, avec autant de courage que d'éloquence, l'orgueil de l'une, la dureté de l'autre, et les vices de toutes deux. Mais dans quel

temps les a-t-il attaquées ? C'est lorsqu'il avoit tout à craindre de leur vengeance. L'a-t-on vu, comme tant d'autres, fouler lâchement aux pieds les idoles qu'il avoit encensées ? Non, il leur a fait entendre l'austère vérité au plus fort de leur puissance ; il les eût défendues au temps de leurs calamités.

Parcere subjectis et debellare superbos.

Mais *Rousseau* n'a-t-il pas fondé la légitimité de tout gouvernement sur la souveraineté du peuple ? Et n'est-ce pas sur ce principe subversif, que nos novateurs ont établi leur tyrannie ?

Mais oseroit-on prétendre que l'auteur du contrat social ait attaché, aux mots de *peuple* et de *souveraineté*, la signification absurde que les révolutionnaires leur ont donnée depuis ? La souveraineté nationale, et dans le fait et dans le droit, n'est-elle pas une chose incontestable ? Mais résulte-t-il de cela que tous les peuples, dans tous les cas, doivent en user de la même manière sans délégation, sans restriction ? N'est-il pas évident au contraire que son exercice a pour borne nécessaire l'intérêt même du peuple, son bonheur, son existence ? Faut-il de plus confondre des prin-

cipes de théorie avec leurs applications pratiques ? Tous les philosophes qui ont recherché l'essence du droit politique, n'ont-ils pas dû la considérer en elle-même et indépendamment des modifications qu'elle doit inévitablement recevoir des circonstances ? Nest-ce pas là ce qu'ont fait les *Platon*, les *Machiavel*, les *Bodin*, les *Locke*, les *Montesquieu* ? N'ont-ils pas tous cherché à se créer un modèle de perfection hypothétique et idéal, qui pût leur servir de mesure commune, mais dont l'imitation devoit infiniment varier, suivant les hommes, les temps et les lieux ? Et, dans ce que cette théorie pouvoit avoir d'applicable à l'état de la France avant la révolution, *Rousseau* n'a-t-il pas professé une doctrine entièrement contraire à celle qu'on lui prête si gratuitement, quand il a borné l'exercice de la souveraineté nationale aux nations peu nombreuses, pauvres, simples, etc., etc., lorsqu'il a proscrit le système représentatif, le seul cependant qui puisse s'allier avec la liberté dans un grand état, et qui soit compatible avec les mœurs actuelles de l'Europe ?

Et comment, continue notre auteur, nous étonnerions-nous de voir aujourd'hui *Rousseau* en butte à tant d'injustices, après l'avoir vu,

pendant sa vie, l'objet de tant de faux jugemens ?

Il fut accusé de contradictions entre sa conduite et ses principes; et l'on ne vouloit pas voir qu'il ne les présentoit que comme des théories générales sans aucun rapport avec ses goûts et sa manière de vivre particulière, et qu'il pouvoit fort bien blâmer une foule d'usages et d'opinions auxquelles il étoit cependant obligé de se conformer, et à quoi son exemple ne pouvoit rien changer.

Quand il prouvoit que l'homme étoit bipède par sa nature, on lui a imputé de vouloir le faire marcher à quatre pates, et on l'a taxé de chercher à le ramener dans les bois, lorsqu'il faisoit voir au contraire que notre espèce étoit essentiellement sociable et perfectible. On l'a accusé de condamner, d'une manière absolue, les lettres et les arts, quand il s'est borné à prétendre que « les lettres et » les sciences, quoique bonnes en elles-mêmes, » amènent à la longue et insensiblement, non » sur les individus, mais sur les nations en » masse qui les cultivent et chez lesquelles » elles sont en honneur, les effets d'une dé» pravation lente et sourde, en introduisant » chez ces nations le goût du luxe et de l'oi-

» siveté, et en leur faisant négliger, pour cou-
» rir après les apparences d'un vain savoir, des
» connoissances bien autrement importantes
» à leur félicité véritable. »

On a défiguré le système d'éducation de *Rousseau* en le morcelant et en affectant de prendre, dans un sens rigoureux et au pied de la lettre, les exemples qu'il donne pour mieux éclaircir ses principes. Enfin n'a-t-on pas vu un philosophe respectable taxer *Rousseau* d'avoir regardé le nombre et non le bien-être des hommes comme la mesure de la bonté d'un gouvernement, tandis que le chapitre du contrat social duquel on prétend tirer cette conclusion absurde, énonce précisément l'opinion toute contraire? A ces jugemens erronés il seroit facile d'en ajouter beaucoup d'autres; cependant les injustices des contemporains de *Rousseau* étoient bien loin d'approcher du déchaînement actuel.

Un motif plus grave encore que ceux que l'auteur a exposés jusqu'ici, doit, selon lui, faire décidément rejeter le sujet proposé à l'académie. Les opinions, les maximes, les systèmes, si l'on veut, du philosophe génevois, sont en contradiction parfaite avec les principes sur lesquels sont établies presque toutes les or-

ganisations politiques et l'administration des états de l'Europe. Or, sous ce point de vue, l'éloge de *J. J. Rousseau* entraîneroit nécessairement une critique, au moins indirecte, de beaucoup d'institutions qu'on peut ne pas approuver, sans doute, mais qu'il faut respecter.

Après avoir considéré l'éloge de *Rousseau* dans son rapport aux circonstances où il seroit proposé, l'auteur l'envisage en lui-même, et développe les obstacles qui lui semblent naître de la nature du sujet.

L'éloge d'un grand écrivain se compose de trois parties : sa vie, ses talens et ses ouvrages.

Un sage panégyriste s'interdira tout ce qui tient à la vie et au personnel de *Rousseau* ; car, sans prétendre justifier les confessions et les autres parties des mémoires de l'illustre génevois du côté de la morale, on peut avancer, sans crainte d'être contredit, que pour l'agrément, l'intérêt, l'originalité, il seroit difficile de se flatter d'aller plus loin que lui ; l'écrivain se trouveroit d'ailleurs engagé dans un défilé bien pénible et éprouveroit un grand embarras entre ce qu'il devroit à celui qu'il auroit entrepris de célébrer, et ce que deman-

deroient la vérité, la justice et l'impartialité. Il sera donc forcé de s'abstenir.

« Il en usera, dit l'auteur, à peu près de » même à l'égard des talens. *Rousseau* fut » doué, au plus haut degré, de celui d'écrire. » Il peignit, avec des traits de flamme, l'amour, » l'amitié, la vertu, les devoirs, toutes les » affections naturelles, et tous les sentimens » honnêtes. Sa pénétrante éloquence faisoit dire » à *Buffon* : *les autres prient*, *et Rousseau* » *seul commande*. Mais combien est mince » l'éloge du style, lorsqu'il n'est pas joint à » celui des pensées ! ou plutôt est-il permis » de les désunir, s'il est vrai que la véritable » éloquence parte de l'ame ? S'avisa-t-on ja- » mais de louer *Platon*, *Locke*, *Leibnitz* et » *Montesquieu*, uniquement pour leur style ? » Que les apologistes de *Rousseau* s'abstien- » nent donc, autant qu'il leur sera possible, » de le louer dans ses talens et dans son style ; » qu'ils le louent dans son génie immortel et » dans l'inappréciable et moelleuse substance des » ouvrages qui en ont été le fruit. Certes la » tâche qui leur reste, est encore assez grande » et assez belle, pour tenter ceux qui se sen- » tiront capables de la remplir.

» Mais où sont-ils ces vrais admirateurs de

» *Rousseau* ? Où trouver des hommes dignes
» de ce titre, et qui puissent se rendre l'ho-
» norable témoignage d'avoir fait tous les ef-
» forts nécessaires pour le mériter ? Pour ad-
» mirer *Rousseau*, il faut le connoître ; pour
» le connoître, il faut l'étudier, et l'étu-
» dier en silence dans une profonde et con-
» tinuelle méditation de ses ouvrages. Non,
» MM., ce n'est ni un enthousiasme passager,
» ni un frivole engoûment pour quelques traits
» heureux et brillans échappés d'une plume
» de feu, pour quelques beautés ravissantes
» éparses çà et là dans ses ouvrages, qui ca-
» ractérisent le disciple et le véritable ami de
» leur auteur; c'est une étude réfléchie des vé-
» rités et des principes qu'ils renferment ; c'est
» la connoissance approfondie de leur étroite et
» mutuelle liaison ; c'est l'application à saisir
» cette parfaite harmonie qui en fait un tout
» complet, un corps de doctrine indivisible,
» dont on ne peut détacher aucune partie sans
» le gâter, et dont toutes les parties tirent leur
» force de leur cohésion réciproque, comme
» une longue chaîne tire la sienne de la com-
» munication non interrompue de ses anneaux.
» Voilà les signes auxquels on reconnoît l'ad-
» mirateur et le disciple de *Rousseau* ! Voilà

» les seuls titres avec lesquels on peut préten-
» dre à l'honneur de glorifier sa mémoire, et
» de verser des fleurs sur sa tombe ! Or, ces
» titres, je le demande encore, où trouver au-
» jourd'hui des hommes qui en soient révêtus ? »

M. *Eymar* va plus loin, et il ne craint pas d'affirmer que, soit légéreté, soit paresse, soit insouciance, soit mépris, les écrits de *Rousseau* ne sont presque plus entendus de nos jours, et sur-tout de ceux qui les traitent avec le plus de dédain ; car il est bien plus facile de dénigrer un philosophe que de l'étudier. Notre académicien allègue, comme une preuve sans réplique de ce qu'il avance, le reproche d'inconséquence que l'on fait au système de philosophie qu'il défend et dont il s'engage à montrer l'ensemble, la parfaite union et l'enchaînement dans un nouveau mémoire qui contiendra un exposé méthodique de toute la doctrine de *Rousseau*. L'auteur trouve les causes d'une si singulière ignorance dans la frivolité de la nation, dans son dégoût pour les lectures sérieuses et pour les spéculations purement philosophiques, dispositions naturelles aux français et auxquelles la révolution a donné plus de force ; enfin, et principalement dans l'état actuel des mœurs publiques qui nous fait

les a brisées, et, torrent désastreux, il a dévasté les campagnes.

Qu'ont dit cependant les philosophes aux gouvernemens menacés de ces effrayantes explosions ? « Conformez-vous au temps. Loin » de combattre les progrès des lumières, favo» risez-les au contraire ; appliquez-vous à en » diriger l'effet. Corrigez vos institutions à me» sure qu'elles vieillissent ; proportionnez-les à » l'intelligence de ceux qu'elles doivent régir ; » efforcez-vous d'épurer la morale des peuples, » et sur-tout augmentez, par tous les moyens, » leur aisance et leur bonheur. Jamais un bon » gouvernement n'a rien à craindre d'une na» tion instruite, et ce n'est ni sous les *Trajan* » ni sous les *Napoléon*, qu'ont éclaté les » bouleversemens qui renversent les empires. » Encore une fois prenez-y garde, l'enfant est » devenu homme, l'habit que vous le contrai» gnez de porter, le met à la torture ; il va le » déchirer en lambeaux. » Si les grands de la terre, si ces hommes qui mettent un si grand prix au triste et dangereux honneur de commander aux autres, eussent suivi de si sages maximes, s'ils eussent écouté la voix des sages, que de calamités ils eussent prévenues, que de sang ils eussent épargné !

Que

Que l'on cesse donc d'accuser les philosophes d'un mal qu'ils prévoyoient de longue main et dont ils indiquoient l'infaillible remède. On dit que des malheureux retenus long-temps dans les ténèbres d'un cachot, ont été frappés d'aveuglement en revoyant subitement le jour ; mais pense-t-on que ce soit au soleil que l'on doive en faire un reproche ?

Il n'y a point de science où l'esprit philosophique soit plus nécessaire que dans la médecine, et peut-être n'y en a-t-il aucune où l'on s'en soit moins aidé. Il falloit une curiosité active et éclairée pour découvrir ou observer les faits, et une savante méthode pour les comparer, les analiser, les classer et en tirer des principes. Mais d'une part, un grossier empirisme, de l'autre, la manie des systèmes se sont partagés l'empire médical ; et l'esprit de parti qu'enfantent toujours les opinions exclusives, y a régné despotiquement.

Il faut avouer que cette manière d'étudier et de pratiquer une science si importante et qui nous touche de si près, a dû beaucoup prêter au ridicule, et telle est en effet la principale cause des doutes et des sarcasmes dont l'art de guérir a été de tout temps l'objet. Mais

les gens raisonnables savent très-bien que l'incertitude de la médecine, en beaucoup de cas, n'en exclut pas l'utilité dans un grand nombre d'autres; et, quant aux railleurs, les médecins ne s'en embarrassent guères, bien sûrs qu'ils sont de les atteindre un jour et de les voir tous changer de langage. Leur confiance sur ce point est telle qu'ils ne craignent pas de se mêler eux-mêmes à ces plaisanteries dont on les accable; ils n'ignorent pas qu'ils n'y perdront rien et qu'elles n'ont pour eux aucun danger.

Une bonne méthode d'étudier et d'exercer la médecine, sera la première recherche du médecin digne de ce nom. C'est pour lui le plan de campagne du général, la carte du navigateur: elle lui montrera les erreurs de ses devanciers et lui éclairera la route qu'il doit suivre.

C'est à remplir ce double but, que M. *Phelip* a consacré un écrit ayant pour titre: *Sur les abus de l'esprit de parti en médecine, considéré chez les anciens et chez les modernes, et sur les moyens de s'en garantir.* Bien différent de cette foule de médecins qui ont appris et qui exercent la médecine comme on apprend et comme on exerce des professions mécaniques, M *Phelip* l'a profondément mé-

ditée ; constamment il a pris pour guide cette philosophie que nous réclamions tout-à-l'heure ; et la manière dont il analise et dont il juge cette foule de théories qui ont si long-temps constitué la médecine, sera pour le public éclairé un garant certain de l'esprit, des lumières et de la sagesse qu'il apporte dans sa pratique.

Le double objet de son travail offroit à l'auteur une division simple qu'il a adoptée. Que faut-il faire ? Que faut-il éviter ?

La partialité des médecins, dit notre académicien en commençant, « a tellement défi-» guré la science, qu'on seroit presque tenté » d'appliquer à son histoire ce que disoit *Be-*» *caria* de celle des hommes : *C'est une mer* » *immense où l'on voit surnager çà et là quel-*» *ques vérités mal connues.* M. *Phelip* va parcourir rapidement cet Océan et signaler ces vérités ; il va nous retracer les opinions diverses professées en médecine, depuis l'école de *Pythagore*, jusques à celle de *Barthez*. On sent assez que nous ne pouvons le suivre que de l'œil et de loin en loin, dans une aussi longue course.

Les premiers médecins furent les chefs des peuples, les prêtres et les jongleurs. La poésie

en ces temps reculés se joignoit à la médecine; et de son mélange à l'étude du ciel, naquit l'astrologie dans les plaines de l'Euphrate. En Grèce les prêtres d'*Esculape* formoient les colléges de médecins, et ses temples furent des écoles parmi lesquelles se distinguèrent celles de *Rhodes*, de *Gnide*, et de *Cos* bien moins célèbre pour avoir été long-temps dirigée par les descendans du dieu, les *Asclépiades*, que pour avoir vu naître *Hypocrate* dans son sein.

Quelques philosophes tels que *Pythagore* en Italie, *Aeron* en Sicile, etc., etc., avoient enseigné la médecine avant ce grand homme; mais il parut, et tous ses prédécesseurs furent oubliés: ses principes furent ceux de la nature, parce qu'il les puisa dans son observation. Il saisit cette heureuse union de faits et de raisonnemens qui peut seule avancer la science. *Hypocrate* est peut-être le plus grand philosophe de la Grèce. Les routes ouvertes par tous les autres n'ont abouti qu'au pays des chimères: celle qu'a tracée *Hypocrate*, conduit seule à la vérité, de laquelle se sont écartés tous les médecins qui ont voulu suivre d'autres chemins.

Après sa mort, ses élèves, comme les généraux d'*Alexandre*, déchirèrent son empire en

le partageant. Les provinces de la science qui unies se soutenoient et s'entr'aidoient, devinrent ennemies dès qu'elles furent divisées. Des sectes se formèrent, et ceux qui en embrassèrent les principes, s'y livrèrent sans modification et d'une manière absolue. Ainsi les dogmatiques prétendirent établir toute la puissance de la médecine sur la seule force du raisonnement, tandis que les empiriques rejetoient la connoissance des causes, pour s'en tenir purement à celle des faits.

« Que faut-il penser de ces deux systèmes, » se demande M. *Phelip?* Leurs auteurs étoient-» ils également fondés à les soutenir? On ne » peut douter que la médecine ne doive de » grands services à l'expérience: sans son aide » elle auroit eu une marche fort incertaine. Les » raisonnemens les plus solides, les principes » les plus lumineux en tirent toute leur force; » mais les empiriques ne montroient pas une » sagesse complète de rejeter toutes les con-» noissances qui faisoient l'objet des recherches » des dogmatiques. Quand ils n'auroient re-» gardé cette portion de leur savoir que comme » des conjectures, ces conjectures leur auroient » été profitables. L'unique recherche des causes » ne forme point le médecin, mais elle le

» dispose à pratiquer la médecine avec plus
» de succès. La plus parfaite ressemblance
» d'un cas avec un autre, aidée d'une grande
» expérience, ne suffit pas pour faire un choix
» des meilleurs remèdes. Que de maladies dif-
» férentes le médecin rencontre à chaque
» instant : chaque tempérament leur donne
» une physionomie nouvelle ; et s'il ne sait
» pas se rendre raison de la différence des
» phénomènes, ses secours seront pris au ha-
» sard, et de tristes terminaisons attesteront son
» ignorance. Les dogmatiques n'étoient pas
» également sans reproche quand ils négli-
» geoient, avec une affectation excessive, de re-
» courir à l'expérience pour ne s'occuper que
» des causes dépendantes de notre organisa-
» tion élémentaire, de toutes celles en un mot
» dont l'explication devoit échapper à l'entende-
» ment. Car, si l'on ne peut parvenir à la con-
» noissance de l'inconnu, qu'après avoir ac-
» quis celle du connu; si les conceptions les
» plus profondes ne nous offrent des lumières
» utiles que lorsque l'expérience a sanctionné
» leur application, nous devons avouer que
» leurs antagonistes étoient fondés à leur
» adresser ce langage. Peu importe de savoir
» comment la digestion se fait, pourvu que

» l'on connoisse les alimens qui la troublent, » et ceux qui la facilitent. Enfin, pour porter » un jugement réfléchi sur le mérite de ces » deux sectes, il faut dire avec *Celse : Ratio-* » *nalem quidem puto medecinam esse debere* » *instrui ab evidentibus causis obscuris om-* » *nibus non à cogitatione artificis, sed ab* » *ipsâ arte rejectis.* »

C'est par ce même esprit d'exclusion et de partialité, que les méthodistes faisoient consister le secret de l'art de guérir dans la distinction des rapports mutuels des maladies, qu'ils bornoient au resserrement, au relâchement et à l'état mixte, sans égard pour l'âge, les forces, le pays, les habitudes, les saisons, la nature et la partie malade, et qu'ils ne voyoient des moyens curatifs que dans l'air froid et les alimens pour resserrer, et, dans la saignée, les fomentations et les lavemens émolliens pour relâcher.

C'est ainsi que les solidistes ne se mettoient pas en peine de distinguer l'état passif des solides et leur manière d'agir sur les fluides, et qu'ils sacrifioient la perfection de leur méthode à sa simplicité;

Que les dogmatico-galéniques, forçant, dans l'application, les principes de leur illustre maî-

tre, soutenoient que l'intempérie des quatre principales qualités, le chaud et le froid, le sec et l'humide, provenant de leur excès, elles exigeoient des remèdes capables d'agir de la même manière en sens inverse;

Que les chimistes, considérant le corps humain comme un laboratoire, attribuoient toutes les maladies à la surabondance des acides ou des alcalis, combattoient les uns par les autres sans tenir aucun compte des modifications que les forces digestives peuvent faire éprouver à toutes sortes de médicamens, et ne comptant pour rien l'expérience, démentant les faits les plus authentiques et remplaçant les moyens les plus sûrs par les plus arbitraires, assimiloient la nature à une puissance aveugle qui ne suit aucun ordre dans ses mouvemens, et soumettoient les substances vivantes aux mêmes lois que les substances mortes.

C'est ainsi que les hydrauliciens et les mécaniciens, appliquant au corps humain les lois de la physique et des mathématiques, n'attribuoient les maladies, les premiers, qu'à l'embarras des vaisseaux, à la diminution de leur calibre et à la difficulté qu'éprouvoient les globules de sang à passer à travers des vaisseaux capillaires; les seconds, qu'au dérange-

ment des solides dans lesquels ils ne voyoient que des cordes plus ou moins tendues, dont le plus ou le moins de frottement communiquoit la vie, et étoit le principe de nos fonctions.

C'est ainsi que *Sthal* sur les pas d'*Aretée*, reconnoissant dans les corps vivants une puissance motrice, et pensant qu'elle étoit due à l'ame rationnelle, se faisoit une loi de n'en jamais déranger la marche par des remèdes violens ;

Que, par l'effet de la rivalité entre les universités, les unes proscrivoient absolument ce que d'autres adoptoient sans restriction et sans partage, comme, par exemple, l'émétique en horreur à *Dehaen* en Hollande, tandis qu'il étoit vanté par *Bordeu* en France et par *Cullen* en Angleterre ; la saignée toujours refusée par *Vanhelmont*, et presque regardée comme le remède unique à Paris.

C'est ainsi que le traitement des maladies nerveuses a donné lieu aux plus étranges controverses, sans distinguer les causes diverses qui les entretiennent ;

Que les uns en ont toujours vu la cause dans une direction vicieuse des forces et les autres dans la foiblesse ;

Que, dans le traitement de la petite vérole, *Sydenham* et son école, redoutant l'abus des échauffans, n'ont cherché les moyens de guérison que dans la saignée, le petit lait et les calmans; et qu'au contraire *Morton* et ses disciples ne cessoient d'administrer la thériaque, la chaux d'antimoine, l'esprit de corne de cerf, etc., et que souvent deux malades, sous le même toît, et soignés par le même médecin, éprouvoient cependant un sort différent, parce qu'ils étoient traités de la même manière, quoique l'un eût un tempérament sanguin, et l'autre un tempérament pituiteux.

C'est ainsi que quelques mauvais effets du camphre et du quinquina, observés par des médecins, leur ont fait irrévocablement rejeter ces remèdes et fonder une règle générale sur un petit nombre de cas particuliers.

C'est ainsi que les médecins diffèrent souvent, non seulement sur le choix des médicamens, mais encore sur le moment de les administrer;

Que, dans la médecine expectante et dans la médecine agissante, la différence des maladies n'a pas toujours déterminé les médecins dans la nature du traitement; que la timidité, le

goût particulier, et quelquefois le défaut de pénétration, retiennent l'un dans l'inaction, et que l'autre est poussé à agir par la présomption ou par un caractère hasardeux et tranchant.

C'est ainsi enfin que la doctrine médicale de *Brown*, qui n'a fait que ressusciter, après *Veikard* et *Franck*, les idées antiques de *Témison*, a borné la source des maladies à un excès de force ou à un excès de foiblesse, et accommodé les moyens curatifs à ce système.

Cette énumération des diverses méthodes tant anciennes que modernes, infectées du vice de partialité, est accompagnée, dans le mémoire de M. *Phelip*, du développement de leurs inconvéniens et de leurs dangers : il prouve que trop souvent elles ne proviennent que d'une application forcée des maximes les plus saines, et que leur lumière quelquefois éblouissante n'éclaire que pour égarer.

Heureusement l'esprit philosophique opéra vers le milieu du XVIII.e siècle, dans l'étude de la médecine, une révolution salutaire à laquelle contribua puissamment l'école de Montpellier et principalement, dans cette école célèbre, son ex-chancelier *Barthez* qu'un savoir immense, un génie profond, une élocution facile et bril-

lante, et des travaux enfin aussi précieux que multipliés, ont rendu si recommandable, que son nom mérite d'être à jamais placé à côté des hommes qui ont le plus influé sur les progrès des lumières de leur siècle.

Depuis cette révolution, la médecine a pour loi de ne pas toujours tirer une induction particulière d'un principe universel, de donner une application entière à l'histoire des maladies, de ne regarder comme causes certaines que celles que l'expérience a établies, et de se conformer avec une attention respectueuse aux vues éprouvées de la nature.

Si nous n'avons pu jusqu'ici, à notre grand regret, qu'indiquer les objets que M. *Phelip* à traités et développés, nous le laisserons du moins exposer lui-même la conclusion qu'il tire de ce qu'il a ci-devant établi.

« Tels sont les excès auxquels s'abandonnent ceux qui ne varient point leur méthode » suivant les forces du malade, l'espèce d'affection qui réclame leurs secours, le temps » de l'année où elle a lieu, qui ne savent pas » distinguer la fièvre dépurative de la fièvre » corruptrice. Ils imitent assez bien ces pilotes » mal habiles qui exposent leurs vaisseaux à » un naufrage certain en opposant la même

» manœuvre, quels que soient les vents qui les
» assaillent. Je ne signalerai point ici les in-
» dications diverses de ces deux méthodes, puis-
» qu'elles doivent trouver place dans la deu-
» xième partie de ce mémoire.

» Ce seroit peut-être ici le lieu de parler
» de la doctrine médicale de *Brown*, qui, tour-
» à-tour produite et abandonnée dans le cours
» du siècle dernier, sembla recevoir à sa fin
» un nouveau crédit sous la plume de *Vei-*
» *kand* et de *Franch*; mais une doctrine qui
» diffère si peu de celle du *strictum* et *laxum*
» de *Themison*, dans laquelle tout paroît ra-
» mené à la folle espérance de pouvoir diviser
» les maladies en celles qui proviennent de
» l'excès de force, et celles qui dépendent de
» foiblesse, et que l'on pourroit guérir en di-
» minuant ou ajoutant des stimulans nécessaires
» à l'entretien de l'excitabilité vitale; une doc-
» trine qui rejette par conséquent, d'une ma-
» nière si absolue, toute théorie fondée sur
» les facultés et les altérations propres aux
» fluides, et tout ce qui a reçu la sanction
» de l'expérience, est atteinte d'un vice radical
» dont l'évidence rend toute démonstration à
» ce sujet fastidieuse et superflue; ouvrage
» d'un génie plus singulier que sage, plus

» hardi que judicieux, conçu plutôt dans la » chaire qu'au lit du malade, ne présentant » que des observations tronquées, des expli- » cations forcées, des conséquences précipitées, » nous devons la ranger au nombre de ces sys- » tèmes dangereux qui éblouissent plus qu'ils » n'éclairent et qui sont des obstacles toujours » renaissans aux progrès de la science.

» Ainsi, après avoir offert un nombre suf- » fisant d'exemples, des abus auxquels peu- » vent donner lieu les méthodes exclusives, » les avoir examinés dans leur source comme » dans leur résultat, j'ai porté, je crois, jusques » à l'évidence, cette vérité que la partialité est » l'ennemie la plus funeste d'une bonne mé- » thode; que son ascendant est d'autant plus » pernicieux, qu'elle est le plus souvent le par- » tage de l'orgueil et de l'ignorance; qu'elle » semble mettre sur les yeux du médecin un » voile à travers lequel seulement il considère » les phénomènes d'une maladie. Alors, dit » *Zimmerman*, *les objets qu'il examine, ne* » *font que réfléchir les traits de celui qui* » *les observe.* Encore si celui qui adopte un » système, avoit aussi en partage les talens » de ceux qui l'ont créé, notre censure se- » roit peut-être sans fondement.

» En effet notre intention n'a pas été de » considérer ces abus principalement dans leurs » auteurs, mais plutôt dans ceux qui les adop- » tèrent sans être capables d'en saisir l'en- » semble, d'en faire une juste application. *Ga-* » *lien* fait révérer sa méthode, mais ses suc- » cesseurs lui donnent une interprétation qui » la dénature. Avec le génie toutes les dif- » ficultés s'aplanissent; sans lui des idées qui » seroient supportables, peuvent devenir des er- » reurs; et on peut dire, d'une manière fi- » gurée, que les systèmes divers dans les mains » de ceux qui les ont suivis sans discernement, » ont ressemblé souvent à ces ruisseaux qui » deviennent d'autant plus fangeux, qu'ils s'éloi- » gnent de leur source. »

Mais ce n'est point assez d'avoir développé les abus, il faut encore en indiquer le remède et tracer les moyens de rendre impartiale une méthode en médecine. C'est le but que se propose M. *Phelip* dans la seconde partie de son travail; il prend dans cette recherche *Hypocrate* pour guide. La méthode du père de la médecine fut le résultat du raisonnement fortifié par l'observation, l'expérience et l'analogie; et c'est en se pénétrant de l'étude de ce grand modèle, que le médecin

pourra se rapprocher de cet esprit divin qu'exige de lui le sage de Cos.

Il n'y a point de méthodes parfaites ; leur insuffisance naît des variations d'une même maladie, suivant les individus qui en sont affectés. La division proposée en méthode naturelle et méthode artificielle, n'est point assez exacte; et puisque la science du médecin doit embrasser la théorie et la pratique, l'auteur croit qu'il faut adopter la division commune en méthode pathologique et méthode térapeutique.

M. *Phelip* considère dans la première la nosologie, la séméiologie et l'éthiologie.

La nosologie classe les maladies suivant les rapports qui les unissent. La connoissance du siège ou des symptômes, ne peut servir de base à une telle classification : ce seroit multiplier les espèces à l'excès, et c'est avec raison que l'on préfère la division, d'après les causes des maladies et leur traitement. Le médecin doit considérer l'étude approfondie de la nosologie, comme une route certaine pour parvenir à l'importante connoissance des signes.

Cette connoissance exige, de la part du médecin, l'attention la plus scrupuleuse. Pour y parvenir, aucun détail ne doit lui paroître minutieux.

Il s'attachera à distinguer les signes essentiels de ceux qui ne sont qu'accessoires ; il étudiera toutes les circonstances ; il démêlera tous les caractères qui peuvent éclairer son pronostic ; et c'est ainsi qu'il parviendra à assigner avec succès les causes de la maladie.

L'éthiologie est la partie la plus philosophique de la médecine ; celui qui ne connoît pas la cause d'une maladie, pourra difficilement la guérir ; et si la recherche des causes trop éloignées est infructueuse, le médecin tirera de grands secours de l'étude des causes prochaines, telles que les constitutions atmosphériques, les révolutions des âges, les effets des passions, l'action des alimens, etc., etc. Le meilleur ordre à suivre dans la recherche des causes, consiste à les diviser en prédisposantes, en occasionelles, et en celles qui sont plus rapprochées de la maladie, comme les matérielles et les formelles. Mais ici, sur-tout, le médecin aura besoin d'appeler le raisonnement à l'aide de l'observation, et d'interroger la physiologie récréée pour ainsi dire dans notre siècle, et poussée à un degré si voisin de la perfection.

Passant de la pathologie à la méthode thérapeutique, M. *Phelip* la divise en méthode adjuvante pour les maladies qui sont dans la

dépendance des actes de la nature, et en méthode coercitive, pour celles qui ne peuvent attendre leur issue que des moyens de l'art. Dans l'une, le médecin semble agir sur la nature plus que sur la maladie; dans l'autre, plus sur la maladie que sur la nature. Mais ce qui concerne ces deux méthodes, a besoin d'une courte explication.

On peut diviser les maladies en connues et inconnues : ces dernières sont celles où le développement s'opère avec tant d'obscurité, que le médecin ne sauroit d'abord en assigner la cause et le type; dans ces cas, faut-il s'en tenir à ce que l'on appelle la médecine expectante, et se condamner à l'inaction ? Non sans doute. C'est alors le cas d'employer les moyens généraux qui soulagent les malades sans troubler la marche de la maladie. L'auteur s'appuie ici, contre la décision d'*Avicennes*, de l'exemple de *Galien* et de l'opinion de *Barthez*.

La méthode adjuvante a pour objet de suivre pas à pas les mouvemens de la nature, de les relever s'ils sont trop foibles, de les modérer s'ils sont trop forts, de les détourner s'ils s'égarent, de respecter enfin le moment de la dépuration.

« La méthode coercitive, continue M. *Phelip*, me paroît au contraire convenir, 1.° dans » les fièvres abdominales si communes dans les » villes, selon les remarques de *Baillou*, *Bordeu* et *Sthol*, dans lesquelles le canal alimentaire est surchargé de substances incapables d'assimilation, à peine susceptibles » d'une légère mitification qui les dispose à » l'évacuation; 2.° dans ces maladies appelées » par *Sthal* corruptives, soit qu'elles proviennent d'un mauvais traitement, soit que ce » soit leur nature: celles qui présentent la nature accablée sous un fardeau qui surpasse ses » forces, comme dans les fièvres devenues malignes, ou mises en mouvement d'une manière irrégulière et violente, comme on le voit » dans les fièvres éminemment pernicieuses; 3.° » dans les maladies chroniques pour la guérison desquelles la nature ne paroît rien entreprendre. Dans ces diverses circonstances, » le médecin seroit homicide s'il parloit un » seul instant d'observer. Dans le premier cas, » les évacuans seront répétés avec une activité » réfléchie: dans le second cas, les moyens les » plus héroïques seront employés sans délai et » sans cette parcimonie aussi dangereuse que » le refus; c'est alors que cette méthode sera

» tour-à-tour analitique, perturbatrice et em-
» pirique; dans le troisième, c'est-à-dire, dans
» les maladies chroniques, il faut s'efforcer de
» les convertir en aiguës, par les moyens re-
» connus les plus efficaces, de la manière la
» plus conforme aux mouvemens salutaires que
» la nature sembloit préférer. C'est précisément
» dans ces sortes de cas qu'il ne faut pas chan-
» ger trop vîte de méthode, mais observer si
» elle soulage ou si elle affoiblit. En effet
» quels désordres n'arriveroient-ils pas, si dans
» les affections vaporeuses, par exemple, à l'u-
» sage infructueux des relâchans, on substituoit
» tout-à-coup des toniques très-actifs? Ils res-
» sembleroient assez à ceux que l'on remarque
» dans une fièvre anomale, après le passage
» brusque d'une température chaude à une
» température froide.

» C'est dans le sage emploi des médica-
» mens, que le discernement et l'impartialité
» du médecin doivent se faire remarquer. L'en-
» thousiasme en faveur des uns, la préven-
» tion contre les autres, sont également con-
» damnables. Il ne doit donner sa confiance
» qu'à ceux dont le succès est reconnu par
» l'expérience la plus respectable; il seroit
» même à désirer qu'il eut eû l'occasion d'en

» faire lui-même l'épreuve. Aucun préjugé ne » le fera balancer dans son choix: il ne doit » pas ignorer que le remède qui a coûté la » vie dans une maladie, peut la sauver dans » celle-ci ; c'est ainsi que très-souvent l'émé- » tique a produit de mauvais effets dans les » pleurésies inflammatoires et nerveuses, tandis » qu'il a fait avorter par enchantement une » péripneumonie gastrique. Le quinquina a pu » pareillement enrayer des évacuations salutaires » dans une maladie faussement soupçonnée de » malignité. Ce mauvais succès ne le fera pas » proscrire dans une fièvre intermittente per- » nicieuse, ou dans toute autre espèce de fiè- » vre dont il importe de borner les redouble- » mens. La saignée pareillement peut avoir » été funeste dans une fièvre synoque putride. » Ce malheureux accident ne la fera pas ou- » blier dans une maladie inflammatoire, ou pro- » venant de suppression d'évacuations sanguines. » On doit s'appliquer davantage à faire un bon » choix de remèdes, qu'à les consigner dans » des formules élégantes, et éviter, autant que » possible, les remèdes trop composés. »

On voit combien notre académicien, prenant pour lui-même les conseils qu'il donne, a réfléchi sur la marche que doit tenir le mé-

decin, et a sagement ordonné sa méthode. Il consacre ainsi, par une heureuse expérience, la vérité et l'utilité de ses principes, et confirme la bonté de sa théorie par les succès de sa pratique.

Écoutons l'auteur lui-même dans le résumé de ses opinions, et dans le portrait qu'il trace du vrai médecin dont il n'a pas eu besoin de chercher bien loin l'original.

» Tel est, dit-il, le tableau nécessairement » abrégé des méthodes que les principales di- » visions des maladies me paroissent exiger. Je » crois que l'on n'y rencontre aucun des dé- » fauts qui déparent celles dont j'ai offert » le rapprochement. Celui qui les mettra en » pratique, n'affectera point le mépris des dog- » matiques pour les secours de l'expérience, » ni l'insouciance des empiriques pour la con- » noissance des causes. Mettant à profit les » erreurs des partisans de *Themison* et de *Ga-* » *lien*, il portera une égale attention sur les » phénomènes que présentent les diverses mo- » difications des solides et des fluides; aux se- » cours éprouvés de l'observation, il ne subs- » tituera point ceux que dicteront les orgueil- » leuses et incertaines explications des chi- » mistes, circonscrivant dans de justes bornes

» l'application des lois de la physique au corps
» humain, de la métaphysique au principe qui
» le régit; il n'aura ni l'activité démesurée des
» mécaniciens, ni l'inertie des animistes; il se
» conduira à l'égard des hypothèses, comme
» l'abeille à l'égard des fleurs dont elle n'en-
» lève que ce qui lui est fructueux. Pénétré de
» la variété des maladies par leur forme, de
» leur rapprochement par leurs causes; con-
» vaincu de la nécessité d'attaquer directement
» celles-ci; éclairé par les signes qui les dé-
» voilent; enfin, temoin de leurs résistances à
» des moyens trop uniformes, il n'adoptera
» point de méthode exclusive; il préférera celle
» que le caractère connu de la maladie exige;
» elle sera constamment proportionnée aux
» efforts de la nature dont il observera la
» marche avec un respect religieux. Pour en
» faire une application utile, il mettra à contribu-
» tion tous les moyens que l'histoire de l'art
» lui présente, sans passion pour ceux-ci,
» comme sans prévention pour ceux-là. La va-
» nité ne lui fera pas préférer, sans réserve,
» ceux qui lui sont propres, et la jalousie,
» rejeter ceux de ses rivaux. Enfin, il n'aura
» ni la pusillanimité qui rend les secours inu-
» tiles, ni la précipitation qui les rend meur-

» triers. C'est avec une conduite, aussi me-
» surée, qu'il peut s'élever à la hauteur de
» ses fonctions, et forcer en sa faveur l'estime
» des gens de bien. »

Histoire.

L'origine des Francs, l'histoire de leurs nombreuses excursions, leur établissement dans les Gaules, la peinture des mœurs de ce peuple, la recherche de la trace de son caractère dans celui qui distingue aujourd'hui les Français, tels sont les objets qui forment la matière d'un mémoire lu par M. *Dampmartin* à la séance publique.

Suivant l'auteur, les usages et les noms propres des Francs fournissent la preuve qu'ils étoient un composé de plusieurs hordes de germains dont la confédération prit un nom commun qui annonçoit l'amour de ce peuple pour la liberté.

Des pays qui séparent l'Elbe de la mer Baltique, M. *Dampmartin* les suit entre l'Elbe et le Necker, du Necker au Rhin, et même au delà du Rhin où ils furent successivement poussés par la surabondance de leur population, et par l'inquiétude commune à tous les

barbares. Mais, au milieu du troisième siècle, *Aurélien* qui commandoit à Mayence, les fit rentrer dans les limites qu'ils avoient franchies.

Quatre ans après ils reviennent sur leurs pas, traversent la Gaule, ne sont point arrêtés par les Pyrénées, pénètrent en Espagne, la désolent pendant dix années, poussent leurs incursions jusqu'en Afrique, et reviennent chargés de butin dans leur patrie.

D'abord, ils se contentoient d'enlever les vivres, le fourrage, le bétail; bientôt, familiarisés avec les richesses, par leur séjour au milieu des nations étrangères, ils ravirent l'argent, l'or, les meubles précieux et les femmes.

Plus ils s'éloignèrent de la simplicité des mœurs germaines, et moins ils mirent de confiance dans leur infanterie. « La préférence donnée à la cavalerie, dit à cette occasion M. » *Dampmartin*, fut chez tous les barbares, » un des premiers pas vers le luxe. »

Les Francs ne se montrèrent pas moins redoutables sur la mer que sur la terre, lorsqu'ils se furent rendus maîtres de la Batavie.

Le courage et l'habileté de *Probus*, mirent, au moins pour un temps, un terme à leurs ravages. Il fonda des colonies de ceux que la

victoire fit tomber dans ses mains ; ou il les incorpora dans ses armées. Ce fut une poignée d'entre ces derniers qui, chargés de défendre la côte maritime de Pont contre les insultes des Alains, partirent de l'embouchure du Phase, sur des vaisseaux dont ils s'étoient emparés, traversèrent le Bosphore et l'Hellespont, cotoyèrent l'Espagne et la Gaule, et arrivèrent aux bouches du Rhin, enrichis des dépouilles de l'Asie, de la Grèce, de Syracuse et de l'Afrique, qu'ils avoient pillées.

« L'exemple de leurs succès, dit un his-
» torien célèbre, enflamma leurs compatriotes,
» et ouvrit, à ces esprits avides d'entreprises, une
» nouvelle route aux honneurs et aux richesses. »

Les Romains ne pouvant les vaincre, essayèrent de les gagner. Leurs chefs attirés à Constantinople, ne tardèrent pas à parvenir aux premières dignités de l'état. L'un d'entr'eux s'assit au trône impérial ; un autre fut assez puissant pour oser se revêtir de la pourpre ; un troisième ne craignit pas de braver son maître, et disposa de l'empire ; et, sous les enfans de *Théodose*, la nation entière parut assez redoutable pour que *Stilicon* se crût obligé d'acheter chèrement son alliance.

Tant qu'on tint les engagemens qu'on avoit

pris avec les Francs, rien n'ébranla leur fidélité ; mais, aussitôt que le désordre des finances retarda les tributs, les courses recommencèrent.

« Dès ce jour, dit M. *Dampmartin*, les » Gaules excitèrent les désirs d'un peuple belliqueux, qui ne prononçoit qu'avec mépris le » mot de paix; à qui toute autre profession » que celle des armes paroissoit triste et même » avilissante, et qui, passionné pour les plaisirs, étoit avide de butin. »

Cependant *Pharamond* et ses trois successeurs n'étendirent pas leurs établissemens au delà de la Somme. *Clovis* fut le premier qui agrandit et affermit la domination des Francs dans les Gaules.

« Les Gaulois, dit M. *Dampmartin*, avoient » bien dégénéré de cette antique valeur tant » de fois célébrée par les historiens et par les » poëtes. Ce n'étoient plus ces guerriers dont » les invasions armoient tous les Romains sans » nul égard aux prérogatives sacerdotales, lors» que *Brennus*, excité par la soif des vins d'Italie, planta ses drapeaux sur les débris fumans de Rome, et qu'après avoir éprouvé » une défaite, il eut encore assez de puissance pour fonder le royaume de Galatie.

» Ce n'étoient plus ces hommes que *César*, » animé du désir d'abattre ses rivaux et de » renverser le pouvoir républicain, combattit » dix années de suite avant de les soumettre, » et qu'il reconnut les ennemis les plus pro- » pres à rendre ses soldats invincibles. Dans » le cinquième siècle, ces Gaulois, jadis si fa- » meux, étoient méconnoissables ; ils négli- » geoient l'exercice des armes : à la place d'ar- » senaux et de champs de Mars, leurs villes » offroient des écoles de rhéteurs, des bains » somptueux et des spectacles lascifs ; l'imita- » tion du peuple conquérant, qui n'est chez » les vaincus qu'une recherche de la flatterie, » dégradoit leur caractère national : ambitieux » d'être confondus avec les Romains, ils alté- » roient jusqu'à leurs noms propres, et s'in- » fectoient des vices d'une nation qui subs- » tituoit, à la grandeur la plus imposante, » la corruption la plus exécrable ; et, pour prix » d'une soumission qui les avilissoit, ils ac- » ceptoient avec reconnoissance cet éloge : *les* » *Gaulois sont les plus polis d'entre les bar-* » *bares.* »

Ici M. *Dampmartin* retrace l'état de la Gaule à l'époque où les Romains n'y conservoient déjà plus que les provinces situées

entre le Rhin, et la Loire, et que le surplus des conquêtes de *César* avoit été envahi par les Bourguignons, les Brétons et les Visigoths.

Clovis s'empara de toutes les provinces que les autres barbares n'avoient point encore subjuguées; et bientôt, par l'effet des alliances et des invasions réciproques, « les diverses peu» plades confondirent leurs goûts, leurs qua» lités et leurs vertus; et, semblables à ces » sources qui, s'épanchant dans le même lit, » produisent un fleuve majestueux, elles don» nèrent naissance à un peuple que depuis » quatorze siècles l'Europe admire avec une » inquiète jalousie, et dans la physionomie » duquel on distingue encore quelques-uns » des principaux traits qui caractérisèrent parti» culièrement les Francs. « Les Français gais, » actifs, spirituels, sensibles, généreux, ga» lans et braves, supportent les rigueurs de » la fortune, sans être jamais abattus, re» poussent les séduisantes douceurs de la mol» lesse, cueillent les palmes des arts, des ta» lens et du génie, secourent et respectent le » malheur, protègent l'innocence, célèbrent, » adorent et charment la beauté, sont fidèles » à l'honneur, cherchent les combats, enfin » idolâtrent la gloire; leurs jeunes-gens répè-

» tent sans cesse des chants militaires ; leurs » hommes faits se pressent autour des ensei- » gnes, et ceux-mêmes qui sont affoiblis par » le poids des années, sentent un feu sacré » s'allumer dans leur sein au premier cri de » guerre. *Vaincre* ou *mourir*, telle est, dans » cette immense et redoutable association, le » sentiment commun à tous les âges et à tou- » tes les classes : il est l'auteur d'abondantes » moissons de lauriers ; nous lui devons de dire : » *les Français n'ont jamais été battus que* » *par eux-mêmes* ; proposition hardie en ap- » parence, mais qui n'offre point un paradoxe » enfanté par l'aveuglement et par l'orgueil. »

L'histoire fournit à M. *Dampmartin* les preuves de cette assertion. Les habitans de la Guyenne, de l'Aunis et de la Gascogne, assurèrent le triomphe des Anglais, aux fatales journées de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt; *Eugène* fut poussé dans les rangs ennemis par mécontentement de la cour de France; *Malborough* avoit appris de *Turenne* à vaincre : « ces deux grands généraux voyoient, sous » leurs drapeaux, des Belges et des habitans de » la rive gauche du Rhin, que la violence » avoit arrachés de l'empire de *Charlemagne*; » et ils comptoient, comme leur plus redoutable

» élite ; un petit nombre de ces réfugiés que
» l'impérieuse loi de la nécessité plioit au mal-
» heur de servir contre une patrie l'objet de
» leur amour, de leurs regrets, et qui elle-
« même gémissoit de les avoir perdus. Enfin,
» plus tard, les armées françaises furent moins
» terrassées par le génie et par le talent du
» grand *Frédéric*, que sacrifiées par l'ineptie
» des avortons de la faveur dont les débiles
» mains recevoient le généralat d'après les ca-
» prices d'une maîtresse corrompue.

» Les annales de la France présentent donc,
» en se déroulant, une suite immense et non
» interrompue de trophées. Tous en ce jour
» demeurent éclipsés par des campagnes mi-
» raculeuses. Sur les pas d'un héros devant
» lequel les plus fameuses renommées pâlissent,
» les Français se sont montrés en vainqueurs
» dans les délicieuses campagnes de l'Italie,
» aux plaines brûlantes qui gémissent affais-
» sées sous les masses antiques et gigantesques
» des pyramides, au sein de la belliqueuse
» Germanie, et proche des régions hyperborées.
» La terre en silence a reçu les arrêts que
» *Napoléon* dictoit sur les bords du Niémen.
» Soudain des cris de joie, d'admiration et de
» reconnoissance ont célébré la volonté toute-

» puissante qui rendoit la paix à cent mil-
» lions d'hommes. L'empereur digne d'appré-
» cier les sentimens les plus chers à ses sujets,
» a recompensé leur zèle, leur constance, et
» leur amour, par cet éloge à la fois simple,
» touchant et sublime. *Vous êtes un bon et*
» *grand peuple.* »

Littérature.

Parmi les morceaux de littérature qui ont fixé, pendant le cours de cette année, l'attention de l'académie, elle a dû mettre au premier rang une dissertation de M. *Alexandre Vincens*, sur l'*Antigone* de *Sophocle*, et les essais de traduction en vers dont elle est accompagnée. On n'a sûrement pas oublié un travail du même genre et du même auteur, sur le neuvième chant de l'Iliade. Nous aurons assez loué celui qui va nous occuper, en disant qu'il n'est en aucune manière inférieur au précédent. Les dissertations de M. *Alexandre Vincens* nous paroissent des exemples parfaits, de la manière dont l'homme de lettres doit étudier et analiser les monumens du génie antique.

Habent sua fata libelli. *L'Antigone* de *Sophocle*

phocle, n'a pas chez les modernes la même réputation que plusieurs autres ouvrages du théâtre grec, qui lui sont peut-être inférieurs. L'auteur s'étonne avec raison qu'un critique célèbre qui semble avoir fait une étude particulière des commencemens et des progrès de l'art tragique chez les Athéniens, et qui a enrichi ses observations de tant de scènes traduites avec élégance et noblesse, ait négligé *Antigone*, et n'en ait parlé que d'une manière vague et indéterminée. Ce n'étoit pas avec cette indifférence que l'avoient traitée les Athéniens quand ils lui accordèrent l'honneur de trente-deux représentations, et lorsqu'ils récompensèrent son auteur avec une munificence vraiment nationale, en lui donnant la préfecture de Samos. On se tromperoit sans doute, si l'on cherchoit ici une de ces tragédies abondantes dont s'enorgueillit la scène française. Les ouvrages dramatiques grecs manquent de cette richesse : ce ne sont que de savantes esquisses où se trouve le premier trait de tous les genres de beautés. Souvent la terreur et la pitié disparoissent sous trop d'ornemens, et tirent leur plus puissante influence de la simplicité des anciens. N'oublions pas que notre *Racine* se glorifioit d'être appelé leur élève,

et que, lorsque nous avons voulu purger notre scène des fades intrigues ou du jargon doucereux qui l'a si long-temps déshonorée, c'est encore à ces sources pures qu'il a fallu retremper le génie moderne. On peut aller plus loin que les anciens en suivant leurs routes; mais on s'égare dès qu'on les abandonne.

La fable et les caractères sont les deux grands moyens du poëte : c'est la matière avec laquelle il crée son monde idéal. Examinons ces deux élémens dans le chef-d'œuvre d'*Antigone*.

On connoît les idées superstitieuses qu'attachoit toute l'antiquité à l'ensevelissement des morts. Les pyramides d'Égypte, et les immenses tombeaux de *Persépolis* en sont d'étonnants témoignages. *Homere* a consacré les deux derniers chants de son poëme aux funérailles des héros, sans qu'on lui en ait fait un reproche; et le cinquième acte de la *Thébaïde* d'*Eschyle* roule sur les honneurs funèbres rendus par *Créon* à *Etéocle*, et sur l'ordre qu'il donne de livrer les restes du malheureux *Polinice* aux injures des chiens et des vautours. *Antigone* déclare dès-lors sa résolution de braver un décret si injuste ; et le chœur des vieillards thébains se partage entre

elle et son oncle, entre la nature et la loi. C'est de ce cinquième acte d'*Eschyle* que *Sophocle* a fait son *Antigone*; et l'on remarquera que seul, parmi les dramatiques grecs, il a imprimé à ses sujets ce caractère d'unité d'action et d'intêret qui est essentiel, non seulement à tout ouvrage de théâtre, mais à toute composition littéraire, et dont *Euripide* s'est trop souvent écarté.

Antigone conduite par sa piété à violer la loi de *Créon*, et en subissant la peine; voilà toute la fable : mais que de choses le génie a su tirer d'un fonds en apparence si stérile, et quel tableau que celui qu'il nous présente! En est-il en effet un plus grand, plus touchant, plus éminemment tragique, que la lutte de la vertu contre le malheur? Est-il quelque chose de plus propre à ravir l'ame de l'auditeur, et à enflammer le talent du poëte? C'est du cœur que naît la véritable éloquence comme la véritable poésie. C'étoit avec les passions nobles et indépendantes qu'ils éprouvoient eux-mêmes, que *Sophocle* et *Démosthènes* enflammoient celles des Athéniens.

Mais il est encore un aspect plus philosophique et plus moral, sous lequel le sujet d'*Antigone* doit être envisagé. La loi de *Créon*

est présentée dans toute la pièce comme une loi de l'état, revêtue de la sanction des Thébains : le respect qu'on lui doit, est rappelé sans cesse par le chœur, soit en maxime générale, soit dans des applications pleines de force et de beauté. C'est donc l'opposition des lois naturelles aux lois positives de la tyrannie, qui fait le caractère principal, forme l'idée dominante, et lie le nœud de la tragédie, et non l'inhumation de *Polinice* sur qui le poëte s'est bien gardé de jeter un intérêt particulier.

Si du sujet nous passons aux caractères, nous y trouverons encore plus de motifs d'admiration. Tout ce que la beauté des formes peut offrir de plus achevé, a été rassemblé dans les images d'*Apollon* par les statuaires de la Grèce ; et de même ses poëtes semblent s'être attachés à réunir dans le caractère d'*Antigone* toute la perfection du beau moral. Écoutons ici notre auteur lui-même.

« Un grand caractère ferme dans l'adversité, » et le tableau toujours déchirant de l'innocence opprimée, sont le spectacle le plus touchant, le plus intéressant qu'on puisse offrir » aux regards de l'homme ; mais si c'est la » vertu elle-même qui brave les dangers, et se

» jette enfin dans le précipice qu'elle avoit vu
» d'avance ; si le dévouement le plus pur est
» causé par une de ces affections tendres et
» domestiques qui retentissent au cœur de
» tous les hommes ; si la généreuse victime
» éloignée de l'orgueil et de la dureté du stoï-
» cisme qui communique toujours à l'ame du
» spectateur quelque chose du calme du héros,
» se laisse naturellement et sans effort entraîner
» aux impressions diverses de la douleur et
» du sentiment, et s'afflige de ses revers sans
» cesser de s'applaudir de son courage ; si l'on
» y attache toutes les circonstances propres à
» nous intéresser, le sexe, l'âge le plus foi-
» ble et la beauté qui ajoute une grâce à la
» vertu et semble doubler le prix du sacrifice ;
» si l'on y ajoute enfin le charme inexpri-
» mable du style de *Sophocle*, l'on aura une
» idée des transports qu'a dû exciter *Antigone*
» sur le théâtre d'Athènes, et qu'elle reveille-
» roit encore sur le nôtre, si elle y étoit reprodui-
» te par une main habile avec les développemens
» que les progrès de l'art rendent nécessaires.
» Le nom d'*Antigone* est devenu le symbole
» de la piété filiale et de l'amour fraternel :
» ainsi, dans le même temps que le philosophe
» *Euripide* ravaloit sur la scène attique ce

» sexe généreux et sensible par de froides
» injures et d'injustes railleries, à peine dignes
» de la comédie, il appartenoit au plus beau
» génie de la Grèce de chercher, deux fois
» dans un même caractère, le modèle de l'hé-
» roïsme sans prétention, du dévouement le
» plus désintéressé, de l'amitié la plus tendre
» unie à l'abnégation la plus entière de soi-
» même, enfin de toutes ces vertus dont les fem-
» mes nous offrent si souvent l'exemple. Et
» qu'est-ce qui, sur la terre, vaut le cœur d'une
» mère, d'une fille, d'une sœur, et dans quel
» temps le nom d'*Antigone* devroit-il être
» couvert de plus de gloire et d'amour, que
» dans ces temps où vit encore récente la mé-
» moire de nos tourmentes passées; où il n'y
» a presqu'aucune famille qui n'ait pu admirer
» de pareilles vertus dans son sein; où l'on
» a vu de nouvelles *Antigones* dérober encore
» leurs pères à la proscription, leur servir en-
» core de guide sur les montagnes et dans les
» déserts, braver tous les périls, non seule-
» ment pour arracher des parents chéris à la
» main des brigands, je ne dirai pas même pour
» sauver leur corps des insultes de la tyran-
» nie, mais souvent uniquement pour obtenir
» une bague, un mouchoir, une foible re-

» lique ; monument de leur perte et aliment
» de leur douleur ? Enfin, et pourquoi m'en
» défendrai-je ? Un charme particulier m'at-
» tache à cet intéressant chef-d'œuvre du sen-
» timent et du génie. Si l'orateur romain, ton-
» nant du haut de la tribune contre le dé-
» prédateur de la Sicile, a pu interrompre le
» cours de ses éloquentes invectives pour épan-
» cher devant tout le peuple Romain, à l'oc-
» casion des malheurs d'une jeune fille, les
» tendres mouvemens de son ame sensible
» pour sa chère *Tulliola*, à combien plus
» forte raison, dans ces sortes de fictions qui
» n'ont été imaginées que pour reveiller notre
» sensibilité, doit-il nous être permis d'allé-
» guer pour motifs de nos préférences, les pen-
» sées les plus intérieures et les plus habituelles
» de nos ames. Je me plais à voir cette tragédie
» entière mue par le ressort de l'amour fraternel,
» de cette amitié que *Plutarque* n'a cru pou-
» voir définir autrement qu'en la comparant
» à l'union des yeux dans un même visage,
» des doigts d'une même main, des membres
» analogues d'un même corps. J'aime à en-
» tendre le philosophe et le poëte se réunir
» pour lui donner le pas sur tous les autres liens
» de la société.

« Le caractère d'*Antigone* réunit, par le plus » heureux mélange, la sensibilité spontanée » et de premier mouvement, qui va si bien à » son âge et à son sexe, à cette constance » nécessaire aux grandes choses ; elle n'a pris » aucune part dans les divisions de ses frères, » et semble avoir à elle seule retenu dans sa » famille toute la faculté d'aimer, comme eux » celle de haïr. Destinée à devenir l'épouse du » fils de *Créon*, et par conséquent à monter » un jour sur le trône, elle a devant elle les » plus belles perspectives de l'amour et de » l'ambition ; mais, après tant de pertes éprou- » vées, elle a attaché son ame à un autre genre » de pensée, et vit déjà en idée avec ces ombres » saintes qu'elle doit rejoindre un jour ; et le » nom d'*Hemon* ne sort jamais, ou ne sort » qu'une fois de sa bouche. Enfin, après avoir » bravé la mort pour remplir son devoir ; après » avoir, avec la même constance, soutenu d'un » regard ferme les menaces du tyran ; quand elle » n'est plus soutenue par ce grand sentiment, » elle ressent tous ses malheurs, et sans dé- » mentir un instant son caractère, elle se laisse » aller aux plus tendres plaintes sur sa misé- » rable destinée, et paye ainsi à la nature un » tribut qui n'altère point son héroïsme. Ainsi

» ce détachement si pur des choses de la terre,
» cette piété si tendre et si fidelle envers les
» mânes de son infortunée famille, ce courage
» que la religion seule peut inspirer à un
» degré si élevé, et ce sentiment même de ses
» malheurs et de son sacrifice, donnent à toute
» cette belle composition, je ne sais quoi de tou-
» chant et de sublime tout ensemble, qui reveille
» dans l'ame l'admiration et l'amour, la ter-
» reur et la pitié, en un mot toutes les pas-
» sions tragiques. »

Ismene est une jeune fille sensible et dans les mœurs ordinaires de son âge et de son sexe. Elle n'a ni l'élévation ni le courage de sa sœur ; elle s'effraye de son entreprise, et elle ne veut pas la partager : mais, lorsqu'elle voit *Antigone* en péril, alors la nature se reveille et l'emporte ; elle remplit le palais de ses cris, elle supplie et menace, elle implore et brave le tyran, et cette explosion d'un caractère retenu, ce cri de la tendresse fraternelle fournit une scène superbe. Il est vrai que le poëte qui veut montrer dans *Antigone* le comble du malheur comme de la vertu, n'a pas voulu lui laisser le secours d'une sœur qui auroit adouci ses peines : *Ismene* est emprisonnée. *Créon* déclare qu'il ne la confondra

point avec sa sœur, et il n'en est plus reparlé; sorte d'oubli, que de nos jours on ne pourroit plus sans doute se permettre.

Créon est, avant toute chose, jaloux de son autorité; c'est de plus un tyran ironique et froid; il a toujours la menace ou le sarcasme à la bouche. Rien n'est sans doute plus propre qu'un tel caractère à allumer l'indignation, et à coopérer à l'effet général que se propose le poëte; mais peut-être paroîtroit-il trop peu noble dans nos mœurs tragiques; nous lui reprocherions sur-tout d'être barbare sans intérêt.

Sophocle nous a montré, dans le rôle d'*Hemon*, le seul personnage qui soit introduit à titre d'amant sur la scène grecque; du moins dans les drames qui nous en restent; mais jamais *Hemon* ne se permet un mot d'amour, quoiqu'il en laisse éclater toute la violence dans la manière dont il défend *Antigone* et sur-tout dans sa catastrophe. « Cette passion, » dit M. *Vincens*, dont les anciens nous ont » laissé de si brûlantes peintures, ne leur a » point paru digne de la majesté de la tra- » gédie. La raison en est que, quoiqu'elle » soit de tous les temps et de tous les pays, » elle subit des modifications très-marquées » suivant les climats, les formes de la société,

» et le plus ou moins de sentimens moraux
» qu'on y mêle. Les habitans du nord, déjà du
» temps de *Tacite*, élevoient pour ainsi dire
» les femmes en divinités, auxquelles ils offroient
» un encens plus ou moins épuré ; et même,
» s'il en faut croire M. *Villers*, les poëtes
» modernes de l'Allemagne sont encore ceux
» qui ont employé, pour exprimer cette passion,
» le plus de ces sentimens raffinés, et de ces
» ménagemens discrets qui, en relevant la
» sublimité, en déguisent tout ce qui pourroit of-
» fenser la délicatesse la plus scrupuleuse ; mais
» il le faut avouer, les anciens et sur-tout les
» peuples ardens du midi étoient trop de l'avis de
» *Lucrèce*, et c'est par pudeur que *Sophocle* ne
» met pas une parole de tendresse dans la bou-
» che d'*Hemon*. Ces vains mots de désir, d'ar-
» deur que nous prodiguons si souvent, lui au-
» roient paru souiller la pureté virginale de son
» héroïne ; mais si elle étoit transportée sur notre
» scène, qui mériteroit mieux d'être adorée avec
» des vœux purs, et d'une flamme céleste, que
» cette intéressante victime des devoirs de la
» piété ? Le rôle d'*Hemon* en prendroit une toute
» autre couleur, et animeroit toute la pièce. »

Il nous reste à examiner le caractère du chœur : on sait quel rôle important il jouoit

dans les tragédies grecques ; c'est la voix du peuple et celle des dieux. Il foudroie le crime heureux, protège la vertu méconnue. Le poëte place dans sa bouche les sentimens et les maximes qu'il veut faire prédominer. *Sophocle* a parfaitement senti que, si les sénateurs de Thèbes qui forment le chœur dans sa pièce, étoient du côté d'*Antigone*, il lui resteroit un appui, et qu'elle en seroit moins à plaindre. Il a donc fait décider le chœur en faveur de *Créon*, et, en cela, il n'a pas violé la règle, ni manqué au précepte adopté depuis *Horace : ille bonis faveat*, etc. On peut fort bien comprendre que des vieillards, des magistrats accoutumés à faire respecter la loi, quelle qu'elle puisse être, blâment l'obstination d'*Antigone*, et nomment du nom de révolte son admirable dévouement. Nous regarderons donc comme un coup de maître, d'avoir tourné le chœur contre cette princesse infortunée. À ce sentiment se mêle aussi celui de la crainte que *Créon* inspire. On croit apercevoir l'influence secrète qu'exerce le tyran sur lui, mais jamais assez clairement pour l'avilir.

Après avoir considéré les matériaux que le poëte a su se préparer avec tant d'art, notre auteur examine ensuite avec quel art plus dé-

licat encore, *Sophocle* les a mis en œuvre pour élever son édifice tragique.

L'exposition est un chef-d'œuvre de clarté, de simplicité et d'intérêt ; dès le commencement on tremble pour *Antigone*, et cette crainte va toujours croissant. Le dialogue de *Créon* et du chœur qui suit le départ de la princesse, fait frémir en annonçant qu'il n'y a point de grâce pour elle. La terreur augmente quand on apprend que des honneurs ont été rendus au corps de *Polinice*. Les difficultés de l'entreprise en relèvent l'héroïsme, le récit du garde qui vient apprendre à *Créon* que son ordre a été violé, fait d'autant mieux ressortir l'action d'*Antigone*, qu'il est mis dans la bouche d'un homme du commun qui, très-faché qu'on l'ait surpris, trace sans le vouloir le tableau le plus frappant et le plus poëtique de la piété fraternelle de la princesse, et attendrit d'autant plus qu'il y prétend moins. La terreur est presque au comble quand *Antigone* est ramenée. « Sa belle scène avec le » tyran inspire à la fois la terreur et une in» dignation concentrée ; mais l'incertitude de » l'événement, les alternatives de la crainte et » de l'espérance sont l'ame de la tragédie. On » peut encore espérer quelque chose des prie-

» res et du désespoir d'*Ismène :* on croit tout » perdu quand *Créon* prononce l'arrêt fatal ; » mais dans l'instant même se montre *Hémon*, » et l'espoir renaît avec lui ; il soulage du » moins les ames en se rendant le défenseur » de la vertu que la lâcheté du chœur a tra- » hie ; et, comme il sort en menaçant, la » confiance qu'il inspire peut encore soutenir » le spectateur pendant toute cette longue et » déchirante agonie d'*Antigone*, et prolonger » même l'intérêt, après que la malheureuse » victime est entrée dans sa tombe et a dis- » paru pour toujours ». Consolation nécessaire dans les déchiremens qu'on éprouve, lorsque condamnée à périr, privée de sa sœur, elle est encore abandonnée par le chœur qui n'ose pas sans doute blâmer sa piété ; mais qui prêche la soumission, accuse la princesse d'orgueil et d'entêtement, et se tient toujours dans cette nuance difficile de ne rien dire qui puisse en soi être trouvé répréhensible, en restant cependant toujours contraire à notre héroïne. Se voyant condamnée par tout le monde, elle finit par douter d'elle-même, et par demeurer incertaine de quel œil les Dieux voient son action. Ce doute qui met le comble à tous ses tourmens, et qu'elle n'exprime qu'en en-

trant dans la tombe, est ce qu'il y a de plus tragique au théâtre ; et cette scène est sans contredit une des plus fortes créations du génie de *Sophocle* et un des plus grands coups de l'art ; « mais, dans ce moment terrible, la fer-
» mentation qui couvoit depuis long-temps
» dans les cœurs et qu'ont développée ces
» plaintes si vraies, si touchantes, ces *novissima*
» *verba* si sacrés chez les anciens, demande
» à s'exhaler au dehors, et à se répandre en
» liberté. Qui sera l'interprète de l'indigna-
» tion générale ? Ce sera un homme divin qui
» sera choisi pour annoncer les vengeances cé-
» lestes ; c'est ce même prophète *Tirésias*
» qui, dans l'*Œdipe*, a fourni à *Voltaire* la
» belle scène du grand prêtre, traduite de *So-*
» *phocle*, et qui, dans celle-ci qui n'est nulle-
» ment inférieure, vient menacer *Créon* de la
» colère des dieux, et rappelant le grand nœud
» moral de la pièce, l'opposition des lois de
» la nature avec les lois du tyran, reproche
» à celui-ci son impiété, le refus de la sépulture
» de *Polinice* et le supplice d'*Antigone*, et ose
» lui annoncer enfin la mort de son fils. *Créon*
» se trouble, il rétracte son ordre, et court lui-
» même délivrer *Antigone*. Le spectateur re-
» venant du plus morne désespoir, croit que

» tout est sauvé ; lorsqu'un messager vient
» annoncer la triste catastrophe du tombeau
» et le dénouement fatal tiré, comme on dit,
» des entrailles du sujet. *Créon* n'est arrivé
» que pour contempler l'affreux tableau d'*An-*
» *tigone* qui a déjà disposé de sa vie à l'aide
» des nœuds de sa ceinture et de son fils
» *Hémon*, l'unique objet de ses travaux et de
» ses espérances, qui arrive trop tard pour
» sauver son amante, se perce à ses pieds
» et sous les yeux de son père qui, puni
» de sa barbarie par les effets même qu'elle
» a produits, retient au même instant sur le
» théâtre pousser des gémissemens horribles
» qui n'excitent point la pitié, mais qui dé-
» chargent les cœurs oppressés, en donnant
» la satisfaction de voir du moins vengée la
» vertu qu'on n'a pas pu secourir : il est im-
» possible de n'être pas frappé de la sagesse
» de ce plan, de sa supériorité sur la plu-
» part des compositions anciennes. Nous ne
» souffririons pas néanmoins que la pièce se
» prolongeât si long-temps, alors même que
» l'intérêt subsiste toujours, après la sortie de
» l'acteur principal. Enfin, pour ne rien dis-
» simuler, le dénouement est surchargé d'une
» certaine *Eurydice*, femme de *Créon*, qui, en

apprenant

» apprenant la mort de son fils, se tue elle-
» même, afin de laisser le tyran plus isolé
» et plus puni; mais cette complication de
« morts est sans doute bien loin d'ajouter à
» l'intérêt. »

Des considérations sur des beautés de détail, et sur-tout sur les talens lyriques du poëte, dans les belles odes du chœur et sur l'emploi de la musique, pour seconder l'effet théâtral, terminent et complettent cette analise.

M. *Vincens* nous a fait voir les beautés du sujet de l'*Antigone*; il nous en a analisé les caractères; il nous a montré le plan et la marche de l'action naissant de leur developpement; il nous a exposé le but moral de l'ouvrage; il ne lui restoit, pour nous le faire parfaitement connoître, qu'à donner une idée du style, et ce n'étoit pas là le plus aisé. Parmi un nombre considerable de morceaux qu'il a traduits, nous nous bornons à choisir la belle scène qui termine le troisième acte entre *Antigone* et le chœur.

LE CHŒUR.

Même en la condamnant je lui donne des pleurs.
Des rigueurs de nos lois mon ame est étonnée
En voyant la princesse à nos yeux amenée,
Qui va, si jeune encor, par un sort plein d'horreurs,
Consommer chez Pluton son funèbre hymenée.

ANTIGONE.

Antique peuple de Cadmus !
C'en est donc fait, je touche au bout de ma carrière
Brillant soleil, pure lumière !
Encor quelques instans, je ne vous verrai plus.
L'inflexible Pluton m'entraîne
Vivante en l'asile des morts.
Je verrai l'Achéron et ses lugubres bords,
Sans avoir de l'hymen connu la douce chaîne :
Jamais sur mon front virginal
N'a brillé le bandeau dont il pare nos têtes ;
Jamais, au milieu de ses fêtes,
Mon nom n'a retenti dans l'hymne nuptial.

LE CHŒUR.

Ni le fer ennemi, ni la fièvre brûlante
Ne tranche point le cours de tes nobles destins.
Ton choix seul a tout fait : tu meurs indépendante,
Glorieuse ; et toi seule, entre tous les humains,
Dans l'antre de la mort pénétreras vivante.

ANTIGONE.

Ainsi succombant à ses maux,
Dans les champs Phrygiens, la fille de Tantale,
Jadis sur sa roche fatale,
Par une fin pareille, a trouvé le repos.
Sur le Sypile altier de douleur abattue,
Quand ses cris lassoient les échos,
Le rocher, animé d'une force inconnue,
Crût et l'enveloppa dans ses nombreux rameaux.
Hélas ! en marbre transformée,
Elle répand encor de longs ruisseaux de pleurs :
Telle pleurant les miens en cet antre enfermée,
Je retrace tous ses malheurs.

LE CHŒUR.

Du sang de Jupiter, Niobé prit naissance;
Et ton sort est pareil au sort des demi-Dieux.

ANTIGONE.

Qu'entends-je ? on rit de ma souffrance.
Eh quoi ! quand je meurs à vos yeux,
Thébains, des traits injurieux
Viennent de mes tourmens aigrir la violence !
De Dircé paisible ruisseau,
Vous, temples révérés, bois sacrés, doux ombrage !
De mes malheurs un jour vous rendrez témoignage;
Vous direz, hélas ! qu'au tombeau,
Par une loi barbare indignement traînée,
Sans secours, sans amis, dans ma jeune saison,
Du monde entier abandonnée,
J'ai vu de cet antre profond,
Pour consommer ma destinée,
Se refermer sur moi l'éternelle prison.
O cruauté trop recherchée !
O douleurs ! ô douleurs ! quel supplice nouveau !
Sans être unie aux morts, des vivans retranchée;
Etre et gémir encor au fond de son tombeau !

LE CHŒUR.

Toi-même sous tes pas as creusé cet abîme,
Quand d'un prince puissant tu méprisas la loi;
De ton cœur trop altier tu deviens la victime;
Le crime de ta race est retombé sur toi.

ANTIGONE.

Grands Dieux ! vous rouvrez ma blessure.
O des miens souvenirs amers !

Nous sommes en horreur à toute la nature ;
Les malheurs de mon père ont rempli l'univers.
O sang de Labdacus ! ô race infortunée !
Par la haine des Dieux en naissant condamnée,
Quels maux n'avez-vous pas soufferts ?
Jours affreux d'un hymen funeste !
Les mêmes nœuds ont joint la mère avec le fils :
Mes tristes jours, fruits de l'inceste,
Dès le berceau furent maudits.
O douleur ! ô douleur ! ô comble de misère !
O frère, objet chéri d'un trop sinistre deuil !
Un autre hymen funeste, une épouse étrangère
Tous les deux nous plonge au cercueil.

LE CHŒUR.

A tes pieux regrets notre estime est bien due ;
Mais quand le souverain fait entendre sa voix,
Rien ne peut dispenser d'obéir à ses lois :
Dans un noble dessein trop d'ardeur t'a perdue.

ANTIGONE.

Que vois-je ? autour de moi ni pitié, ni regrets !
Nul à mon sort ne s'intéresse !
Voilà le dernier coup du destin qui m'oppresse :
Douces clartés du jour ! je vous perds pour jamais.
Par cette route affreuse, à mes regards ouverte,
Je vais descendre au sombre bord :
Nul ami ne pleure ma perte ;
Aucun deuil n'honore ma mort.

Créon revient pour présider au supplice, et ordonne d'entraîner la princesse dans la caverne. *Antigone* reprend :

O tombe, affreux cachot qui fais frémir mes sens !
Funèbre lit d'hymen à la fleur de mes ans !
Antre horrible qui va dans la nuit éternelle,
Me livrer vers les miens une route nouvelle,
Vers ces infortunés qui, d'un destin jaloux,
Ont jusques à la fin épuisé le courroux !
Hélas ! avant le temps, *de ce sang déplorable*
Je péris la dernière et la plus misérable.
Du moins, dans ces momens d'angoisse et de terreur,
Un consolant espoir vient soutenir mon cœur ;
Je pourrai sans rougir retrouver ma famille.
Mon père avec amour tu recevras ta fille.
Je vois Jocaste et toi qui me tendez les bras.
Ma piété fidelle, après votre trépas,
D'amples libations, de larmes les plus tendres,
Arrosa vos cercueils et révéra vos cendres ;
Et, d'un tribut offert à tes mânes chéris,
Polinice, en ce jour ma mort devient le prix.
Je ne m'en repens pas et voudrois le refaire.
Si j'ai bravé, Thébains, une loi trop sévère,
J'ai connu, j'ai suivi la plus sainte des lois ;
De l'amour fraternel ignorez-vous les droits ?
Ce premier sentiment, cette amitié si pure
Est le plus saint des nœuds formés par la nature ;
Peut-être, épouse ou mère, aurois-je en mes malheurs
Respecté vos décrets et dévoré mes pleurs :
Ces titres si sacrés prennent moins sur notre ame.
Si la mort, d'un époux vient à couper la trame,
On peut d'un autre hymen rallumer le flambeau.
Plus d'une mère en deuil, près d'un fils au berceau,
De son fils qui n'est plus, a banni la pensée ;
Mais une fois, hélas ! que de sa main glacée

La parque a moissonné les auteurs de nos jours,
De la sœur désolée où sera le recours ?
Son deuil est éternel, sa perte irréparable.
Pouvois-je dans l'excès du malheur qui m'accable,
O mon frère ! à ton corps refuser ces honneurs ?
On me l'impute à crime, on accuse mes pleurs.
Flétrie en mon printemps, à la mort condamnée,
Je péris étrangère aux nœuds de l'hyménée,
A ce bonheur si pur des caresses d'un fils.
Seule, dans l'abandon, sans parens, sans amis,
Vivante dans la tombe enfin je vais descendre,
Sans que d'un œil ami les pleurs mouillent ma cendre.
Et qu'ai-je fait aux Dieux ? Ou par quels attentats
Ai-je de leur courroux mérité les éclats ?
Aimer les miens, voilà le crime que j'expie !
Pieuse, je subis la peine de l'impie.
Eh bien ! si j'ai failli, punissez mon erreur,
Frappez, Dieux ennemis ! j'accepte mon malheur.
Mais, si sur mes tyrans tonne votre justice,
Puissent leurs maux jamais n'égaler mon supplice !

LE CHŒUR.

Que de constance et de fierté !
Rien ne fléchit son caractère.

CRÉON.

Citoyens, craignez ma colère,
Si vous n'accomplissez l'ordre que j'ai dicté.

ANTIGONE.

Voix funèbre ! accens redoutables !
Tout mon cœur se sent déchirer,
C'est la mort, c'est la mort.

CRÉON.

Va, cesse d'espérer,
Mes décrets sont irrévocables.

ANTIGONE.

Salut Thebe, aimable séjour
Qui d'un espoir plus doux avoit flatté ma vie !
Dieux antiques de ma patrie,
Recevez mes adieux dans ce funeste jour.
On m'entraîne, je touche à mon heure dernière ;
Peuple, témoin de ces adieux,
Pourrez-vous sans douleur voir périr sous vos yeux
Des rois la fille et l'héritière,
Unique rejeton d'un sang si respecté,
Qui, comme tous les siens par le sort poursuivie,
Va, dans cet antre redouté,
Finir ses malheurs et sa vie,
Victime de sa piété ?

Il nous semble que, malgré l'extrême difficulté des traductions en vers, on ne peut que reconnoître dans celle-ci l'empreinte générale des beautés de l'original. On y verra cet art si rare du dialogue, et cette gradation des sentimens et des idées dans chaque acte, dans chaque scène, qui impriment, à chacune de ces parties, le même mérite d'unité qui brille si éminemment dans l'ensemble de la pièce ; on y admirera sur-tout cette force, cette chaleur, cette éloquence tragique, en

un mot le plus beau et le plus rare talent du poëte, etc., qu'il est presque aussi difficile de traduire que de créer.

M. *Vincens*, pour completter ce qu'il y avoit à dire sur *Antigone*, a ajouté quelques réflexions sur ses imitateurs modernes, tels que *Rotrou*, *Alfiéri*, etc., et sur la manière dont ce chef-d'œuvre pourroit être accommodé à la scène française.

On a beaucoup disserté sur la manière d'apprendre les langues; et il ne se passe point d'années où les journaux ne nous offrent des méthodes miraculeuses qui vont nous initier, sans effort et en peu de temps, à la parfaite connoissance des idiomes anciens et étrangers. Malgré tant de belles promesses, l'étude des langues est demeurée longue et pénible. L'expérience et la nature de la chose nous prouvent également qu'on ne les apprend bien que par l'usage, du moins dans l'enfance, et beaucoup d'hommes sont enfans. Dans le premier âge, la faculté dominante est la mémoire; c'est la saison des provisions. L'application d'une règle, quelque simple qu'elle soit, exige un jugement, un raisonnement; et il est plus facile à un enfant de retenir deux ou plusieurs phrases isolées,

que de s'aider de l'analogie pour parvenir de l'une à l'intelligence de l'autre.

Faudra-t-il donc bannir les règles de l'étude des langues ? Non sans doute ; mais il faudra en limiter beaucoup l'usage, et ne pas y tout soumettre; il faudra se borner à n'en employer d'abord que de très-simples, et les multiplier à raison du progrès et de l'intelligence de l'élève. Il seroit sans doute absurde de priver l'enfant qui commence, du secours des déclinaisons et des conjugaisons ; mais on peut s'assurer qu'une syntaxe trop compliquée ne fera que retarder ce qu'elle veut accélérer.

N'est-il pas encore évident que, chacun apportant à une étude des dispositions diverses, il faudra, pour le succès, la diriger suivant ses dispositions. Mais cette modification de moyens généraux, suivant les divers caractères d'esprit, ne peut guère avoir lieu que dans l'instruction privée ; et c'est ici un de ces avantages sur l'éducation publique, où tous ceux qui y sont soumis, sont, pour ainsi dire, fondus dans le même moule.

Nous conclurons de ce qui précède, qu'il faut ici, comme partout, se garder des méthodes exclusives: elles ne sont bonnes à rien.

Ces réflexions nous sont venues à l'occasion d'un intéressant morceau lu à l'académie par

M. *Descole*, et qui traite de l'usage des thèmes et des versions interlinéaires, dans l'enseignement de la langue latine et sur les opinions diverses de *Dumarsais* et de *Rollin*, au sujet de ces deux méthodes. M. *Descole* fait voir que c'est à tort que l'on a prétendu que *Dumarsais* vouloit bannir entièrement les thèmes de l'enseignement du latin: il montre, par une analise raisonnée du sentiment de ce profond grammairien, qu'il suppose toujours au contraire son élève instruit des déclinaisons, des conjugaisons et des principales règles de la syntaxe, avec leur application; ce qui ne peut guère avoir lieu sans exercer l'enfant à faire des thêmes plus ou moins long-temps. Il en conclut que la méthode de *Dumarsais* ne diffère de celle de l'université, qu'en ce que l'exercice des thèmes y étoit plus longuement suivi: entrant dans le fond de la question, il relève très-clairement les avantages de cet exercice même, à ne le considérer que comme moyen d'intelligence des auteurs, qu'il regarde en effet comme le grand but que l'on doit se proposer, aujourd'hui sur-tout que les idiomes vulgaires perfectionnés ont remplacé, dans presque toutes les écoles de l'Europe, l'usage exclusif des langues savantes.

M. *Descole* passe ensuite à l'examen de l'utilité des versions interlinéaires. Il les réprouve, suivant en cela l'opinion de *Rollin* qui en proscrivoit l'usage comme trop favorable à la paresse d'esprit. Il s'appuye principalement sur la vérité de l'axiome, que ce qu'on apprend le mieux, est ce que l'on apprend soi-même.

M. *Descole* promet de nouveaux développemens sur ces questions pratiques d'enseignement, et dont la solution importe tant au progrès des études. L'académie a accueilli, avec la plus grande satisfaction, les méditations d'un professeur distingué, dont les succès constans prouvent l'habileté dans la première et la plus difficile des sciences.

Quelques demandes faites par son excellence M. de *Champagni* alors ministre de l'intérieur, sur la langue de notre province, et l'empressement que met l'académie à répondre, autant qu'il est en elle, aux intentions du gouvernement, ont engagé M. *Trélis* à présenter à ses collègues, avec beaucoup de défiance, des considérations sur l'idiome languedocien et sur celui du département du Gard en particulier.

« Les langues, dit l'auteur en débutant,

» sont le miroir des révolutions des états ;
» comme des caractères des nations : on peut,
» en étudiant leurs analogies et leurs étymolo-
» gies, suivre les migrations des peuples, en
» reconnoître les parentés, en déterminer les
» familles : on peut aussi en approfondissant
» leur nature, en distinguant leurs particula-
» rités, démêler, jusques à un certain point,
» l'esprit, les dispositions et les mœurs de
» ceux qui les parlent.

» Sous le premier de ces deux rapports,
» lors même que nous ignorerions l'histoire de
» notre province, l'analise de sa langue nous
» l'apprendroit. Une foule de mots celtiques
» nous assureroient de notre plus ancienne
» origine. Les expressions helléniques dont
» nous usons, nous diroient que les colonies
» Grecques ont habité les rives de nos mers.
» Le long séjour et la domination des Ro-
» mains dans cette contrée, seroient attestés par
» le fonds de la langue, presque entièrement
» latin. Une quantité de mots arabes, qui s'y
» rencontrent, nous apprendroient que les Sar-
» rasins ont ravagé nos champs et occupé nos
» villes : enfin, le mélange du *français* qui
» envahit notre langue et menace de la dé-
» truire, en nous montrant notre situation

» présente, seroit le garant et la preuve de » ces témoignages passés.

» En considérant le *languedocien*, sous le » second rapport, la grâce et la douceur de » sa prononciation attesteront la douceur de » notre climat, la mollesse de notre terre, et » l'aménité de nos mœurs; la vivacité d'ex- » pression de notre idiome nous retracera la » pétulence et la légèreté de notre naturel; » l'originalité piquante de ses tournures, nous » peindra notre penchant à la gaieté et à la plaisan- » terie; et la pauvreté de la langue sera le trop » fidelle témoin de notre trop longue ignorance.

» C'est sur-tout les idiomes que les gens de » lettres n'ont point dénaturés en les perfection- » nant; ce sont les langues restées brutes qui » conservent plus profondément les traces des » changemens des états et du caractère des » peuples. En fait de langues, les gens de » lettres reçoivent d'abord, il est vrai, la loi » de la multitude; mais ils finissent par la lui » donner. Formant une nation à part, le besoin » de s'entendre à de grandes distances de temps » et de lieu, et l'imitation, rapprochent leurs » divers langages. La phrase homérique revit » dans *Milton*, et la langue du *Tasse* est » presque celle de *Virgile*. En s'agrandissant,

» physionomie ; tout caractère, en sera-t-elle
» dédommagée par une vaine opulence ? Nous
» voyons de nos jours la littérature allemande
» entravée, quoiqu'on en puisse dire, et con-
» damnée peut-être à une éternelle enfance,
» par la passion désordonnée du néologisme.
» Les Italiens se plaignent que l'imitation des
» Français défigure entièrement leur idiome,
» et que l'on ne retrouve plus, sous la plume
» des Toscans modernes, la belle langue de
» l'*Arioste* et du *Tasse*. Ce fut sans doute
» la naïveté, la grâce naturelle et l'originalité
» d'un langage vierge encore, qui, indépendam-
» ment de leurs rares talens, valurent à *Pé-*
» *trarque* et à *Boccace* leur succès prodigieux;
» et nous ne pouvons pas nous faire une juste
» idée du charme que leurs écrits durent avoir
» pour leurs contemporains. Les fiers et inhos-
» pitaliers Anglais se plaignent que leur
» langage se détériore. Enfin, si nous remon-
» tons aux Grecs, pense-t-on que le génie des
» écrivains, mise à part la langue des *Photius*,
» des *Procope* et des *Calchondyle*, valût celle
» des *Sophocles* et des *Platons* ? Et ne peut-
» on pas attribuer en partie, au génie analogi-
» que de la langue grecque, et à sa prodi-
» gieuse facilité de s'enrichir de mots nouveaux

et

» et d'expressions composées, cette loquacité
» diffuse qui devint le caractère dominant de
» la littérature bysantine ?

» Il résulteroit sans doute de l'examen ap-
» profondi de la question que nous ne faisons
» qu'indiquer ici, que les langues, comme les
» peuples, ont leurs périodes d'accroissement et
» de décadence, que ces deux choses ont une
» marche proportionnelle et une relation né-
» cessaire, et que le philosophe pourroit juger,
» par le langage d'une nation, de ses mœurs
» publiques et privées. Ce seroit un travail bien
» intéressant et qui nous semble bien neuf, que
» l'étude des langues sous ce rapport moral,
» si l'on parvenoit à établir des principes cons-
» tants sur ce sujet, et que l'on traçât ensuite,
» d'après eux, une histoire des langues com-
» parées aux divers états des peuples et aux
» progrès de la civilisation: on feroit, à coup
» sûr, un livre aussi ingénieux qu'utile.

» Nous conclurons que, de la même manière
» que la civilisation s'altère et périt par son
» excès même, les langues qui en suivent in-
» dispensablement la marche, se gâtent et se
» dénaturent avec elle, et que, comme il est un
» point de civilisation où le genre humain de-
» vroit s'arrêter pour son bonheur, de même

» il est un degré qu'une langue, pour son avan-
» tage, ne devroit jamais franchir. Il est triste
» que ce résultat, comme presque tous ceux
» qu'obtient la philosophie spéculative, ne fasse
» que nous montrer un mal sans ressource.
» Les sociétés continueront à se corrompre, et
» le langage avec elles. C'est aux grands écri-
» vains seuls qu'il appartient de s'opposer, avec
» quelque succès, à ce torrent; encore ne fe-
» ront-ils qu'en ralentir la marche sans par-
» venir à l'arrêter. »

L'auteur recherche, après cela, quels seroient les moyens de perfectionner l'idiome languedocien, et quel genre de composition admet ou repousse son génie. Il expose les causes du peu de succès qu'ont eu, dans leurs tentatives, le très-grand nombre de ceux qui se sont essayés dans cette langue. Les principales difficultés paroissent être, dans son indigence, sa familiarité, pour ne pas dire sa grossièreté, enfin l'imitation du *français* qui en dénature l'esprit et en altère sans cesse la couleur originale. L'auteur a osé entreprendre de vaincre tant d'obstacles, et a mis, sous les yeux de l'académie, quelques morceaux de poésie languedocienne, que l'indulgence de leurs juges a honoré de quelque approbation.

« On jugera par là, dit M. *Trèlis*, de ce » qu'auroit pu devenir notre langage vulgaire, » si les provinces qui en font usage, au lieu » d'être réunies à la France, eussent formé » un état particulier et puissant, comme cela » seroit sans doute arrivé sans les croisades, » les excès du fanatisme, les fureurs de l'in- » quisition et l'extinction de l'antique et mal- » heureuse maison de Toulouse. L'aurore des » lettres avoit lui sous notre beau ciel; les » troubadours avoient, au milieu de la plus » épaisse ignorance, fait entendre les premiers » sons de la lyre moderne. Si, à l'abri de la » paix et sous un gouvernement puissant et » protecteur, ils eussent continué leurs tra- » vaux, il est sûr que leur langage perfec- » tionné se seroit bientôt élevé à ce degré où » *Pétrarque*, leur disciple et leur admirateur, » fit monter la langue toscane. L'on est même » en droit de présumer que cette dernière em- » prunta du *languedocien* une partie de ses » agrémens et de son caractère, puisque les » écrivains des bords du Rhône et de la Du- » rance avoient précédé ceux de Florence. Tou- » jours est-il certain que la constitution gram- » maticale des deux langues, leurs consonnes, » leur accent prosodique et oratoire sont par-

» faitement les mêmes; qu'elles ont l'une et » l'autre l'usage des diminutifs et des aug- » mentatifs; et qu'enfin, à les prendre au même » point de perfectionnement, l'avantage d'une » comparaison entre elles resteroit peut-être » au *languedocien* auquel le mélange d'un » grand nombre de mots espagnols, arabes, » et celtiques, sans rien faire perdre à son » originalité, a donné plus de force et une » bien plus grande variété de terminaisons.

» Mais, se demande ensuite l'auteur, de » quel avantage peut-il être, pour des peuples » entièrement devenus Français, de conserver » l'usage d'une langue demeurée grossière et » dans laquelle on ne trouve aucun monument » littéraire, qui ne fait que surcharger la mé- » moire en pure perte, s'opposer à nos pro- » grès dans l'étude de notre idiome national, » et souiller nos phrases et notre prononcia- » tion de cette foule de sons et d'expressions » vicieuses qui constituent le gasconisme ?

» A coup sûr, cette objection ne nous sera » pas faite par celui qui, long-temps exilé du sol » natal, a goûté l'inexprimable plaisir d'entendre » après un long oubli, les premiers sons que » bégaya sa langue, et qui frappèrent son oreille. » Quel est le premier cri que l'un des plus

» grands peintres du cœur humain, *Sophocle*,
» fait sortir de l'ame du malheureux *Philoctete*,
» lorsqu'après dix ans d'isolement et d'aban-
» don dans les âpres déserts de Lemnos, son
» œil revoit enfin des hommes? « *Je reconnois*
» *l'habit de mon pays*, s'écrie-t-il, *que je*
« *puisse des Grecs entendre le langage* !

» Demander quelle utilité trouve un peuple
» à conserver son idiome particulier, c'est de-
» mander à quoi lui sert d'avoir des usages,
» des mœurs, un caractère qui lui soient pro-
» pres, des relations, des plaisirs, des affections,
» des lois, une religion communes; c'est de-
» mander, en un mot, à quoi bon avoir une
» patrie : car le langage tient immédiatement
» à toutes ces choses, et, parmi les liens qui
» unissent les hommes, il n'en est pas de plus
» fort et de plus chéri. Sans doute il est avan-
» tageux, pour les progrès des sciences et des
» arts, qu'ils aient une langue commune; et
» c'est en grande partie à l'emploi général de
» la langue latine, que la littérature classique a
» dû ses progrès dans les XVe et XVIe siècles.
» Le *français* semble aujourd'hui remplacer
» le *latin* en Europe; mais, plus notre lan-
» gue nationale s'étend, plus on devroit, à mon
» avis, mettre de prix à la conservation de

» notre idiome particulier: l'une sera la lan-
» gue de l'esprit, l'autre celle du cœur: l'une
» sera parlée par les hommes du monde, les
» gens de lettres et les artistes, l'autre par les
» pères, les enfans, les frères et les amis;
» l'une brillera dans la chaire, dans la tribune,
» dans les académies, l'autre charmera le foyer
» domestique. Aussi, je l'avouerai, j'éprouve un
» attrait singulier à l'entendre parler dans l'in-
» térieur de nos ménages; et, lorsqu'elle sort de
» la bouche de nos grands-pères et de nos
» grand'mères qui, comme on le sait, en font
» un usage assez habituel, elle me semble
» ajouter quelque chose au respect que je sens
» pour eux.

» Une autre utilité plus directe et d'une
» évidence plus incontestable, résulte de l'avan-
» tage qu'il y a pour tous les hommes à sa-
» voir plus d'une langue, non à cause de ce
» que le vulgaire peut y voir d'agréable ou
» de profitable, mais à raison de l'exercice
» que l'esprit en reçoit et de l'analise involon-
» taire que l'on est obligé de faire de sa
» pensée, toutes les fois que l'on veut la trans-
» mettre d'un idiome dans un autre. Voilà
» sans doute le principal profit que nous re-
» tirons de l'étude des langues anciennes et

» étrangères, laquelle est bien éloignée de n'être,
» comme on l'a prétendu, qu'une étude de mots,
» et voilà ce qu'ont oublié ou n'ont pas com-
» pris les détracteurs de ce genre d'instruction.
» L'usage du *languedocien* peut y suppléer
» en partie, au moins chez le peuple; et
» celui de nos provinces doit à cette com-
» paraison qu'il fait sans cesse des deux
» langues, cette aptitude à saisir, cette viva-
» cité d'intelligence qui le caractérisent émi-
» nemment.

» Du reste, que ceux qui désirent l'entier
» oubli du *languedocien*, prennent patience, et
» ils seront pleinement satisfaits. Le *français*
» armé de toute sa puissance l'environne, l'as-
» siège, le poursuit et le chassera bientôt sans
» retour; encore deux ou trois générations, et
» il sera totalement oublié avec les dernières
» traces de nos mœurs antiques, et de cette
» heureuse simplicité dont il nous rappelle les
» intéressans souvenirs. »

Antiquités.

Les monumens antiques sont le domaine naturel de l'académie de Nismes: elle ne peut manquer de s'enrichir en le cultivant. Aussi

depuis sa restauration a-t-elle mis un soin particulier à recueillir tous les monumens de ce genre qui ont été découverts. Les fouilles occasionées par la construction du palais de justice sur l'emplacement présumé de la basilique dédiée par l'empereur *Adrien* à *Plotine*, femme de *Trajan*, ont été une mine féconde en beaux débris ; et sans doute on en auroit retiré un bien plus grand nombre de morceaux intéressans, si l'on avoit poussé plus loin les recherches.

« Il y avoit là, du temps des Romains, dit » *Menard* (1) en parlant de cet emplacement, » un édifice superbe et d'ordre corinthien. Tou- » tes les découvertes qui s'y sont faites, le prou- » vent d'une manière incontestable. On n'y a » jamais creusé la terre, qu'on n'y ait trouvé » des restes d'anciens fondemens d'une épaisseur » prodigieuse, et bâtis avec de grosses pierres » carrées, sans mortier ni ciment, comme ceux » de la plupart des édifices antiques. On en » tira, il y a plusieurs années, des aigles de » marbre d'une beauté achevée, des pièces » d'une grande frise superbement sculptées, » des colonnes, des corniches, des chapiteaux

(1) Hist. de Nismes, tom. 7, pag. 113.

» de la même beauté, de marbre aussi, et » quantité d'inscriptions. »

Des objets semblables viennent de sortir encore des dernières excavations faites dans le même lieu, et de confirmer l'opinion émise par *Menard*, que ces magnifiques débris ne peuvent avoir appartenu qu'à cet édifice *d'un ouvrage admirable* (1) qu'au rapport de *Spartien*, *Adrien* fit construire à Nismes, en l'honneur de *Plotine*.

Menard prouve parfaitement, contre le sentiment de *Maffei*, que cet édifice, érigé en 122, étoit une basilique et non un temple; mais il croit trouver dans un passage de *Xiphilin* la preuve que *Plotine* eut aussi à Nismes un temple que lui avoit consacré en 129, après sa mort, la reconnoissance du fils adoptif de son époux.

Parmi les honneurs rendus par *Adrien* à la mémoire de la veuve de *Trajan*, *Dion Cassius* et son abréviateur (2) parlent en effet d'un temple érigé, mais ils ne disent point que ce fût à Nismes. A l'époque de la mort de *Plotine*, *Adrien* se trouvoit en Afrique,

(1) *Opere mirabili*, *Spartian. in Adrian.*, pag. 6.
(2) *Xiphilin. epit. in Adrian.*

occupé à rebâtir Carthage. N'est-il pas vraisemblable que ce fut là, dans une ville nouvelle, son ouvrage et qui devoit porter son nom, qu'il plaça le monument de douleur et de gratitude dont fait mention *Dion Cassius*, et qu'il fit l'apothéose de *Plotine*, plutôt que dans une cité qu'il avoit quittée depuis sept ans, et où déjà subsistoit un témoignage éclatant de ses sentimens pour son illustre bienfaitrice ?

Quoi qu'il en soit, les fragmens les plus remarquables dans le grand nombre de ceux qu'on a trouvés en creusant les fondations du palais de justice, sont, 1.° des aigles de marbre sans têtes, comme toutes celles qui ont été précédemment découvertes, mais parfaitement conservées dans toutes les autres parties, et d'un travail admirable, tant par l'effet de l'ensemble, que par la vérité et le fini des détails dans la sculpture du plumage, des ailes, des serres et de la guirlande de lauriers qu'elles supportent.

2.° Un bas relief représentant une guirlande d'épis et de fruits dont la délicatesse et la légèreté font un beau contraste avec la vigueur du relief de deux têtes de taureaux ornées de bandelettes, entre lesquelles cette guirlande est placée.

Le pendant de ce morceau est depuis long-temps connu ; mais le dessin en est presque effacé ; le temps en a usé la saillie.

3.° Deux assises de pilastre d'ordre corinthien, en marbre de Paros cannelé, de 1 mètre 265 millimètres (1) de face ; ce qui suppose une ordonnance de 20 mètres 240 millimètres (2) d'élévation, y compris le piédestal, le chapiteau et l'entablement, ou seulement de 15 mètres 812 millimètres (3), s'il n'y avoit ni piédestal ni stylobate.

4.° Une magnifique assise de corniche, du même marbre, à oves et denticules ;

5.° Un superbe fragment de chapiteau, aussi du même marbre, à feuilles d'acanthe et d'olivier très-profondément entaillées.

Ces trois derniers objets ont évidemment fait partie d'un même tout.

6.° Des inscriptions presque toutes recueillies par les soins de M. *Aubanel*, et que nous allons rapporter avec les observations qu'elles ont donné occasion à M. *Trélis* de soumettre à l'académie, et celles que le rédacteur de cet article (4) a cru devoir y ajouter.

---

(1) 3 pieds 10 pouces 8 lignes.

(2) 62 pieds.

(3) 48 pieds 9 pouces.

(4) M. *Vincens-St-Laurent*, secrétaire-adjoint, et correspondant de l'institut, etc.

I.

LAND

Ce fragment d'inscription se lit sur une pierre de forme sphérique. Les lettres ont 32 centimètres (1) de proportion. Il y a lieu de croire, d'après une telle dimension, que l'inscription se rapportoit à l'objet principal du monument qu'elle décoroit, et que, si ce qui en manque étoit retrouvé, elle donneroit des lumières certaines sur la nature et la destination de l'édifice qui a fait place au palais de justice actuel. Ainsi, quelque peu important que puisse paroître le débris que nous recueillons, il convenoit néanmoins de le conserver, puisqu'il peut se lier à des découvertes futures, et contribuer à éclaircir un point curieux de nos antiquités locales.

II.

HAVE NAEVI
SALVOS SIS QVISQVIS
ES
CN. NAEVIO
DIADVMENO
VENALICIARIO
GRAECARIO

(1) 1 pied.

Gruter (1), *Grasser* (2), *Rulman* (3), *Guiran* (4) et *Menard* (5) rapportent une inscription tumulaire consacrée par ce même *Cn. Nævius Diadumenus* à *Nævia Privata*, son épouse ; mais ici nous apprenons qu'il étoit marchand d'esclaves et peut-être peut-on conjecturer que le mot *græcario* désigne le commerce de ces esclaves grecs que *Ciceron* (6) et *Tacite* (7) appellent *comites græculi* ou *græci comites*, qui étoient musiciens, grammairiens, rhéteurs, philosophes, poëtes, etc., et dont s'entouroient les Romains opulens pour amuser leurs loisirs.

Il a été trouvé, l'année dernière, dans un ruisseau au pied de la métairie de *Campagne*, une pierre portant l'inscription suivante :

.....IO DIA
DVMENO

Il est probable que le mot tronqué étoit NAEVIO, et que le *Nævius Diadumenus* des deux monumens est le même personnage ; que

(1) Inscript., pag. DCCCX.
(2) De antiq. Nem., pag. 57.
(3) Rec. mſ. des anc. inscr. de Nismes.
(4) Inscr ant. Nem., mſ., p. 104.
(5) Hist. de Nismes, tom. 7, pag. 360.
(6) Pro mil.
(7) Ann. IV, 58.

l'un lui fut consacré aux portes de la ville, et l'autre à sa maison de campagne.

III.

CAECILIAE. Q. F.
LVCVLAE
NEPTI.

IV.

D. M.
Q. CORNELI
VOLT. TERTI
TESTAMENARI
HEREDES

Ces deux inscriptions ne présentent ni intérêt, ni difficulté. Nous remarquerons seulement que, dans l'appendice de la Topographie de Nismes, M. *Vincens-St-Laurent* a cité une inscription sépulchrale votée par *Q. Cornelius Tertullinus* à *Arsinoë*, sa femme, et que probablement il est le même à la mémoire de qui ses héritiers ont rendu le même honneur.

V.

SICVRITATI
GLYCERAE
T. PITIVS
PLVTION
CONTVBERN
KARISSIM

La pierre sur laquelle est gravée cette ins-

cription, a été brisée et employée dans la fondation des constructions nouvelles qu'on vient d'élever à l'endroit où elle fut trouvée. On n'eut pas le temps de vérifier s'il n'a pas été commis une erreur dans la transcription du mot *sicuritati*, qu'on ne lit ainsi nulle part. On écrit toujours *securitas*. Si la copie est exacte comme on est autorisé à le penser d'après la scrupuleuse attention avec laquelle M. *Aubanel* a toujours recueilli les inscriptions, le changement de voyelle est à noter, bien qu'on puisse le considérer comme une faute d'ortographe, chose si commune, comme on sait, dans les monumens lapidaires.

« L'inscription est intéressante, dit M. *Trélis*, » et mérite que nous nous y arrêtions quelques » momens ; elle est de celles que l'on nomme » *votives*.

» *Securitati*, à la sécurité. La sécurité est » rarement mentionnée dans les inscriptions, » et nous ne pensons pas qu'on l'eût encore » trouvée dans celles de Nismes. Les légendes » et les revers des médailles l'offrent très-sou- » vent au contraire.

» Il ne faut point considérer la sécurité comme » un être purement allégorique, mais comme » une divinité à laquelle on rendoit un culte,

» et qui recevoit des vœux publics et parti-
» culiers.

» Outre notre inscription, nous trouvons
» dans les collections d'antiquités plusieurs preu-
» ves de cette opinion.

» *Securitati Hemation et Carpo* (1).

» *Securitati Martialis Danaï Vicarii fide-*
» *lissimi* (2).

» *Securitati Augusti Sacrum Decurion; po-*
» *pulusque Coloniæ prænestinæ* (3).

» Cette dernière inscription est celle d'un
» monument de marbre, probablement un
» autel, consacré par une ville importante à
» la tranquillité d'un empereur.

» La sécurité se représentoit, pour l'ordi-
» naire, par une femme assise, la tête ap-
» puyée sur sa main gauche, et tenant de la
» droite le sceptre ou la lance; c'est ainsi qu'on
» la voit sur une médaille de Pruse ou Nicée en
» Bythinie, près du mont Olympe, et sur
» celles de *Neron*, de *Galba*, *Vitellius*, *Ves-*
» *pasien*, *Titus*, *Adrien*, *M. Aurelle*, *Ca-*
» *racalla*, *Alexandre Sévère*, *Gordien Pie*,
» *Philippe*, *Gallien*, *Florien* et *Probus*. Il est

(1) *Grut.* p. cv, 5.

(2) *Spon.* Mel., sect. vi, p. 218.

(3) *Grut.*, *loc. cit.*, 6.

» assez remarquable de trouver, pour la pre-
» mière fois, la sécurité sur les médailles impé-
» riales à côté de l'image de *Néron*. C'est ainsi
» que nous avons vu de nos jours le nom de
» la liberté écrit en mille endroits près de celui
» de *Robespierre*.

« La sécurité se rencontre sur les monu-
» mens numismatiques avec d'autres formes et
» d'autres emblèmes. Le globe, le caducée,
» la corne d'abondance sont dans ses mains:
» on voit souvent un bouclier auprès d'elle;
» elle tient des palmes, des lauriers, une
» patère; elle a trois enfans sur les genoux
» et un au sein dans une médaille de *Lucille*;
» elle est représentée brûlant des armes, de-
» bout et appuyée contre une colonne; la bourse
» et le bonnet qu'elle porte sont l'heureux em-
» blème de son alliance avec l'aisance et la
» liberté. On doit joindre à ses attributs le
» globe, la couronne de tours, l'image de la
» victoire, etc., etc. Elle est désignée, dans les
» médailles de *Julien*, avec le bœuf *Apis* et
» deux astres, sans doute pour exprimer ses
» rapports avec l'agriculture et la navigation.

» Si l'on objectoit, à ce que nous venons de
» dire sur l'apothéose de la sécurité, qu'on la
« trouve encore sur les médailles avec le *la-*

» *Earum*, sous les empereurs chrétiens, il est » facile de répondre qu'elle ne fut plus sans » doute alors qu'une figure symbolique ; mais » que ce changement lui fut commun avec » une foule d'êtres dont la divinisation et le » culte, chez les payens, ne sauroient être mis » en doute. Les empereurs convertis à la foi » furent long-temps à se délivrer tout-à-fait » de leur vernis de paganisme, et nous n'avons » pas le droit de nous en étonner, quand nous » en retrouvons nous-mêmes les traces au milieu » de nos mystères les plus saints. »

Les anciens joignirent, au nom de la sécurité une foule d'épithètes diverses, telles que *romana*, *publica*, *perpetua*, *augusta*, etc.

« Plusieurs autres motifs concourent à éta- » blir encore la divinité de la sécurité.

» On peut la considérer comme la même que » la tranquillité : elles ont plusieurs attributs » communs. Or on sait que la tranquillité » avoit, sous le nom de *quies*, un temple à » Rome situé hors de la porte colline ; et l'on » a trouvé sur le bord de la mer, à Nettuno » (*Neptunium*) dans la Campanie, un autel sur » lequel on voit les attributs de la navigation » avec cette inscription : *ara tranquillitatis.*

» Notre déesse a aussi des rapports avec

» *salus* ou la santé : l'on voit ; sur une médaille
» de *Néron*, le serpent et la patère, attributs
» ordinaires *d'Hygie*, donnés à la sécurité.

» D'autres Dieux étoient encore associés au
» même culte. On lit dans une inscription : *diis*
» *securis*, que tous les antiquaires entendent
» par Dieux donnant la sureté ou la santé.

» On trouve, dans *Gruter* et dans *les anti-*
» *quités de Pouzzoles* de *Scipion Mazelli*,
» deux inscriptions remarquables.

» Voici la première :

» *Diis securitatis. Q. Vibius Hermes antistes*
» *sancti Silvani annum agens septuagesimum*
» *sibi fecit, benè, benè.*

» La seconde porte :

» *Diis securitatis. P. Decius Euschemus an-*
» *tistes sancti Silvani annum agens decimum*
» *sextum fecit sibi, benè, benè.*

» Voilà des marbres consacrés aux Dieux de
» la sécurité par des prêtres de Silvain. Ce
» Dieu, selon *Macrobe*, étoit le même que
» le Dieu *Terme* ; on doit donc considérer ici
» *Silvain* comme un des Dieux de la sécurité,
» puisqu'il présidoit aux bornes et à la sureté
» des propriétés.

» Peut-être ces pierres étoient-elles desti-
» nées à fixer quelque partage de terres. Une

» circonstance qui donne de la probabilité à » cette conjecture, c'est de voir la seconde des » inscriptions, consacrée par un jeune-homme » de seize ans; ce qui se rapporte à l'âge de » la majorité, époque à laquelle se règlent pour » l'ordinaire les partages des successions. »

Pour achever ce que les anciens ont dit de la sécurité, M. *Trélis* rappelle un monument lapidaire assez singulier, rapporté par *Gruter*. (1)

SECURITATI SACRUM.

Valerius Julianus italico filio infelicissimo et
Honoratæ Mammullæ hujus fecit.

Dispar damna lege parkarum et carmina dispar.
Hæc ridenda mihi est, hic lacrimandus erit
Hæc namque emeritos bis XXXX per annos
Vixit at hic terno consule natus erat.
Cur modo tàm præceps puerum tàm sæva tulisti
Funeris amborum dic rea Persephone
Vix lucem vidisse satis qui vivere posset,
Vivere quæ nollet vix potuisse mori.

Il est probable que ce *Julianus* perdit en même temps un fils en bas âge qu'il chérissoit, et une vieille parente depuis long-temps souffrante dont il hérita, et qu'il les renferma

(1) p. DCLXIII.

dans le même tombeau ; mais on ne voit pas ce que la sécurité fait là ; il semble que la mort d'un enfant soit un étrange motif pour honorer cette déesse.

« Du reste, dit M. *Trélis*, nous ne dissimu-
» lerons pas que cette inscription singulière est
» d'une authenticité plus que suspecte. Le
» mot *dispar* s'y trouve employé dans un
» sens bien difficile à déterminer : ces vers
» sont inexacts ; enfin dans un exemplaire de
» *Gruter*, annoté de la main du célèbre *Maffei*,
» l'inscription se trouve bâtonnée.

Les fouilles du palais de justice n'ont pas seules fourni des inscriptions ; on en a aussi découvert quelques-unes dans la campagne.

VI.

Trouvée dans un champ près de St- Césaire.

D. M.
CAECILIAE ∧ T ∧
∧ F ∧ PEDULLINE
ET ∧ L ∧ COMINIO
CASTO ∧ VIR
T ∧ CAECIL ∧ GLYPTVS ∧ ET ∧
CAECILIA ∧ APLE ∧ LIB

Découvertes sous les ruines de l'ancien monastère de St-Baudile.

VII.

D . . . .
BRV' . . . . . .
ISIADAE
IVLIVS MAR
CIANVS FILI
VS NATVRALIS

Quoique cette inscription soit tronquée, on peut aisément suppleer ce qui manque au premier nom : il faut lire BRVTIAE.

On peut remarquer l'expression *filius naturalis* qui ne se rencontre pas souvent dans les inscriptions (1), et qu'on pourroit rendre par fils naturel, par opposition à fils adoptif; mais qui ici veut dire fils d'esclave affranchi, comme dans une inscription rapportée par *Gruter.*(2)

Filia naturalis, idem liberta patri optimo.

Le nom d'*Isias* donné à la femme à qui cette inscription est dédiée, est un nom servile, ainsi que ceux d'*Aple* et de *Glyptus* que nous avons vus sur l'inscription précédente.

(1) On ne la trouve sur aucune de celles qu'on a recueillies à Nismes.

(2) p. DCCCXLV.

VIII.

L ▲ CORNELIVS ▲ ADGV
BILLI ▲ F ▲ ADGVBIOVN
AESCOLAPIO ▲ V ▲ S ▲ L ▲ M

Il seroit difficile de trouver un sens à cette inscription, si on ne devoit pas partager le mot inintelligible ADGVBIOVN de la manière suivante : ADGVB (*Adgubillus*) IOV (*Jovi*) et substituer ET à la lettre N, sans doute infidellement transcrite : ainsi ce seroit *Lucius Cornelius Adgubillus* fils d'*Adgubillus*, faisant un vœu à *Jupiter* et à *Esculape.*

Lucius Cornelius Adgubilli filius Adgubillus, Jovi et Æscolapio votum solvit lubens meritò.

IX.

D. M.
L. IVLIO. CAPRATINO
AVITA
MARITO. OPT. IN. H. S.

Les dernières initiales de cette inscription sont mal formées, mais M. *Trélis* croit pouvoir y reconnoître la formule *in honorem suum*, assez usitée dans les marbres antiques.

X.

D. M.
IIIIII VIRIS AVG A
Q A IVLIO A PHYRRO A ET A Q A IVLIO
MARSYAL A ET A SVIS A

On voit que dans cette pierre, contre l'usage ordinaire des sépulchrales, le nom de la personne qui l'a consacrée se trouve omis.

« *Phyrrus* et *Marsyal*, avec la singularité de » leur ortographe, sont sans doute des noms » d'affranchis, et l'on peut s'étonner de les » trouver ici élevés à la dignité du sacerdoce » augustal. Ne pourroit-on pas conjecturer que » leurs parens, encore esclaves, n'ont pas voulu » souiller d'un nom servile la pierre qu'ils » posoient sur la tombe des prêtres du dernier » empereur ? »

XI.

D. M.
IIIIII . VI . . . .
LVPICI . . . .

C'est encore un prêtre augustal à ajouter à la nombreuse liste de ceux dont les noms ont été conservés sur les monumens tumulaires dont *Ménard* (1) a recueilli les inscriptions.

(1) Hist. de Nismes T. VII. P. 250. à 262; et 273 à 276.

Poésie.

On a vu plus haut, dans l'analise d'une dissertation sur le génie et l'état actuel de l'idiome languedocien, combien il résiste au ton noble et élevé, et combien il est peu propre à la grande poésie. Ces difficultés bien reconnues n'ont pas empêché M. *Aubanel* de tenter, dans ce genre et dans cette langue, un essai; et cet essai a été heureux. Il avoit droit de compter sur ses forces. Il a entrepris de faire passer, dans notre langage vulgaire, les premières octaves du IV.e chant de la Jérusalem délivrée, en leur conservant leur forme et leur caractère. Tous ceux qui, ont cultivé les muses languedociennes, apprécieront avec nous le travail de M. *Aubanel*, et sentiront toute la vérité des réflexions dont il le fait précéder. Il y rappelle tous les obstacles qu'il y a rencontrés et que sa traduction fait presque oublier. Les principaux, selon lui, sont dans la familiarité de la langue, dans l'emploi trop fréquent, mais nécessaire, des augmentatifs et des diminutifs, et sur-tout dans la rareté des rimes nobles et riches. Notre auteur a annoncé à l'académie le projet de traduire ainsi plu-

sieurs morceaux choisis des poëtes anciens et modernes. Il veut essayer jusqu'à quel point le *languedocien* peut devenir flexible et se prêter à tous les tons. C'est une éducation à faire; et la première tentative de M. *Aubanel* nous prouve assez ce que nous pouvons en attendre.

Nous devons à M. *Roman* une ode anacréontique très-agréable et par le ton et par l'invention. Il y a joint une traduction de la célèbre épigramme de l'anthologie sur *Venus* armée.

Trois ouvrages lyriques ont été lus, cette année, dans nos séances académiques. Dans le premier, M. *Emile Vincens* appelle la muse de l'histoire à célébrer le héros de la France et de l'Europe. Le poëte, après avoir peint les dangers qui menaçoient la patrie avant qu'eût reparu son libérateur, ajoute :

Dis le retour de la victoire
Que ramène Napoléon;
Hâte-toi, fille de mémoire!
Proclame son auguste nom:
Sous son égide révérée,
Peins la France régénérée,
Retrouvant les arts et les lois;
Par lui cent hydres étouffées;
Et pour s'orner de ses trophées,
Les temples rouverts à sa voix.

A mes regards offrant l'image
Du vulgaire des conquérans,
Fils impétueux de l'orage
Grondent les rapides torrens ;
Sur les campagnes qu'elle inonde,
Avec fracas coule leur onde,
Le vallon en est ébranlé,
Ils passent ; près du champ fertile,
Des ruines, un lit stérile
Attestent seuls qu'ils ont coulé.

Mais au sein d'un pays immense
Règne un fleuve majestueux ;
Il fait la gloire et l'abondance
Des peuples qu'il unit entr'eux.
Sur l'obstacle qui le traverse,
Il s'enfle, il entraîne, il renverse
Ce qui résiste à ses efforts ;
Mais bientôt son onde calmée
Reprend sa course accoutumée
Et remplit ses fertiles bords.

Le talent de M. *Emile Vincens* pour les vers, est depuis long-temps connu, et les muses se plaignent que des occupations plus graves ne lui permettent de leur donner que de courts instans.

Les deux autres odes dont nous avons à parler, sont de M. *H. Lacoste*, membre du

corps législatif. Leur sujet est très-heureusement choisi, et l'auteur y a montré la facilité, la vivacité, la richesse qui caractérisent ses nombreuses et intéressantes productions dans presque tous les genres de poésie.

La comète qui vient de disparoître à nos regards fournit la matière de l'un des deux poëmes de M. *Lacoste*. On voit combien ce phénomène peut prêter au genre lyrique, et par la grandeur de l'objet, et par les accessoires qui s'y joignent, et par l'espèce de mystère et les préjugés qui y sont attachés. L'auteur a su saisir ces avantages.

Le temps dérobe en vain ta marche vagabonde :
L'homme a soumis les cieux, comète, effroi du monde !
A ton tour il te soumettra.
En vain huit fois dix ans, tu te caches errante :
Au jour qui t'est fixé, ta tête menaçante,
Sur l'horison reparoîtra.

Un poëte devoit adopter avec empressement les opinions antiques sur l'influence prophétique des comètes Notre académicien rappelle les principaux événemens qu'elles ont annoncés.

Ainsi lorsque Brutus immoloit un grand homme,
Ton aspect fit pâlir et l'Italie et Rome,

Sans épouvanter l'assassin:
De même, après la nuit à Coligni fatale,
Du tigre décoré de la pourpre royale
Tu prédis le trépas prochain.

Maintenant ce sont les ennemis de *Napoléon* et de la France que la dernière comète menace :

Oui le ciel a reçu les plaintes des deux mondes.
De vos succès trop longs, usurpateur des ondes !
Un astre éclaire enfin l'écueil,
Et les sombres lueurs dont s'entoure sa tête,
A vos regards tremblants présagent la tempête
Où va s'engloutir votre orgueil.

Généreux habitans du rivage cimbrique !
Vengez un double affront. Vous, flots de la Baltique !
Submergez ces mats détestés.
Leurs voiles vainement cherchent les eaux du Tage,
Rochers de Cronembourg ! vous verrez leur naufrage
Expier leurs iniquités.

La dernière ode de M. *Lacoste* a pour notre ville un intérêt particulier, puisqu'elle est destinée à célébrer l'amphithéâtre romain, l'un de ses plus beaux monumens antiques : elle a eu encore le mérite de l'à-propos, puisqu'elle a été lue dans une séance consacrée au conseil général du département du Gard,

qui s'occupoit alors du déblayement des arènes de Nismes.

L'auteur y met dans la bouche du fondateur de cette cité les reproches que nos concitoyens lui semblent mériter pour la négligence qu'ils apportent à la conservation des plus précieux restes de l'architecture antique.

. . . . . .

J'entends l'ombre de Nemausus :
Enfants ingrats, dit-il, chaque nouveau ravage
Est un affront pour moi, pour les arts un outrage,
Pour vous une honte de plus.

Mais quand l'aigle français des colones d'Hercule
Jusqu'aux climats glacés qu'arrose la Vistule,
Etend son empire et son vol,
Ces toits usurpateurs, vils enfans de la crainte,
Devroient-ils se montrer dans cette noble enceinte
Et déshonorer votre sol ?

Les Romains ont passé, mais pleins de leur mémoire,
Ces lieux ont conservé leur génie et leur gloire ;
Ils consacrent leurs souvenirs.
Vous à qui vient d'écheoir leur immense héritage,
Signalez, par les arts, les fastes de votre âge
Et vos honorables loisirs.

Enfin l'auteur appelle la protection du plus grand des monarques sur le monument qu'il

chante, et présente sa restauration comme une conquête sur le temps, digne du vainqueur de l'Europe.

Et pourquoi loin de nous rechercher des conquêtes ?
Triomphe dans nos murs et dérobe aux tempêtes
Les restes de notre grandeur.
Que tes bienfaits pour nous soient des titres de gloire,
Que nos derniers neveux bénissant ta mémoire
T'appellent le réparateur.

Il ne sera pas déplacé d'ajouter ici que les vœux formés par M. *Lacoste* ont été entendus, et que, par les soins du premier magistrat du Gard, nous pouvons enfin espérer de voir bientôt l'amphithéâtre de Nismes débarrassé des masures qui le cachent, l'obstruent et le déshonorent.

M. *Alexandre Vincens* a communiqué à l'académie un morceau de poésie élégiaque sur la mort d'un ancien supérieur de l'école de Tournon. L'auteur y fait parler un jeune élève dont l'homme respectable qu'il regrette, avoit été le bienfaiteur. Cette pièce a été composée pour une espèce de fête scholastique à laquelle elle convenoit parfaitement. On est surpris de trouver tant d'élégance, de grace et de richesse dans un sujet qui n'en sembloit pas trop sus-

ceptible; mais le talent sait tout embellir : c'est la baguette mystérieuse qui fait jaillir l'eau d'un rocher.

Deux poëmes ont été lus dans la séance publique.

Le premier a offert beaucoup d'intérêt, et par son objet, et par la manière dont il est rempli. Le sujet est celui que l'académie a proposé à l'émulation des poëtes, *la mort de Henri IV*; Mais l'auteur, *M. Guizot*, n'a pas prétendu s'élever au ton de l'épopée, et s'est modestement renfermé dans celui de l'élégie. Ce qu'il peut y avoir perdu en élévation et en force, il l'a bien regagné en grâce, en élégance et en sentiment. Le cadre du poëme est extrêmement heureux. L'auteur suppose que *Sully* conduit son fils à St-Denis, et qu'agenouillé devant le tombeau de *Henri IV*, il apprend au jeune-homme la funeste catastrophe qui priva la France du meilleur des princes.

Le temps avoit neuf fois ramené la journée
Qui d'un prince parfait borna la destinée,
Et *Sully* par neuf fois, en vêtemens de deuil,
Avoit de son ami visité le cercueil.
Ce triste jour devoit l'y rappeler encore;
Pour la dixième fois il naissoit, et l'aurore,
Couvrant d'un bandeau noir son front doux et riant,

Sans

Sans perles, sans rubis sortoit de l'orient.
Sully se lève en pleurs : « ô jour que je déteste !
Toi qui prêtas au crime une clarté funeste,
Mes yeux s'étoient flattés de ne plus te revoir !
S'il faut qu'un sort cruel trompe ainsi mon espoir,
S'il faut compter encor tes heures abhorrées,
Qu'aux douleurs, aux regrets elles soient consacrées ;
Fidèle au souvenir du roi que j'ai chéri,
J'irai....., je reverrai le tombeau de *Henri* ;
J'invoquerai son ombre ; et mes lèvres glacées
Presseront de son nom les lettres effacées.
Oui, c'est là que mon fils doit apprendre de moi
La gloire, les malheurs et la mort de son roi. »

Le poëte décrit ensuite le temple qui renferme les tombes royales.

Non loin des bords heureux où la Seine serpente,
S'élève d'une tour la pointe menaçante
Qui, portant de la foi le signe révéré,
Domine un temple saint à la mort consacré.
C'est là que, déposant le sceptre et la couronne,
Les rois vont au tombeau par le chemin du trône.
Sous de riches lambris ils dorment, et l'orgueil,
Loin des vulgaires morts a placé leur cercueil.
Ce faste, ces honneurs rendus à leur mémoire,
Des arrêts du néant ne sauvent point leur gloire.
Pour *Henri* seul peut-être ils ne sont pas perdus.
Sur le bord de la tombe il laissa ses vertus,
Et Dieu bénit la place où reposoit sa cendre.
C'est là qu'avec son fils *Sully* venoit se rendre.
Sous le portique sombre ils s'avancent tous deux,

Et le séjour des morts est ouvert devant eux.
Leurs pas en ont troublé le silence immobile ;
Tout se tait : rarement l'écho de cet asile
A vu par des sanglots interrompre sa paix ;
Celui qui sur le trône oublia ses sujets,
Ne laisse après sa mort qu'un souvenir sans charmes,
Et la tombe des rois voit couler peu de larmes.

Viennent ensuite les détails du funeste événement. En mettant ce récit dans la bouche du meilleur ami de *Henri*, l'auteur a eu sans doute une heureuse idée ; mais il s'est aussi créé à lui-même de grandes difficultés. Il falloit que le discours de *Sully* fût empreint de tous les sentimens, de toute la douleur que dut lui causer une perte si cruelle. M. *Guizot* a lutté avec succès contre son sujet. Cette partie de son ouvrage a été accueillie d'un applaudissement, et, ce qui vaut mieux, d'un attendrissement général. Nous citerons, à l'appui de ce jugement, le morceau qui termine le poëme.

L'assassin, dit *Sully*,

S'avance, et de trois coups a frappé sa victime.....
Dieu ! pardonne les pleurs que ce mot fait couler.
Le temps qui m'a vieilli, n'a pu me consoler ;
J'ai vu, mon fils, j'ai vu tout un peuple en alarmes
Redemander son roi par ses cris, par ses larmes,
Douter quelques instans de son malheureux sort ;

Eclater en sanglots au seul bruit de sa mort,
S'écrier : « ciel ! rends-nous notre appui tutélaire. »
L'un dit à ses enfans : « vous perdez votre père : »
L'autre au pied des autels se roulant égaré
Va rejoindre au tombeau son monarque expiré.
Chacun se croit frappé du coup le plus funeste,
Et moi-même, aux douleurs abandonnant le reste,
Des jours que mon ami ne me demandoit plus,
Las de voir pour son fils tous mes soins superflus,
J'exilai de la cour ma tristesse inutile :
Seul avec mes regrets au fond de mon asile,
Occupé chaque jour d'un souvenir chéri,
J'ai formé votre enfance à l'amour de *Henri*.....
Chérissez ses vertus et révérez sa gloire ;
Jurez que, respectant son nom et sa mémoire,
Le jour qui nous amène au pied de ce cercueil,
Sera pour vous un jour de tristesse et de deuil :
Jurez que tous les ans, fidèle à mon exemple,
Quand je ne serai plus, vous viendrez, dans ce temple,
Arroser de vos pleurs ce marbre inanimé.
Et toi qui m'appelois ton sujet bien aimé,
Henri, sur cet enfant jette un regard de père,
Et reçois le serment que sa bouche va faire.
Il dit, tombe à genoux, et le fils prosterné
Prononce le serment par son père ordonné.
Henri qui les entend, accueille cet hommage :
On dit même qu'au sein d'un céleste nuage,
A leur voix un moment abandonnant les cieux,
Son ombre glorieuse apparut à leurs yeux.

Le second morceau de poésie, entendu dans

la séance publique de cette année, est un chant des géorgiques languedociennes de Madame *Verdier*. Le nom de l'auteur, et les deux chants déjà connus du même poëme, étoient des garans certains du grand et juste succès que celui-ci a obtenu. Il a pour sujet, la moisson, dans ce qu'elle offre de particulier aux pays méridionaux, et spécialement à notre province.

La récolte des bleds, telle qu'elle se pratique en nos climats, présente une heureuse et abondante matière à la poésie géorgique : il est étonnant qu'aucun des poëtes antiques n'ait saisi cet objet dans toute son étendue. *Hésiode* et *Virgile* se sont bornés à quelques descriptions partielles. Parmi les modernes, *Vanières*, né en Languedoc, auroit dû traiter la matière ; mais, à l'exemple des anciens, il l'a presque totalement négligée. *Rosset* l'a ébauchée dans quelques vers qu'on peut compter entre les moins médiocres de son long ouvrage. Le toscan *Alamanni* seul, dans son poëme *della coltivazione*, très-estimé des Italiens, a donné quelque développement au sujet ; mais il restoit tout neuf pour les muses françaises ; il ne pouvoit tomber en des mains plus habiles. M.me *Verdier* l'a traité en maître ;

mêlant avec un art et un goût parfait le récit à la réflexion, la description au sentiment; elle a su orner son ouvrage de presque tous les genres de beautés.

Les travaux des aires sont la partie la plus locale et la plus intéressante du sujet; c'est aussi à quoi l'auteur s'est le plus attaché.

O ! qui pourroit la voir avec indifférence,
Cette aire où chaque pas, de la faveur des cieux
Nous renouvelle l'assurance.
Salut, heureux séjour de joie et d'abondance,
Enceinte que jamais n'ont rencontré mes yeux
Sans se mouiller des pleurs de la reconnoissance!
L'aire est du laboureur le palais révéré. *etc.*

Si pour bien peindre, il faut avoir vu et avoir vu souvent, il faut également, pour bien juger un tableau, être familiarisé avec les objets qu'il nous représente. Sous ce rapport, le poëme de M.me *Verdier* ne sera bien apprécié que par ceux qui connoissent d'avance ce qu'elle y décrit; mais aussi il aura pour eux un attrait tout particulier. Ils y retrouveront, avec un singulier plaisir, leurs pratiques et leurs mœurs: au mérite du tableau se joindra celui du portrait. Nous citerons pour exemple les vers sur l'usage où l'on est en Languedoc d'affermer les propriétés à moitié de fruit. L'au

teur, après avoir parlé des travaux pénibles et renaissans dont le laboureur achète ses récoltes, ajoute :

Ces trésors lui sont dus : souffrez qu'il les partage.
Tels sont de nos climats et les lois et l'usage :
L'oisif propriétaire aux mains du villageois,
Commettant son terroir champêtre,
Lui transmet en retour la moitié de ses droits
Sur les fruits qu'elles y font naître :
Ainsi par un accord heureux,
Si l'un fournit le sol, l'autre le rend fertile ;
Douce société dont les aimables nœuds
Rapprochent les champs et la ville.

Le morceau suivant nous semble exprimer très-heureusement la méthode qu'on emploie sur nos aires, au lieu du van, pour épurer le grain. Il donnera une idée du talent de l'auteur pour les détails tecniques.

Différens d'espèce et d'usage,
Deux cribles suspendus, à vos bleds tour à tour
Vont offrir leur large contour :
Le premier, leur laissant un facile passage
Retient, dans sa concavité,
Ces restes, ces débris dont l'indigne alliage
Ose déparer leur beauté.
Conduit par une main habile,
L'autre, sur leur amas balancé dans son sein,
Rassemble et livre à votre main
Ce qu'ils cachent encor d'impur ou d'inutile.

L'époque des moissons est aussi dans nos contrées celle des fêtes locales connues sous le nom languedocien de *Votes*, et qui se célèbrent dans un grand nombre de villages. On y retrouve des restes de l'ancienne gymnastique ; l'on y célèbre encore ces mêmes jeux tant chantés par les poëtes antiques ; on y dispute le prix de la course, de la lutte, etc., etc. Il est difficile de voir, sans la partager, la vive et pétulante joie qui anime ces rustiques solennités. M.me *Verdier* nous transporte au milieu d'elles dans un charmant épisode parfaitement convenable au sujet et qui termine le chant qu'elle a bien voulu communiquer à l'académie.

Allons voir triompher sur nos riants gazons,
Ces Entelles nouveaux, ces modernes Milons,
Peut-être aussi fameux, si les cieux, moins avares,
Faisoient naître, dans nos vallons,
Des Virgiles et des Pindares.

M.me *Verdier* sait nous faire prendre part aux efforts des concurrens, à leurs revers, à leurs succès ; elle nous intéresse sur-tout à l'aimable *Prosper* et à la belle *Hélène* dont elle peint les amours avec les plus séduisantes couleurs de la nature et de l'innocence.

Le spectacle chéri des Espagnols, les courses de taureau sont encore usitées dans quelques lieux voisins du Rhône et de la mer de Languedoc, et font aussi partie des fêtes que M.me *Verdier* décrit.

. . . . . Cependant on amène
Le farouche animal qu'irritent à l'envi
Les cris et le tumulte : il s'étonne, il menace,
De son front redoutable il dirige les coups,
Vers ceux dont l'imprudente audace
Se fait un jeu de son courroux.
On l'évite, on le brave, on offre à son passage
Des obstacles roulants qu'il renverse soudain; (1)
Furieux, son aveugle rage
N'a plus de terme ni de frein :
Du cirque en mugissant il brise la barrière,
Et jusques dans la foule, ô spectacle, ô terreur!
Helène, sur ses pas offerte la première,
Est le premier objet que poursuit sa fureur.
Attiré par les cris, Prosper, hors de lui-même,
Voit le danger de ce qu'il aime.
S'élancer plus prompt que les vents,
Voler à l'ennemi, l'atteindre, le combattre,
D'un trident acéré, sur ses naseaux fumans,
Le frapper, l'ébranler, l'abattre,
C'est l'ouvrage d'un seul moment.
L'allégresse à l'effroi succède . . . . . *etc.*

(1) Des tonneaux vides.

Les morceaux précédens, dérobés à la modestie de M.me *Verdier* plutôt qu'obtenus d'elle, ont sans doute trop peu d'étendue pour faire sentir au lecteur toute l'harmonie de son style, toute la grâce de son expression, toute la pureté de son goût. Celui qui nous reste à citer, est sur-tout empreint de cette sensibilité douce et expansive qui se mêle, qui se fond, pour ainsi dire, dans tout ce qu'écrit l'auteur, et qui fait le principal caractère de son talent. M.me *Verdier* s'adresse, en finissant, au pays dont elle vient de chanter les richesses.

O climats que du ciel la faveur environne !
Un Dieu veille à votre repos ;
De vos fêtes, de vos travaux
Un Dieu même écarte Bellone.
Hélas ! de tous les feux qu'allume son courroux,
Quand l'horrible Déesse embrase une autre terre,
Il est trop vrai que, jusqu'à nous,
Retentit son affreux tonnerre.
Nos guérets négligés et nos arts languissans
Versent moins de bienfaits sur ces belles contrées ;
Des épouses en deuil, des mères éplorées,
Nos échos attendris redisent les tourmens :
Mais loin de nous du moins éclatent les orages ;
Le sang n'arrose point nos paisibles sillons,
Et c'est la même main qui de nos héritages

Cultive et recueille les dons.
Jouissez, profitez de ce bonheur insigne, *etc.*

Si l'on se demande pourquoi, lorsque le plus grand nombre des vers que l'on publie aujourd'hui n'inspirent que le dégoût, ceux de M.me *Verdier* au contraire charment, attachent et rappellent ? Il ne sera pas difficile d'en trouver les raisons ; c'est qu'ils n'ont rien de l'effort, de la prétention et de l'enluminure moderne ; c'est qu'ils sont écrits du cœur ; c'est que tout y est puisé dans la nature, la raison et la vérité.

Nous avons négligé plus haut de faire mention d'un poëme dithyrambique sur les progrès de l'esprit humain dans le XVIII.me siècle, dont M. *Trélis* a lu à l'académie les deux premiers chants : l'ouvrage en a quatre ; il est à peu près terminé. L'auteur a pensé que le beau sujet proposé par l'institut de France aux orateurs philosophes, pouvoit aussi appartenir à la poésie, et il a osé l'essayer ; mais il a désiré que la notice des travaux académiques ne contînt une analyse de son poëme, que lorsqu'il en auroit fait connoître l'ensemble.

Ouvrages communiqués à l'académie, et rapports faits à ce sujet.

Les statuts de l'académie lui font un devoir d'examiner avec attention tous les ouvrages que lui adressent soit des gens de lettres qui lui sont étrangers, soit ses associés, soit même ses membres, lorsque cet examen est réclamé par eux. Les divers rapports que l'académie a entendus sur les écrits dont leurs auteurs ont bien voulu lui faire hommage, n'ont pas été la partie la moins intéressante de ses travaux ; mais on sent assez que la plupart ayant pour objet des productions déjà publiques ou primitivement offertes à d'autres sociétés littéraires, il seroit superflu de donner ici à leur analyse autant de développement qu'à celle des écrits spécialement destinés à l'académie, et que nous devons nous borner à faire de ces rapports une mention plus ou moins succincte, suivant leur étendue et l'importance des objets qui y sont traités, en nous arrêtant toutefois, avec plus de détail, aux écrits qui n'ont pas été livrés à l'impression.

Monsieur *Anson*, administrateur-général des

postes ; associé de l'académie, lui a adressé une traduction des lettres de *Milady Montaigue*, déjà publique. M. *Descole*, chargé d'en rendre compte à l'académie, a soigneusement comparé cette version nouvelle à son original. Il s'attache d'abord à montrer combien l'ouvrage de *Milady Montaigue* est digne du grand succès qu'il a eu en Angleterre et dans le reste de l'Europe. Il rappelle que c'est à cette célèbre Anglaise que nous devons la pratique de l'inoculation ; ce qui assure à *Milady Montaigue* une gloire qui ne périra point. Passant ensuite à la traduction de M. *Anson*, M. *Descole* jette un coup-d'œil rapide sur les travaux des écrivains qui l'avoient précédé dans la même entreprise dont il expose les difficultés. Il fait voir combien la nouvelle traduction est supérieure à toutes les autres, comme plus complète, plus fidèle et plus élégante. M. *Descole* conclut enfin que le travail dont M. *Anson* fait hommage à l'académie, peut être regardé comme un vrai service rendu à la langue française et aux amateurs d'une saine littérature.

Nous devons à M. *Aubanel* un rapport sur une traduction en vers d'*Anacréon*, du même M. *Anson*. Il appartenoit sans doute mieux

qu'à tout autre, à l'auteur de l'*Anacréon Languedocien*, de parler dignement de l'excellence de son original et d'apprécier le mérite du nouvel interprète français. M. *Aubanel* considère la traduction dont il rend compte, comme de beaucoup préférable aux versions de *Lafosse* et de *Longepierre*. Il entre dans quelques détails pour appuyer son sentiment, et l'autorise par la citation de la traduction des Odes 1, 21, 24 et 53. Mais ce qui fait du rapport de M. *Aubanel* un morceau de littérature très-agréable, accueilli par l'intérêt vif et unanime de l'académie, ce sont les considérations générales qu'il y a fait entrer sur le caractère personnel et les mœurs d'*Anacréon*, sur la beauté de ses ouvrages, et sur la difficulté de les faire passer dans une langue qui, grave, méthodique, un peu froide et quelquefois traînante, se prête difficilement à la vivacité, à l'abandon, et surtout à la naïveté du poëte grec. M. *Aubanel* trouve la justification des mœurs d'*Anacréon* dans les usages orientaux, bien plus favorables que les nôtres à la volupté. Il le compare à un habitant opulent des belles contrées où il prit naissance, qui joindroit à l'amour des plaisirs que ces heureux climats inspirent, les connoissances et les talens d'un Européen distingué,

et qui, au milieu de ses jardins, environné des plus belles esclaves, laisseroit peindre à ses vers ce que son cœur et ses sens éprouveroient de jouissances. M. *Aubanel* distingue les odes d'*Anacréon* en bachiques, en érotiques et en anacréontiques, proprement dites. Il détermine le caractère et fournit des exemples de chacune de ces subdivisions. Telle est l'idée que l'auteur se fait du vieillard de *Théos*. « A ce nom, dit-il, » devenu presque mythologique, le cœur du » jeune homme palpite, le front du vieillard se » déride, la tristesse s'enfuit, les grâces accou- » rent, l'air se parfume, la rose s'épanouit, les » Dieux du vin et de l'amour se présentent avec » leur cortège aimable, l'esprit rappelle la déli- » catesse, la gaieté décente, la pure volupté. » Ces traits semblent tracés par l'aimable génie qu'ils veulent caractériser.

Un recueil anonime de pensées, adressé à l'académie, a fourni à M. *Phelip* l'occasion de l'entretenir de ce genre d'écrire et des grands modèles qu'en a produit le siècle de *Louis XIV*. Il a parfaitement caractérisé *Pascal*, *Labruyère*, *La Rochefoucauld*; il est sans doute honorable pour l'auteur que son ouvrage ait rappelé de si grands noms.

M. de *Saumane*, membre du conseil-général du département, a adressé à l'académie un *essai sur le moyen de filer la soie, et de distiller sans feu.* Ce moyen existeroit, suivant l'auteur, dans l'application des miroirs ardens aux usages économiques. L'ouvrage de M. de *Saumane*, dont M. *Gergonne* a rendu compte à l'académie, a donné lieu à quelques considérations intéressantes que nous croyons devoir rappeler ici.

« La pénurie du combustible, qui chaque jour » se fait sentir de plus en plus, a imprimé, » depuis quelques années, aux méditations des » physiciens-philantropes, une tendance com- » mune vers les moyens d'employer cette denrée » maintenant si rare et si chère, d'une manière » plus économique, soit dans nos fabriques, » soit dans l'intérieur de nos ménages. On doit, » en particulier, au comte de *Rumford* les » inventions les plus précieuses en ce genre; » mais il existe malheureusement chez la plupart » des hommes un esprit d'opposition à toute » nouveauté qui probablement empêchera long- » temps encore que les vieilles routines ne soient » généralement remplacées par des procédés » moins dispendieux.

» Il faut aussi convenir que le petit nombre de » découvertes vraiment utiles, ne se trouvent que

» trop souvent escortées d'une foule de pré-
» tendues inventions publiées avec emphase
» par le charlatanisme ; et que le voisinage de
» celles-ci nuit beaucoup aux autres, et justifie
» à quelques égards la défiance que le public
» montre pour toutes. On peut d'ailleurs re-
» marquer qu'il est bien peu d'inventions, si
» économiques qu'elles paroissent, dont l'adop-
» tion ne nécessite une dépense première, plus
» ou moins considérable ; dépense que ne peut
» se permettre l'indigent auquel précisément
» ces inventions seroient le plus spécialement
» utiles ; et d'un autre côté, une légère avance
» de fonds nous paroissant presque toujours
» plus onéreuse qu'une dépense plus considé-
» rable que nous avons la faculté de faire peu à
» peu, il arrive que les gens aisés eux-mêmes
» hésitent le plus souvent d'adopter des procédés
» nouveaux, quelque incontestables qu'en pus-
» sent être les avantages. Les recherches éco-
» nomiques des physiciens n'ont eu jusqu'ici
» pour objet que de produire une chaleur dé-
» terminée avec la moindre quantité possible de
» combustible ; mais M. de *Saumane*, dans le
» mémoire dont il a fait hommage à l'académie,
» va beaucoup plus loin, et propose un moyen
» de mettre en ébullition, sans le secours du
feu,

» feu, le liquide contenu dans une chaudière.
» Il sent fort bien lui-même combien cette
» idée peut paroître chimérique; mais, dit-il, si
» quelqu'un, avant *Montgolfier*, avoit annoncé
» qu'il s'éleveroit dans les airs, n'auroit-il pas
» été traité comme un insensé ? L'auteur com-
» pare les physiciens, qui se sont occupés de
» l'économie du combustible, aux médecins
» inventeurs et propagateurs de l'inoculation,
» lesquels n'ont fait au fond que substituer à
» une maladie extrêmement meurtrière, une
» autre maladie beaucoup moins dangereuse;
» et puisqu'on est parvenu, dit-il, à se garantir
» même de cette dernière, pourquoi, au lieu
» de se borner à l'économie du bois et du
» charbon, ne parviendroit-on pas à s'en passer
» entièrement ?

» Mais quels moyens M. de *Saumane* propose-
» t-il pour arriver à un résultat aussi surpre-
» nant? C'est ce que je vais essayer d'expliquer.
» Il n'est personne, je crois, qui n'ait ouï
» parler des miroirs avec lesquels on croit
» qu'*Archimède* parvint à incendier, dans le
» port de Syracuse, la flotte du consul *Mar-*
» *cellus*. Il est peu de points d'histoire qui
» aient autant exercé la sagacité des critiques;
» et l'extrême difficulté de l'entreprise, plus

» encore que le silence des contemporains, a » long-temps fait rejeter ce fait comme fabu- » leux, malgré les récits circonstanciés des » écrivains postérieurs et les autorités dont ils » s'appuient. Enfin, *Buffon*, en exposant aux » regards de tout Paris, ce que jusqu'à lui, on » avoit regardé comme inexécutable, a montré » qu'il ne falloit jamais se hâter d'assigner des » bornes au possible, et a donné un nouveau » poids aux rapports des historiens.

» On sait depuis long-temps que si l'on reçoit » les rayons solaires sur la surface concave d'un » miroir parabolique, de manière qu'ils y par- » viennent dans des directions parallèles à son » axe, ils iront tous, après s'être réfléchis, se » réunir en un certain point de la concavité du » miroir. Ce point en est le foyer, et se » trouve plus ou moins voisin de la surface, » selon que sa courbure est plus ou moins » considérable. Si donc, on place un corps à ce » foyer, ce corps recevant autant de rayons » solaires qu'il en tombe sur toute la surface » du miroir, sera d'autant plus échauffé que le » miroir sera plus grand et son poli plus parfait.

» On produit à peu près les mêmes effets avec » un miroir sphérique : il arrive seulement alors » que les rayons solaires ne se réunissent plus

» en un point mathématique, mais se concen-
» trent dans un espace d'autant plus resserré,
» que le miroir est une moindre portion de la
» sphère dont il fait partie, et dont la distance
» moyenne à la surface du miroir est la moitié
» du rayon de cette sphère.

» Les miroirs sphériques et paraboliques
» de grandes dimensions sont extrêmement
» difficiles à construire et à manier ; mais on
» peut les remplacer avec avantage par une
» combinaison de miroirs plans.

» On sait, en effet, qu'en exposant un miroir
» plan aux rayons du soleil, on peut toujours
» diriger le miroir de manière que les rayons
» qu'il réfléchit, parviennent en un lieu déter-
» miné ; et on conçoit qu'alors, abstraction
» faite des rayons absorbés ou dispersés, la
» surface sur laquelle on fait tomber les rayons
» réfléchis, est dans le même cas que si elle
» étoit directement exposée à la lumière solaire.

» D'après les expériences de *Bouguer*, l'in-
» tensité de la lumière réfléchie par un miroir
» plan, est un peu plus de moitié de celle qu'il
» reçoit directement du soleil : il est vraisem-
» blable que la chaleur suit la même loi ; ne
» comptons néanmoins que moitié pour faire un
» compte rond et ne pas nous exposer à donner

» dos résultats qui pèchent par excès; il s'en-
» suivra qu'une surface qui reçoit les rayons
» solaires réfléchis par un miroir plan, est deux
» fois moins échauffée qu'elle ne le seroit si elle
» étoit directement exposée à l'action du soleil.
» Si donc, on dirige cent miroirs plans, par
» exemple, de manière qu'ils réfléchissent tous
» les rayons solaires sur la même partie d'un
» corps, cette partie sera réellement échauffée,
» comme elle le seroit si elle étoit exposée à
» l'action directe de cinquante soleils pareils au
» nôtre.

» C'est par un procédé semblable et à l'aide
» de quatre cents miroirs plans et carrés, ayant
» chacun un demi-pied de côté, que *Buffon*
» parvint, au jardin des plantes, à fondre le
» plomb et l'étain, à cent quarante pieds de dis-
» tance, et à enflammer le bois beaucoup plus
» loin; et, autant qu'on en peut juger par les
» rapports qui nous sont parvenus, c'est aussi
» à ce genre qu'il faut rapporter les miroirs
» d'*Archimède*.

» Ce sont aussi des miroirs que M. de *Saumane*
» propose d'employer pour mettre le liquide
» d'une chaudière en ébullition : n'ayant pro-
» bablement jamais fait une étude particulière
» de la physique, il n'entre dans aucun détail

» sur la nature et la construction de ces miroirs ; » il soupçonne seulement qu'ils peuvent être » utilement employés à l'usage qu'il indique, » et il appelle sur cette idée l'attention de » l'académie. »

Après avoir montré les difficultés insurmontables que présente, dans son application, l'idée dont il sagit, le rapporteur ajoute : « au surplus, quand on regarderoit le projet de M. » de *Saumane*, comme absolument inexécutable, on n'auroit d'autre reproche à faire à » l'auteur, que de s'être trop laissé entraîner » par l'amour du bien public, et peut-être » aussi par le goût général de l'époque où nous » vivons ; époque non moins remarquable par » la parfaite inutilité, que par la multitude des » inventions nouvelles qu'elle voit éclore chaque jour. »

M. *Raymond*, de Chambéry, associé de l'académie, lui a communiqué une *lettre à M. de Chateaubriant sur deux chapitres du Génie du Christianisme.*

On sait que l'auteur de ce livre fameux, s'est élevé en plus d'un endroit contre les sciences. Il les accuse *de dessécher les cœurs, de désenchanter la nature, de conduire les*

esprits foibles à l'athéisme, *et de l'athéisme à tous les crimes.* C'est de cet outrage que M. *Raymond* entrepend de venger des connoissances qu'il cultive avec tant de succès. L'analise raisonnée de son travail, présentée à l'académie par M. *Vincens-St-Laurent*, montre avec quel avantage M. *Raymond* a combattu son redoutable adversaire. « L'auteur, dit M. *Vincens-St-Laurent*, a montré, en soumettant » son ouvrage à l'académie, qu'il faisoit quelque » cas de son suffrage : elle ne pourra jamais l'accorder à une défense plus sage, plus forte, » plus noble, plus éloquente des principes » qu'elle professe. »

M. *Chaudruc*, secrétaire perpetuel de l'athénée du Gers, a adressé à l'académie, d'abord le manuscrit, ensuite plusieurs exemplaires imprimés d'une épître à M. *Pieyre*, préfet du Loiret. Le talent de M. *Chaudruc*, la grâce, la facilité de ses vers, le sujet de l'ouvrage qui est un hommage à un des membres les plus distingués de l'académie ; tout a concouru à lui rendre extrêmement agréable l'envoi de la pièce de M. *Chaudruc*.

L'académie a aussi entendu, avec beaucoup d'intérêt, le rapport que lui a fait M. *Granier*,

sur la deuxième décade des plantes rares d'Italie de M. *Bertoloni*. Le rapporteur a pensé, et l'académie avec lui, que cette deuxième décade offroit le même intérêt que la précédente, et n'étoit pas moins remarquable par la justesse des observations et la bonté des descriptions, que par la nouveauté des objets qu'elle renferme.

Il nous reste à rendre compte des rapports faits à l'académie sur trois mémoires manuscrits qui lui ont été envoyés par M. *Pons*, de Toulon, et qui traitent de divers points d'antiquités.

La première dissertation de M. *Pons* a pour titre : *Des divers êtres fabuleux et historiques qui ont porté le nom d'Iapix, et du temple récemment découvert au promontoire de ce nom.* On sait que l'évêque de Castro a nouvellement retrouvé un temple antique au fond d'une grotte située sous le promontoire Iapigium (1). M. *Pons* a cru, sans aucun autre fondement qu'un rapport de voisinage, que cet édifice devoit être consacré à *Iapix*, et il a cherché auquel des personnages de

(1) Moniteur du 28 septembre 1806.

ce nom, le temple pouvoit être rapporté. Il rappelle donc plusieurs *Iapix*; mais, par un oubli assez singulier, il a négligé de parler du seul à qui la dédicace pût être attribuée avec quelque apparence, savoir; ce fils de *Dédale* et d'une corinthienne qui ayant conduit une colonie en Italie, donna son nom à la pointe de la presqu'isle où est situé l'édifice dont nous nous occupons ici. M. *Pons* fait honneur de ce sanctuaire souterrain au vent *Iapix* si souvent invoqué par les Romains qui se rendoient en Grèce. « Il répond à ceux qui pour» roient s'étonner qu'un temple dédié à l'une » de ces puissances aériennes, eût été mis ainsi » à l'abri, au fond d'un antre, que les anciens » faisoient de ces cavernes la retraite et le sé» jour des vents; mais nous osons penser, dit le » rapporteur M. *Alex. Vincens*, que les antres » étoient bien plutôt les prisons que les palais de » ces fougueuses divinités. Il est souvent ques» tion, et dans les poëtes et dans les histoires, de » sacrifices faits à ces Dieux soufflus, mais tou» jours en plein air. Les Lacédémoniens sacri» fioient un cheval au Dieu *Borée* sur le haut » du mont Taïgette. Les Athéniens à la vé» rité avoient élevé aux vents un temple oc» togone dont les huit faces répondoient aux

» huit points principaux de l'horizon ; mais » nous ne nous rappelons pas avoir vu nulle » part, qu'on leur ait adressé un culte dans » ces retraites profondes où l'adorateur auroit » été si fort éloigné de l'influence et du vrai » domaine du Dieu.

» Si nous osions former à notre tour une » conjecture dans le manque absolu de don- » nées nécessaires, nous aimerions mieux rap- » porter ce monument à quelqu'une de ces » divinités maritimes que les poëtes nous pei- » gnent si souvent, se retirant dans les grot- » tes voisines de la mer pour y goûter les » douceurs du repos dans la chaleur du midi, » ou pour y cacher les tendres mystères de » l'amour. »

M. *Aubanel* a été chargé par l'académie de l'examen et de l'analise des deux autres mémoires de M. *Pons*. L'un contient l'explication de la formule *sub ascia dedicare* que l'on trouve sur quelques tombeaux que l'auteur croit être celtes. Il pense qu'il faut rapporter cette dédicace au *Pluton* celtique. « Selon » M. *Pons*, ce mot celte *as* veut dire Dieu, » et *chi-as* le mauvais Dieu ou le Dieu des » enfers : *ascia* ou *aschi* ne sera donc que

» *chias* retourné ». Mais, si l'on veut se rappeler que *ascia* est un mot latin qui signifie doloire ; si l'on considère encore que cet outil se voit souvent sur les monumens qui portent l'inscription *sub ascia*, on se convaincra avec M. *Aubanel*, « qu'il auroit été plus simple et » peut-être plus vrai, de voir dans la do- » loire *ascia*, un symbole de la mort, comme » la faux, ou, si l'on veut, une marque re- » lative à la profession ou au collége d'arts » et métiers du mort. »

La dernière dissertation de M. *Pons*, a, pour objet, les ruines d'un temple que l'on voit encore près le village d'Isarnore dans le Bugey, (département de l'Ain), et qui, selon l'auteur, est un des monumens les plus remarquables que la Gaule offre aux antiquaires. Il en attribue la fondation à une colonie égyptienne établie dans cette contrée avant les Grecs et les Romains.

Selon M. *Pons*, le ci-devant Bugey et le Valromey, qui en étoit une dépendance, fournissent, à chaque pas, des preuves de l'existence de cette colonie venue des bords du Nil. *On*, qui en Egypte « désignoit primitivement » un cercle, image de la révolution du soleil,

» y devint le nom de cet astre, et c'est aussi » par ce mot que le désignoient les Celtes. » *Oncieu* et *Nions* signifient donc, l'un, la ville » du soleil ou Heliopolis, et l'autre, la nou- » velle Héliopolis, et ces deux villes ne peu- » vent par conséquent avoir été fondées que » par des Égyptiens, à l'imitation de celles » qui, dans leur pays, étoient consacrées au so- » leil. Les Celtes, comme les Égyptiens, se » servirent du mot *chem* pour exprimer le feu; » et par conséquent le nom de *Chemilieu* que » porte un bourg du Bugey, annonce un en- » droit consacré à *Vulcain*.

» Dans *Moyria*, nom d'une famille du Bugey, » on trouve *Mo* qui, dans la langue Égyp- » tienne signifie eau. Le bois de *Lambras* étoit » consacré à *Jupiter Ammon*; car on sait que » les Égyptiens adoroient ce Dieu sous la forme » d'un belier, et en celtique, *as* signifie Dieu, » et *lamb* ou *lambr*, belier. »

Mais c'est principalement dans les traces du culte d'*Isis*, que M. *Pons* cherche les plus forts argumens en faveur de son système. « La » nomenclature du pays est, dit-il, en quelque » sorte toute *isiaque: isinave* (le vaisseau d'*Isis*) *génissiae;* ces noms et plusieurs autres de di- vers lieux du Bugey, sont, aux yeux de M.

Pons, des vestiges du culte d'*Isis*, et, dans une pierre énorme creusée et figurée en nacelle, trouvée à Brenod, il voit la représentation du vaisseau de cette déesse.

Passant ensuite au temple d'Isarnore, M. *Pons* tire les preuves de l'origine Égyptienne de cet édifice, de sa forme en parallélogramme, qui étoit celle que les Égyptiens donnoient à leurs temples; de la concordance de ses dimensions avec celles d'un temple célèbre élevé à *Isis* en Égypte; de son architecture où l'on reconnoît le style lourd des Égyptiens; de la simplicité qui régnoit dans les ornemens, et qui annonçoit un peuple déjà instruit dans les arts, ce que ne pouvoient être les Gaulois à cette époque; de l'espèce de ses colonnes qui, comme celles des Égyptiens, n'étoient d'aucun ordre; des peintures qui en décoroient la voûte, et qui n'avoient, ainsi que les peintures égyptiennes, qu'une seule teinte, et enfin d'un fragment de mosaïque semblable à ceux que *Niebur* rapporte avoir vus en Égypte.

Sur la foi de deux inscriptions latines, et aussi, parce qu'on rencontre, dans le *Bugey*, de nombreuses traces du culte de *Mercure*, quelques écrivains ont pensé que le temple d'Isarnore avoit été consacré à ce Dieu;

d'autres ont cru, d'après d'autres données, qu'il l'avoit été à *Mars*. M. *Pons*, pour expliquer ces contradictions, fait dédier originairement ce temple, par les Égyptiens, à leur Dieu *Thot* ou *Thaut* que l'on sait être le même que *Mercure* et que le *Teutatés* des Celtes; mais, suivant un grand nombre d'autorités, rapportées par M. *Pons*, le culte de ce Dieu fut souvent confondu avec celui de *Mars*, et il en conclut que le temple d'Isarnore avoit été dédié par des Égyptiens, long-temps avant l'invasion de *César* dans les Gaules, à *Teutatés*, considéré le plus souvent comme *Mercure* et quelquefois comme *Mars*.

M. *Vincens-St-Laurent* a ajouté aux considérations développées par le rapporteur, les réflexions suivantes.

« Quelque digne d'éloge, dit-il, que » soit, à bien des égards, l'ouvrage de » M. *Pons*; quelque ingénieuses qu'on puisse » trouver ses spéculations, et quelque érudition » qu'il déploie pour en établir la vérité, son » système est néanmoins susceptible d'objections » et de doutes.

» *Cecrops* alla bien fonder une colonie » égyptienne dans la Grèce; mais les habitans » des bords fertiles du Nil ne passent pas

» pour avoir souvent imité cet exemple. Les » Égyptiens, dit *Voltaire*, avoient la mer en » horreur ; c'étoit leur *Typhon*. On a donc » peine à se persuader qu'ils se soient trans- » plantés de leurs belles et riches contrées, au » pied du Mont-Jura, dans un pays agreste, » sans commerce, sans agriculture, sans ri- » chesse, où rien ne devoit raisonnablement » les attirer, et où ils n'auroient pu, qu'à force » de travail, se procurer leur subsistance, eux » accoutumés à tout devoir, à cet égard, aux » libéralités de la nature.

» D'ailleurs, seroient-ils parvenus dans ces » misérables vallées, sans laisser au bord de la » mer, des traces de leur débarquement et sur » leur chemin, des souvenirs de leur passage ? » C'est toujours sur le rivage où des étrangers » abordent dans un pays inconnu et sauvage, » qu'on trouve l'empreinte de leurs premiers » pas. Ils ne s'étendent plus loin que de proche » en proche, et il est rare que quelque chose » n'indique pas leur route. On suit par-tout » ainsi les Phéniciens, pour ainsi dire, à la » piste. Dans les Gaules, ils remontèrent le » Rhône jusqu'à la Durance, et firent quelques » excursions dans les pays circonvoisins. M. l'abbé » *Barthelemi* a décrit un de leurs monumens

» découvert à Carpentras ; c'est un tombeau » élevé à quelqu'un des leurs, mort dans cette » course : on reconnoîtroit de même les traces » des Égyptiens, si, descendus en effet sur » nos côtes, ils s'étoient ensuite enfoncés dans » les terres, sur-tout à une aussi grande dis- » tance que M. *Pons* le suppose.

» Il est sans doute difficile de ne pas recon- » noître le culte d'*Isis* dans les monumens du » Bugey dont M. *Pons* fait mention. Mais » *Tacite* (1) nous apprend que les Suèves sa- » crifioient aussi à *Isis*, et dès-lors, n'est-il pas » plus vraisemblable que les Celtes du Bugey » tenoient ce culte des Germains, que des Phé- » niciens, ou d'une colonie venue de l'Égypte ? » Les Helvétiens avoient des rapports fréquens » avec la Gaule et la Germanie : il seroit curieux » de rechercher s'ils n'avoient pas aussi adopté » ce culte : on pourroit induire de l'affirmative » que c'est par eux qu'il a été porté d'une nation » à l'autre.

» *César* trouva aussi le culte de *Mercure* » établi dans les Gaules (2) : on y adoroit ce » Dieu sous le nom de *Teutatès* comme l'in- » venteur des sciences, le guide des voyageurs

(1) De situ, morib. et pop. Ger.

(2) De bello gall. Lib. VI.

» et le protecteur du commerce. Mais *César* ne » dit pas qu'il ait nulle part, trouvé de temple » érigé à cette divinité. Jusqu'à lui on pourroit » dire des Gaulois comme des Germains, qu'ils » n'enfermoient point leurs Dieux dans des » murs, qu'ils ne leur donnoient point la forme » humaine, qu'ils consacroient les bois et les » forêts, et appeloient des noms de leurs Dieux » ces retraites dont la vue remplissoit leur ame » d'un saint respect (1).

» S'il eût existé au milieu d'un peuple barbare » comme les Celtes, une colonie d'étrangers, » cultivant les arts, ayant des temples, une » religion, des mœurs, des usages particuliers, » comment supposer que *César* n'eût pas été » frappé d'un spectacle si inattendu et qu'il n'en » eût point parlé ? Il se fortifia dans le Bugey, » il y construisit une muraille, il y séjourna » donc assez long-temps (2); et puisqu'il ne » fait mention ni du temple d'Isarnore, ni » d'aucun autre monument extraordinaire, n'en » doit-on pas conclure que les édifices dont les » vestiges subsistent encore, furent élevés dans » des temps postérieurs, lorsque la Gaule

(1) *Tac.* loc. cit.

(2) De bello gall., lib. I.

» devint

» devint en quelque sorte une seconde Italie ?

» Les inscriptions latines en l'honneur de » *Mercure* et de *Mars*, trouvées dans le temple » d'Isarnore, fortifient ces conjectures : elles » prouvent du moins qu'elles ont été consacrées » à une époque postérieure à *César*, et quelle » qu'ait pu être l'architecture de ce temple, » puisqu'il présente une forme régulière, de » l'ordre dans la taille et l'assemblage des » pierres, des colonnes, des peintures, un pavé » de mosaïque, qu'il fut par-conséquent l'ou- » vrage d'un peuple industrieux et policé, et » qu'évidemment il n'existoit pas avant la con- » quête des Gaules ; il est bien difficile de n'en » pas attribuer l'édification aux Romains. »

M. *Baumes*, professeur de l'école de médecine de Montpellier et membre de l'académie, lui a adressé un éloge de *Barthez* qu'elle a accueilli avec le plus vif intérêt. Le nom de *Barthez* est presque devenu classique, et personne assurément n'étoit plus capable que son savant panégyriste d'élever à sa mémoire un monument digne de lui.

Nous devons à M. *Olivier*, juge à la cour d'appel de Nismes, la communication d'un ouvrage ayant pour titre : *De la réforme ulté-*

rieure des lois civiles. L'académie a attaché beaucoup de prix à cet hommage de l'un de ses membres.

M. *Theaulon*, d'Aiguesmortes, a aussi fait hommage à l'académie d'un poëme en deux chants sur la bataille d'Iéna. Le choix du sujet honore le jeune poëte ; et le talent qu'il laisse voir, mérite d'être encouragé.

Des Prix (*).

L'ACADÉMIE avoit proposé, l'année dernière, pour le sujet du prix laissé à sa disposition par un anonime, cette question d'économie politique : *Déterminer le principe fondamental de l'intérêt de l'argent, les causes accidentelles de ses variations et ses rapports avec la morale.*

Un sujet aussi grand et aussi riche ouvroit un vaste champ aux talens et aux lumières, et promettoit à l'académie un concours aussi brillant que nombreux. Son attente n'a pas été trompée : des écrivains pleins de mérite sont entrés dans la lice ; des ouvrages estimables sont venus subir l'épreuve de notre jugement, et nous jeter presque dans l'embarras du choix.

(*) Ce que nous avons à dire sur cette matière, est presqu'entièrement extrait de l'excellent rapport fait à l'académie par M. *Eymar.*

La question du prêt à intérêt, ainsi que celle de l'impôt, semble environnée de difficultés et d'écueils; aucune du moins n'a été plus controversée. De quelque côté qu'on l'envisage, elle a contre elle, aussi-bien que pour elle, les plus considérables autorités.

Elle paroît offrir encore une solution très-délicate. Une discussion franche et libre a été ouverte, par notre programme, sur l'intérêt de l'argent, sur son principe, sur sa moralité, et cependant une loi naguères a été rendue, qui, en fixant au taux de l'intérêt une limite qu'on ne peut dépasser, semble avoir mis fin à tous les raisonnemens et imposé silence à tous les doutes. L'académie, en s'établissant juge d'une question sur laquelle le législateur a prononcé, ne s'est-elle pas indiscrètement arrogé une fonction qui n'étoit plus de sa compétence? En accordant son approbation à des ouvrages énonçant des principes différens de ceux qu'une loi a consacrés, n'a-t-elle pas fait indirectement la censure de celle-ci?

De tels doutes sur les intentions de l'académie s'évanouiront à l'instant, dès qu'on ne perdra pas de vue que le sujet proposé par elle, l'a été dans un temps où le taux de l'intérêt étoit entièrement libre, c'est-à-dire, neuf mois avant

que la loi se soit interposée médiatrice entre les prêteurs et les emprunteurs. Nous dirons plus ; la date encore toute récente de cette loi, justifie pleinement les concurrens de la différence qui peut se trouver entre ses dispositions et leurs principes. Il est de fait qu'aucun d'eux ne l'a connue ; et la preuve n'en est pas seulement dans leurs ouvrages, mais encore dans le rapprochement des époques où ces ouvrages nous sont parvenus.

Mais, lors même que la volonté du législateur n'eût pas été manifestée long-temps après la publication de notre programme, l'académie, forte de son inviolable respect pour les lois, autant que de la pureté de ses principes, n'auroit jamais craint qu'on prît le change sur ses intentions, et encore moins qu'on lui en attribuât de repréhensibles. En associant la morale à son sujet, elle n'a fait autre chose que subordonner implicitement l'autorité de la raison à l'autorité des lois, et par cela seul, elle a écarté toute fausse interprétation de ses pensées. Il est évident que, dans tous les pays où l'intérêt est fixé par un taux légal, l'usage d'un taux conventionnel est un délit contre la morale, par la raison que l'un des premiers devoirs de la morale est l'obéissance aux lois.

Après cette explication que l'académie a cru devoir au public et à elle-même, nous passerons au résultat de notre concours.

Sur douze mémoires qui nous sont parvenus, sept n'ont été jugés dignes d'aucune faveur de l'académie. Elle ne refuse pas ses éloges à quelques détails et à quelques traits heureux qui les méritent, mais ses intentions ne lui ont paru avoir été remplies par aucun d'eux.

Deux mémoires ont été formellement exclus du concours ; l'un avec cette dévise : *L'art enrichit la nature*, pour être arrivé après le terme de rigueur; et l'autre portant en tête le nom de son auteur, M. *Maffioli*, avocat à Nanci, pour avoir enfreint l'une des premières conditions du programme, celle de ne pas se nommer. Toutefois l'académie ne peut dissimuler aux auteurs de ces deux ouvrages, son regret de ce qu'ils se soient exclus, par leur faute, d'un concours dans lequel ils se seroient distingués peut-être, s'ils y avoient été admis. Elle a sur-tout remarqué dans le premier de ces mémoires, malgré le ton familier et le style négligé, qui quelquefois le déparent, des vérités neuves et frappantes, une justesse d'idées et de principes auxquelles elle se fait un devoir d'applaudir.

Un autre mémoire désigné par cette dévise : *Est modus in rebus, sunt certi denique fines*, etc., a été honorablement distingué par l'académie. Un style noble, mâle et correct, quelques morceaux aussi bien pensés que bien écrits, des vues saines et patriotiques, l'auroient sans doute placé dans un rang supérieur à celui qu'il a obtenu, si son ensemble eût répondu à quelques-unes de ses parties, et si l'auteur eût mieux saisi le vrai point de vue de la question.

Dans les deux autres jugemens que nous avons eu à porter, s'il se fût agi d'une de ces questions frivoles, indifférentes au bien public, et qu'on propose à l'esprit plutôt qu'à la raison, il est vraisemblable que l'académie auroit assigné, aux ouvrages qui en ont été l'objet, un rang inverse de celui dans lequel elle les a placés. Mais il s'agissoit d'une question utile et grande sous tous les rapports, d'une question étroitement liée à l'ordre social et économique. Dès-lors, elle n'a eu ni à balancer, ni à choisir. Le talent et l'éloquence ont dû céder le pas à la raison et aux principes, et la palme n'a pu rester incertaine entre l'art de bien dire et celui de bien penser.

En conséquence l'académie a adjugé le prix

au mémoire, portant pour épigraphe ce passage de *Saumaise* : *Ut agricultura sinè mercaturâ vix potest subsistere, ità nec mercatura sinè feneratione stare.* L'auteur est M. *J. D. Meyer*, docteur en droit et avocat à Amsterdam ; et elle a décerné l'accessit au mémoire, ayant cette dévise : *Il n'y a presque plus de vérités à établir, mais beaucoup d'erreurs à combattre.* L'auteur ne s'en est pas encore fait connoître.

Nous venons de laisser entrevoir les motifs qui ont déterminé l'académie à n'accorder à ce dernier ouvrage que la seconde place. Il est juste maintenant de ne pas taire les droits qu'il auroit eu à la première, sans la toute-puissance de ces mêmes motifs, et sans l'obligation imposée à l'académie de couronner les pensées avant le talent. Une connoissance approfondie des matières économiques, une marche ferme et rapide, des développemens brillans, hardis et quelquefois heureux, une logique concise et serrée, un style pur, élégant, souvent animé et toujours convenable au sujet ; tels sont, malgré quelques défauts, et nous osons dire, malgré quelques erreurs, les titres de cet ouvrage à l'estime publique, et les qualités qui assurent à son auteur un rang distingué parmi nos économistes et nos écrivains

Il nous reste à justifier la préférence unanimement accordée par l'académie à l'autre mémoire ; et c'est ce que nous ne pouvons mieux faire que par un extrait.

L'auteur, qui est étranger, dit n'être jamais venu en France. Cette circonstance donne la raison de cette physionomie particulière, de cette empreinte nationale, et, si j'ose ainsi dire, exotique, qu'on remarque dans sa manière d'écrire, laquelle n'a ni l'élégance, ni le fini, ni la précision de celle de nos bons écrivains, quoiqu'elle ne manque ni de substance, ni de clarté. Cet ouvrage donc n'est pas brillant; il ne sera pas admiré comme un chef-d'œuvre de diction et d'éloquence; il n'offrira pas des morceaux saillans à citer ; en revanche il est plein de choses. De bons principes y sont appuyés sur de bons raisonnemens ; la discussion y est exacte et logique ; tout y est suivi, lié, clair et conséquent.

Cet ouvrage est du petit nombre de ceux qu'il suffit d'analiser pour en faire l'éloge. Il est encore de ceux qu'il est facile d'extraire et d'esquisser, grâce à la netteté du plan et à l'art avec lequel l'auteur a su ranger ses idées dans un ordre favorable à leur classification. Il est divisé en deux parties, dont la première

est intitulée, *Théorie de l'intérêt*, et la seconde, *Morale de l'intérêt*. Chaque partie est subdivisée en sections ou paragraphes, méthode qui n'est ni oratoire, ni académique, mais que la nature du sujet justifie, et rend même préférable aux autres méthodes.

Des huit sections qui composent la première partie, les trois premières, où il est traité de l'argent considéré comme mesure commune des choses, de son usage, et des différens contrats de prêt et de louage, ne sont qu'une introduction aux cinq autres. On ne doit pas cependant les regarder comme étrangères au sujet, quoiqu'elles n'y soient pas absolument nécessaires. On aime à considérer un agent dont on étudie les propriétés, dans sa nature élémentaire et primitive, avant de le considérer dans son action et dans sa puissance.

1. Soit que l'état de nature ait existé, ou qu'il ne soit qu'une hypothèse des philosophes; il est sûr que, dès qu'il y eut une société, il y eut des échanges et même un commerce parmi les membres de cette société. A mesure que les progrès de la civilisation eurent multiplié les besoins, et ceux-ci les objets d'échange, il devint difficile de rencontrer une égalité parfaite entre ces objets, et l'on sentit

la nécessité, pour y parvenir, de chercher un intermédiaire qui pût *constituer* ou représenter la valeur des choses, et par conséquent en être la mesure et le terme de comparaison. Cet intermédiaire est ce que nous nommons *argent*, soit qu'il consiste en un métal pesé et monnoyé, soit en toute autre matière.

Mais, plus l'avantage de cette invention devint général, et plus on s'attacha à la perfectionner. On vit bientôt qu'il ne suffisoit pas d'avoir une mesure, mais qu'il la falloit fixe, invariable et peu volumineuse. On choisit donc pour représenter la valeur des choses, les métaux et sur-tout les métaux précieux, comme l'or et l'argent qui joignoient l'avantage de ne pas s'altérer, à celui d'un transport facile. Les gouvernemens s'empressèrent de faire monnoyer des pièces de ces métaux, c'est-à-dire, de les faire marquer de différens signes pour constater leur authenticité, leur titre, et le prix qu'elles devoient représenter. Ce fut alors que le commerce acquit un moyen facile et sûr de comparer, dans tous les pays, les valeurs respectives des différentes marchandises.

2. L'argent n'a, par lui-même, aucune valeur ; c'est un être abstrait, imaginaire, souvent représenté lui-même, et dont l'utilité se

borne à comparer les choses et à les acquérir. Or, cette acquisition faite, l'argent ou son signe représentatif doit passer à celui à qui appartenoit la chose acquise ; il cesse de pouvoir servir à celui qui le possédoit, et il périt pour lui par cela-même. L'argent doit donc être mis dans la classe de cette espèce d'objets, *res fungibiles*, dont la propriété et l'usage sont une même chose, et qui peuvent être louées.

3. Les choses qui ne périssent pas par l'usage qu'on en fait, sont susceptibles, ou du prêt proprement dit, ou du louage, ou de l'usufruit; mais les choses qui périssent par l'usage, n'admettent aucun de ces contrats, et sont seulement susceptibles du prêt à consommation. L'auteur admet cependant, pour cette règle, quelques exceptions tirées de la jurisprudence romaine, et il prend occasion de là, pour marquer la différence essentielle qui existe entre le *prêt à usage et le prêt à consommation*, mal à propos confondus, selon lui, dans toutes les langues modernes.

4. Aussitôt qu'on eut imaginé une espèce de prêt ou d'aliénation, moyennant la restitution d'une même quantité et qualité de la chose, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'indépendamment de l'utilité de cette chose, il pouvoit être

plus convenable de l'avoir en un certain temps et dans un certain lieu, que dans un autre. Cette plus grande utilité devint susceptible d'être estimée en argent. On imagina de stipuler que le prêteur aliéneroit une partie de ses biens, à condition que l'emprunteur lui restitueroit même quantité et qualité, après un temps fixe, et en outre, un excédant pour le loyer de cette quantité aliénée. Si le contrat dont nous parlons, contient une restitution dans un autre temps, il se nomme *prêt à intérêt ;* s'il contient une restitution dans un autre lieu, c'est un *contrat de change.*

Dans le *prêt* à intérêt ou *usuraire*, le seul dont il s'agit ici, l'excédant, que l'emprunteur doit donner en sus de la restitution d'une quantité et qualité pareille à celle qu'il a reçue, se nomme *usure* ou *intérêt* : ces deux dénominations, originairement synonymes, ont cependant une différence ; c'est que le mot *usura*, en latin, ne désigne que l'usage d'une chose, au lieu que le mot intérêt, *quod interest*, signifie l'avantage qu'on retire d'une chose, ou le dommage qu'elle cause : ce dernier convient plus à la génération métaphysique des idées.

5. L'époque où, par l'introduction des deux contrats usuraire et de change, ceux mêmes

qui, étant dépourvus d'argent dans le temps et le lieu requis, eurent le moyen de s'en procurer, à charge de restitution, dans le temps et le lieu qui leur conviendroit, moyennant une certaine rétribution; cette époque, dis-je, a été aussi célèbre dans l'histoire des progrès du commerce, que l'a été celle de l'invention de la monnoie dans l'histoire des premiers échanges. Plus le commerce prit d'accroissement, et plus ces divers contrats devinrent fréquens : de là, une nouvelle classe d'hommes, celle des rentiers; de là, les billets et valeur de toute espèce, les fonds publics et mille autres inventions qui ont donné des signes à l'argent, et en ont augmenté la quantité et la circulation; de là, les richesses indépendantes des biens-fonds, l'abaissement des seigneurs terriens et des grands propriétaires; de là, enfin, cet esprit de liberté, cette tendance générale à se mouvoir, causée par le transport facile des richesses. Et s'il est vrai, comme on l'a souvent remarqué, que les croisades aient amené l'accroissement du commerce, et celui-ci l'agrandissement des villes; si ces diverses causes ont facilité le progrès des lumières, ébranlé le système féodal, subdivisé les grandes propriétés, abaissé les seigneurs et les vassaux immédiats, rendu aux rois leur

pouvoir aliéné depuis long-temps, et fait monter l'Europe à cet état de splendeur auquel elle est aujourd'hui parvenue, il n'en est pas moins vrai que tous ces avantages n'ont d'autre origine que dans le prêt à intérêt.

L'argent étant devenu lui-même un effet commerçable, a donc dû, ainsi que tous les effets commerçables, être sujet à une hausse et à une baisse : et comme la valeur d'une chose est toujours calculée sur l'utilité vraie, fausse ou présumée qu'on en retire, c'est aussi l'utilité de l'argent qui en détermine la valeur et le prix. Les circonstances qui peuvent faire hausser ou baisser cette valeur, sont de deux sortes ; lorsqu'elles sont individuelles, l'intérêt que l'emprunteur paye, ou que le prêteur exige, est au-dessus ou au-dessous du taux ordinaire ; lorsqu'elles sont générales, leur effet se fait sentir partout, et le taux de l'intérêt doit hausser ou baisser dans tous les pays où les mêmes causes agissent.

6. La première de ces causes est la concurrence des prêteurs et des emprunteurs. Il en est de l'argent comme des marchandises ; indépendamment de leur valeur absolue, qui est estimée sur leur utilité ou leur agrément, soit réel, soit de convention, elles ont une valeur

relative, qui est déterminée par les circonstances. Ainsi, rien ne contribue plus à déprécier une chose que la concurrence des vendeurs, et rien, au contraire, qui la fasse autant renchérir que l'affluence des acheteurs. Le prêt à intérêt est soumis à la même règle. La concurrence des prêteurs fera baisser le taux de l'intérêt, et celle des emprunteurs le fera hausser : l'une et l'autre peuvent dépendre de diverses causes. Quelquefois la première est une suite de l'augmentation du numéraire dans un pays, augmentation qui est un indice de prospérité, si elle provient d'une acquisition avantageuse et d'une balance favorable du commerce, ou bien un signe de détresse, si elle provient d'une interruption, dans les moyens de donner à l'argent un emploi utile. La concurrence des emprunteurs peut devoir son origine à un défaut de proportion, entre l'activité du commerce et des manufactures, et la quantité des fonds qui y sont placés, ou bien à la décadence d'un pays et à la rareté de l'argent qui s'y trouve ; elle peut provenir encore d'une imposition extraordinaire sur les biens-fonds.

7. La deuxième cause de la hausse ou de la baisse de l'intérêt, est dans les risques que le prêteur court sur la restitution de son capital,

et cette cause peut aussi bien être générale, qu'individuelle. Dans tous les cas, un homme sensé ne preferera-t-il pas un intérêt modique et sûr à un intérêt même double, s'il s'expose au danger de perdre aussi son capital ? Le taux de l'intérêt se compose donc, et de la valeur, c'est-à-dire, de la plus haute valeur de l'argent, et de la valeur du risque attaché au prêt : ce risque peut s'estimer en argent, et dans les contrats où quelqu'un se charge de le garantir à un autre ; le prix en est nommé *prime*. Plus ce risque est grand, plus la prime est élevée, et plus aussi l'intérêt doit augmenter. C'est ce qu'on voit particulièrement dans les contrats *à la grosse aventure*.

Mais cette règle ne s'applique qu'aux prêts simples et de confiance. Dans ceux où l'emprunteur hypothèque ses biens ou une partie de ses biens, pour la sureté du prêteur, et où il le nantit d'un gage, il est évident que celui-ci, n'ayant plus les mêmes risques à courir, ne doit pas exiger le même intérêt.

C'est à la cause dont nous parlons, fortifiée encore par l'imperfection des lois alors existantes, et la marche peu sûre des tribunaux, contre les débiteurs, qu'il faut attribuer l'intérêt énorme qui s'exigeoit dans toute l'Europe, au

douzième

douzième et treizième siècles. Cette opinion semble plus probable que celle de *Montesquieu* et de *Voltaire*, qui n'attribuent le taux de l'intérêt, à cette époque, qu'à la rareté du numéraire.

8. La troisième cause qui fait hausser ou baisser l'intérêt, est l'usage plus ou moins avantageux qu'on peut faire de l'argent. Si celui qui en a, peut l'employer utilement, sans risque et avec des profits considérables, il ne sera pas tenté de le prêter à un intérêt médiocre. Dans le cas contraire, il sera facile sur les conditions, et il s'estimera heureux de placer ses fonds chez une personne sûre, à un intérêt modéré.

Il en est de même, lorsque, par une cause accidentelle, les moyens d'emploi, et je parle d'un emploi fait solidement ou avec apparence de solidité, se trouvent augmentés ou diminués dans un pays; s'ils sont augmentés, l'intérêt hausse; s'ils sont diminués, si le commerce et l'industrie se trouvent subitement arrêtés ou gênés dans leurs cours, la baisse de l'intérêt est une suite inévitable de cette stagnation.

L'emploi plus ou moins avantageux de l'argent occasione donc une concurrence de prêteurs ou d'emprunteurs. Il est cependant vrai de dire que cet emploi même est souvent la

suite d'un bouleversement des fortunes, ou d'une variation énorme dans le prix des choses, qui rend les emprunts plus difficiles, à cause du peu de solidité qu'offre le débiteur, et de la diminution qui survient dans la sûreté du gage. C'est dans les grandes calamités d'un état, qu'on remarque cet enchaînement de causes et d'effets, qui aggrave le malheur public, et qui souvent contribue encore plus à la ruine d'une nation, que la calamité même qui y donne lieu.

Après avoir considéré l'intérêt de l'argent, dans son principe et dans les causes accidentelles de ses variations, l'auteur le considère, dans son rapport avec la morale. Cette seconde partie du mémoire est divisée, ainsi que la première, en huit paragraphes ou chapitres, sur lesquels nous allons jeter un coup-d'œil rapide.

1. Le premier, intitulé : *Histoire de la morale de l'intérêt*, a pour objet de prouver, que le prêt usuraire n'a jamais été défendu chez les peuples qui n'ont pas connu la révélation, et que chez ceux qui l'ont connue, c'est une interprétation fausse de quelques passages de l'écriture, une rigueur outrée des principes, une exagération de quelques hommes pieusement superstitieux, qui seules ont fait crier

anathème contre ce prêt. La légitimité en est évidemment reconnue, tant dans l'ancienne loi, que dans la nouvelle. La loi de Moïse permet de prêter, à intérêt, à un étranger. Or, comment Dieu permettroit-il une chose qui seroit en soi criminelle ? Jésus-Christ s'est montré si peu sévère sur le même article, qu'il a comparé le prêt usuraire aux moyens d'acquérir le royaume des cieux.

Les premiers pères de l'église s'élevèrent, avec vigueur, contre l'abus de l'usure et contre la dureté avec laquelle les nécessiteux étoient poursuivis par les riches qui se trouvoient leurs créanciers. Ces déclamations donnèrent lieu, par la suite, à leurs successeurs, de confondre l'usage avec l'abus, et de condamner indistinctement tout prêt usuraire. De l'Orient, la proscription passa dans l'Occident : elle fut adoptée, à l'envi, par les papes, les conciles et les princes de l'Europe. Les peines spirituelles et temporelles furent encourues par tous les prêteurs à intérêt.

Cependant les progrès des lumières et ceux du commerce, dont les effets salutaires se faisoient sentir partout, parvinrent à ramener peu à peu les esprits. On commença par ne rechercher des usuriers, que ceux qui étoient cou-

pables d'excès ou de fraude ; les lois rigoureuses tombèrent en désuétude, et dans tous les pays, la loi elle-même fixa un taux au-dessus duquel les intérêts étoient prohibés. Il est aujourd'hui de droit évident, dans toute l'Europe, que le prêt à intérêt est un contrat légitime, et ce n'est guères que par curiosité qu'on examine les argumens des théologiens contre cette décision.

2. Pour décider si le prêt à intérêt est conforme ou non au droit naturel, il suffit d'appliquer à cette espèce de contrat, quelqu'une de ces vérités dont personne ne peut raisonnablement nier l'évidence. Or, une règle que la nature a gravée dans le cœur de l'homme, une règle consacrée dans tous les systèmes et confirmée par l'expérience de tous les siècles, est celle-ci, que, dans les contrats, l'une des parties ne doit pas s'enrichir aux dépens de l'autre. Si donc nous nous servons de cette règle pour comparer le prêt à intérêt gratuit, nous verrons que dans celui-ci tout est au désavantage de l'une des parties, mais que dans l'autre, un dédommagement proportionnel au préjudice reçu, établit dans ce contrat l'égalité qui est la base de tout engagement légitime.

Tant que la morale n'ordonne pas qu'un contrat doive être, par sa nature, onéreux à

l'un, et lucratif pour l'autre, au lieu de proscrire l'intérêt, elle le maintiendra comme le seul moyen de rendre égaux tous les avantages, de faire part à celui qui a de l'argent, des gains de celui qui n'a que son industrie, et à celui-ci des fonds qui lui sont utiles pour l'exercer ; elle le maintiendra encore, comme nécessaire, absolument nécessaire au bonheur des sociétés qui jouissent de quelque dégré de civilisation : car sans intérêt point de prêt, et sans prêt point de commerce et d'industrie.

3. Mais si l'intérêt est légitime, doit-il être assujetti à un taux ? Le chapitre où cette question est traitée, nous a paru l'un des mieux raisonnés de l'ouvrage, l'un de ceux où l'auteur a développé, avec le plus de talent, les vrais principes auxquels il se montre si fidèlement attaché. Nous regrettons que les bornes dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer, nous forcent de n'en donner qu'une légère idée.

D'abord il établit que ce n'est point dans la nature du prêt à intérêt, qu'il faut chercher la cause de la limitation dont il est frappé chez la plupart des nations de l'Europe, mais seulement dans l'abus qu'on en a fait ; abus devenu si criant et si scandaleux, que les lé-

gislateurs n'ont pas cru devoir le réprimer ou le prévenir autrement que par des lois.

Il prouve ensuite que les causes, soit individuelles, soit générales, qui font hausser ou baisser l'intérêt, étant extrêmement variables, leurs effets ne doivent l'être pas moins, et qu'on ne peut sans injustice exclure la classe des prêteurs du droit qui est commun à toutes les autres classes, de profiter des circonstances favorables. Pourquoi un prêteur, en temps de concurrence, ne pourra-t-il pas augmenter l'intérêt de son argent, quand le propriétaire d'une maison ou d'une terre, peut impunément augmenter le prix de son loyer ou de son bail ? Où est la différence entre l'un et l'autre ?

On objecte que, dans tout contrat, il doit s'observer une égalité parfaite entre les parties; que le prix d'une chose doit être proportionné à sa valeur ; que toute lésion qui excède cette valeur est corrigée par la loi, de même qu'il est défendu de vendre à un prix double. L'auteur convient de la vérité de ces raisons, mais il en nie la conséquence. Il fait voir que la rescision d'un contrat pour lésion énorme, ne peut s'appliquer qu'aux choses qui ont un prix fixe, et que, si l'on vouloit régler le taux de

l'intérêt d'après ce principe, ce taux devroit sans cesse varier lui-même, ainsi que le taux d'un loyer ou le prix d'une marchandise ; qu'il n'y auroit jamais rien de stable, et que les circonstances seules règleroient le tout. A quoi il ajoute cette réflexion, à notre avis très-sensée ; c'est que l'argent monnoyé n'ayant par sa qualité aucune valeur individuelle, et n'étant estimé que par sa quantité et par la somme qu'il représente, il est évident que celui qui en emprunte, n'en paye un certain intérêt que parce qu'il n'a pu s'en procurer ailleurs à meilleur marché : d'où il suit que cet intérêt même est la preuve de sa valeur, ce qui écarte toute idée de lésion.

Une autre objection contre la liberté du taux de l'intérêt, est qu'il ne faut pas abuser de l'état de celui qui se trouve dans la détresse. A cela on répond 1.° qu'il n'est pas vrai que tous les emprunteurs soient dans la détresse, et qu'au contraire le plus grand nombre d'entr'eux emprunte pour retirer plus de revenu, ou pour éviter plus de dommage qu'il ne paye d'intérêt ; 2.° que le besoin absolu est rarement la cause d'un prêt : celui qui n'a rien a encore moins de crédit et ne trouve à emprunter ni gratuitement, ni d'une autre ma-

nière ; 3.° que ce précepte regarde les devoirs imparfaits de l'homme et son for intérieur, mais ne regarde pas la loi.

Ainsi le contrat ou prêt usuraire est un contrat estimatoire qui ne doit pas plus être gêné que les autres contrats. La limitation de l'intérêt à un certain taux, est la même chose que la détermination d'un *maximum* ; c'est une mesure que les circonstances peuvent exiger pour un moment, et que le bien de l'état commande quelquefois, mais qui, comme loi constante et générale, est injuste.

On vient de dire que le bien de l'état peut la commander quelquefois : nous devons nous arrêter un instant sur cette exception. Il est des cas extraordinaires où le législateur se voit forcé de sacrifier sa propre raison à des circonstances urgentes, et de faire fléchir les principes devant la nécessité, afin d'éviter un mal plus grand que celui qui provient de la violation de ces principes. Tel est le cas où s'est trouvé en dernier lieu le gouvernement français, lorsqu'il a cru devoir opposer la digue d'un taux légal au torrent des désordres affreux qui partout naissoient de l'abus du taux conventionnel auparavant établi. Qui osera jeter le moindre blâme sur une mesure évidemment justifiée par

l'importance de son motif ? Qui voudra former d'autre vœu que celui qu'elle soit rigoureusement exécutée ? Pense-t-on que, tout en l'adoptant, le gouvernement ait méconnu les vrais principes sur le prêt à interêt, qu'il ne leur rende pleinement hommage au fond de son cœur, et qu'il ait besoin pour s'en pénétrer, des leçons des philosophes et des économistes ? Non sans doute ; il connoît et respecte ces principes aussi bien qu'eux, mais il a connu mieux qu'eux la nécessité d'y déroger momentanément, et d'appliquer à un mal toujours croissant, le seul remède dont il l'a jugé susceptible.

4. Dans le paragraphe suivant destiné à l'examen de cette question : *si l'intérêt peut être assujetti à un taux*, l'auteur fixe son attention sur les moyens malheureusement trop infaillibles dont se sert la cupidité et dont elle se servira toujours pour éluder les dispositions d'une loi prohibitive, et il entre là-dessus dans des détails tendant à prouver qu'une telle loi, fût-elle utile et juste, n'en est pas moins atteinte du vice radical d'être impuissante et vaine.

5. Ce n'est pas tout ; elle est encore dangereuse, et pour s'en assurer il n'y a qu'à

considérer les effets qu'elle peut avoir sur les contrats dont on masque le prêt à intérêt, lorsque des circonstances font monter l'intérêt au-dessus du taux légal.

Voici ces effets en peu de mots : elle fait hausser les intérêts défendus ; elle introduit des clauses onéreuses aux débiteurs ; elle ouvre un vaste champ aux plus insignes fourberies ; elle ne sert qu'à détériorer la condition de ceux qui ne peuvent se procurer de l'argent au taux permis ; elle est contraire au but qu'elle se propose. L'auteur démontre ces vérités par divers exemples. Il cite, entre autres, un cas particulier dans lequel il est arrivé à un propriétaire forcé, pour améliorer son bien, d'emprunter une somme au-dessus du taux légal qui étoit à cinq pour cent, de payer au bout d'une année soixante et douze pour cent de la somme empruntée, quoique l'intérêt n'en eût été stipulé qu'à neuf, et cela par une suite des précautions frauduleuses exigées par le prêteur pour masquer son infraction à la loi ; ce qui n'eût pas eu lieu si l'intérêt eût été libre.

6. Mais si le système de fixer le taux de l'intérêt par une loi est pernicieux, une liberté indéfinie n'a-t-elle pas aussi ses dangers et ses inconvéniens ? Sur cette question, l'au-

teur, comme on s'y attend, prend parti pour la négative. Il observe d'abord que, si la limitation de l'intérêt contient une injustice envers le prêteur, la liberté de stipuler n'en contient aucune envers l'emprunteur, puisque celui-ci ne consent à recevoir la loi de celui-là, qu'en vertu d'un contrat fait librement et avec connoissance de cause. En fait d'équité, il y a loin d'une loi qui permet, à une loi qui prohibe. Ensuite il bat en ruine les diverses objections des adversaires de sa doctrine et particulièrement celle-ci; que si on laisse un libre cours à l'intérêt, il haussera à un point exorbitant, les prêteurs s'entendront entre eux pour le faire monter à leur gré, il n'y aura plus de frein à leur cupidité, et la ruine de ceux qui ont besoin d'emprunter, sera bientôt consommée. Toutes ces suppositions, selon notre auteur, sont absolument chimériques, et il le prouve non seulement par la raison, mais par les faits. Il est de fait qu'une loi limitative rend si peu le taux de l'intérêt invariable, que dans tous les pays et dans tous les temps où ce taux a été fixé, le prix de l'usage de l'argent a toujours varié, suivant les circonstances, soit au-dessus, soit au-dessous; ce qui n'auroit pas dû être, si une pareille loi avoit

eu tous les effets que ses partisans veulent lui donner. Il est encore de fait que tous les états empruntent et prêtent eux-mêmes, sans s'asservir aux taux fixé par la loi ; preuve certaine que la liberté des intérêts n'est pas dangereuse.

7. Les principes de la liberté que professe notre auteur, ne l'empêchent pas de s'occuper des précautions à prendre contre l'*usure*, et par ce mot, il entend seulement les vexations et la fraude qui se glissent dans le prêt à intérêt. Les moyens qu'il propose, sont ou indirects et administratifs, comme l'établissement des monts-de-piété et des banques, ou directs et juridiques, comme la défense de tout contrat simulé, masquant un prêt à intérêt, celle de toute stipulation, portant que les intérêts seront joints au capital à la fin de l'année, et que ceux de la seconde année en seront augmentés, comme aussi la défense de ces contrats qui contiennent un pacte de rachat ou de *réméré*, etc. Ces diverses prohibitions sont sans doute fort sages ; elles frappent sur des transactions, la plupart ruineuses et vexatoires pour l'emprunteur; mais l'auteur ne s'en est-il pas exagéré les avantages ? Comment se flatter de découvrir la simulation et

la fraude dans un contrat, quand on connoît avec quel art un coupable adroit sait s'y prendre pour les rendre impénétrables. Et quant à l'anatocisme, c'est-à-dire, à l'addition au capital, des intérêts échus, elle ne renferme rien que de juste en soi, ainsi que l'auteur l'a très-bien senti, et nous ne voyons pas que l'avantage qu'il voit découler de la prohibition de cette coutume, puisse balancer l'inconvénient très-grave de transformer en délit ce qui n'en est pas un aux yeux de l'équité naturelle.

8. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ce qu'il dit au huitième et dernier paragraphe, sur les cas seuls où la loi doive fixer un taux à l'intérêt et sur les moyens judicieux qu'il propose, afin de rendre ce taux aussi juste, aussi exactement pondéré qu'il est possible.

Nous terminons ici un extrait déjà peut-être trop long, mais que nous n'aurions pu abréger sans courir le risque de manquer notre but qui est de faire connoître dans son ensemble un ouvrage dont l'un des premiers mérites est l'ordre, la liaison et l'enchaînement de ses diverses parties. Cet ouvrage n'est pas sans doute parfait, il laisse quelque chose à désirer dans ses détails. L'auteur même n'a pas donné à la

partie de la morale l'étendue et les développemens auxquels sembloit l'inviter la richesse de son sujet, et qui entroient dans les vues de l'académie. Mais tel qu'il est, il n'en est pas moins une production des plus estimables; et si l'auteur le livre à l'impression, nous ne doutons pas que le public ne confirme le jugement de la société littéraire qui l'a couronné.

Le sujet du prix de poésie proposé par l'académie en 1807, étoit un récit de la mort de *Henri* IV en style épique. Il devoit naturellement exciter l'émulation de nos poëtes. La palme épique est sans contredit la première des palmes poétiques, et la poésie de récit à été si négligée en France dans la dernière moitié du dernier siècle, que ce genre peut paroître presque nouveau. Le nom de *Henri* IV ajoutoit encore un grand degré d'intérêt au concours; aussi a-t-il été riche. Mais l'académie s'est faite, en cette matière, une loi de la plus grande sévérité. S'il est bon d'encourager, dans la carrière de la poésie, ceux qui peuvent la parcourir avec éclat, il n'est pas moins utile d'en détourner ceux qui n'y sont pas appelés par la nature. L'académie n'a donc dû couronner que d'excellens vers; et quoique, dans

ceux qui lui ont été adressés, elle en ait distingué qui lui ont paru mériter beaucoup d'estime, elle a pensé que leurs auteurs trouveroient, dans un prolongement du temps laissé à leurs efforts, un moyen d'ajouter à leurs ouvrages, ce qui peut y manquer d'exactitude, de soin et de maturité. Ces motifs ont déterminé l'académie à proroger le concours jusqu'au 31 juillet prochain. Le prix sera décerné dans une séance publique qui aura lieu au mois de novembre suivant.

L'académie a jugé utile d'ouvrir dès-aujourd'hui un nouveau concours, dont le prix ne sera donné que dans la séance publique de 1809. La nature du sujet qu'elle a choisi, exigeant nécessairement beaucoup de recherches, elle a pensé qu'un espace de dix-huit mois, ne paroîtroit pas trop long à ceux qui voudroient s'y livrer. Elle demande donc *un mémoire historique et critique sur le séjour des Sarrasins dans les provinces méridionales de la France, et sur les traces qu'ils y ont laissées.* Elle a cru qu'après avoir ouvert la lice aux orateurs, aux philosophes et aux économistes, il convenoit d'y appeler à leur tour ceux qui s'occupent de l'histoire et des antiqui-

tés nationales. L'invasion de nos provinces, par les musulmans, n'a jamais été présentée dans un seul tableau. Ce qui y a rapport est épars dans une foule d'ouvrages la plupart peu répandus. Le séjour glorieux des Français en Égypte et en Syrie a familiarisé beaucoup de nos gens de lettres avec la principale langue et les antiquités de l'Orient. Nos bibliothèques se sont enrichies d'une grande quantité de manuscrits qui peuvent donner d'importantes et nouvelles lumières sur l'histoire des Maures. Nos relations avec l'Espagne, nous permettent de fouiller les dépôts littéraires de ce pays, qui renferment, à ce que l'on assure, une foule de documens à recueillir, et de matière première à mettre en œuvre. Les Sarrasins ont laissé de leur passage des traces auxquelles les historiens ont fait peu d'attention. Nous retrouvons leurs vestiges dans nos monumens, dans notre langue, dans nos coutumes, jusques dans les variétés de quelques races d'animaux. Il sera curieux de voir ce que les usages, les mœurs, les arts de nos provinces méridionales doivent à la présence d'un peuple éclairé, quand l'Europe étoit encore barbare. Enfin les recherches que propose l'académie ont encore l'avantage de présenter, sans être cependant trop restreintes,

un

un intérêt local à notre contrée, et de concorder parfaitement avec les intentions du gouvernement qui a plus d'une fois exprimé le désir que les académiciens de province tournassent leurs vues vers l'utilité, la connoissance et l'histoire de leur pays particulier. Tels sont les principaux motifs qui ont déterminé le choix du sujet proposé.

Académiciens morts.

L'académie se félicitoit d'avoir, pour la première fois depuis sa restauration, vu s'écouler presque une année, sans avoir à regretter quelqu'un de ses membres, lorsqu'elle a appris la perte qu'elle venoit de faire de l'écrivain célèbre qui, s'il ne s'est pas mis par ses talens à côté des grands hommes du dernier siècle, s'est du moins placé à un rang très-haut d'abord après eux. Cet éloge et nos regrets seront justifiés quand nous aurons nommé M. *de Servan.* On sent assez que l'espace nous a manqué pour préparer l'hommage que nous devons à ce philosophe, et que nous nous sommes vus forcés de le renvoyer à la prochaine séance publique. L'académie y met trop d'intérêt et trop d'importance pour que nous puis-

sions nous permettre de nous en occuper avec précipitation ; et le panégyriste a besoin de toutes ses forces pour atteindre, en quelques parties, la beauté et la dignité de son sujet.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

PROJET présenté à l'académie, relativement à la publication de ses mémoires, par M. *Bazille*. *pag.* 1

DISCOURS ACADÉMIQUES.

Discours d'ouverture de l'une des séances publiques de l'académie, par M. *Gergonne*. 9

Discours de réception, par M. *Bazille*, et réponse, par M. *Gergonne*. 15

AGRICULTURE, ÉCONOMIE, MANUFACTURES ET ARTS.

Mémoire sur l'industrie manufacturière du département du Gard, par M. *Vincens-St.-Laurent*. 18

Expériences et rapport sur l'application des procédés désinfectans à l'éducation des vers-à-soie. Instructions publiées à ce sujet. 76

Expériences et rapport sur l'étouffage de la chrysalide du ver-à-soie dans le cocon, par M. *A. Vincens*. 80

Mémoire sur le *Tournesol* ou *Croton tinctorium*, et sur l'industrie qui s'exerce sur cette plante dans la commune de Gallargues (Gard), par M. *Gergonne*. 88

Mémoire sur le *desséchement des marais* du départ-

tement du Gard, par M. *Grangent.* 95
Mémoire sur les effets désastreux de la *cuscute* dans les vignes et luzernes et sur les moyens de la détruire, par M. *Bazille.* 121
Mémoire sur les *constructions rurales*, par M. *Vitalis.* 126

PHYSIQUE, SCIENCES NATURELLES.

Description d'un instrument propre à mesurer la qualité des vins, par M. *Fournier.* 140
Remarques sur le *mégascope* de M. *Charles*, par M. *Dhombres.* 143
Remarques sur le *barométrographe* et le *thermométrographe* de M. *Keith*, par M. *Dhombres.* 146
Description d'un nouvel *udomètre*, par M. *Dhombres.* 150
Tableau des observations météorologiques faites à Alais (Gard) dans le courant de 1807, par M. *Dhombres.* 156
Mémoire sur les *plantes textiles indigènes* du département du Gard, par M. *Granier.* 156
Mémoire sur les suites de l'empoisonnement par l'arsenic, par M. *Pagés.* 121
Observations sur le même sujet, par M. *Phelip.* 166

MATHÉMATIQUES.

Vues nouvelles sur le problème de perspective vulgairement appelé *le problème de l'allée d'arbres*, par M. *Gergonne.* 168
Recherches systématiques d'une suite de nouvelles formules pour la construction des tables de logarithmes, par M. *Thomas Lavernède.* 179

Solution de ce problème : *Déterminer l'ellipse perspective d'une sphère*, par M. *Gergonne.* 192

ASTRONOMIE.

Notice sur la comète de 1807, par M. *Gergonne.* 196
Tableau des principales circonstances du cours de la comète de 1807, par M. *Gergonne.* 204
Carte du cours de la comète de 1807, par M. *Gergonne.* 204

PHILOSOPHIE.

Le bonheur des hommes sous l'empire des lois, discours par M. *Eymar.* 204
Discours sur la liberté de la presse, 1.re partie, par M. *Eymar.* 225
Appel à la postérité, sur les principes et la philosophie de *J. J. Rousseau*, discours, par M. *Eymar.* 239
De l'abus de l'esprit de parti et de système en médecine, discours, par M. *Phélip.* 258

HISTOIRE.

Discours sur l'origine des Francs, par M. *Dampmartin.* 280

LITTÉRATURE.

Analise et fragmens de traduction de l'*Antigone* de *Sophocle*, par M. *A Vincens.* 288
Observations sur l'usage des *thèmes* et des *versions interlinéaires* dans l'étude des langues, par M. *Descole.* 312
Considérations sur les avantages et les inconvéniens des idiomes propres à chaque localité, et en

particulier sur l'origine et le caractère de l'idiome languedocien, par M. *Trélis.* 315

ANTIQUITÉS.

Conjectures sur la destination d'un *monument romain* dont quelques vestiges ont été découverts par des fouilles faites à Nismes en 1806, par M. *Trélis.* 327

Inscriptions diverses recueillies et expliquées par MM. *Trélis et Aubanel.* 331

POÉSIE.

Fragment de traduction du IV.e chant de la Jérusalem délivrée, en vers languedociens, par M. *Aubanel.* 345

Ode anacréontique, par M. *Roman.* 346

Le bonheur de la France sous l'empire de *Napoléon*, ode, par M. *E. Vincens.* 346

La comète de 1807; ode, par M. *H. Lacoste.* 348

L'amphithéâtre de Nismes; ode, par M. *H. Lacoste.* 349

Élégie, par M. *A Vincens.* 351

La mort de Henri IV, Poëme élégiaque, par M. *Guizot.* 352

La moisson; chant des géorgiques languedociennes, par M.me *Verdier.* 355

I.er et II.me chants d'un poëme dithyrambique sur les progrès de l'esprit humain dans le XVIII.me siècle, par M. *Trélis.* 362

OUVRAGES COMMUNIQUÉS A L'ACADÉMIE ET RAPPORTS AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

Traduction des lettres de *Miladi Montaigue*, par M. *Anson*, associé; rapporteur, M. *Descole.* 363

Traduction en vers d'*Anacréon*, par M. *Anson*, associé ; rapporteur, M. *Aubanel.* 364

Pensées diverses, sans nom d'auteur ; rapporteur, M. *Phélip.* 366

Mémoire sur l'application du miroir ardent aux usages domestiques, par M. *de Saumane* ; rapporteur M. *Gergonne.* 367

Lettre à M. *de Chateaubriant*, sur deux chapitres du *Génie du Christianisme*, par M. *Raymond*, associé ; rapporteur M. *Vincens-St-Laurent.* 374

Epître à M. *Pieyre*, préfet du Loiret, par M. *Chaudruc*, associé ; rapporteur, M. *A. Vincens.* 374

Deuxième décade des plantes rares d'Italie, par M. *Bertoloni*, associé ; rapporteur, M. *Granier.* 375

Dissertation sur le temple nouvellement découvert au promontoire d'*Iapix*, par M. *Pons*, de Toulon ; rapporteur M. *A. Vincens.* 375

Dissertation sur la formule : *Sub ascia dedicare*, par M. *Pons*, de Toulon ; rapporteur M. *Aubanel.* 377

Dissertation sur un ancien *temple* dont les ruines existent près du village d'*Isarnore* (Ain), par M. *Pons*, de Toulon ; rapporteur M. *Aubanel.* 378

Réflexions sur le même sujet, par M. *Vincens-St-Laurent.* 381

Eloge de M. *Barthez*, par M. *Baûmes*, membre ordinaire. 385

De la réforme ultérieure des lois civiles, ouvrage de M. *Olivier*, membre ordinaire. 385

La *Bataille d'Jéna*, poëme en deux chants, par M. *Theaulon*, d'Aigues-mortes. 386

PRIX.

Rapport sur le concours de 1807, relatif à *l'intérêt de l'argent*, et analise des ouvrages qui ont été distingués dans ce concours, par M. *Eymar*. 386
Prorogation du concours pour le prix de poësie de 1807. 414
Nouveau sujet de concours pour 1809. 415

NÉCROLOGIE.
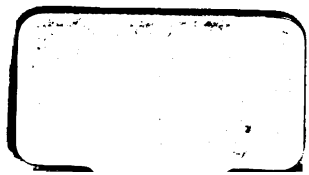
. 417